This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉLANGES,

TIRÉS D'UNE GRANDE

BIBLIOTHEQUE.

Zz

DE LA LECTURE DES LIVRES FRANÇOIS.

Livres de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés en François au ſeizieme ſiecle.

TOME QUINZIEME.

A PARIS,

Chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

840.9
M526
v.47

Ref.-Stacks
Nijhoff
5-3-80
20495

AVERTISSEMENT.

Plusieurs de nos Souscripteurs & des Lecteurs des Mélanges, tirés d'une grande Bibliotheque, *paroissant embarrassés de savoir ce que contiennent les Volumes de ce Recueil qui ont déjà été publiés, & particuliérement ceux de* la Lecture des Livres François, *pour lesquels il a été ouvert une souscription au mois de Juillet* 1779, *en voici une note exacte.*

MÉLANGES, tirés d'une grande Bibliotheque.

Premier Volume. A. Bibliotheque Historique à l'usage des Dames, suivie d'un extrait de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, & de celui de la Vie de S. Louis, par le Sire de Joinville.

II. Vol. B. Manuel des Châteaux, ou Lettres contenant des conseils pour former une Bibliotheque Romanesque, pour diriger une Comédie de société, & pour diversifier les plaisirs d'un sallon.

III. Vol. C. Précis d'une Histoire générale de la vie privée des François, dans tous les temps & dans toutes les Provinces de la Monarchie.

IV. Vol. D. Tome premier de la Lecture des Livres François, considérée comme amusement. Premiere Partie. Livres des treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles.

V. Vol. E. Tome II de la Lecture des Livres François. Seconde Partie. Suite des Livres du quinzieme siecle.

VI Vol. F. Tome III de la Lecture des Livres François. Troisieme Partie. Fin des Ouvrages du quinzieme siecle.

VII. Vol. G. Tome IV de la Lecture des Livres François. Quatrieme Partie. Poésies du seizieme siecle.

VIII. Vol. H. Tome V de la Lecture des Livres François. Cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections I, II.

IX. Vol. I. Tome VI de la Lecture des Livres François. Sixieme Partie. Livres de Théologie & de Jurisprudence du seizieme siecle.

X. Vol. K. Tome VII de la Lecture des Livres François. Premiere suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections III, IV.

XI. Vol. L. Tome VIII de la Lecture des Livres François. Septieme Partie. Grandes Affaires & Plaidoyers du seizieme siecle.

XII. Vol. M. Tome IX de la Lecture des Livres François. Seconde suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections V, VI.

XIII. Vol. N. Tome X de la Lecture des Livres François. Huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XIV. Vol. O. Tome XI de la Lecture des Livres François. Troisieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections VII, VIII.

XV. Vol. P. Tome XII de la Lecture des Livres François. Suite de la huitieme Partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XVI. Vol. Q. Tome XIII de la Lecture des Livres François. Quatrieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections IX, X.

XVII. Vol. R. Tome XIV de la Lecture des Livres François. Neuvieme Partie. Livres de Politique du seizieme siecle.

XVIII. Vol. S. Tome XV de la Lecture des Livres François. Cinquieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XI, XII.

XIX. Vol. T. Tome XVI de la Lecture des Livres François. Dixieme Partie. Livres de Grammaire & de Rhétorique du seizieme siecle.

XX. Vol. V. Tome XVII de la Lecture des Livres François. Sixieme suite de la cinquieme Partie. Romans du seizieme siecle. Sections XIII, XIV.

XXI Vol. X. Tome XVIII de la Lecture des Livres François. Onzieme Partie. Livres de Physique générale & particuliere du 16e siecle.

XXII. Vol. Y. Romans du seizieme siecle. Sections XV, XVI.

XXIII. Vol. Z. Suite des Livres de Physique & d'Histoire Naturelle du seizieme siecle.

XXIV. Vol. &. Romans du seizieme siecle. Sections XVII, XVIII.

XXV. Vol. A a. Livres de Médecine, Chirurgie, Chimie & Alchimie du seizieme siecle.

XXVI. Vol. B b. Livres concernant les Sciences Mathématiques & les Arts qui en dépendent, imprimés au seizieme siecle.

XXVII. Vol. C c. Livres Militaires du seizieme siecle.

XXVIII. Vol. D d. Suite des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXIX. Vol. E e. Fin des Livres Militaires du seizieme siecle.

XXX. Vol. F f. Supplément aux portraits des illustres Militaires du seizieme siecle, & des progrès qu'ont faits pendant ce siecle les Arts de l'Imprimerie, de la Musique, de la Danse, du Dessin, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

XXXI. Vol. G g. Des Livres écrits en François au seizieme siecle, qui traitent de l'Architecture, & des progrès de cet Art jusqu'au dix-septieme.

XXXII. Vol. H h. Suite des Livres François écrits sur les Arts mécaniques, des statuts & réglemens de ces Arts, de leur état & de leurs progrès jusqu'à la fin du seizieme siecle.

XXXIII. Vol. I i. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome I.

XXXIV. Vol. K k. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome II.

XXXV. Vol. L l. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome III.

XXXVI. Vol. M m. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IV.

Vol. XXXVII. N n. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle. Tome V.

Vol. XXXVIII. O o. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome. VI.

Vol. XXXIX. P p. Livres de Géographie & d'Histoire, imprimés en François au seizieme siecle Tome VII.

Vol. XL. Q q. Livres d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome VIII.

VOL. Rr. Tome XLI. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome IX.

VOL. Ss. Tome XLII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome X.

VOL. Tt. Tome XLIII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome. XI.

VOL. Vv. Tome XLIV. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XII.

VOL. Xx. Tome XLV. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIII.

VOL. Yy. Tome XLVI. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XIV.

VOL. Zz. Tome XLVII. LIVRES d'Histoire & de Géographie, imprimés en François au seizieme siecle. Tome XV.

Fin de l'Avertissement.

DE

LA LECTURE

DES

LIVRES FRANÇOIS.

ONZIEME suite du Tableau Géographique & Historique de la France au seizieme siecle.

LE pays de Bresse, qui n'a été véritablement acquis à la France que depuis l'an 1601, s'appeloit, au seizieme siecle, *Bresse Savoyarde*, pour la distinguer de la partie du Charolois, qui est entre la Saone & la Franche-Comté, que l'on nomme *Bresse Châlonnoise*, & qui a toujours fait partie du Duché de Bourgogne. Mais jadis la La Bresse.

partie du Châlonnois, en deçà de la Saone, dépendoit du pays des Æduens, & celle par delà, de celui des Séquanois, dans lequel étoient comprises la Franche-Comté & toute la Bresse. Le nom de Bresse lui est venu d'une grande forêt qui couvroit tout le pays, & qu'on appelloit *Brexia*. On a successivement défriché quelques cantons de cette forêt; on a percé des routes pour communiquer d'une partie à l'autre; on y a bâti des châteaux; il s'y est formé des bourgs & des villages : mais les Seigneurs de ces nouveaux établissemens, n'étant point maîtres de tout le pays, ne prirent le nom que des lieux qui leur étoient soumis, & pendant long-temps aucun d'eux n'osa se dire Seigneur ou Comte de Bresse. Il ne paroît pas d'ailleurs que les Rois François de Bourgogne, les Empereurs de la Maison de Charlemagne, ni même les Rois de Bourgogne, successeurs de Bozon, aient envoyés des Gouverneurs généraux, ou créés des Comtes, soit amovibles, soit à vie, de toute la Bresse. On voit seulement que les Seigneurs particuliers de ces cantons reconnoissoient la supériorité des Empereurs, qui hériterent du dernier royaume de Bourgogne & d'Arles. Le premier de ces Seigneurs

de quelque considération, dont l'Histoire fasse mention, est Hugues, Seigneur ou Sire de *Baugey*, vers l'an 940 ; ses descendans mâles ont existé jusqu'en 1268, que Guy, le dernier d'entre eux, mourut, ne laissant qu'une fille, nommée *Sybille*, qui épousa Amédée IV, Comte de Savoie. Ce Comte qui, par cet héritage, se trouva maître de la plus grande partie de la Bresse, osa s'intituler *Comte de Bresse*. Cependant il subsistoit encore dans cette province quelques Seigneuries indépendantes de lui; mais les Ducs de Savoie les ayant successivement réunies à leurs Domaines, lorsque le Duc Emanuel-Philibert de Savoie céda la Bresse à Henri IV en 1601, il en étoit entiérement le maître.

Le pays de Bresse a un Historien très-estimé, *Samuel Guichenon*, natif de *Châlons*, mais habitant de *Bourg*, où il exerçoit la profession d'Avocat. Son Ouvrage, qui forme un gros Volume *in*-folio, est d'autant plus recherché, que chaque article est appuyé de preuves, chartes, titres authentiques, Lettres de Princes, & renferme d'ailleurs les généalogies de toutes les Maisons nobles, qui, jusqu'au dix-septieme siecle, ont possédé des Terres

considérables dans la Bresse & le Bugey. Je vais extraire les articles les plus intéressans de ce Livre, qui est devenu rare & cher.

Après avoir rapporté un grand nombre d'inscriptions Romaines, trouvées dans la Bresse & le Bugey, & qui prouvent que les Romains y avoient formé des établissemens assez considérables, il fait l'histoire des trois Races des Rois de Bourgogne, & de ceux de la Bourgogne Transjurane, qui ont toujours dominé sur ce pays. Il passe ensuite à la description de ces deux provinces depuis qu'elles ont pris le nom qu'elles portent. On divise la Bresse en Haute & Basse ; la Haute, que les anciens titres appellent *pays de Revermont*, est assez montagneuse, & couverte de bois & de vignobles, dont les vins ne sont pas fort estimés, aussi se vendent-ils difficilement au dehors. Pour empêcher qu'ils ne fussent perdus, les Ducs de Savoie avoient fait des Ordonnances, en vertu desquelles il étoit défendu de laisser entrer en Bresse aucuns vins étrangers, moyennant quoi les habitans étoient forcés de consommer les leurs. La Basse-Bresse est au contraire un pays bas, hu-

mide & marécageux, sur-tout le long de la Saone. Il produit peu de froment, mais grande abondance de seigle. Il y a d'ailleurs de beaux bois de haute-futaie, indépendamment de taillis qui sont entrecoupés de prairies où on engraisse des bestiaux, & où on a formé des haras de chevaux. On y cultive aussi du chanvre, dont une partie passe au dehors; le reste sert à faire des toiles, qui sont pour le pays un objet de commerce. Les étangs de toute la Bresse sont abondans en excellent poisson, & les volailles qu'on y soigne sont en réputation par toute la France. Les trois grandes rivieres de la Bresse sont, la Saone, qui la sépare de la Bourgogne, le Rhône, qui lui sert aussi de limites du côté du Dauphiné, & l'Ain, qui divise la Bresse d'avec le Bugey. Il y a une Coutume particuliere pour la Bresse, qui a été donnée d'abord par les Sires de Baugé, approuvée & rédigée par les Ducs de Savoie, & confirmée par nos Rois depuis Henri IV. Le Bugey a quelques usages particuliers. Il y a toujours eu un Bailliage à Bourg, qui est devenu capitale sous les Ducs de Savoie, & son ressort s'est étendu sur toute la Bresse, à mesure que ces Ducs y ont

établi leur pouvoir. On appeloit autrefois des Jugemens de cette Jurisdiction au Conseil Souverain, séant à Chambery, & quelquefois même à Turin : aujourd'hui il ressortit au Parlement de Dijon.

Guichenon, en faisant l'énumération des grands Hommes qu'ont produits la Bresse & le Bugey, fait entrer dans sa liste S. Romain, Fondateur de la fameuse abbaye de S. Claude, Lupicin, son frere, S. Oyen, quatrieme Abbé de ce même monastere, Saint Artaud, qui fut Evêque de Bellay, le Cardinal Louis, Allemand, Archevêque d'Arles, qui fut béatifié par le Pape Clément VII, dont la famille est une des plus nobles & des plus illustres de la Bresse & du Bugey, & Antoine du Saix, Poëte assez estimé du seizieme siecle. Ce même Auteur parle de Jean Bachet & d'Antoine Favre, tous deux savans, & peres de deux fameux Académiciens, plus connus l'un sous le nom de *Mesiriac*, & l'autre sous celui de *Vaugelas*.

Les principaux Seigneurs qui partageoient la Bresse avant que les Ducs de Savoie la réunissent toute entiere sous leur obéissance, étoient les Sires de Baugé, de Coligny, de Villars & de Thoyré, qui succéderent à

ceux-ci, de Montluel, & de Beaujeu. Les Coligny & les Thoyré étendoient en partie leur domination dans le Bugey; mais la plupart des Terres qui relevoient d'eux étoient possédées par des Ecclésiastiques, tels que les Evêques de Bellay, les Abbés d'Ambournay, de Saint-Rambert & de Nantua.

J'ai déjà dit que le premier Sire de Baugé s'appeloit *Hugues*. Ce fut Louis le Débonnaire qui lui donna, en 830, cette Seigneurie pour récompense de ses services. Quelques vieux Auteurs le qualifient de Marquis; mais il n'est pas prouvé que le titre lui ait été vraiment dû. Ses successeurs, toujours issus de lui en droite ligne, furent au nombre de quatorze, dont quatre du nom de Hugues, & autant de celui de Renaud. Enfin le quinzieme & dernier Seigneur de Baugé de cette Race fut Guy, dont la fille Sybille épousa Amé Comte de Savoie, qui mourut en 1323; mais Sybille, son épouse, étoit morte dès 1294. Leur fils Edouard fut Comte de Savoie, & épousa Blanche de Bourgogne; mais étant mort lui-même sans enfans, Emond, son frere cadet, hérita du Comté de Savoie & de celui de Bresse. Celui-ci se maria à Yolande Paléologue, fille de Théodore, Marquis de

Montferrat. Leur fils aîné fut Amé V, Comte de Savoie, surnommé le *Comte Vert*, qui ne mourut qu'en 1383. Ce Comte augmenta considérablement ses possessions dans la Bresse & le Bugey, ayant acquis presque tout ce qu'avoient possédé les Seigneurs de Coligny dans ces deux provinces, & qui étoit passé par mariage dans la Maison des Dauphins de Viennois; de plus, tout ce que les Seigneurs de Montluel y avoient eu, & qui étoit également passé aux Dauphins, & avoit été cédé au Roi Jean, qui le vendit au Comte Vert, aussi bien que la Seigneurie de Mirbel, & autres Terres, qui avoient appartenu au Comte de Beaujeu; enfin le pays de Gex, qui avoit été compris dans la donation du Dauphiné à la France, & que le Roi Jean vendit aussi. Les Comtes de Savoie avoient, dès le onzieme siecle, obtenu de l'Empereur Henri IV un titre qui les autorisoit à se dire Seigneurs du Bugey. Ainsi le Comte Vert fut Comte de Bresse & de Bugey. Ce fut ce Comte Vert qui institua l'Ordre de l'Annonciade, dont je parlerai à l'occasion de la Chartreuse de Pierre Chastel, en Bugey.

Amé VI fut surnommé le *Comte*

Rouge; il mourut, en 1391, des suites d'une blessure reçue à la chasse du sanglier; il avoit épousé Bonne de Berry, fille de Jean Duc de Berry, fils du Roi Jean. Il eut pour fils Amé VII, qui fut le premier Duc de Savoie. N'étant encore que Comte, il avoit acquis, en 1402, les Terres des Maisons de Thoyré & de Villars, & étoit devenu ainsi tout-à-fait Souverain de la Bresse, du Bugey, & même de Dombes. Il est le premier Auteur des Statuts de la Bresse & du Bugey, qui sont encore les Loix de ces pays, sous le nom de Coutumes & d'Usages. Son fils Louis lui succéda en 1440, & mourut en 1465. Il avoit épousé Anne de Lusignan, fille unique du dernier Roi de Chypre & de Charlotte de Bourbon. C'est de cette Princesse que sont venus à la Maison de Savoie les droits sur le royaume de Chypre. Cependant ce ne fut pas à Amé VIII, fils aîné du Duc Louis, que le titre de Roi de Chypre passa d'abord; mais à Louis de Savoie, son second fils, qui épousa Charlotte de Chypre, fille aînée du Roi Jean de Lusignan, second du nom, & d'Hélene Paléologue. Cette Princesse hérita du royaume, & fut couronnée avec Louis de Savoie son mari;

mais ils en furent chassés par Jacques, bâtard de Chypre. Louis & Charlotte furent obligés de se retirer en Savoie, & moururent de chagrin, Louis en 1482, & Charlotte en 1485. Elle laissa le titre de Roi de Chipre à son neveu Charles & à ses successeurs, qui ont toujours continué de le prendre.

Amédée VIII posséda la Savoie & la Bresse immédiatement après son pere Louis. Ce fut lui qui, étant veuf, fut élu Pape sous le nom de *Félix V*. Il se démit bientôt après de la Papauté, dans l'espérance de faire cesser le Schisme, & vécut quelques années délicieusement à *Ripailles*; il mourut en 1472. Il avoit, l'année précédente, perdu son fils aîné. Le second lui succéda sous le nom de *Philibert*, premier du nom; mais n'ayant point eu d'enfans de Blanche-Marie Visconti, fille de Galeas Duc de Milan, son frere Charles lui succéda en 1482. Il mourut en 1489, laissant de Blanche de Montferrat un fils âgé seulement de trois ou quatre ans, qui n'en régna que six ou sept, sous la tutelle de sa mere. Le Duché de Savoie revint alors à Philippe son grand-oncle, qui portoit déjà le titre de Roi de Chypre, en vertu de la

donation de Charlotte de Lusignan, sa cousine-germaine. Ce Prince ne gouverna pas long-temps la Savoie & la Bresse, il mourut à la fin de l'année 1497. Philibert, qu'il avoit eu de sa premiere femme, Marguerite de Bourbon, lui succéda; il avoit porté, du vivant de son pere, le titre de Comte de Bresse. Il fut surnommé le *Beau*, & marié deux fois, la premiere à Yolande de Savoie sa cousine, & la seconde à Marguerite d'Autriche, seconde fille de l'Empereur Maximilien, & de l'héritiere de Bourgogne. Il eut pour successeur Charles III, son frere cadet, qui fut surnommé le *Bon*, vécut & régna long-temps, mais fut très-malheureux. Il ne mourut qu'en 1553, & fut dépouillé particuliérement de la Bresse, dont le Roi François I s'empara en 1536, & qu'il conserva jusqu'à sa mort. Le Roi Henri II s'y maintint aussi jusqu'en 1559, qu'il voulut bien la rendre au Duc Emanuel Philibert, fils de Charles III. Emanuel mourut en 1580, & ne laissa de Marguerite de France, derniere fille de François I, que Charles IV, le dernier des Ducs de Savoie qui ait possédé la Bresse. Ce fut lui qui la céda au Roi Henri IV, en 1601, en échange du Mar-

quiſat de Saluces. Henri IV ne fut pas plus tôt maître de cette province, qu'il y établit trois Bailliages Royaux ; le premier à Bourg en Breſſe avec Préſidial, le ſecond à Bellay en Bugey, & le troiſieme à Gex.

Guichenon décrit les villes, les principaux lieux, & même les abbayes de la Breſſe, par ordre alphabétique. Comme il eſt mon guide dans tout cet article-ci, je crois devoir ſuivre la même marche.

Baugé étoit autrefois la capitale de la Breſſe, puiſque c'étoit la réſidence des principaux Seigneurs du pays ; elle n'eſt qu'à une lieue de Mâcon, de l'autre côté de la Saone, dans une ſituation agréable & fertile. On la diſtingue en deux parties, dont l'une s'appelle *Baugé-la-Ville*, & l'autre *Baugé-le-Château*. C'eſt un Marquiſat qui a été, au dix-ſeptieme ſiecle, cédé par les Ducs de Savoie à la Maiſon de d'Urfé. Les héritiers de cette illuſtre Maiſon en jouiſſoient encore de nos jours. La Juſtice du Marquiſat reſſortit nuement au Parlement de Dijon.

Bourg, qui eſt aujourd'hui la véritable capitale, n'étoit pas autrefois ſi conſidérable que Baugé : on prétend cependant qu'elle étoit connue dès le temps des

Romains, ſous le nom de *Tanus*, & on en donne pour preuves quelques inſcriptions trouvées ſous une ancienne porte de la ville de Bourg, dont une partie s'appelle encore *Taniere*. Quelques Savans ont prétendu que Bourg étoit le *Forum Seguſianorum*, la ville des Séguſiens, peuples Gaulois qui habitoient au pied du Mont Jurat. Il eſt vrai que la poſition de ces peuples, ſur les anciennes Cartes, convient aſſez à la Breſſe; mais rien ne nous prouve que Bourg, ou Tanus, ait été leur capitale. Quoi qu'il en ſoit, la ville de Bourg n'eſt devenue conſidérable que depuis que la Breſſe a paſſé au pouvoir des Comtes & des Ducs de Savoie. Alors ils ſe ſont attachés à l'embellir, & à y faire des fondations qui l'ont enrichie & peuplée. Elle a encore fort augmenté depuis que les Rois de France en ont été les maîtres. Le Préſidial & les autres Tribunaux, Recettes, Bureaux, qui y ont été établis, enfin l'uſage où ſont les petits Etats de Breſſe de s'y aſſembler, ont contribué à porter le nombre des habitans juſqu'au point où il eſt aujourd'hui, c'eſt-à-dire, à dix à douze mille. La ſituation en eſt agréable; elle eſt partie en plaine & partie ſur des côteaux

garnis de vignes; l'on voit d'un côté les rives de la Saone, & de l'autre les hautes montagnes de Saint-Claude & du Credo. Comme cette ville n'eſt point ſur une grande riviere ni ſur une grande route, le commerce n'y eſt pas conſidérable. Cependant on a fait ce que l'on a pu pour y en attirer. Il s'y tient tous les ans deux foires franches, & l'on y a établi des manufactures de différentes eſpeces. Le Domaine a été engagé depuis le dix-ſeptieme ſiecle à la Maiſon de Condé, & il étoit tombé en partage à Mademoiſelle de Charolois, Princeſſe de cette Maiſon, qui en a joui juſqu'à ſa mort.

Emanuel Philibert, Duç de Savoie, avoit fait bâtir, en 1569, une citadelle à Bourg. La fortification en étoit très-réguliere, & la conſtruction très-belle; elle n'a ſubſiſté que juſqu'en 1611, que le Roi Louis XIII la fit démolir. La Juſtice ſe rend dans le Bailliage Royal & principal au nom du Roi; mais il y a une ſeconde Juſtice Royale, que l'on appelle la *Châtellenie*, & qui eſt engagée à M. le Prince de Condé. Dans les unes & dans les autres, on juge ſuivant le Droit écrit, ſauf les articles réglés par les Coutumes & Uſages de Breſſe, &

l'on appelle au Parlement de Dijon. L'Election même, qui a été établie à Bourg par Henri IV pour toute la Bresse, ressortit aussi à ce même Parlement, qui, pour cet effet, est érigé en Cour des Aides.

Bourg dépend à présent, pour le spirituel, de l'archevêché de Lyon. La principale église est collégiale, & la seule paroisse de la ville, quoiqu'elle soit divisée en sept quartiers. Cette église fut érigée en évêché par le Pape Léon X en 1515, à la sollicitation du Duc de Savoie Charles III, de Marguerite d'Autriche, Duchesse douairiere, & de l'Empereur Maximilien son pere, ou, pour mieux dire, par le crédit de Laurent de Gorrevod, Gouverneur de Bresse, & favori du Duc, qui fit nommer à ce nouvel évêché son frere Louis de Gorrevod, Evêque de Maurienne. Le Roi François I, le Duc de Bourbon, Prince de Dombes, l'Archevêque de Lyon, & les Evêques voisins, aux dépens de qui ce nouveau diocese devoit être formé, eurent beau s'y opposer, l'érection eut lieu, mais ce ne fut pas pour long-temps. Elle fut révoquée en 1516, & rétablie encore une fois en 1521. L'Evêque, Louis de Gor-

revod, ne mourut qu'en 1535, & fut aussi-tôt remplacé par Jean Philibert de Challe; mais François I, ayant peu après soumis la Bresse, empêcha qu'il prît possession de son siége épiscopal, & fit supprimer ce nouvel évêché. Il fallut que Philibert de Challe se contentât de l'évêché de Maurienne, & de l'abbaye d'Ambournay. Depuis ce temps, l'église de Bourg, qu'on avoit entrepris de bâtir sur un assez beau plan, n'a point été achevée, & le Chapitre est resté sur le pied de collégiale, composé de seize Chanoines, ayant à leur tête trois Dignitaires.

Les couvens de la ville sont, 1°. celui des Cordeliers, fondé, en 1356, par Amé ou Amédée V, surnommé le *Comte Vert*, & Bonne de Bourbon sa femme. L'église & le couvent étoient assez vastes & fort beaux; mais étant trop près de la citadelle, Henri IV, qui assiégoit Bourg, se vit forcé d'abattre ce monastere. En 1604, ce même Monarque permit aux Cordeliers de se placer dans un autre endroit de la ville, &, dès l'année suivante, ils profiterent de cette permission. 2°. Celui des Dominicains, fondé par le Comte Emond & Sybille de Baugé sa femme, commencé

commencé en 1334; mais ce projet n'ayant point été suivi, ni les bâtimens achevés de leur temps, ce ne fut qu'en 1414 que cet établissement eut véritablement lieu, sous ce Comte Amé, qui fut Pape sous le nom de *Félix V*, & qui s'en déclara le Fondateur, & en fut du moins le Bienfaiteur spirituel & temporel. 3°. Le monastere des filles de Sainte-Claire, encore de la fondation du Pape Félix, est le premier de la réforme d'une certaine Sœur Colette, qui a été béatifiée, & est regardée comme l'Institutrice de cette espece de Religieuses répandues dans la Bourgogne, la Franche-Comté & la Bresse, dont les Quêteuses sont connues à Paris sous le nom d'*Hirondelles de Carême*. Les autres couvens sont postérieurs au seizieme siecle, tels que les Capucins, établis en 1614; les Religieuses de la Visitation, & les Ursulines, fondées encore plus tard; l'établissement du collége ne date que de ce même siecle; il a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur destruction.

Il y a plusieurs hôpitaux, dont quelques-uns de fondation très-ancienne, par les Comtes de Savoie. Il subsiste du château de ces Comtes, un vieux bâtiment dont

les murs ſont épais, & qui ſert de priſon; le reſte a été démoli. L'hôtel-de-ville n'a rien de remarquable, & n'eſt pas aſſez conſidérable pour que les Etats puiſſent s'y aſſembler. C'eſt dans les hôtels du Bailli & des Syndics que les différens Ordres tiennent leurs conférences particulieres; ils ſe réuniſſent dans l'Auditoire du Bailliage. Le Tiers-Etat eſt le plus occupé, ayant à faire les répartitions entre les Communautés, qui ſont au nombre de vingt; les deux autres Ordres n'ont à traiter que des affaires communes aux Etats en général, qui ſont en petit nombre, & qui entrent dans les cahiers que l'un des Syndics des Etats de Breſſe porte aux Etats généraux de Bourgogne, pour les remettre au Gouverneur & à l'Intendant, qui les joignent aux cahiers de la province. Ils reçoivent leur réponſe en même temps. Ces petits Etats ont toujours à craindre qu'on ne faſſe qu'une médiocre attention à leurs repréſentations. Pendant l'intervalle d'une tenue des Etats à l'autre, les Syndics reſtent aſſemblés dans la ville de Bourg, & décident proviſoirement les affaires. Il y a trois Syndics, & toute la province eſt diviſée en vingt-cinq Mandemens. Le Tiers-Etat a

trois Syndics; la Noblesse n'en a que deux & un Secrétaire, qui doivent être tous trois tirés de ce Corps; mais ordinairement ces places ne sont pas remplies par ceux des plus anciennes Maisons.

Il y a environ cent familles qui ont entrée aux Etats en qualité de possesseurs de fiefs. Guichenon nous a donné la généalogie d'un assez grand nombre de celles qui subsistoient de son temps; je rappellerai les principales, ainsi que celles du Bugey, à la fin de cet article.

A une demi-lieue de Bourg, est l'église & le prieuré de *Brou*; c'est une des plus anciennes églises de la Bresse: on fait remonter son origine jusqu'à Saint Gérard, vingt-cinquieme Evêque de Mâcon; il se retira dans un ermitage de ce lieu, y vécut pendant trente ans, & mourut en 958. Il s'y forma une petite Communauté. En 1120, Ulric, Seigneur de Baugé & de Bresse, en revenant de la Terre Sainte, finit ses jours dans ce monastere, qui, par la suite, se soumit à l'abbaye d'Ambournay. Celle-ci y nomma des Prieurs jusqu'à ce qu'en 1516 Marguerite de Bourbon, Duchesse douairiere de Savoie, ayant fait un vœu, tant pour son mari, le Duc Philippe II, que pour

elle-même, de faire bâtir une magnifique église & un couvent, si le Duc réchappoit d'une chute malheureuse & dangereuse qu'il avoit faite, Philippe II commença à exécuter ce vœu en 1483; mais il ne put mettre la derniere main à cette construction, étant mort en 1497 : il ordonna que son corps seroit inhumé dans l'église projetée & commencée. Philibert II, son fils, la continua. L'on sait que ce dernier épousa Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne. Cette Princesse, après avoir été deux fois fiancée, l'une au Roi Charles VIII de France, l'autre à l'Infant Jean, qui devoit être héritier du trône d'Espagne, vit échouer ces deux projets de mariage: elle épousa enfin, en 1501, le Duc de Savoie; mais elle le perdit en 1504, & n'en eut point d'enfans. Elle obtint pour son douaire la jouissance de la Bresse, & son pere Maximilien lui confia le gouvernement du Comté de Bourgogne (la Franche-Comté). Etant ainsi veuve & riche, elle entreprit d'accomplir avec magnificence le vœu de son beau-pere & de sa belle-mere; elle fit, pour cet effet, des dépenses considérables, depuis l'an 1511 jusqu'à 1530. Cette église a deux cent

dix pieds de long dans œuvre, cent ſept dans la croiſée, quatre-vingt-dix dans la nef, & ſoixante de hauteur ſous voûte. Le portail eſt chargé de figures parfaitement bien ſculptées; au dedans de l'égliſe, eſt un fort beau jubé, & ſur les ſtalles & dans le chœur encore un grand nombre de figures, la plupart très-eſtimées, & quelques-unes ſingulieres. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce chœur, ſont les mauſolées de la Ducheſſe Marguerite de Bourbon, du Duc Philibert II, ſurnommé le *Beau*, ſon fils, & enfin de Marguerite d'Autriche, épouſe de celui-ci, qui mourut en 1530. On lit ſur ſon tombeau cette ſinguliere deviſe: *Fortune, infortune, fors une.* Ce ne fut qu'en 1532, que le corps de cette Princeſſe fut tranſporté à Brou, & ce n'a été qu'en 1574, que fut achevé le monument que lui fit élever l'Empereur Charles-Quint, par les ſoins du Cardinal de Granvelle.

Dans l'égliſe même ſont deux magnifiques chapelles, l'une élevée par Marguerite d'Autriche, & très-ornée; l'autre, qui ne l'eſt guere moins, par Laurent de Gorrevod, qui ayant été Gouverneur

de l'Empereur Charles-Quint, devint ensuite son Chambellan, Grand-Maître de sa Maison en Espagne, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur de Bresse, Grand Ecuyer de Savoie, Prince du Saint-Empire, & Comte de Pontdevaux, Bourg de la Bresse, qui fut érigé par Louis XIII en Duché en 1623. Ce Seigneur, dans qui Marguerite d'Autriche avoit toute confiance, & qui fut son Exécuteur testamentaire, a son mausolée dans cette chapelle, aussi bien que ses deux femmes & un de ses parens, qui fut son héritier. Les vitraux de l'église de Brou sont remarquables par une infinité de peintures & d'armoiries, qui contiennent toutes les généalogies des Maisons de Savoie & d'Autriche. Le clocher est très-élevé, ayant deux cent cinquante pieds de haut. La sacristie est remplie de très-beaux ornemens, entre autres, de quelques tableaux en tapisseries, travaillés par les mains mêmes de Marguerite d'Autriche. Cette Princesse, ayant une dévotion particuliere à Saint Nicolas de Tolentin, y plaça des Augustins Italiens, qui y ont resté depuis 1506 jusqu'en 1659; alors on a substitué à ces Moines étrangers les Augustins déchaussés, de la Congré-

gation de France ; ils y sont encore, & ont fait à cette église de grandes réparations devenues nécessaires, malgré la solidité avec laquelle elle a été bâtie.

A une demi-lieue seulement de Bourg en Bresse, est la Chartreuse de *Seillon*, qu'on dit avoir été fondée, au douzieme siecle, par Humbert, Archevêque de Lyon, qui s'y retira, & y fit profession en 1156. Il y avoit déjà auparavant dans ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye d'Ambournay ; mais depuis le temps d'Humbert, il y a toujours eu des Chartreux. Ce monastere étoit désagréable, horrible ; mais par la libéralité des Comtes & Ducs de Savoie, cette maison est devenue une des plus belles de cet Ordre.

Châtillon, qu'on appelle *Lès-Dombes*, parce qu'elle touche à cette Principauté, est une petite ville traversée par une riviere, que l'on appelle *Chalaronne*. Il n'y a qu'une seule paroisse, & un petit Chapitre collégial, dont le Doyen est Curé. Depuis le dix-septieme siecle, il s'y est établi un couvent de Capucins, un d'Ursulines, & un hôtel-Dieu. Dans le Mandement de Châtillon, est compris la petite ville de *Saint-Trivier* ; son ancien nom

étoit *Eourte*; elle a pris celui qu'elle porte aujourd'hui, d'un ancien Ermite du diocese de Lyon, qui vivoit au commencement du sixieme siecle; elle n'a qu'une seule paroisse, un petit hôpital & un petit collége, & ne fut close qu'en 1396. La Seigneurie a été long-temps dans la Maison de Gondi, & depuis dans celle de Cremeaux d'Antragues. Dans ce même Mandement, est le village de *Neuville-les Dames*, situé sur la petite riviere de Renon. C'est-là qu'est un ancien prieuré de Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye, à présent évêché de S. Claude; ce monastere s'est insensiblement érigé en Chapitre de Chanoinesses, dont chacune vit séparément avec un petit revenu à part, que l'on nomme *Prébendes*, & une maison particuliere. Il leur est permis de prendre chacune une éleve ou coadjutrice, qu'elles appellent leurs *nieces*. On ne peut y être admis, même pour être niece, qu'en faisant certaines preuves de noblesse, & du consentement de tout le Chapitre. La principale Dame se qualifie toujours *Prieure*, & ne jouit que d'une double Prébende. Le prieuré de Neuville a été habité par des Moines Bénédictins, de-

puis la fin du treizieme ſiecle juſqu'au milieu du quatorzieme, qu'il fut converti en prieuré de filles. Il y avoit eu pluſieurs Prieurs de la Maiſon de la Baume, qui a fourni depuis quatre Prieures.

Coligny, ſurnommé le *Neuf*, n'eſt qu'un village & un château, domaine des anciens Seigneurs de ce nom, que j'ai dit avoir été très-puiſſans dans la Breſſe, mais qui enfin vendirent leurs poſſeſſions aux Comtes & Ducs de Savoie. Ils avoient un autre château, qu'on nommoit *Coligny le Vieux*. Celui-ci eſt ſitué en Franche-Comté; leur Maiſon étoit connue depuis l'an 1086. Leur branche aînée, dont étoit le fameux Amiral de Coligny, finit en la perſonne du ſecond Duc de Châtillon-ſur-Loin, mort en 1657. La ſeconde, deſcendante de d'Andelot, frere de l'Amiral, finit, en 1605, en la perſonne de Guy de Coligny, qui portoit le nom de Laval, à cauſe de ſa mere Claudine de Rieux, héritiere des Comtés de Laval & de Montfort, qui, après lui, ont paſſé à MM. de la Trimouille.

La branche de Coligny-Saligny, ſéparée de l'aînée dès le quinzieme ſiecle, a ſubſiſté juſqu'en 1694. Cette Maiſon eſt tout-à-fait éteinte. L'abbaye de la *Chaſ-*

ſagne eſt la ſeule qu'il y ait dans toute la Breſſe. Elle eſt habitée par des Bernardins, & eſt fille de l'abbaye de S. Sulpice en Bugey, & fondée, au douzieme ſiecle, par un Seigneur de Villars; elle ne rapporte que quatre à cinq mille livres à ſon Abbé commendataire.

Feillens eſt une paroiſſe près de la Saone, chef-lieu d'une belle Terre en Breſſe, qui a donné le nom ou a pris le ſien d'une ancienne Maiſon de Gentilshommes, dont la généalogie remonte juſqu'au douzieme ſiecle, & qui, ſi elle eſt éteinte, ne l'eſt que de nos jours.

Gorrevod eſt un petit village qui a donné ſon nom à une famille illuſtre dans la Breſſe, qui, s'étant attachée aux Comtes & aux Ducs de Savoie, mérita leur faveur & leur confiance, & tint le premier rang dans leur Cour. J'ai parlé, il n'y a qu'un moment, de Laurent de Gorrevod, qui, étant tout puiſſant auprès du Duc Charles III, obtint, pour ſon frere Louis de Gorrevod, l'érection de Bourg en Breſſe en évêché. Après la ceſſion de la Breſſe à la France, MM. de Gorrevod furent auſſi en faveur auprès des Rois Henri IV & Louis XIII, maîtres de la Breſſe, &

des Empereurs de la Maison d'Autriche, maîtres de la Franche-Comté. Ils étoient Seigneurs de la ville de *Pondevaux*, qui n'est qu'à une demi-lieue du château de leur nom. Les Comtes de Savoie l'avoient érigé en Comté. Louis XIII l'érigea, en 1623, en Duché en faveur de Philibert-Emmanuel de Gorrevod, qui étoit en même temps Prince de l'Empire. La postérité de ce Duc, ayant promptement fini, le Duché s'est éteint. Pondevaux n'a qu'une paroisse, qui est à la fois collégiale. Il y a un couvent de Cordeliers, un d'Ursulines, un petit collége, & un hôpital. Il y a aussi un Corps Municipal, dont le Maire entre dans les Etats de la Bresse, & une Justice appartenant aux Seigneurs de Beaufremont, héritiers de la Maison de Gorrevod. Cette ville est très-près de la Saone, qui, dans les grandes eaux, s'étend jusqu'au pied de ses murs. Le pays des environs est très-fertile, produit du blé, du chanvre, & nourrit beaucoup de bétail dans de grands pâturages.

Montluel est regardé comme la seconde ville du pays de Bresse, & n'est qu'à une lieue

du Rhône, ce qui le rend assez commerçant. Quoiqu'il n'ait environ que seize cents habitans, il y a cependant trois paroisses; dans la premiere desquelles est établi, depuis 1530, un Chapitre de Chanoines. On y trouve aussi un couvent d'Augustins, & un des Filles de la Visitation de Sainte-Marie. On montre, au dessus de Montluel, une tour qu'on dit avoir servi de phare aux Romains pour ceux qui naviguoient sur le Rhône. Le château fut construit au onzieme siecle, & la ville est du treizieme; elle doit son établissement & ses priviléges aux Seigneurs du nom de Montluel, dont la Maison est éteinte; elle appartient à présent à la Maison de Condé.

On trouve près de *Saint-Julien*, sur la riviere de Resouse, une belle Chartreuse, nommée *Montmerle*, fondée, au treizieme siecle, par les Sires de Baugé, & enrichie par la Maison de Savoie & les principaux Seigneurs du pays. Les Chartreux ont une Justice fort étendue sur les environs, & même ont joui du droit de main-morte sur les habitans.

Montrevel est une petite ville, chef-lieu d'un Mandement assez étendu; elle n'a qu'une paroisse & un couvent d'Au-

gustins; mais elle est particuliérement connue par ses Seigneurs. C'est le plus ancien Comté de la Bresse, du Bugey, & même des Etats de Savoie. Dès l'an 1314, Alix de Châtillon-lès-Dombes porta cette Terre en mariage à Gallois de la Baume, Grand-Maître des Arbalêtriers de France, qui la transmit à sa postérité; elle n'étoit que Baronnie, lorsqu'en 1427, Amédée IV, premier Duc de Savoie, l'érigea en Comté pour Jean de la Baume, Maréchal de France, en y joignant plusieurs Seigneuries voisines. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, elle n'est point sortie de la même Maison.

Le *Pontdains* n'est qu'une ville très-médiocre, située sur la riviere de ce nom; on y voit un beau château, dans une position si agréable, que les Comtes & premiers Ducs de Savoie s'y plaisoient beaucoup, & l'air y étant très-pur, les Duchesses venoient y accoucher. Philibert le Beau, Duc de Savoie, & Louise de Savoie, sa sœur, mere de François I, y étoient nés. Le Duc Philibert y mourut, & fut inhumé dans l'église du lieu: mais, au dix-septieme siecle, une

partie de ce bâtiment ayant été endommagée par une inondation, le tombeau & le cercueil du Duc furent emportés par les eaux. Sa veuve, Marguerite d'Autriche, qui, comme je l'ai dit, jouissoit de la Bresse pour douaire, venoit aussi habiter souvent le Pontdains. Le dernier Duc de Savoie, possesseur de la Bresse, donna cette ville à des Seigneurs de Laric en Franche-Comté. Sous la domination de la France, elle fut achetée par le Connétable de Lesdiguieres, & jointe à la belle Terre de Tréfort, érigée pour lui en Marquisat. Le Connétable fit bâtir très-magnifiquement le château de Pontdains, & ses héritiers en ont joui ainsi que de Tréfort, jusqu'à ce que la Duchesse de Créquy l'ait vendu. Il a passé depuis dans plusieurs familles riches de Lyon, & conserve le titre de Marquisat, & la considération attachée à une très-grande Terre.

Tréfort avoit appartenu, au douzieme siecle, à la Maison de Coligny; au treizieme, il passa dans celle de la Tour-Dupin, & des Dauphins de cette Maison aux Comtes & Ducs de Savoie. En 1574, le Duc Emmanuel-Philibert l'aliéna

en faveur de Joachim de Rye, & l'érigea en Marquisat pour ce Seigneur, de qui le Duc de Lesdiguieres l'acheta, comme je l'ai dit.

La petite ville de *Pont-de-Vesle*, sur la riviere de ce nom, qui se jette dans la Saone à environ une demi-lieue, n'est entourée de murailles que depuis l'an 1352. Elle a été érigée en Comté par le dernier Duc de Savoie, possesseur de la Bresse, & échangée contre la Terre de *Bennes* en Piémont, possédée par un Gentilhomme du nom de *Coste*. La Maison de Savoie la tenoit des anciens Sires de Baugé. Les héritiers du Comte de Bennes l'ont vendue, & elle a passé dans différentes Maisons & familles : c'est une Terre considérable.

Varambon est encore une petite ville du pays de Bresse, capitale d'un Mandement: on prétend que les Seigneurs de la Palud, en Bresse, possédoient cette ville dès l'an 1000. Il y avoit un château fort, qui fut rasé en 1451. Le Duc Emmanuel-Philibert (1576) l'érigea en Marquisat en faveur d'un Seigneur de la Maison de Rye, héritier de la branche de la Palud, qui possédoit Varambon. Les Seigneurs de

Rye ont porté le nom de Marquis de Varambon. Après leur extinction, cette Terre a été vendue, & a passé, comme tant d'autres de la Bresse, à des riches familles du Lyonnois. Il y a à Varambon une collégiale, fondée par le Cardinal Louis de la Palud-Varambon, & par François son neveu, en 1450. Le Pape accorda de grands priviléges à ce petit Chapitre, qui devoit être composé d'un Doyen & de onze Chanoines, à la nomination du Seigneur.

Enfin *Villars* est aussi une petite ville de Bresse, sur les confins de la Principauté de Dombes. J'ai dit au commencement de cet article, qu'elle avoit eu des Seigneurs qui avoient possédé une partie de la Bresse & de la Dombes. La premiere Maison du nom de Villars étant éteinte, ses biens passerent dans celle de Thoiré, dont les derniers céderent ce qu'ils possédoient en Bresse aux Ducs de Savoie, mais non sans opposition des Seigneurs de Lévis leurs héritiers. Enfin ces biens passerent aux bâtards de Savoie, qui d'ailleurs étoient Comtes de Tende. L'Amiral de Villars, au seizieme siecle, étoit de cette Maison de Savoie-Tende.

Villars

Villars fut érigé pour lui en Marquisat en 1565. L'Amiral de Villars n'eut qu'une fille, mariée en premieres noces à un Seigneur Desprez, & n'eut de ce mariage qu'une fille, mariée dans la Maison de la Baume de Suze. Enfin Villars en Bresse est sorti de cette derniere Maison, & a été acquis successivement par différentes familles particulieres.

Guichenon traite à part des principales familles nobles de la Bresse, indépendamment de ce qu'il nous en apprend à l'occasion des villes & terres qu'elles ont possédées. Ainsi l'on trouve dans son Ouvrage la généalogie des Maisons de la *Baume*, dont j'ai déjà parlé à l'occasion de la Terre de Montrevel. Ils prétendent descendre des Comtes d'Albanie, qui ont régné sur la Chypre & la Macédoine, mais leur généalogie n'est prouvée par titres que depuis le milieu du douzieme siecle. Ils ont eu dès le quatorzieme un Chevalier du Collier de Savoie, qui avoit suivi Louis de France, Duc d'Anjou, à la conquête des Deux Siciles, & avoit été Général de ses armées; il fut fait, en 1421, Maréchal de France & Gouverneur de Paris par la faction de Bourgogne, étant attaché aux Ducs de ce nom; il mourut en 1435.

Son cinquieme fils, Pierre de la Baume, fut Chevalier de la Toison d'or en 1485. Claude de la Baume, Comte de Montrevel, fut Gouverneur des deux Bourgognes sous le dernier Duc. Gui de la Baume, fils de Pierre, hérita du Comté de Montrevel par la mort de son neveu, & fut aussi Chevalier de la Toison d'or, Chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche, Duchesse douairiere de Savoie, & son Exécuteur testamentaire. Les Seigneurs de la Baume ont continué d'occuper les premieres places dans les deux Bourgognes, tant au service des Rois de France que de ceux d'Espagne.

Les Seigneurs de *Montjouvent* sont originaires de la vallée d'Aoste en Piémont, d'où ils passerent en Bresse presque en même temps que les Comtes de Savoie, à la fin du treizieme ou au commencement du quatorzieme siecle. Ils firent alors bâtir le château de Montjouvent, que le peuple de Bresse appelle par corruption *Montjouet*, d'où est résulté une devise fort singuliere que portoient les Seigneurs de ce château (*Dieu seul est Monjouet*).

Les Seigneurs de la *Poype*, connus dans la Bresse depuis le quatorzieme sie-

cle, ſubſiſtoient encore (du temps de l'Auteur), à ce que l'on croit, dans la branche de Saint-Julien, dont étoient des Conſeillers & Préſidens du Parlement de Dauphiné.

Enfin Guichenon met au nombre des Maiſons illuſtres de la Breſſe une branche de celle de *Chauvigny-Blot*, & dit qu'elle porte pour armes cinq fuſées rangées en face avec un lambel; preuve qu'elle étoit cadette des Chauvigny de Châteauroux ou de Berry, qui portoient conſtamment les mêmes armes, mais écartelées de celle des Principautés de Deols & du Bas-Berry, qui étoient entrées dans leur Maiſon par une alliance, & en ſont ſorties de même. La branche aînée des Chauvigny-Blot, établie & illuſtrée en Auvergne, écarteloit de même les armes de Blot, Maiſon dont elle avoit hérité dès le commencement du treizieme ſiecle, & qui étoit alliée à celle des anciens Sires de Bourbon; mais il paroît que les cadets, établis en Breſſe, reprirent les anciennes armes des aînés de leur Maiſon. Cette branche a fourni des Chanoines-Comtes au Chapitre de Lyon.

Je vais décrire le Bugey, comme j'ai fait la Breſſe, d'après Guichenon, & en Le Bugey.

ſuivant comme lui l'ordre alphabétique. Je ne m'écarterai de cet ordre que pour commencer par la ville épiſcopale de *Belley*, qui eſt la capitale du Bugey, & où s'aſſemblent les petits Etats de cette demi-province, dont une partie eſt très-montagneuſe, couverte de bois de chêne; mais dont le bas eſt plus fertile, contenant de bons pâturages, produiſant même du blé, & quelquefois du vin.

Le *Bugey* eſt, pour ainſi dire, une preſqu'iſle, dont toute la partie occidentale eſt bornée par la riviere d'Ain, qui la ſépare de la Breſſe. La partie méridionale & orientale eſt enveloppée du Rhône, dont le cours marque les limites du Dauphiné & de la Savoie. Le côté ſeptentrional, le ſeul qui ne ſoit pas abſolument entouré d'eaux, eſt fermé par des montagnes, dont la plus conſidérable s'appelle le *Credo*. Le pays de Gex eſt un grand vallon très-fertile, qui produit d'excellentes denrées de toute eſpece. La partie la plus montagneuſe eſt remplie de pâturages, où l'on éleve beaucoup de beſtiaux, & où l'on fabrique des fromages, que l'on prétend être auſſi bons que ceux de Suiſſe, connus ſous le nom de *Gruyeres*. Il y a dans

les Etats du Bugey, comme dans tous les autres, trois Ordres, le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-Etat. Celui du Clergé a à sa tête l'Evêque de Belley, & les Abbés de trois monasteres, Ambournai, Saint-Rambert, & Saint-Sulpice; mais le dernier seulement est du diocese de Belley; les deux autres sont de celui de Lyon. On compte aussi dans le Bugey quatre chapitres de Chanoines, & dix prieurés; une partie de ceux-ci sont cependant du diocese de Lyon, & les autres de celui de Geneve. L'usage est que le Clergé de chaque diocese fasse ses répartitions à part; & le Clergé du Bugey ne se rassemble que lorsqu'il y a des affaires absolument communes à tous les Ecclésiastiques du pays. La Noblesse se réunit à chaque tenue d'Etats, qui a lieu toujours en même temps que cette cérémonie se fait en Bresse, c'est-à-dire, peu avant la tenue des Etats de Bourgogne, & les choses se passent dans cette assemblée à peu près comme à Bourg. Le Tiers-Etat est composé des Syndics, des Maires des villes, & des Députés des bourgs, & des Mandemens. Ce sont eux qui répartissent les impositions des fonds demandés; & un des Syndics va, comme

celui de Bresse, à Dijon & à la Cour, s'il est nécessaire. C'est chez le Bailli, ou en son absence, chez le Lieutenant-Général de Belley que le Tiers-Etat s'assemble. Il y a à Belley une Election & un Bailliage Royal, comme à Bourg, mais point de Présidial.

La ville de *Belley* est à deux petites lieues du Rhône, sur une hauteur d'où l'on peut même voir cette riviere, & découvrir les eaux du lac du Bourget, qui est encore plus avancé dans la Savoie, & fournit du poisson délicieux. Les collines voisines de la ville sont couvertes de vignes, & les vallons, qui sont au dessous, remplis de bonnes prairies; ainsi le terrein y est par-tout fertile & productif, & l'on y recueille beaucoup de grains & de bons fruits. On prétend que Belley étoit connu du temps des Romains, & qu'elle fut brûlée & détruite en partie par Attila. Il est certain que cette ville a été plusieurs fois ravagée par les flammes : les époques les plus anciennes de ces accidens sont fort obscures, & l'on n'a point de mémoires qui remontent assez haut pour les fixer; mais on est assuré de celui de 1385.

L'évêché n'a qu'une partie de son dio-

cese en France, &, comme je l'ai dit, ne s'étend que sur une portion du Bugey. Il n'a qu'un revenu médiocre; il est Suffragant de l'archevêché de Besançon: on croit généralement que ce siége n'a pas toujours été établi à Belley; qu'il y avoit un évêché dans une ville nommée *Civitas equestris Noviodunum*, aujourd'hui *Nyon*, dans le pays de Vaud; & que cette ville ayant été, au cinquieme siecle, ruinée par les Barbares, l'évêché fut transféré à Belley. Guichenon prétend que le premier Evêque s'appeloit *Audax*, & vivoit en 412; d'autres Auteurs plus modernes ne commencent la liste de ces Prélats que plus de cent ans après, par *Vincent*, qui assista aux Conciles de Paris & de Lyon, au milieu du sixieme siecle, sous les regnes de Childebert & de Gontran. Le premier Saint que l'on trouve dans cette liste, est Saint *Hippolite*, qui fut Abbé de Saint-Claude, & devint Evêque de Belley; étant mort vers 780, son corps fut porté dans son ancienne abbaye, où il est conservé avec honneur. On ne trouve plus ensuite ni Saints ni Prélats illustres à Belley, jusqu'au milieu du douzieme siecle. Alors *Saint*

Antelme, de la famille de Migin, noble & illustre en Savoie, fut tiré de la Chartreuse des *Portes* en Bugey, pour être élevé sur ce siége : il édifia tellement l'Empereur Frédéric Barberousse par sa piété, se concilia si bien l'estime & l'amitié de ce Monarque, que, par un diplome de Fréderic, conservé à Belley, il fut déclaré lui & ses successeurs Princes du Saint Empire, eut la Seigneurie pleine & entiere de sa ville, avec les droits régaliens, entre autres celui de faire battre monnoie. Saint Antelme fut enterré dans sa cathédrale en 1178 ou 1180. Quoiqu'il ait été canonisé par la voix publique, son corps fut long-temps sans être tiré du caveau où il avoit été déposé : ce ne fut qu'au dix-septieme siecle que *Jean de Passalaigue*, Evêque de Belley, le découvrit par hasard, en voulant faire rebâtir la tour du clocher de son église. Le corps du saint Evêque se trouva sans corruption; il fut placé dans une châsse, & on le révere encore dans la cathédrale de Belley.

Depuis la fondation de l'Ordre des Chartreux, & l'établissement de quantité de leurs maisons en Bresse & en Bugey, on en a souvent tiré des Evêques de Belley, dont la plupart ont voulu être enterrés

dans les monasteres dont ils étoient sortis.

Il y a eu aussi parmi ces Evêques quelques gens de qualité, entre autres trois du nom de la Baume. En 1370, Edouard de Savoie, neveu du Comte Amé VI, qui avoit fait profession dans l'Ordre de Saint-Benoît, fut élevé sur ce siége, & en fut chassé par ses Diocesains qu'il vexoit, & établi par son oncle Archevêque de Tarentaise. Les Evêques de Belley, depuis l'acte de donation de Frédéric Barberousse, étoient absolument indépendans des Comtes de Savoie : ceux-ci n'avoient aucun titre pour les assujettir ; aussi cet assujettissement a-t-il été insensible, &, pour ainsi dire, tacite ; mais la grande considération & la puissance des Ducs de Savoie ont si bien accoutumé les Evêques de Belley à la sujétion, que leurs villes & leurs Terres ont été comprises dans la cession faite à la France en 1601. Nos Rois se sont mis en possession de nommer à cet évêché comme aux autres de leur royaume ; mais le Pape ne fait aucune mention dans ses Bulles de la nomination du Roi. En 1609, le premier Evêque nommé par Henri IV, a été Jean-Pierre *le Camus*, fameux par la multiplicité & la singularité de ses Ouvrages. Il se démit en 1624, & eut pour successeur

Jean de *Passelaigue*, Bénédictin, riche en bénéfices ; il employa utilement son revenu pour rétablir la cathédrale & le palais épiscopal, qui d'ailleurs n'offrent rien de remarquable. On conserve dans la cathédrale une main de Saint Jean-Baptiste, ce qui fait que cette église lui est dédiée. Les Chanoines qui composent le Chapitre ont suivi la regle de Saint-Augustin, depuis 1142 jusqu'en 1578, qu'ils ont été sécularisés : alors le Prieur prit le titre de Doyen ; on établit trois autres dignités, qui sont l'Archidiacre, l'Archiprêtre & le Chantre.

Il y a une seule paroisse dans la ville, indépendamment de la cathédrale. Les couvens consistent dans une abbaye de Filles, que l'on appelle *Sainte-Marie de Bons*, parce qu'elle fut fondée l'an 1155, dans un village de ce nom en Bugey, d'où elle a été transportée dans Belley ; les Religieuses sont Bernardines & de la filiation de Saint-Sulpice, abbaye d'hommes, fille de Pontigny, fondée vers 1130 ou 1133. Les Seigneurs de Moyria sont les principaux bienfaiteurs de cette abbaye. Le couvent des Cordeliers de Belley fut établi au milieu du quinzieme siecle, par le Duc Louis

de Savoie, & obtint de grands priviléges : il fut entiérement brûlé en 1581 ; mais depuis il a été rétabli. Le couvent des Capucins n'est pas plus ancien que l'an 1620 ; celui des Filles Sainte-Marie, de 1622 ; & celui des Ursulines, qui sont au fauxbourg, de 1629. Les Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Antoine avoient, il n'y a pas encore long-temps, une maison assez considérable à Belley, avec noviciat : enfin, pendant le cours du dix-septieme siecle, on y a établi un collége & un séminaire qui ont un avantage particulier, c'est d'être affiliés à l'Université de Besançon ; de sorte que les études qu'on y fait servent, pour prendre des degrés dans cette Université.

Je vais reprendre l'ordre alphabétique, suivi par Guichenon, dans l'examen des lieux remarquables, & des principales familles du Bugey.

Ambournay, ou, pour mieux dire, *Ambronay*, est une petite ville particuliérement connue par l'abbaye de Bénédictins qui y est établie depuis l'an 800. *Bernard*, qui en fut le premier Abbé, devint ensuite Archevêque de Vienne, & a été canonisé. L'abbaye étant devenue considérable & très-riche par la donation que

fit Charlemagne à Saint Bernard, de toutes les terres voisines qui composent actuellement une Baronnie de huit ou neuf paroisses, il se forma au milieu de ces villages une petite ville à laquelle l'Abbé & ses Moines accorderent, en 1298, un plein affranchissement, & les mêmes libertés & priviléges dont jouissent les autres villes du Bugey. Le Maire d'Ambournay assiste aux Etats; la paroisse & les habitans sont du diocese de Lyon. L'Abbé & les Religieux prétendent être soumis immédiatement au Saint Siége. L'Abbé est à présent commendataire, & le Prieur claustral gouverne les Moines. Ils ont été agrégés à l'Ordre de Cluni, peu après sa fondation, jusqu'en 1647, qu'on a placé dans cette abbaye des Religieux de la Congrégation de Saint-Maur. Les Abbés réguliers d'Ambournay ont souvent été d'anciens Gentilshommes; ainsi il y en a eu quatre ou cinq de la Maison de la Baume, & un Prince de Savoie: ces Abbés étoient alors indépendans des Comtes & des Ducs de Savoie, qui les ont assujettis successivement, comme ils ont fait les Evêques de Belley.

Le château de *Grolée* est sur le bord du Rhône; au pied est un bourg considéra-

ble : les Seigneurs de ce nom le possédoient dès le treizieme siecle, & leur filiation est bien établie depuis ce temps-là. Leur Maison s'est séparée en plusieurs branches ; la Terre fut érigée en Baronnie, en faveur de l'aînée, par les Ducs de Savoie, au commencement du treizieme siecle, & en Comté par le dernier Duc, possesseur de la Bresse. Ces érections ayant été confirmées par nos Rois, Grolée a encore le titre de Comté, & appartient à des héritiers des anciens possesseurs. La derniere branche de la Maison de Grolée qui s'est éteinte, étoit egalement illustre & riche ; elle portoit le surnom de *Vireville* : il reste peut-être encore plusieurs rameaux de cette Maison, sur-tout en Piémont & en Savoie, où quelques-uns d'entre eux ont passé.

La ville de *Nantua* est située entre deux montagnes, à l'extrémité d'un lac où l'on pêche de bon poisson, & sur-tout d'excellentes truites. La ville n'a qu'une rue, une seule paroisse du diocese de Lyon, un petit couvent de filles, un hôpital & un collége ; mais elle est principalement connue par son prieuré de Bénédictins, qui a été autrefois abbaye. Les Religieux sont Seigneurs de la ville

& des villages voisins, qui forment une belle Terre avec titre de Baronnie. Le Prieur est à présent commendataire, & à la nomination du Roi ; c'est un bon bénéfice. Les Moines & Abbés de cette maison sont de la Congrégation de Cluni, & doivent tous être nobles. Le premier Abbé de Nantua étoit *Saint Amand*, qui passa ensuite en Flandres, & fonda plusieurs églises. Les Religieux de Nantua prétendent qu'il a été enterré chez eux en 670 ; mais on le leur conteste ; & l'église d'Utrecht se faisoit honneur de posséder ses reliques : en revanche, l'église de Nantua possede le corps de Saint Maxime, qui lui fut donné par Saint Hugues, Abbé de Cluni, lorsque l'abbaye de Nantua se soumit à l'abbaye de Cluni, & fut alors réduite à l'état d'un simple prieuré. Charles le Chauve a été un de ses principaux bienfaiteurs ; mais il n'en a pas été à beaucoup près le Fondateur.

La Chartreuse de *Pierre Chastel*, enveloppée d'une fortification qui en fait véritablement une citadelle, est située sur le bord du Rhône, à une ou deux lieues de Belley. Le monastere fut fondé, au quatorzieme siecle, par le Comte de Savoie Amé ou Amédée VI. On compte à

préſent dans la ville à peu près cinq cents habitans, dont on tire une compagnie franche, qui forme la garniſon de la forteresse : le Roi nomme le Gouverneur, comme faiſoient les Ducs de Savoie ; mais les fonctions de Lieutenant de Roi ſont remplies par le Prieur de la Chartreuſe. Le Procureur fait les fonctions de Commiſſaire des Guerres, & l'on choiſit un militaire pour remplir celle de Major. L'hiſtoire de Pierre-Chaſtel, quoique ce ſoit un petit lieu, eſt intéreſſante & curieuſe : on prétend qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un pont ſur le Rhône, défendu par un château ; mais les Hiſtoriens ne nous apprennent rien de certain ſur ce lieu, avant l'an 1137. Alors l'Empereur Henri V le donna à Amédée II, Comte de Maurienne ; il paſſa par la ſuite comme apanage à Louis de Savoie, Baron de Vaud, dont le fils Jean le vendit ou le remit au fameux Comte Vert, Chef de ſa Maiſon, qui fonda l'Ordre du Collier de Savoie, actuellement nommé *de l'Annonciade* ; la Chartreuſe de Pierre-Chaſtel fut faite pour ſervir de chapelle, & de lieu d'aſſemblée pour cet Ordre. Amédée VI donna ce lieu aux Chartreux, & les en rendit Seigneurs. Il aſſigna en

même temps des fonds pour ſubvenir aux frais des cérémonies de ſon nouvel Ordre; mais toutes ces volontés ne purent être exécutées de ſon vivant. Il mourut en 1383, dans le royaume de Naples; ſa veuve, Bonne de Bourbon, s'empreſſa de mettre la derniere main à cette fondation; il devoit y avoir quinze Chartreux & quinze Chevaliers; les derniers devoient être habillés de blanc comme les premiers: cette couleur d'habillement a depuis été changée en noir par Amé VIII, petit-fils d'Amé VI, qui fut premier Duc de Savoie, & Pape, ſous le nom de Félix V. Les Chevaliers de l'Ordre du Collier ont continué de s'aſſembler à Pierre Chaſtel, quoiqu'en 1518 ils aient été réformés par le Duc Charles III, & qu'ils aient pris le nom de Chevaliers de l'Annonciade, avec des habits & manteaux bien plus magnifiques que ceux qu'ils avoient portés ci devant, & de nouveaux réglemens. Ce ne fut que lorſque le Duc Charles Emmanuel eut cédé la Breſſe & le Bugey à Henri IV, & que Pierre-Chaſtel ſe trouva faire partie de la France, que les aſſemblées de l'Ordre furent transférées à Montmeillan, & qu'il n'eut

n'eut plus rien de commun avec cette Chartreuse ; mais du moins on y voit encore les armes de tous les Chevaliers qui y furent reçus pendant le cours des quinzieme & seizieme siecles : j'en vais nommer quelques-uns dont les familles subsistent encore, sans parler de celle de Savoie ni de celles de Châlons, de Saluces, de Villars, de Genêve, &c. qui sont éteintes.

Jean de Vienne, Amiral de France, est compris dans la premiere de toutes les promotions ; il portoit pour armes, de gueule à l'aigle éployé d'or, & pour devise : *Tôt ou tard vienne.* Dans cette même promotion fut compris *Etienne de la Baume*, Amiral & Maréchal de Savoie ; mais il faut observer qu'il n'étoit que bâtard de la Maison de la Baume-Montrevel. Ce n'est que sous Amédée VIII que l'on trouve, parmi ces Chevaliers, *Jean de la Baume*, Maréchal de France, & dans la même promotion *Jean de Grolée*, qui portoit pour devise : *Je suis Grolée.* Dans une promotion de 1465, on rencontre *Philippe de Levis*, Comte de Villars, de la même Maison que les Comtes de Lugny & de Mirepoix. Ces derniers ont le titre de Maréchaux hé-

réditaires de la Foi ; de là vient sans doute que Philippe de Levis portoit pour devise : *Dieu aide au second Chrétien.* Dans cette même promotion se trouve *Jean de Seyssel*, Maréchal de Savoie, dont la devise étoit : *Franc & léal.* Il y a encore des Gentilshommes de ce nom dans la Bresse & le Bugey. Les armes de Seyssel sont gironnées d'or & d'azur, de huit pieces. *François de la Palud*, Seigneur de *Varambon*, portoit de gueule à la croix herminée, & pour devise : *Plutôt mourir que se souiller.* On trouve encore dans les promotions suivantes des la Baume, des la Palud, des Grolée, &c. Je ne parle point des familles Italiennes & de plusieurs subsistantes en Savoie, mais peu connues en France ; peut-être trouverai-je d'autres occasions d'en entretenir mes Lecteurs.

Il y a dans le Bugey une autre Chartreuse célebre ; c'est celle de *Portes*, qui fut fondée au douzieme siecle, & est remarquable par la quantité de Prélats qu'elle a fournis, non seulement à l'évêché de Belley, mais encore aux archevêchés de Besançon & de Lyon ; elle est dans ce dernier diocese.

Saint-Rambert, surnommé de *Joux*,

parce qu'il est au pied du Mont-Jura, est une ville du Bugey, considérable particuliérement par son abbaye fondée dans le cinquieme siecle par un Saint Domitien, Romain de naissance; il passa de Rome à Marseille, demeura quelque temps au monastere de Lerins; & voulant mener une vie encore plus austere, vint à Lyon, entra dans le Bugey, & s'établit au lieu où est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Rambert. Il y mourut avec grande réputation de sainteté; & ses reliques ayant opéré des miracles, il s'y forma un monastere. Vers 680, un Seigneur que l'on prétend avoir été du Sang Royal de Clovis, & qu'on appeloit Rambert, ayant été persécuté par Ebroin, Maire du Palais de Thierry, se retira en ce lieu, & y fut assassiné. Ce nouveau Saint fit encore tant de miracles, qu'il fit oublier le premier, & que le monastere prit son nom. En 1138, cette abbaye fut mise dans la dépendance de celle de Cluni; mais elle en a été séparée, & est actuellement indépendante: elle a un Abbé commendataire, dont le revenu n'est pas considérable, quoique l'Abbé ait été originairement Seigneur de la ville & des environs. Il y avoit autrefois un château, qui fut démoli par

ordre d'Henri IV. La ville n'a point de murailles, & il est impossible qu'elle en ait, étant serrée entre deux montagnes, qui ne laissent d'espace que pour une rue traversée dans toute sa longueur par un ruisseau d'eau très-claire, qui, avec les chanvres & les lins qu'on cultive aux environs, donne la facilité de fabriquer & de blanchir des toiles ; assez bon objet de commerce pour cet endroit. Il n'y a, outre l'abbaye & la paroisse, qu'un petit collége & un hôpital.

L'abbaye de S. Rambert, en 1206, céda une partie de sa Seigneurie aux Comtes de Maurienne & de Savoie, à condition qu'ils la défendroient. Amé IV accorda des priviléges & des immunités aux habitans de cette petite ville : ils furent confirmés par ses successeurs ; &, de ce moment, la ville n'a plus connu d'autres Souverains que les Comtes & Ducs de Savoie. En 1576, le Duc Philibert Emmanuel la donna à un de ses fils naturels, & l'érigea en Marquisat. Henri IV le fit passer aux Ducs de Nemours, qui, comme on sait, étoient cadets de la Maison de Savoie : à leur extinction, ce Marquisat a été vendu.

La ville de *Seyssel* est la derniere dont

je parlerai ſuivant l'ordre alphabétique ; mais c'eſt la ſeconde du Bugey. Elle eſt très-ancienne, puiſqu'on prétend qu'elle tire ſon nom de *Sextilius*, Général Romain : elle étoit connue l'an 1100, du temps de Béralde, premier Auteur des Comtes de Savoie. Ses deſcendans & ſucceſſeurs ont accordé, comme Souverains, des priviléges aux habitans de cette ville ; mais elle avoit des Seigneurs de ſon nom. Le Duc Emmanuel Philibert l'érigea en Marquiſat pour Emmanuel de Seyſſel, déjà Marquis d'Aix en Savoye. Nos Rois, en conſervant cette érection, s'en ſont aſſuré la ſouveraineté, & l'ont par la ſuite réuni à leur domaine. On y voit les reſtes d'un vieux château avec une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, où l'on révere une image miraculeuſe. Les Capucins s'y ſont établis au dix-ſeptieme ſiecle ; les Auguſtins y ont un couvent depuis 1348 ; mais l'égliſe la plus conſidérable eſt un prieuré de Religieuſes Bernardines, qui eſt de la filiation de l'abbaye de Saint-Chef en Dauphiné, à qui elle doit tous les ans pour redevance une belle truite. C'eſt à Seyſſel que le Rhône commence à être navigable. Il traverſe la ville, & on y paſſe ce fleuve ſur un pont.

Le Rhône partage même Seyssel en deux parties ; mais celle du côté de la France est bien plus considérable & plus commerçante que celle du côté de Savoie. Cette ville est du diocese de Geneve, dont l'Evêque réside à présent à Annecy en Savoie.

La premiere entre les Maisons illustres du Bugey, dont Guichenon fasse mention, est celle des *Allemans* : ce sont les mêmes que ceux du Dauphiné ; les uns & les autres datent de l'an 1320.

Celle des la *Baume*, Comtes de Saint-Amour, différente de celle de Montrevel, est moins illustrée, mais très-bonne & très-considérée dans le Bugey & dans la Franche-Comté.

Celle de *Champier* passoit pour bonne au dix-septieme siecle, ayant possédé des terres & des emplois considérables ; cependant elle ne descendoit que de Simphorien Champier, savant Médecin du Duc de Lorraine, vivant au quinzieme siecle, que ce Prince fit Chevalier : il est connu par des Ouvrages singuliers & estimés, dont j'ai parlé. Le nom de Champier s'est éteint dans la Maison d'Alleman.

La Maison de *Conzié* est connue depuis le douzieme siecle, tant dans la Savoie que dans le Bugey, & séparée en un grand nombre de branches, entre autres

celle de *Vaucher*, dont M. l'Archevêque de Tours & M. l'Evêque d'Arras d'aujourd'hui sont sortis.

La Maison de *Montbel*, qui, comme celle de Conzié, est également illustre dans la Savoie & dans le Bugey, subsiste encore en Savoie dans les Comtes d'Entremont, & peut-être dans quelques autres branches; mais la Terre d'Entremont est sortie de cette Maison, & ils n'en ont conservé que le nom.

Celle de *Moiria* est de la même ancienneté dans le Bugey, c'est-à-dire, du douzieme siecle : il n'y a pas long-temps qu'elle subsistoit encore, mais seulement, à ce que j'ai ouï dire, dans la personnne de quelques Ecclésiaiques.

Je crois celles de *Saconai* & de *Villette* éteintes.

Il ne me reste plus à parler que du pays de Gex, qui est regardé comme une annexe du Bugey, & qui a été cédé à la France en même temps. Il est séparé du Bugey & de la Franche-Comté par les montagnes de Saint-Claude & de Credo, & du pays de Vaud appartenant au canton de Berne, de Geneve & des Etats de Savoie, par le lac de Geneve & le Rhône. Il a environ sept lieues de long Pays de Gex.

& trois de large, renferme vingt-six paroisses, quelques hameaux, une seule ville, qui est Gex, & vingt-cinq à trente mille habitans. Quoique la cession faite par les Ducs de Savoie ait été entiere, les Génevois ont conservé, au milieu de ce pays, quelques cantons qu'ils avoient déjà usurpés sur les Ducs de Savoie. Voici l'histoire de ce petit pays. Le Comte Amédée VI, dit le *Comte Vert*, s'en empara en 1360, en même-temps que du pays de Vaud, sur lesquels la Maison d'Anjou lui céda tous ses droits. Moins de deux cents ans après, en 1536, les Bernois se rendirent maîtres, sous le Duc Charles III, dit *le Bon*, du pays de Vaud, du Chablais, & du pays de Gex; au bout de deux ans, ils restituerent au moins les deux derniers, à la réserve de ces petits cantons du pays de Gex, dont les Génevois révoltés contre leur Evêque, s'étoient emparés. Charles Emmanuel ne put par conséquent les céder à la France, & nos Rois n'ont pas jugé à propos d'insister à cet égard, serrant d'ailleurs Geneve d'assez près. Toute la partie du pays de Gex, qui appartient à la France, est Catholique, & est du diocese de Geneve ou Anneci. Quelque petite que soit la capitale de ce

pays, elle eſt diviſée en trois parties; la premiere eſt ſur une hauteur où l'on voyoit autrefois un château aſſez fort, à préſent ruiné; les deux autres ſont au pied de cette hauteur; l'une, au nord, s'appelle *Gex-la-vieille*, & l'autre, à l'occident, *Gex-la-Ville*; cette derniere eſt entourée de murailles. Ces deux parties ſont ſéparées par un torrent que l'on appelle *le Jornan*, & que l'on paſſe ſur un pont. Gex a de plus trois petits fauxbourgs; il y a un Gouverneur militaire particulier du pays de Gex, & un Bailliage Royal pour l'adminiſtration de la Juſtice, qui, en certains cas, reſſortit au Préſidial de Bourg en Breſſe. Le Corps municipal & les Etats ne conſiſtent qu'en quelques Syndics, qui dreſſent de petits cahiers de repréſentations, qu'ils joignent avec ceux du Bugey, & qui ſont portés par eux aux Etats de Bourgogne aſſemblés à Dijon, & quelquefois même à la Cour; d'ailleurs les Syndics font la répartition des impoſitions, conformément à l'ordre qui leur eſt donné par l'Intendant de Bourgogne. Le domaine eſt engagé depuis long-temps à la Maiſon de Condé, & appartient actuellement par héritage à M. le Prince de Conti.

Il n'y a dans Gex qu'une seule paroisse, mais plusieurs couvens, dont le plus ancien est de Carmes, & a été ruiné plusieurs fois par les Hérétiques, puis rétabli ; les autres, qui ne sont fondés que depuis le dix-septieme siecle, en ont été garantis ; ils consistent dans un couvent de Capucins, un de Religieuses Ursulines, un de Nouvelles Catholiques, des Sœurs Grises, qui desservent l'hôpital, & font quelques autres bonnes œuvres de charité ; enfin un petit collége. Le commerce de la ville est peu considérable ; celui du pays consiste principalement en fromages qui se tirent du lait des vaches, qui vont passer sept mois de l'année, du premier Mai au dix Décembre, dans les pâturages qui sont dans les montagnes les moins arides du pays. On compte qu'il y a dans celui de Gex plus de deux mille vaches, qui vivent pendant les cinq autres mois au sec, mais en général fournissent abondamment du lait, qui, dans ce pays, comme dans la plus grande partie de la Suisse, tient lieu du blé, du grain de toute espece, & du vin qui y manquent. Les forêts du pays ne sont pour la plupart que de bois taillis ; mais on trouve au haut des montagnes, assez de châtaigniers

pour que les habitans se nourrissent de châtaignes au moins quatre mois de l'année. Le Rhône cotoye tout le pays; mais il n'y est point navigable, le fond, pendant tout son cours, étant hérissé de rochers; si bien que c'est alors plutôt un torrent qu'un fleuve : il y a même un endroit près du fort de l'Ecluse, où il s'enfonce tellement par-dessous les rochers, qu'on peut traverser ce fleuve à pied sec, en sautant d'un rocher à l'autre. L'entrée du pays de Gex, de ce côté-là, est défendue par le fort de la *Cluze* ou de l'*Ecluse*, qui est un très-petit château, mais d'un abord vraiment inaccessible, étant adossé contre une montagne, & entouré d'une fortification en pierres seches, très-suffisante pour soutenir un poste d'un abord aussi difficile; on y conserve quelques pieces de canon : on y entretient un Commandant militaire, & pour garnison une Compagnie d'Invalides.

Le Comté de Bourgogne, actuellement à la France, a été, pendant tout le cours du seizieme siecle, une province dépendante de la Maison d'Autriche, héritiere de celle de Bourgogne. Charles-Quint ordonna qu'elle feroit partie d'un nouveau cercle de l'Empire, qu'il forma sous Franche-Comté.

le nom de *Cercle de Bourgogne*, & dans lequel il comprit le Comté de ce nom, & les dix-ſept Provinces des Pays-Bas. On lui donne depuis long-temps aſſez généralement le nom de Franche Comté, & c'eſt relativement au Duché de Bourgogne. Les poſſeſſeurs de ce Duché ſe trouvoient dans une ſorte de dépendance de la France, en étant les premiers Pairs laïques, & cette province leur ayant été donné comme deſcendans de la Maiſon Royale: le Comté au contraire étoit poſſédé librement en toute ſouveraineté par des Princes qui reconnoiſſoient à peine l'Empereur pour leur Chef; d'ailleurs les Ducs de Bourgogne impoſoient des taxes ſur leurs ſujets, les aſſujettiſſoient à des ſervices, des redevances, des preſtations de foi & hommage, dont les ſujets des Comtes n'ont jamais entendu parler. Cette liberté & cette franchiſe furent même ſi bien reconnues, que lorſque les Princes de la Maiſon de Valois ont réuni les deux Bourgognes, le Duché eſt reſté ſoumis à ces anciennes charges, & la Comté en eſt demeurée exempte. Les héritiers de la Maiſon de Bourgogne ont continué à ménager la Franche-Comté; & le droit de conquête qu'en a fait la France, eſt

le ſeul qui ait autoriſé Louis XIV à mettre cette province ſur un pied différent.

Les Auteurs que j'extrais eſtiment la longueur de la Franche-Comté à trente grandes lieues du midi au ſeptentrion, & ſa largeur à vingt ſeulement du ſud-eſt au nord-oueſt. Elle eſt bornée au nord par la Lorraine, au midi par la Breſſe, au levant par la Suiſſe, & au couchant par le Duché de Bourgogne. La moitié de cette province eſt remplie de montagnes, & l'autre partie eſt plate & unie. Les principales rivieres qui l'arroſent, ſont la Saone, dont j'ai parlé ailleurs, & le Doux, qui a ſon cours preſque tout entier dans la province : ſortant du Mont-Jura en Suiſſe, traverſant les deux principales villes, Beſançon & Dôle, il ſe jette dans la Saone à Verdun, petite ville du Duché, mais très-proche des limites des deux Bourgognes. Une partie de ſon cours n'eſt point navigable, & on n'a pas cru juſqu'à préſent devoir faire de grandes dépenſes pour perfectionner cette navigation. Les autres rivieres ſont de peu d'importance; mais cette province a une grande quantité de ſources, de fontaines, de puits, qui ont des propriétés bien remarquables, & des eaux minérales fré-

tagne, étant forts & bienfaits; c'eſt dans la cavalerie qu'ils aiment à ſervir, & les Officiers des Corps de ce genre y font, avec une égale facilité, de bonnes remontes & de bonnes recrues. Toute la Franche-Comté eſt Catholique, & l'Héréſie n'y a jamais pu pénétrer; il eſt vrai que les Rois d'Eſpagne, a qui elle étoit ſoumiſe, avoient pris, pour l'empêcher, les meilleures précautions. Ils avoient établi une Inquiſition à Beſançon; mais elle étoit ſage, modérée, préſidée par l'Archevêque, ſurveillée par le Gouverneur, & tous les procès ſe portoient au Parlement de *Dôle*, qui étoit, au ſeizieme ſiecle, & dans le dix-ſeptieme, en grande réputation de ſageſſe & de modération; il ſéviſſoit rarement, & ce n'étoit que contre ceux qui enſeignoient avec ſcandale ou débitoient des Livres contenant de pernicieuſes doctrines.

On n'a jamais parlé, dans le Comté de Bourgogne, d'autre Langue que le François, tel qu'on l'a parlé & écrit en France, dans les différens ſiecles de notre Monarchie. Le langage de la Nobleſſe & des honnêtes gens eſt très-pur. Le peuple & les payſans, ſurtout

tout ceux de la montagne, ont un patois assez maussade, mais qui n'a rien de commun avec l'Allemand.

La population de la Franche-Comté n'étoit pas, au commencement de ce siecle, portée plus loin que trois cent quarante mille ames, y compris plus de quatre mille personnes ecclésiastiques, tant séculieres que régulieres; mais depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, des circonstances favorables ont augmenté cette population; d'ailleurs on a découvert de nouveaux moyens de s'assurer plus au juste du nombre des habitans existans dans la province, & on a trouvé qu'il y avoit le double de ce qui y étoit d'abord, c'est-à-dire, six à sept cent mille partagés en dix-huit cent cinquante-cinq communautés, villes, bourgs, ou simples paroisses, lesquelles étoient, du temps de la domination Espagnole, partagées en quatre grands Bailliages; celui d'*Amont* ou *Vesoul* est le plus ancien & le plus considérable; celui d'*Aval* est le second (1); le troi-

(1) Les mots d'*Aval* & d'*Amont* sont des expressions rustiques, qui signifient au dessus & au dessous, supérieur & inférieur.

ſieme eſt celui de Dôle, que l'on appelle quelquefois du *Milieu*. La ville & le territoire de Beſançon, & les poſſeſſions appartenantes à l'Archevêque, forment un quatrieme Bailliage, qui, au ſeizieme ſiecle, étoit en quelque maniere indépendant des Souverains de la Franche-Comté, l'Archevêque étant Prince de l'Empire, jouiſſant à ce titre des droits régaliens, & la ville ayant auſſi ceux de ville Impériale & de l'Empire; mais depuis la conquête du Comté de Bourgogne, ce Bailliage eſt entiérement ſoumis au Roi.

Après avoir ainſi deſſiné les premiers traits de la deſcription du Comté de Bourgogne, je vais faire l'hiſtoire très-abrégée des Souverains qui l'ont poſſédé, juſqu'à ceux ſur leſquels Louis XIV en fit la conquête; je ferai enſuite connoître l'ancienneté & les illuſtrations du ſiége archiépiſcopal de Beſançon; je rendrai compte de ce qui regarde la ville de Beſançon, actuellement capitale de la Franche-Comté; enfin je continuerai à examiner, les uns après les autres, tous les lieux de quelque importance de ce grand & beau Gouvernement.

La Franche-Comté a eu au ſeizieme

ſiecle un Hiſtorien fameux avec raiſon; c'eſt *Louis Gollut*, Avocat au Parlement de Dôle : ſon Ouvrage, renfermé dans un volume *in*-folio, d'environ douze cents pages, a été imprimé à Dôle en 1592. Il n'y a que cette édition. L'érudition en eſt immenſe; mais l'Auteur montre plus de goût & de choix que bien d'autres, & n'adopte pas, comme eux, beaucoup de fables groſſieres ſur l'origine des habitans de la Gaule. Le Livre eſt très-mal écrit; le ſtyle & les expreſſions en ont infiniment vieilli; mais les recherches qu'il contient, & qui ſont accompagnées de preuves, d'anciennes chartes, titres & diplomes, rendent cet Ouvrage précieux, & mériterent à ſon Auteur & à ſes deſcendans d'être élevés aux premieres places de la Magiſtrature en Franche-Comté. On aſſure que ſa famille ſubſiſte encore de nos jours. Je ne peux pas ſuivre un meilleur guide, pour rendre compte de l'état où étoit la Franche-Comté à la fin du ſeizieme ſiecle, ſauf à le corriger en quelques endroits, d'après des Auteurs plus modernes & plus inſtruits, & à remarquer ce qui eſt arrivé depuis de plus important aux villes, aux

lieux & aux familles dont parle cet Auteur.

Tout le monde ſait que les anciens & les premiers habitans de la Franche-Comté étoient les Séquanois, peuples Celtes-Gaulois très-nombreux & très-puiſſans, qui s'étendoient bien par-delà la Franche-Comté actuelle; & la preuve, c'eſt que les Romains appeloient la Franche-Comté *Maxima Sequanorum*. Ce qui indique que c'étoit la principale province, mais non l'unique des Séquanois: ce mot vient-il du nom du fleuve de la Seine *Sequana*? Gollut n'y trouve d'abord aucune difficulté; les poſſeſſions des anciens Séquanois étant ſi étendues dans ce qui forme aujourd'hui le Duché de Bourgogne, que le pays arroſé par la haute-Seine en faiſoit partie; Sens même, qui eſt ſur la riviere d'Yonne à la rive gauche de la Seine, leur appartenoit auſſi. Mais l'opinion particuliere de Gollut eſt que ce ſont plutôt les Séquanois qui ont donné leur nom au fleuve; que le mot *Seines* eſt Celtique, & ſignifie *Aborigènes*, ou gens qui ont été, de temps immorial, dans le pays; de là vient que, dans nos vieux Livres Gaulois, il eſt queſtion des *Seines*, qui faiſoient des courſes

en Angleterre du temps du Roi Artus. Ces *Seines*, que l'on a cru quelquefois être des Saxons, étoient des Gaulois Celtiques, enfin des Séquanois. Suivant Gollut, ces Gaulois Sénonois, qui d'abord se firent tant redouter dans toute l'Europe, sous la conduite de Ségovese & de Bellovese, établirent des Colonies dans des provinces si éloignées du lieu d'où ils étoient partis, & penserent s'emparer de Rome, ayant Brennus à leur tête, étoient des Séquanois. Mais enfin cette grande Nation se divisa & se subdivisa sous différens noms, & celui de Séquanois resta concentré dans ce qui forme aujourd'hui la Franche-Comté, & qui, du temps des Romains, s'appela *Maxima Sequanorum*.

Il y eut dans la Gaule jusqu'à cent Nations différentes, mais qui toutes étoient des démembremens de quatre ou cinq principales. Aux approches du temps où les Romains pénétrerent dans le pays, elles avaient des disputes entre elles par rapport à la primauté : c'est ainsi que les Séquanois en eurent avec les Æduens. Les premiers appelerent à leur secours les Germains, qui passerent le Rhin, & entrerent dans la grande province Séquanoise; ils battirent à plu-

ſieurs repriſes les Æduens; mais ils firent bientôt ſentir à leurs nouveaux alliés, qu'il vaut encore mieux s'arranger avec ſes voiſins, qui ſont à peu près des compatriotes, que d'appeler à ſon ſecours des Barbares étrangers. Les Séquanois ne purent ſe débarraſſer des Germains, qu'en leur abandonnant quelques villes en deçà du Rhin, ſans ce qu'on nomme aujourd'hui l'*Alſace* & le *Suntgau*, Gollut prétend que le Chef de ces Germains s'appeloit *Herneſt*; c'eſt le même que Céſar nomme *Arioviſte*. Ainſi ce nom d'Herneſt, qui eſt encore ſi commun dans l'Allemagne, & que pluſieurs grands Princes & Généraux ont porté, n'eſt pas celui d'un Saint, mais d'un guerrier redoutable & barbare, qui vivoit avant Jéſus-Chriſt.

Cependant les Romains ayant employé tout les reſſorts de leur politique pour diviſer les Gaulois entre eux, à fin de s'emparer plus aiſément de la Gaule, ſuivant cette maxime, *Divide & impera*, ils vinrent à bout de leurs deſſeins; alors la Franche-Comté fut érigée en Province Romaine, ſous le titre de *Maxima Sequanorum*. Les Romains ſoumirent même aux Séquanois les peuples Helvétiens & les Rauraques, qui leur étoient contigus.

Dôle étoit l'ancienne capitale des Séquanois; mais les Romains ayant fait un grand établissement militaire à Besançon, le Préfet & Gouverneur y fixa sa résidence; ainsi *Vesuntio* (Besançon), eut les honneurs de capitale; d'ailleurs elle étoit au centre du pays. La Religion Chrétienne y fut, dit-on, prêchée dès le premier siecle de l'Eglise, par Saint Lin, qui y fut envoyé par Saint Pierre. Saint Lin n'étoit point encore Evêque, & ne doit pas être compté comme le premier de Besançon; il faut réserver cet honneur à Saint Ferréol. Saint Lin ne souffrit pas non plus le martyre dans les Gaules; il retourna à Rome, & mérita de remplir la chaire de Saint Pierre, immédiatement après ce Prince des Apôtres.

Les Séquanois suivirent long-temps la même Religion que le reste de la Gaule; ils avoient pour Prêtres & pour Magistrats de police des Druïdes. Les Romains détruisirent leur autorité, & les chasserent, pour établir la Religion Païenne à la Romaine; mais le Christianisme ne tarda pas bien long-temps à y dominer; &, dès que Constantin eut

laissé la liberté de pratiquer ce culte sacré, il devint dominant dans la Séquanoise. Besançon étant une métropole Romaine dans l'ordre civil & politique, son Evêque fut bientôt reconnu pour Métropolitain, & son autorité s'étendit aussi loin que celle du Préfet de la Séquanoise.

Au commencement du cinquieme siecle, les Bourguignons passerent le Rhin, & s'emparerent de la Séquanoise. Les Romains, troublés & divisés sur le choix de leurs Empereurs, ne leur résisterent que foiblement. Pendant plus de quatre siecles, les Gaulois vaincus s'étoient si bien confondus avec leurs vainqueurs, que l'on ne connoissoit plus dans la Séquanoise que des Romains; &, au cinquieme, on distingua deux Nations, dont l'une, la Conquérante, étoit la Nation Bourguignone; l'autre, domptée, avilie, absolument déchue de sa gloire, étoit la Romaine. La domination Bourguignone ne s'en tint pas à ce qui forme aujourd'hui la Franche-Comté; tout le reste du pays, qui porte encore le nom de *Bourgogne*, & quelques provinces voisines, furent également soumis aux Bourguignons; & c'est ainsi que se forma le pre-

mier royaume de Bourgogne, ſur lequel régnerent les Gondomar, les Gondacaire, les Gondebaud, &c. J'ai aſſez parlé de ces Rois à la tête de l'Hiſtoire du Duché de Bourgogne; je ne pourrois que répéter exactement ici ce que j'en ai dit. Les enfans de Clovis & de Clotilde s'emparerent de cet Etat après la mort de leur pere, & il fut le partage de pluſieurs Rois de la premiere Race. Il ne ceſſa d'être aſſujetti à leur domination, ou à celle des Maires du Palais qui régnoient ſous leur nom, que lorſque la couronne même en ſortit pour paſſer ſur la tête des deſcendans de Charles Martel. L'Hiſtoire des deux Bourgogne eſt encore la même, pendant la plus grande partie du temps que dura le ſecond royaume de Bourgogne Transjurane. On prétend que ces Rois placerent en Bourgogne quelques Comtes amovibles, après leſquels ce Comté fut confié à Léotalde, dont le fils, nommé *Albéric*, lui ſuccéda: Etant mort en 955, ſa ſœur *Gerberge*, qui avoit épouſé en premieres noces Adalbert, Marquis d'Yvrée, qui prenoit le titre de *Roi d'Italie*, & en ſecondes noces Eudes Henri, Duc de Bourgogne, ſe maintint dans la poſſeſſion du Comté, à

l'aide de ſon ſecond mari, qui adopta Otton Guillaume ſon fils du premier lit, & voulut lui laiſſer tous ſes Etats, Duché & Comté. Quant au Duché, Otton Guillaume en fut dépoſſédé par le Roi Robert, fils de Hugues Capet; mais il conſerva les Comtés de Bourgogne & de Mâcon : Gui, l'un de ſes fils, n'eut que le ſecond; cependant on croit qu'il étoit l'aîné.

Il paroît que ce Comte Gui n'étoit pas fort attaché à ſes poſſeſſions; car ce fut lui qui, en 1078, ſe fit Moine à Cluni, avec trente Chevaliers, ſes compagnons d'armes; & ſa femme, & les épouſes des trente Chevaliers, ſe firent en même temps Religieuſes. J'ai parlé, dans mon Volume précédent, de cette ſinguliere aventure. Quoi qu'il en ſoit, ce fut Renaud, frere de Gui, qui fut Comte de Bourgogne à la mort d'Otton Guillaume, arrivée en 1027. Depuis cette époque, il n'y a plus d'incertitude dans la liſte des Comtes de Bourgogne juſqu'à leur extinction; c'étoient aſſurément de grands Seigneurs & de grands Princes : on ne peut preſque douter qu'ils deſcendoient des Rois d'Italie, & ceux-ci de Didier, Roi des Lombards, vaincu par

Charlemagne. Toutes les femmes de ces Rois d'Italie étoient des Princesses de la Race de cet Empereur ; ainsi Otton Guillaume avoit de tous côtés la plus illustre origine, & toutes les branches qui descendent de lui, telles que les Maisons de Châlons & de Vienne, doivent tenir rang parmi les plus illustres de l'Europe.

Renaud I mourut en 1057 ; il eut de son épouse, Adélaïde de Normandie, Guillaume I, surnommé *Tête-hardie*, qui hérita de toutes ses possessions en Bourgogne, & un second fils appelé *Gui*, qui eut en partage les Terres de sa mere, en Normandie. Guillaume II épousa Etiennette de Vienne, héritiere du Comté de ce nom (ce Comté étoit le dernier débris du royaume de Bourgogne); & Guillaume en le joignant à ceux de Bourgogne & de Mâcon, se trouvoit suffisamment autorisé à espérer de faire revivre le titre de ce royaume ; aussi s'intituloit-il dans quelques actes, *Roi de Bourgogne.* Henri IV, fuyant la persécution du Pape Grégoire VII, passa dans les Etats du Comte ; mais cet Empereur n'osa le décorer du titre de Roi ; il se contenta de lui accorder des

Terres qui augmentoient l'étendue du Comté de Bourgogne, telles que l'évêché de Lausanne, aujourd'hui le pays de Vaud. Guillaume II mourut en 1087; il fut enterré, comme son pere, dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, alors cathédrale. Il laissa cinq fils & quatre filles, qui furent mariées. L'aîné de ses fils lui succéda sous le nom de *Renaud II*; le second, nommé *Etienne*, eut en partage le Comté de Vienne; le troisieme s'appela *Raymont*; le quatrieme fut *Hugues*, Archevêque de Besançon; le cinquieme, *Gui*, d'abord Archevêque de Vienne, & ensuite Pape sous le nom de *Calixte II*. Ce Pape eut la gloire de terminer le différent qui subsistoit pour les investitures entre le Saint Siége & l'Empire; & le fruit de la réunion de ces deux Puissances fut une nouvelle Croisade, à laquelle marcherent Renaud & son frere Raymont. Etienne demeura en Europe, & gouverna les Etats de son frere en son absence. Renaud étant mort en Orient, il continua de les régir pendant la minorité de Guillaume III, fils de Renaud II.

Ce Guillaume III épousa une Princesse Allemande, de la Maison de Zeringhem,

& fut ſurnommé l'*Allemand* : comme il étoit Comte de Mâcon en même temps que Comte de Bourgogne, il eſt un de ceux que l'on a fait le Héros de la fable ridicule d'un Comte de Mâcon emporté par le Diable : mais autant ce conte eſt étrange, autant l'époque eſt-elle peu décidée ; & l'on n'eſt point du tout d'accord de celui ſur qui il a été fait. Les Hiſtoriens croient que c'eſt plutôt un fils du Comte Etienne qui portoit le nom de Guillaume, & qui ſe ſervoit, contre les Moines, de ſon pouvoir & de ſa conſidération dans Mâcon. Quoi qu'il en ſoit, Guillaume III mourut jeune, laiſſant un fils en bas âge, qui, pour cette raiſon, fut ſurnommé l'*Enfant*. Ce jeune Prince, en 1126 ou 1127, fut aſſaſſiné à Payerne en Suiſſe, en faiſant ſa priere dans une égliſe où il eſt enterré. Ce crime fut commis par des Valoiſans, envoyés par ceux qui étoient coupables du meurtre de ſon pere. Des Auteurs mal informés ont confondu les deux Guillaume. Il faut les diſtinguer, & il eſt certain que le dernier ne laiſſa point de poſtérité ; moyennant quoi, ce fut Renaud III, fils aîné du Comte Etienne, qui devint Comte de Bourgogne, ou, comme on diſoit alors,

premier Comte, parce que les cadets prenoient le même titre, mais relevoient de leur aîné pour tout ce qu'ils possédoient en apanage.

Renaud III fut, comme ses grands-peres, un puissant Souverain; il convenoit cependant qu'il étoit vassal des Empereurs d'Allemagne de la Maison de Franconie, qui avoient hérité des derniers Rois de la Bourgogne Transjurane; mais la Maison de Franconie s'étant éteinte en la personne de l'Empereur Henri V, Renaud refusa de rendre hommage à Lothaire de Saxe, qui lui succéda, soutenant que ses Comtés n'étoient point fiefs de l'Empire, mais du royaume de Bourgogne, qui étoit éteint; que si quelqu'un pouvoit prétendre à ce royaume, c'étoit lui, & que du moins ce qu'il y possédoit devoit être regardé comme indépendant, & ne relevant que de Dieu & de son épée. C'est depuis ce temps-là, dit-on, que le Comté de Bourgogne s'appelle *Franche-Comté.* Cette étymologie est plus honorable pour les Comtes, que celle qui se tire de ce que les Francs-Comtois ne payoient presque rien à leur Seigneur. L'Empereur Lothaire, irrité de la résistance de Renaud, arma con-

tre lui le Comte de Zeringhem son parent, auquel il donna l'investiture du Comté de Bourgogne. Ce Prince Allemand fit une guerre sanglante à Renaud; mais à peine réussit-il à lui enlever quelques places du côté du Rhin & de la Suisse. Renaud III avoit épousé une fille de Simon, Duc de Lorraine, dont il n'eut qu'une Princesse nommée *Béatrix*, qui fut élevée par son oncle le Comte Guillaume, mais qui succéda à tous les Etats de son pere, de préférence à ce Comte & ses enfans, parce qu'elle étoit fille de l'aîné. Il paroît que Guillaume lui-même en convint, puisqu'il lui remit la régence de ses Etats, lorsqu'elle fut en âge d'être mariée; en même temps il lui procura la plus grande alliance qu'il fût possible de contracter alors. Elle épousa l'Empereur Frédéric I, qui fut surnommé Barberousse. D'un autre côté, ce Monarque devoit regarder Béatrix comme un parti très-avantageux. Non seulement elle étoit héritiere effective de grands & beaux Comtés, mais elle lui apporta les droits les plus incontestables sur l'ancien royaume de Bourgogne Transjurane; aussi Frédéric prit-il le titre de Roi de Bourgogne, adoptant le systême de son beau-

pere Renaud. Il vint avec sa femme se faire rendre hommage de tout ce que possédoient les Comtes de Bourgogne dans le Dauphiné, le Lyonnois & la Bourgogne; mais il n'osa pas former de prétentions sur le Duché de ce nom, déjà reconnu pour être un apanage, & la premiere Pairie du royaume de France. Ce fut à Besançon que l'Empereur reçut tous ces hommages; il en fit l'Archevêque Prince de l'Empire : il avoit accordé la même grace à plusieurs Prélats, dont les villes épiscopales faisoient partie de l'ancien royaume de Bourgogne. On comprend que Frédéric sentit qu'il lui seroit difficile, ainsi qu'à sa postérité, de soutenir sa domination dans des Etats aussi écartés; il pensa à s'attacher plutôt ses vassaux par des graces importantes, qu'en leur faisant éprouver le poids & l'étendue de sa puissance. Tout le monde sait que Frédéric Barberousse mourut dans le Levant, sur les bords du fleuve Cidnus, en 1190. L'Impératrice Comtesse Béatrix lui survécut, & reprit pendant son veuvage la régence des Etats, qui étoient son patrimoine : mais ce veuvage ne fut pas long; elle mourut au plus tard en 1193, & tout son héritage passa à son second

second fils Otton, auquel l'Empereur Frédéric II, son frere aîné, consentit à l'abandonner sans difficulté, avec toute autorité sur l'ancien royaume de Bourgogne; il le déclara même Vicaire de l'Empire dans le royaume d'Arles, en tant que de besoin. Otton ajouta le titre de Palatin à celui de Comte de Bourgogne; & on prétend qu'il changea ses armes, en mettant dans son écu un lion, au lieu que ses ancêtres portoient de gueule à l'aigle éployée d'or, armes qu'ont conservées MM. de Vienne, dont le nom est avec raison si respecté en Bourgogne, ces Seigneurs descendant du Comte Guillaume, oncle de Beatrix. Ce Comte eut deux fils, dont l'aîné, appelé *Etienne*, fut chef d'une branche que nous allons voir revêtue de toute la puissance de ses ancêtres, mais qui ne la conserva pas long temps: c'est de cette branche qu'est sortie la Maison de Châlons, dont le dernier rameau a possédé la Principauté d'Orange. Le second fils du Comte Otton se nommoit *Gérard*; il prit le titre de Comte de Vienne, épousa l'héritiere de Salins, & obtint de son cousin Otton la pleine possession du Comté de Châlons, qui passa à son fils

aîné, & à l'aîné de celui-ci; mais ce dernier étant mort sans postérité (c'est probablement celui qu'on suppose avoir été emporté par le Diable), le Comté de Mâcon passa à sa sœur Alix de Vienne, qui le vendit au Roi Saint Louis. Guillaume II de Vienne, fils de Gérard, avoit un fils cadet, qui fut Seigneur de Pagny: c'est de lui que descendent MM. de Vienne d'aujourd'hui, qui n'ont conservé de leurs ancêtres que le nom & les anciennes armes.

Revenons au Comte Palatin Otton I: il mourut en 1200, ne laissant qu'une fille Béatrix II, qui épousa Otton, Duc de Méranie (1). Quoiqu'Otton de Méranie fût un grand Seigneur, que son droit pour posséder le Comté de Bourgogne fût aussi bien établi que celui de son beau-pere, & qu'il fût soutenu par l'Empereur, oncle de sa femme, il étoit Etranger, dès-lors désagréable aux Bourguignons. Sa possession fut troublée par les prétentions des descen-

(1) La Méranie est un pays qu'on ne trouve plus sur les Cartes, mais qui étoit situé entre l'Allemagne & l'Italie, & comprenoit une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui *la Carinthie, la Carniole & l'Istrie.*

dans de Guillaume. Il ne put terminer les guerres ſanglantes qu'ils lui firent, qu'en donnant, en 1230, ſa fille *Alix* en mariage à Hugues de Bourgogne-Châlons, arriere-petit-fils de Guillaume. Cependant Otton & Béatrix avoient un fils nommé *Otton* comme ſon pere, qui lui ſuccéda & porta comme lui les titres de Duc de Méranie & de Comte de Bourgogne; mais ce jeune Prince étant mort en 1248, ſans avoir été marié, *Alix* & *Hugues* furent Comtes Palatins de Bourgogne. La Méranie paſſa dans une autre Maiſon, & fut alors démembrée. Le fils d'Alix & d'Hugues porta le nom d'*Otton*, & fut le quatrieme Comte Palatin de Bourgogne; il épouſa *Mahaut*, Comteſſe d'Artois, &, par cette alliance, devint héritier de cette province des Pays-Bas. Il fut tué en 1303 à la bataille de Caſſel, en ſecourant le Roi Philippe le Bel contre les Flamands, laiſſant trois enfans, dont un Prince, nommé *Robert*, qui lui ſuccéda, mais pour peu de temps, & fut ſurnommé l'*Enfant*, à cauſe de ſa jeuneſſe: il mourut en 1315. L'aînée des deux filles s'appeloit *Jeanne*; elle avoit épouſé Philippe de France, ſecond des fils de Philippe le Bel, qui monta ſur le

trône à son tour, sous le nom de Philippe le Long. Sa sœur cadette, *Blanche*, avoit aussi épousé Charles le Bel, frere cadet de Philippe le Long, & qui lui succéda. On sait que la conduite de ces deux Princesses, pendant les premieres années de leur mariage, ne fut point irréprochable; leurs époux les en punirent avec assez de rigueur. Blanche la cadette fut séparée de Charles le Bel; & s'étant fait Religieuse dans l'abbaye de Maubuisson, y passa le reste de ses jours: Philippe fut plus indulgent pour Jeanne, reconnue héritiere des Comtés de Bourgogne & d'Artois. Il se réunit avec elle au bout de quelques années, en eut plusieurs enfans, dont un fils qui mourut au berceau, & quatre filles. L'aînée de ces Princesses fut mariée à Eudes IV, Duc de Bourgogne. Le Roi Philippe le Long mourut en 1322, & la Reine Jeanne sa femme ne finit ses jours qu'en 1329. Le Duc Eudes n'eut aucune peine à s'emparer du Comté de Bourgogne; mais ce fut avec plus de difficulté qu'il se rendit maître de l'Artois. Il étoit en pleine possession de cet héritage, lorsque la Duchesse Jeanne mourut en 1347. Elle avoit eu quatre enfans, deux garçons & deux

filles, mais tous étoient morts jeunes & avant elle; cependant l'un de ses fils ayant épousé l'héritiere des Comtés de Boulogne & d'Auvergne, avoit laissé un enfant que l'on nomma *Philippe*, & qui fut surnommé *de Rouvre*, du nom du château où il étoit né.

Ce jeune Prince étoit assurément destiné à jouir des plus grandes possessions: son grand-pere Eudes IV étant mort, il devint Duc, Comte de Bourgogne & d'Artois. Il n'avoit que deux ans, & le Roi Jean prétendit avoir la baillie, tutelle & régence de ses Etats pendant sa minorité. Il l'obtint d'autant plus aisément, qu'il épousa en secondes nôces la mere du jeune Duc: on s'accoutuma, pendant douze ans que vécut encore Philippe de Rouvre, à la domination du Roi Jean sur les deux Bourgognes. Les Bourguignons le servirent avec zele dans ses guerres contre l'Angleterre. Cependant Philippe ayant atteint l'âge de puberté, le Roi Jean étoit prêt à lui rendre ses Etats, & son mariage étoit arrêté avec Marguerite, héritiere du Comté de Flandres, lorsqu'il tomba malade, & mourut en 1361, dans le même château de Rouvre où il étoit né. En lui finit la premiere

Race des Ducs de Bourgogne, defcendans de Hugues Capet. Le Roi Jean déclara auffi-tôt qu'il réuniffoit à fa couronne le Duché de Bourgogne, qui étoit la premiere Pairie de fon royaume; mais il n'avoit pas le même droit fur le Comté, qui étoit un Etat indépendant, dont l'héritiere naturelle étoit Marguerite de France, grand'tante du jeune Duc, fœur cadette de Jeanne fa grand'mere: elle avoit époufé Louis, premier du nom, Comte de Flandres. Ce Prince fut tué à la bataille de Crécy; mais il avoit laiffé un fils qu'on nomma *Louis de Mâle*, du lieu de fa naiffance. Ce Prince époufa l'héritiere du Duché de Brabant; il n'en eut qu'une fille, nommée auffi *Marguerite*. C'eft elle qui, étant enfant, fut deftinée au jeune Duc Philippe de Rouvre, lequel mourut avant la confommation de leur mariage. La jeune Marguerite ne fut pas plus tôt veuve, fans avoir été mariée, que l'on s'empreffa de toutes parts à rechercher cette grande héritiere: le Roi d'Angleterre, Edouard III, voulut lui faire époufer fon fecond fils, le Duc d'Yorck. Le Roi de France trouva moyen de l'en empêcher, rendit de fi grands fervices à Louis de Mâle, en le foutenant contre

les rebelles Flamands, & captiva si bien l'amitié de la Comtesse sa mere, en la laissant jouir des Comtés d'Artois, de Bourgogne & de Nevers, qu'il avoit voulu lui disputer d'abord, qu'enfin elle accorda sa fille au nouveau Duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui fut la tige de la seconde Race de ces Ducs. Ce Prince avoit été destiné à posséder ce Duché, presque aussi-tôt après que le Roi Jean son pere l'avoit réuni à la Couronne; cependant ce ne fut que le Roi Charles V son frere qui l'en investit pleinement avec tous les droits de la souveraineté, compatibles avec la dignité de premier Pair de France. Philippe le Hardi ayant tant fait que d'épouser Marguerite de Flandres, se trouva un des plus grands Terriers de l'Europe, réunissant les deux Bourgognes avec la plupart des Comtés qui en avoient été autrefois démembrés; & d'ailleurs les Comtés de Nevers, d'Artois, de Flandres, & le Duché de Brabant.

Depuis cette grande époque, l'histoire du Comté de Bourgogne recommence à se confondre avec celle du Duché; & comme j'ai déjà parlé, à l'occasion de celui-ci, des quatre derniers Ducs de

Bourgogne, je ne m'arrêterai que sur un petit nombre de faits de leur histoire, qui intéressent particuliérement la Franche-Comté.

Ce ne fut que deux ans avant sa mort (en 1369), que Marguerite de Flandres épousa Philippe le Hardi; par conséquent ce n'est que de cette époque que doit se compter le regne de ce Monarque dans le Comté de Bourgogne. Ils eurent huit enfans, quatre Princes & autant de Princesses: trois des Princes ont vécu assez long-temps pour être mariés; mais le second, qui porta le titre de Duc de Brabant, n'eut point d'enfans; le troisieme a formé la branche de Bourgogne-Nevers. Philippe le Hardi mourut en 1404, & Marguerite de Flandres peu de temps après; ainsi son fils Jean, surnommé *Sans-peur*, réunit bientôt en sa personne tout l'immense héritage de ses parens, à l'exception de Nevers & de Réthel: c'est celui-ci qui fut assassiné sur le pont de Montereau en 1419; il avoit épousé Marguerite de Baviere, morte en 1423; il en avoit eu sept filles & un seul Prince, qui fut son successeur, sous le nom de *Philippe le Bon*; titre bien mérité, qui rendit la paix à la France, si long-temps

troublée par l'ambition de ſon pere. Ce bon Prince avoit épouſé en premieres nôces Michele de France, fille de Charles VI, & d'Iſabeau de Baviere. Il n'en eut point d'enfans : il ſe remaria, en 1424, à Bonne d'Artois, qui ne lui en donna pas non plus : enfin, en 1429, il ſe remaria en troiſiemes nôces à Iſabelle, fille de Jean I, Roi de Portugal. Ce fut à l'occaſion de ce troiſieme mariage qu'il inſtitua l'Ordre de la Toiſon d'or, qui a été & eſt encore ſi diſtingué. Il comprit dans la premiere promotion, ſix Chevaliers des Maiſons les plus illuſtres de la Franche-Comté. Il mourut en 1467, laiſſant, de ſa derniere femme, le Duc Charles le Téméraire, en la perſonne de qui finit la Race des Ducs de Bourgogne de la branche royale de Valois.

Charles étoit né à Dijon en 1433, & porta le titre de Comte de Charolois juſqu'à la mort de ſon pere, avec qui il ſe brouilla ſouvent, la vivacité de ſon caractere s'étant fait connoître de bonne heure. Entre tant de grandes guerres qu'il eut particuliérement contre le Roi Louis XI, celle qui intéreſſe le plus la Franche-Comté, fut celle que Charles déclara aux Suiſſes, & dont voici l'occaſion. Le

Comté de Bourgogne s'étendoit autrefois bien plûs qu'il ne fait aujourd'hui, tant du côté du Rhin que de celui du Mont-Jura & de la Suisse ; mais à l'extinction de la Maison des anciens Comtes, & lorsque ce Comté fut possédé par les Ducs de Bourgogne, l'étendue fut diminuée par différentes usurpations : les Princes de la Maison de Châlons affecterent l'indépendance dans différentes Terres qui leur appartenoient, se fondant sur l'honneur qu'ils avoient de descendre des anciens Souverains de la Franche-Comté. Les Seigneurs de Neufchâtel & de Montbelliard s'autoriserent également de cet exemple : enfin les Suisses, dont la révolte commencée dès le quatorzieme siecle, avoit été si heureuse, s'étoient emparés de quelques contrées même assez riches & assez fertiles, & entre autres du Comté de Ferrette. Charles voulut rentrer dans les anciennes possessions de ses ancêtres, sur-tout dans la derniere : il traita avec les Suisses, & leur proposa de la racheter d'eux. Les Suisses parurent d'abord écouter cette proposition avec plaisir ; ils reçurent même du Duc une somme assez considérable ; mais quand il fut question de le mettre en possession du pays, ils le re-

fuserent sans vouloir rendre l'argent. Charles le Téméraire ne supporta pas patiemment cet affront, & il déclara la guerre aux Suisses : quelque bonne & juste que fût sa cause, le succès de cette guerre fut très-malheureux pour lui. Il perdit une premiere bataille à Grandson, & une seconde à Morat, en 1476. Le Duc de Lorraine s'étoit joint aux Suisses contre lui : Charles, au désespoir, revint sur ses pas mettre le siége devant Nancy, & il y périt, ne laissant de Marguerite d'Yorck qu'une fille unique, Marie de Bourgogne.

Aussi-tôt après la mort du Duc Charles, Louis XI s'empara du Duché de Bourgogne ; & même étant favorisé par le Prince d'Orange de la Maison de Châlons, qu'il avoit mis dans ses intérêts, il se rendit maître aussi du Comté, & mit garnison dans Dôle, Salins, Gray & autres places. Les Francs Comtois ne s'y opposerent pas d'abord, parce qu'ils espéroient que Marie épouseroit le Dauphin, mais dès qu'ils surent qu'elle en épousoit un autre (Maximilien d'Autriche), ils ne voulurent plus se soumettre à Louis XI, & chasserent les troupes Françoises de Dôle & de Gray : celles-ci abandonnerent

d'elles-mêmes Salins; Matie fut reconnue Comtesse Palatine & indépendante de Bourgogne. Les François firent différentes tentatives pour rentrer dans le pays ; les unes furent heureuses, les autres sans succès. La Noblesse se trouva partagée entre Louis XI & l'héritiere de Bourgogne ; mais le Clergé & le Tiers-Etat, ou peuple du Comté, étoit entiérement pour elle. Les choses resterent pendant quelques années dans cet état, assez fâcheux pour la Province : enfin Marie ayant eu deux enfans de Maximilien, un Prince nommé *Philippe*, qui, de bonne heure, fut surnommé *le Beau*, & une Princesse appelée *Marguerite*, on arrêta le mariage de cette derniere avec le Dauphin, fils de Louis XI (depuis le Roi Charles VIII); on stipula que la Princesse auroit en dot les Comtés de Bourgogne, de Mâcon, &c. & que le Dauphin en jouiroit aussitôt que Marguerite seroit conduite en France, & avant que le mariage fût consommé, ce qui ne pouvoit être de quelques années ; en conséquence, les François se mirent encore une fois en possession de la Franche-Comté, sans aucune difficulté, les Francs-Comtois étant toujours persuadés qu'ils obéissoient à la pe-

tite-fille de leurs anciens Maîtres ; mais ils ne furent pas long-temps ſans être détrompés. Louis XI étant mort, ce mariage ne ſe fit point. Le Roi Charles VIII s'occupa du ſoin d'enlever l'héritiere de Bretagne à Maximilien d'Autriche, auquel elle étoit promiſe, & il y réuſſit. Marguerite fut renvoyée, & il fut queſtion de lui rendre la Franche-Comté. Le Roi de France ne put ſe refuſer à cet acte de juſtice.

Cependant, comme Marguerite avoit un frere aîné, ce fut lui au nom duquel le Comté fut gouverné pendant bien des années. La Province ne fut tranquille alors, que parce que Charles VIII & Louis XII furent occupés à faire la guerre en Italie. Pendant ce temps, Philippe le Beau épouſa Jeanne, héritiere du royaume de Caſtille. Ce Prince aimable & eſtimable paſſa en Eſpagne, & y mourut : on ſait que la Reine Jeanne fut touchée de ſa perte au point d'en perdre l'eſprit. Leur fils Charles monta ſur le trône de Caſtille, & peu après ſur celui d'Aragon, vacant par la mort de ſon grand-pere, Ferdinand le Catholique. Il fut ainſi le premier Monarque de toute l'Eſpagne ; d'un autre côté, ſon pere Philippe lui avoit laiſſé la

possession de presque toutes les provinces des Pays Bas, & le Comté de Bourgogne. Maximilien, grand-pere du jeune Roi d'Espagne Charles, étant mort, il fut élu Empereur à sa place. Charles fit alors de la Franche-Comté une disposition fort sage. Marguerite sa tante, la même qui avoit été autrefois fiancée à Charles VIII, vivoit encore; elle avoit été une seconde fois promise à un Infant de Castille; elle avoit passé en Espagne pour l'épouser, & le mariage avoit été célébré; mais l'Infant mourut peu de temps après: ce fut cette mort qui rendit Jeanne, (mere de Charles-Quint), héritiere du trône d'Espagne: enfin Marguerite avoit épousé un Duc de Savoie, avec qui elle avoit vécu pendant plusieurs années dans la plus parfaite union, & n'en avoit point eu d'enfans: on lui avoit assigné la Bresse pour son douaire, elle y habitoit. Charles-Quint lui donna pour apanage viager la Franche-Comté; elle en fut la Souveraine pendant tout le reste de sa vie; & c'est assurément le plus grand bien qui soit arrivé à cette Province. La Duchesse Douairiere de Savoie étoit pieuse, juste, bienfaisante, pleine d'esprit & de raison; elle ménagea une neu-

tralité entre les deux Bourgognes, dont les Suiſſes ſe rendirent les garans. Le traité en fut ſigné & fidelement exécuté de part & d'autre. Pendant plus d'un ſiecle, il a fait le bonheur des Francs-Comtois, & leur a procuré des richeſſes & de l'abondance, dans le temps où tous les pays qui les entouroient en étoient privés par les horreurs de la guerre. Tranquille dans ſa Franche-Comté & dans ſa Breſſe, Marguerite s'employa pluſieurs fois, avec ſuccès, à négocier des treves entre l'Empereur ſon neveu & le Roi François I; enfin elle mourut en 1530, & eſt enterrée à Bourg en Breſſe, auprès du Duc de Savoie, ſon dernier époux. Charles V reprit alors poſſeſſion du Comté de Bourgogne, & il fut gouverné en ſon nom juſqu'en 1558, que cet Empereur remit tous ſes Etats héréditaires à ſon fils: celui-ci fut auſſi ſouvent en guerre avec les Rois de France, Ducs de Bourgogne, que l'avoit été ſon pere; mais la neutralité de cette Province ne ſubſiſta pas moins pendant tout ſon regne, celui de Philippe III ſon fils, qui vit commencer le dix-ſeptieme ſiecle, & même une partie de celui de Philippe IV.

Pendant ce temps, les Rois d'Eſpagne avoient établi dans la Franche-

Comté un ordre d'administration, qui a subsisté jusqu'à ce que cette province conquise ait été tout-à-fait réunie à la France sous le regne de Louis XIV : voici en quoi cette administration consistoit. Le Roi d'Espagne commettoit pour le gouvernement de la Province un Gouverneur militaire, & Grand Seigneur, pris ordinairement dans la province même; dans les derniers temps, c'étoit un Espagnol, ce qui déplaisoit fort aux Francs-Comtois. Le Gouverneur avoit un Conseil pour consulter avec lui toutes les affaires, & recevoit des ordres de la Cour de Madrid; mais, dans certains cas, on l'avoit assujetti à la Gouvernance générale des Pays-Bas; de sorte qu'il étoit obligé de lui demander son attache, & qu'il en recevoit des décisions dans certaines occasions. C'étoit encore un point très-désagréable pour les Francs-Comtois, d'autant plus qu'ils avoient une antipathie très-décidée pour les Flamands; aussi savoient-ils bien éluder les ordres qui leur venoient du Conseil des Pays-Bas, & qui ne leur convenoient point. Cependant deux Corps importans veilloient à leurs intérêts; les Etats de la Province & le Parlement : les premiers n'étoient

pas

pas d'un fort ancien uſage dans le Comté de Bourgogne; c'étoit à l'imitation de ceux du Duché qu'ils s'aſſembloient tous les trois ans, ils continuerent ſous la domination des Rois d'Eſpagne. Ils étoient compoſés des trois Ordres, Clergé, Nobleſſe, & Tiers-Etat. Le Clergé étoit toujours préſidé par l'Archevêque de Beſançon, & aſſiſté des Abbés & des Prieurs conventuels, dont les bénéfices ſont ſitués dans le Comté; la Nobleſſe étoit compoſée de tous ceux qui poſſédoient des fiefs avec haute, moyenne & baſſe-Juſtice, dans l'étendue de la province, relevant directement du Souverain. Preſque tous ces Nobles, poſſeſſionnés en Franche-Comté, en étoient originaires, ou du Duché; & portoient des noms qui y étoient connus depuis long-temps; les Etrangers n'y acquéroient point de Terres, & y auroient été mal reçus. Je donnerai à la fin de ce grand article, une eſpece de Nobiliaire de Franche-Comté, & j'indiquerai les familles nobles qui avoient entrée aux Etats, dès le ſeizieme ſiecle, & qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Le Tiers-Etat étoit compoſé des Députés de trente-quatre villes ou bourgs

considérables : ceux des villes s'appeloient *Maires*, & étoient au nombre de quatorze ; ceux des bourgs, nommés *Prévôts*, étoient au nombre de vingt. Au commencement de chaque tenue d'Etats, la Noblesse & le Tiers Etat choisissoient leurs Présidens & les Députés qui devoient porter au Souverain les représentations du pays. Ces Députés n'alloient pas jusqu'en Espagne, mais seulement à la Cour de Bruxelles ou à Malines, où se tenoit le Gouverneur ou la Gouvernante générale des Pays-Bas, dont, comme je l'ai dit, la Franche-Comté étoit en quelque façon dépendante. Les Etats formoient en même temps différens Bureaux pour s'occuper des diverses affaires, entre autres de la répartition du don gratuit, qu'ils accordoient tous les ans au Roi d'Espagne ; la Franche-Comté ne devant, suivant son titre même, payer aucune taxe ni imposition, les Francs-Comtois ayant consenti à donner seulement une somme tous les ans à leur Souverain. Dans les derniers temps, ce don gratuit étoit porté jusqu'à deux mille francs par jour. Le Tiers Etat étoit presque seul chargé de toute cette répartition, le Clergé & la Noblesse n'y contribuant que pour peu de chose. A la fin

de chaque tenue d'Etats, on nommoit une Commission de dix-huit Députés des trois Ordres, qui devoient suivre les affaires pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre : c'étoit à Dôle que se s'assembloit cette Commission intermédiaire, aussi bien que les Etats.

Le troisieme Corps, qui avoit part à l'administration de la Franche-Comté, étoit le Parlement, qui, du temps des Ducs de Bourgogne, étoit ambulatoire & passager, & se tenoit pour le Comté de Bourgogne, tantôt à Salins, tantôt à Dôle; & pour le Duché, à Dijon, à Beaune ou à Saint-Laurent, vis à-vis de Châlons : mais depuis la séparation des deux Bourgognes, il devint perpétuel & sédentaire à Dôle. Cette Compagnie, composée de gens sages & éclairés, acquit bientôt une haute considération. Elle jugeoit suivant le Droit écrit, c'est-à-dire, Romain, dans tous les cas où les Us & Coutumes de la Bourgogne & les Ordonnances des anciens Souverains ne décidoient pas le contraire. La Cour de Madrid prit bientôt une telle confiance dans le Parlement de Dôle, dont elle trouvoit que les décisions étoient toujours justes, & les représentations

bien fondées, qu'elle lui donnoit raison dans toutes les occasions, sur-tout contre la Noblesse, que les Rois d'Espagne trouvoient fiere, légere, & affectant l'indépendance; d'un autre côté, la Noblesse fut jalouse du Parlement; mais elle en avoit un besoin continuel pour la décision de ses procès: ainsi ces deux Corps eurent l'un pour l'autre des ménagemens réciproques. Le Parlement étoit composé d'un Premier Président & de quelques Présidens, qui étoient toujours des Magistrats d'un mérite reconnu, & d'une expérience consommée. Après eux, venoient les Chevaliers d'honneur, places remplies par la meilleure Noblesse, & que les Gentilshommes des plus grande Maisons s'empressoient à rechercher; les Conseillers, n'étoient reçus qu'après le plus sévere examen, qui assuroit de leur capacité, & ôtoit tout soupçon qu'ils eussent acheté leurs charges. Les places d'Avocats-Généraux étoient données aux Jurisconsultes les plus éloquens de la province; quant à celle de Procureur-Général, elle étoit si importante, qu'on la regardoit plutôt comme un grand ministere que comme une simple magistrature. Philippe III

& Philippe IV prenoient souvent dans le Parlement de Dôle leurs Ambassadeurs & les Ministres étrangers, qu'ils envoyoient dans différentes Cours de l'Europe.

Le Parlement recevoit les appels des grands Bailliages & principales Jurisdictions Royales de la Franche-Comté. Avant que les deux Bourgognes fussent réunies, il n'y avoit qu'un seul grand Bailli pour toute la province. Le Duc Philippe le Hardi la partagea en deux Bailliages, dont l'un prit le nom d'Amont, c'est-à-dire, d'en haut, & l'autre celui d'Aval ou d'en bas. La résidence du premier de ces grands Bailliages étoit à Vesoul ou à Grai; celle du second, à Montmorot ou à Lons-le-Saunier. Après la séparation des deux Bourgognes, on en fit un troisieme, que l'on appela *Bailliage du milieu*, & dont le chef-lieu fut Dôle : enfin, au dix septieme siecle, Besançon ayant renoncé à tous les honneurs de Ville Impériale, & s'étant rendue absolument sujette du Roi d'Espagne, on créa un quatrieme Bailliage, dont il fut le chef-lieu, avec cent villages sous sa Jurisdiction : ces quatre Bailliages subsistent encore.

Tel étoit le gouvernement & l'administration de la Franche-Comté, avant que la tranquillité de cette province commençât à être troublée, ce qui n'arriva qu'au dix-septieme siecle. Elle fut plusieurs fois attaquée par les François; elle se défendit assez bien sous le regne de Louis XIII. Louis XIV en fit deux fois la conquête en personne; l'une en 1668, & l'autre en 1674 : elle lui fut assurée par la paix de Nimegue en 1678. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de ces conquêtes.

Depuis cette époque, les Gouverneurs-Généraux ont toujours été des Militaires François de la plus grande distinction. Le premier de tous fut le Maréchal de Duras, neveu du Grand Turenne; c'est encore aujourd'hui un de ses descendans, revêtu de la même dignité, qui occupe cette place. Il a sous lui un Lieutenant-Général qui le remplace de droit; mais lorsque ni l'un ni l'autre ne sont dans la province, on y envoie toujours un Commandant en chef, Officier-Général, qui est ordinairement revêtu de ce qu'on appelle *la Grande Patente*. Celui qui joue le second personnage dans l'administration de la province, c'est l'Intendant;

il y est d'autant plus puissant, qu'il n'est gêné, ni par des Etats, ni par aucun Tribunal qui puisse contredire ses opérations. Il reçoit directement les ordres du Conseil du Roi, & les fait exécuter.

La façon dont les Etats du Comté de Bourgogne ont fini, est remarquable. J'ai dit qu'ils s'assembloient sous la domination Espagnole, régulièrement tous les trois ans, & qu'il y avoit une Commission intermédiaire qui en étoit tirée, & étoit composée de dix-huit membres qui restoient à Dôle. Lorsque cette ville fut prise, en 1668, les Commissaires qui y étoient renfermés subirent la loi du vainqueur, & obéirent aux ordres que Louis XIV leur fit donner pendant le temps qu'il conserva cette province; mais ce Monarque l'ayant restituée à l'Espagne, la Cour de Madrid trouva cette conduite fort mauvaise, & fit éprouver son indignation aux Députés. Il en résulta qu'après la seconde conquête, les Députés refuserent de se prêter à faire la répartition des impositions que le Roi mit sur la province. On s'embarrassa peu de leur refus, & M. Camus de Beaulieu, Maître des Requêtes, ayant été nommé Inten-

dant de la province, fit ſeul cette répartition. Il prit pour baſe le don gratuit de deux mille francs par jour, qui devint un fonds d'impoſition réelle, & que l'on a par la ſuite fort étendue. La Commiſſion intermédiaire n'ayant plus lieu, les Etats n'ont plus été convoqués. La Franche-Comté a ceſſé d'être un pays d'Etats, quoiqu'on n'y ait pas établi d'Elections : les répartitions ſe font par Bailliage. Louis XIV a transféré le Parlement de Dôle à Beſançon, & lui a donné la forme des autres Parlemens de France, qu'il avoit déjà en grande partie, avec cette différence que les charges n'étoient point vénales, & qu'elles le ſont devenues. Pour conſoler la ville de Dôle, on y a établi une Chambre des Comptes, dont les charges ſont lucratives, & le travail peu conſidérable.

Pendant la fin du dix-ſeptieme ſiecle & le commencement de celui-ci, on a diſtingué ceux qui regrettoient la domination d'Eſpagne, de ceux qui étoient ſincérement attachés à la France : on appeloit ces derniers *les Blancs*, & les autres *les Noirs* ; mais heureuſement ces odieuſes diſtinctions ſont tout-à-fait abolies.

Il eſt temps de paſſer au détail des dif-

férens Bailliages, villes & lieux remarquables de la province : chacun de ces articles me donnera lieu de revenir ſur divers points intéreſſans pour l'hiſtoire.

La ville archiépiſcopale de *Beſançon* eſt à préſent regardée comme la capitale de la province ; mais juſqu'à la moitié du dix-ſeptieme ſiecle, elle en étoit tout-à-fait ſéparée, étant alors ville libre & impériale, & ſon Archevêque Prince de l'Empire. J'ai déjà dit, au commencement de cet article, quelque choſe de l'antiquité de Beſançon. La partie que l'on appelle encore *la Cité*, eſt parfaitement décrite dans les Commentaires de Jules Céſar ; il s'y étoit pluſieurs fois renfermé avec ſes troupes, comme dans une place d'armes parfaitement sûre ; & effectivement ſa ſituation, entourée du Doux de tous les côtés, excepté par un iſthme, couverte d'une haute montagne, qui la rendent une ville non ſeulement aiſée à défendre, mais naturellement imprenable. On a vu auſſi que Beſançon étoit devenue métropole, lorſque la Franche-Comté avoit été érigée en province Romaine, ſous le titre de *Maxima Sequanorum*. Elle parvint à un tel point de richeſſes, qu'on la nommoit quelquefois

Chryſopolis, ville d'or. Ce n'eſt qu'après pluſieurs irruptions des Barbares, qui la ruinerent à différentes repriſes, que Beſançon a perdu beaucoup de ſon éclat; mais l'avantage de ſa ſituation lui a toujours fait regagner une partie de la conſidération dont elle jouiſſoit du temps des Romains. On y apperçoit des reſtes magnifiques de ſon ancienne ſplendeur. Fort près de la ville, ſont les ruines d'un amphithéatre qui pouvoit contenir pluſieurs milliers de ſpectateurs, & ne devoit par conſéquent convenir qu'à une grande ville, & celles d'un arc de triomphe élevé en l'honneur de l'Empereur Aurélien. Une des portes de la ville s'appelle encore *la Porte taillée*, parce qu'on prétend que Céſar la fit tailler dans le roc, pour ouvrir un paſſage dans la ville au ſuperbe aqueduc qu'il faiſoit conſtruire, & dont on voit encore des débris conſidérables. Cette porte taillée ne ſervoit plus, au commencement de ce ſiecle-ci, que comme d'une cinquieme porte à la ville; mais elle étoit étroite, ſombre & incommode. Louis XIV donna ordre qu'elle fût élargie & ornée; ce ne fut pas ſans beaucoup de travaux que ſes ordres furent exécutés. On a placé une inſcription ſur la

porte dans ce nouvel état, dans laquelle on lit que César avoit commencé cet ouvrage, & que c'est Louis le Grand qui l'a achevé; elle est datée de 1715, derniere année de la vie de ce puissant Monarque. On prétend montrer encore, tant dans la ville même que dans ses environs, des ruines de quatre différens Temples des quatre principales Divinités honorées parmi les Romains dans les Gaules, Mars, Venus, Apollon & Mercure. En construisant la citadelle de Besançon, on a éprouvé de quelle solidité étoient les fortifications Romaines; car le mur qui séparoit la montagne sur laquelle est placée cette forteresse d'avec la ville, en traversant d'un bras du Doux jusqu'à l'autre, subsiste depuis dix-huit cents ans: il a fallu le percer, pour ouvrir une communication de la citadelle à la ville. Cette ouverture n'a pu se faire qu'avec des difficultés infinies: les soldats qui y travaillerent, disoient qu'ils auroient autant aimé percer un roc. Ce mur s'appelle aujourd'hui *Mur Saint-Etienne*, parce que l'ancienne cathédrale de Saint Etienne y étoit adossée; mais cette église a été détruite absolument, lors du siége de la ville & de la

citadelle, par Louis XIV, en 1674. La cathédrale est actuellement l'église dédiée à Saint Jean, située au milieu de la haute ville.

Pour achever de détailler ce qui concerne les antiquités de Besançon, il est à remarquer qu'on ne creuse jamais dans la ville & dans les environs, sans trouver des restes de pavés de mosaïques, des pierres & des marbres chargés d'inscriptions, des statues de marbre ou de bronze, entieres ou mutilées, ou des têtes de Divinités païennes, enfin des médailles des différens temps de l'Empire Romain. Trois statues de marbre, trouvées ainsi, ont paru assez belles & assez entieres, pour pouvoir être envoyées au Roi Louis XIV, qui les jugea dignes d'être placées, l'une dans les appartemens, & les deux autres dans les jardins de Versailles. On voit dans le même château royal quelques bustes de bronze trouvés aux mêmes lieux, & également beaux. Presque tous les monumens antiques, découverts à Besançon & autour de cette ville, ont été placés partie dans la bibliotheque de l'abbaye de Saint-Vincent, où on les voit encore, partie dans le palais de Granvelle : les Etrangers curieux ont été long-

temps à les admirer ; mais un incendie arrivé dans ce ſiecle-ci, & quelques accidens ont beaucoup diminué ce tréſor.

Dans l'état préſent de la ville de Beſançon, on appelle la cité ou haute ville la partie qui étoit déjà connue du temps des Romains, & qui a pour enceinte la riviere de Doux ; c'eſt dans cette partie que ſont placés les édifices les plus conſidérables, dans le détail deſquels j'entrerai par la ſuite : cette haute ville eſt enveloppée d'une fortification qui n'eſt point réguliere, mais dont le rempart eſt entrecoupé par huit tours baſtionnées, portant des batteries dont les feux ſe croiſent par-delà la riviere. La Cité eſt jointe à la ville baſſe par un beau pont de pierre, au milieu duquel on a élevé un bel arc de triomphe, avec des inſcriptions en latin, à la gloire de Louis XIV. La haute ville n'avoit, au ſeizieme ſiecle, que quatre portes ; depuis, on en a ouvert un plus grand nombre, mais elles ne conduiſent pas loin, puiſque trouvant la riviere de Doux, on eſt toujours obligé d'en revenir au pont. La haute ville touche, par ſon extrémité ſupérieure, *au front Saint-Etienne* ou *mur des Romains*, derriere lequel eſt la

archiépiscopal : ainsi Saint Ferreol doit être regardé comme le premier Archevêque de Besançon. On prétend que c'est lui qui dédia à Saint Jean l'Evangéliste l'église qui est actuellement cathédrale, parce qu'il étoit disciple de Saint Irénée, & celui-ci de Saint Polycarpe, qui l'étoit de Saint Jean.

Les Ecrivains bien instruits croient que le successeur de Saint Ferreol s'appela *Saint Lin*; & cette ressemblance de nom a été cause qu'on a imaginé que c'étoit Saint Lin, successeur de Saint Pierre, qui avoit prêché la Foi dans les Gaules.

Le troisieme Evêque fut *Antide*, premier du nom; il fut matyrisé par les ordres de Chrocus, Roi des Vandales, qui, au troisieme siecle, fit une irruption affreuse dans les Gaules: il ne put pourtant venir à bout de prendre la ville de Besançon, mais ravagea les environs; & Saint Antide ayant été au devant de lui jusqu'au village de Ruffé, apparemment dans le dessein d'intercéder pour ses ouailles, il y souffrit le martyre. Par la suite, ses reliques furent transportées dans la ville, & elles sont conservées dans l'église de Saint-Paul.

Le quatrieme Evêque, *Saint Germain*,

main, fut aussi Martyr. De tous les Saints que les Légendes disent avoir porté leurs têtes depuis le lieu de leurs supplices jusqu'à celui de leurs sépultures, il n'y en a aucun qui ait été plus loin que Saint Germain; car on dit qu'il fut martyrisé à Grand'Fontaine, à quatre lieues de Besançon, à l'orient, & il alla se faire enterrer à Baume-les-Nônes, où ses reliques sont révérées dans un monastere de filles, qui regardent ce Saint comme leur Pâtron; parce que, plusieurs siecles après, ses reliques ont donné lieu à la fondation du monastere.

Le cinquieme, *S. Maximin*, est regardé comme le Fondateur de la paroisse de S. Jean-Baptiste de Besançon. Le sixieme est *S. Paulin*, qui, s'étant caché dans une solitude pendant les troubles, retourna occuper son siége, lorsque, sous Constantin, la paix fut rendue à l'Eglise. Le septieme s'appeloit *Eusebe*; il siéga paisiblement, & n'est particuliérement connu que pour avoir fondé la seconde église paroissiale de Besançon, dédiée à Saint Pierre; mais le huitieme, *Saint Hilaire*, fut plus long-temps en place; il reçut l'Impératrice Hélene, mere de Constantin, dans son palais: il lui communiqua le dessein qu'il

avoit de faire bâtir une ſeconde égliſe cathédrale en l'honneur de Saint Etienne. L'Impératrice approuva fort cette idée, & lui promit de lui envoyer de Jéruſalem des reliques de ce Saint : elle tint parole, & ce Prélat reçut, de ſa part, de la terre imbibée du ſang du premier Martyr, de ſes vêtemens, & une des pierres qui avoit ſervi à le lapider ; elles ont été placées dans cette égliſe, qui n'a été détruite qu'en 1674. Le neuvieme & dixieme furent *Panchaire* & *Juſt* ; le premier fut obligé de ſe cacher, pour éviter la perſécution de l'Empereur Conſtance, qui s'étoit déclaré pour les Ariëns. Le ſecond fut expoſé à celle de Julien l'Apoſtat, qui vouloit faire triompher de nouveau les erreurs du Paganiſme. Le onzieme s'appela *Anian* ; le douzieme *Sylveſtre* : celui-ci eut, dit-on, le don des miracles ; il mourut ſur ſon ſiége épiſcopal, revêtu de ſes habits pontificaux, au milieu de ſon Clergé. Le treizieme fût *Fronime* ; il acheva l'égliſe de Saint-Etienne, & y a été enterré. Le quatorzieme, *Saint Déſiré*, eut une grande réputation de charité & de ſainteté ; il eut le don des miracles, mourut à Lons-le-Saunier, & y fut enterré, & eſt regardé comme le Patron

de cette ville. Le quinzieme fut *Léonce*; il fonda plusieurs églises & monasteres, mais qui ne subsistent plus : il siégea trente ans, & ne mourut ou se retira qu'au commencement du cinquieme siecle. Le seizieme Archevêque fut *Célidoine*; je dis Archevêque, parce qu'il paroît que, dès ce temps-là (le cinquieme siecle), son prédécesseur Léonce & lui furent reconnus pour Métropolitains. On voulut disputer à ce Prélat sa capacité pour être Evêque, parce qu'il avoit été marié, & avoit exercé des offices de Magistrature. Hilaire, Evêque d'Arles, Prélat très-entreprenant, le fit déposer dans un Conciliabule; mais Célidoine alla plaider sa cause à Rome, & obtint justice du Pape Léon le Grand & de l'Empereur; il devint même l'ami du Souverain Pontife, & fut très-bien traité de l'Impératrice Galla Placidia, qui lui procura des reliques considérables du corps de Saint Etienne, trouvé près de Jérusalem dans ce temps-là. L'on sait que ce Saint étoit déjà un des Patrons de la principale église de Besançon, & que l'Impératrice Hélene en avoit procuré quelques reliques; mais celles qu'ob-

tint Célidoine étoient bien plus considérables, & firent aussi de bien plus grands miracles. Elles sont encore conservées & honorées dans l'église de Saint-Jean. Saint Célidoine procura aussi à sa cathédrale le chef de Saint Agapit, Martyr à Preneste, près de Rome; le corps de Saint Nicodeme, Disciple de Jésus-Christ, & ensuite de Saint Pierre, & plusieurs autres corps saints. Malheureusement, pendant cet épiscopat, Attila saccagea & pilla la ville de Besançon; mais les plus précieuses reliques furent mises à couvert. Saint Célidoine mourut vers le milieu du cinquieme siecle, & fut enterré à côté de son prédécesseur dans la chapelle de Saint Agapit, dans l'église de Saint-Etienne; lors de la destruction de celle-ci, les corps de ces deux saints Prélats ont été transportés dans la cathédrale de Saint-Jean.

Le successeur de Célidoine fut *Antide II*, Prélat très-pieux & très-respectable, & de qui les Légendes racontent le fait le plus extraordinaire : c'est qu'il avoit pouvoir sur les Démons, & qu'il obligea un jour le Diable de le transporter à travers les airs jusqu'à Rome; qu'il ne fut qu'une heure à faire ce voyage, autant

à parler au Pape, auquel il ſe fit connoître pour lui donner un avis important; qu'il revint dans ſa métropole dans le même eſpace de temps, & par les mêmes voies, à la grande ſatisfaction de ſon peuple, qui l'avoit vu s'envoler tout à coup ſans ſavoir qui le portoit & où il alloit. Je ne parlerois pas de cette hiſtoire, ſi elle n'étoit fameuſe, & connue ſur-tout dans la Franche-Comté. Le dix-huitieme, *Gelmeſile*, eut le malheur de tomber dans l'Arianiſme, à la perſuaſion de Gondebaud, Roi des Bourguignons, qui s'empara alors de la Franche-Comté, & particuliérement de Beſançon. Ces peuples s'étoient convertis au Chriſtianiſme, peu après leur entrée dans les Gaules. Gelmeſile eut pour ſucceſſeur *Claude*, premier du nom, dont nous ne ſavons rien d'intéreſſant, non plus que de ſes ſucceſſeurs, pendant le cours du ſixieme ſiecle: *Saint Nicet*, qui le vit finir & commencer le ſeptieme, fut ami de Saint Colomban, & conſacra le premier monaſtere (Luxeul) que ce Saint fonda dans le dioceſe de Beſançon. Cet Archevêque fut ami du fameux Pape S. Grégoire le Grand. Il fut enterré dans une chapelle ſouter-

raine de l'église de la paroisse de S. Pierre, qu'il avoit achevée, & il s'est opéré, dit-on, de grands miracles à son tombeau. Le corps de *Saint Protade*, successeur de Saint Nicet, repose dans la même église, où ses reliques sont en si grande vénération, qu'on les porte en procession dans toutes les calamités publiques.

Le vingt-cinquieme Evêque, *Saint Donat*, étoit fils, à ce qu'on prétend, d'un Duc des deux Bourgognes, ou plutôt d'un Gouverneur, avant que les Ducs fussent héréditaires : il dut sa naissance aux prieres de Saint Colomban ; aussi ce Saint le réclama, & en fit son disciple au monastere de Luxeul, si-tôt qu'il fut en âge : par la suite, la considération de sa haute naissance, & son mérite personnel l'éleverent sur le siége de Besançon ; mais il continua d'y pratiquer toute sa vie la regle austere de Saint Colomban : il fonda dans sa ville une abbaye dans laquelle il la fit pratiquer, c'est celle de Saint-Paul. Sa mere étant devenue veuve, voulut aussi se retirer dans un couvent de filles. Saint Donat en établit un, & lui donna une regle ; par la suite, les Religieuses s'en sont retirées, & on y a placé un prieuré de Bénédictins,

qui enfin est devenu une paroisse de Besançon, desservie par des Minimes. Saint Donat mourut environ l'an 660, & a été inhumé dans l'église de Saint-Paul.

Les trois Evêques suivans furent *Miget*, *Ternat*, & *Saint Gervais* son frere. A la fin du septieme siecle, l'illustre *Saint Claude* occupa le siége archiépiscopal de Besançon ; il est le second de ce nom, parmi les Archevêques. Il étoit Abbé du monastere de Condat, autrement dit Saint Oyan de Joux, dans les montagnes de la Franche-Comté ; après avoir cédé à l'empressement du Clergé de Besançon, qui voulût l'avoir pour Archevêque, il abdica, au bout de sept ans, retourna à sa chere abbaye, y passa encore bien des années, enfin y mourut & y fut enterré. Il se fit grand nombre de miracles à son tombeau ; ils redoublerent, lorsqu'au treizieme siecle, cinq cents ans après sa mort, on tira son corps du sépulcre pour le mettre dans une châsse, que l'on voit encore dans cette abbaye, depuis peu érigée en évêché. Saint Claude y est en chair & en os, ou du moins la peau du corps saint est-elle si bien desséchée qu'on peut la toucher par-tout ; & on la trouve

très-entiere ; on reconnoît même la forme & les traits du visage : il est revêtu d'anciens habits pontificaux. On prétend que Saint Claude fit un voyage à Paris, pour visiter le Roi Clovis, & qu'il obtint de ce Monarque de grands priviléges pour son abbaye & pour son archevêché. Il mourut sur la fin du regne de Childebert, vers l'an 696.

Depuis Saint Claude, non seulement les Saints deviennent plus rares dans la liste des Archevêques de Besançon, mais on y trouve plusieurs Prélats qui firent peu d'honneur à leur caractere. *Félix* s'étant fait mépriser & haïr par les habitans de sa ville archiépiscopale, il y eut une très-grande bagarre entre le peuple & le Clergé ; il en resta un grand nombre fur la place, & l'Archevêque fut obligé de s'expatrier. *Tétrade II*, qui ne valoit pas mieux, fut renversé & tué à la chasse par un sanglier. *Abbon* mena une vie plus pieuse & plus édifiante, mais sans éclat. Les cinq ou six Archevêques qui suivent, eurent une conduite fort réguliere, mais ne firent rien de remarquable. *Gédéon* vivoit du temps de l'Empereur Charlemagne ; il eut pour successeur *Bernouin*, qu'on

croit généralement avoir été parent de cet Empereur, avoir possédé de grands biens de patrimoine, & reçu d'ailleurs beaucoup de bienfaits, dont il fit part à son église. Besançon avoit été pillé & ravagé par les Mores ou Sarasins, lorsque ces Mahométans pénétrerent en France, dont ils furent chassés par Charles Martel. La cathédrale & plusieurs autres églises avoient été alors brûlées; Bernouin les fit rétablir, décora magnifiquement la cathédrale, & lui fit présent des plus précieux ornemens : ayant eu le bonheur d'obtenir de l'Empereur des reliques fameuses par les miracles qu'elles opéroient (c'étoient celles de Saint Vite), il les fit placer dans une église qu'il bâtit dans ses propres terres, à quelques lieues de Besançon ; il y joignit un monastere qui ne subsiste plus, & dont les possessions sont unies au Chapitre de la métropolitaine. Il fut un des sept Archevêques qui signerent le testament de l'Empereur Charlemagne. Ce Monarque partagea tout son mobilier entre dix-neuf Métropolitains de ses Etats, dont celui de Besançon fut du nombre. Bernouin mourut

ſous Louis le Débonnaire, ayant eu part à toutes les grandes affaires qui ſe paſſerent ſous ce malheureux regne.

Arduic, quarantieme Archevêque de Beſançon, vivoit ſous le regne de Charles le Chauve, & obtint de cet Empereur le droit de battre monnoie; il en uſa conſtamment depuis, ainſi que ſes ſucceſſeurs. Les monnoies de ces Prélats furent les ſeules qui eurent cours pendant long-temps dans le Comté de Bourgogne; ils prétendoient que ce droit étoit excluſif, ſi bien qu'ils empêcherent tous les hauts Barons de la province d'en uſer; ils oſerent le diſputer aux Comtes de Bourgogne, & réuſſirent à ſe maintenir dans cette poſſeſſion, juſqu'à ce qu'au quatorzieme ſiecle Philippe, fils de Philippe le Bel, qui avoit épouſé l'héritiere du Comté de Bourgogne, parvint à ſe ſouſtraire à cette gêne; mais du moins la monnoie des Archevêques concourut très-long-temps avec celles des Comtes & Ducs de Bourgogne. Les pieces frappées par les Archevêques portoient d'un côté la figure de Saint Etienne, Patron du dioceſe, & de l'autre le nom du Prélat;

de là vient qu'on les appeloit des *estevenins*, qu'on comptoit dans le pays par livres estevenines. Après Arduic, vint *Thierry I*; il reçut de l'Empereur Charles le Chauve des reliques de Saint Vincent, qui ont donné lieu à la fondation de l'abbaye de ce nom à Besançon. Thierry fut un des Prélats qui élirent Boson, Roi d'Arles & de Bourgogne; mais après la mort de ce premier Monarque, il ne voulut pas reconnoître son fils, & se déclara pour Rodolphe, Roi de la Bourgogne Transjurane; il fut son Chancelier. Depuis ce temps, les Archevêques de Besançon ont prétendu que ce titre étoit attaché à leur siége. . .

Je passe sous silence tous les successeurs de Thierry I, jusqu'à *Hugues I*, qui ne fut élu que l'an 1031. C'est le plus grand Archevêque qu'ait eu l'Eglise de Besançon, & qui lui a procuré le plus d'avantages. Il étoit de l'illustre Maison de Salins, branche de celle des Comtes de Bourgogne. Sa mere Erminburge étoit très-riche, & fit, à cause de lui, de grands biens aux églises des deux Bourgognes; il fit rebâtir ou achever ma-

gnifiquement l'églife de Saint-Etienne, & y établit un Chapitre de Chanoines, qui confraternifoit avec celui de Saint-Jean ; l'un & l'autre étoient riches & nombreux : c'eft de là qu'il s'enfuivit qu'il y avoit comme deux Chapitres Métropolitains à Befançon. Le Pape accorda à ces Chanoines de beaux priviléges, entre autres celui d'officier pontificalement, de porter tous la mitre, même le Diacre & le Sous-Diacre à l'autel, d'être tous appelés Cardinaux, & de marcher toujours vêtus de rouge, comme ceux de Rome (1).

Hugues établit un troifieme Chapitre dans l'églife de S. Paul, qu'il fit rebâtir, & dans laquelle il voulut être enterré lui & fes parens ; ce qui a été exécuté. Son tombeau étoit au milieu du chœur, tant qu'elle a fubfifté ; mais celle du temps de Hugues étant tombée par vétufté, on a confervé fa tombe, qu'on a replacée fur un monument encore plus élevé dans la nouvelle églife. Le quatrieme Cha-

(1) Les Chanoines de Befançon n'ufent plus de cet avantage ; mais ils vont toujours dans la ville vêtus de violet.

pitre, de la fondation de l'Archevêque Hugues, est celui de Sainte Magdeleine.

C'est à Hugues que l'archevêché de Besançon est redevable du titre, des prérogatives & des honneurs de Prince de l'Empire, dont ces Prélats ont joui pendant si long-temps, & dont ils jouissent encore. L'Empereur Conrad ayant été appelé à succéder au royaume de Bourgogne, par le testament de Rodolphe III, dont il avoit épousé la niece, réussit à un certain point à s'y faire reconnoître; & son successeur, Henri de Franconie, prétendit le remplacer dans ce royaume, comme dans l'Empire. Il eut grand besoin, pour remplir ce projet, de se ménager les Seigneurs, & sur-tout les Evêques de toutes les villes qui composoient l'ancien royaume de Bourgogne. A la tête des Prélats, auxquels il accorda le titre de Princes de l'Empire, il mit l'Archevêque de Besançon; & c'étoit certainement Hugues I qui remplissoit alors ce siége: il fut investi de tous les droits régaliens, qui constatoient sa Seigneurie; ils s'étendoient sur toute la ville de Besançon, & consistoient en droits de cens & rentes, & de justice, tant sur les séculiers

que sur les Eccléfiastiques, droits d'entrée, douane, qui étoient très-considérables; mais, par la suite, les Comtes de Bourgogne en disputerent une partie aux Archevêques de Besançon : les habitans refuserent de se soumettre à la plupart de ces assujettissemens.

Après de longues discussions & des procès intentés & soutenus, tant aux Tribunaux de l'Empire qu'à Rome, Besançon fut enfin reconnu pour ville libre & Impériale, & les Archevêques eurent le sort de ceux des grandes villes d'Allemagne, qui sont Princes, mais non pas dans la ville où se trouvent leur cathédrale & leur chapitre; leur souveraineté est au dehors de leur ville principale. Au reste, les Seigneuries que les Archevêques de Besançon possédoient au dehors étoient assez considérables pour les consoler de ce que les Bourgeois leur disputoient. La ville & le territoire de Vesoul, la ville de Gray, celle de Nyon dans le pays de Vaud, & un grand nombre d'autres belles Terres, avoient été donnés à leur église; mais les Archevêques ne pouvant pas s'y maintenir, les inféoderent à des Seigneurs plus puissans qu'eux, & qui consentirent à leur

en faire hommage : ainsi les Comtes & les Ducs de Bourgogne n'hésiterent pas à déclarer qu'ils relevoient d'eux pour Vesoul & pour Gray ; & les Comtes de Savoie firent de même pour Nyon ; mais le domaine des Archevêques se trouva très-diminué par ces inféodations : d'ailleurs ils consumerent une autre partie du patrimoine de leur église à fonder des monasteres & des abbayes dans leur diocese ; enfin le domaine temporel de l'archevêché a été réduit à un revenu très-médiocre, quoique la mouvance soit toujours fort considérable.

Il y avoit une maniere de se rendre vassal de l'église de Besançon, qui paroîtroit aujourd'hui fort étrange ; c'étoit d'obtenir le droit d'avoir sa sépulture & celle de sa famille dans les églises de Besançon, ou du moins à l'entrée de ces temples. L'Archevêque accordoit ces permissions de concert avec son Chapitre métropolitain, & dès-lors on en devenoit le vassal.

Une autre preuve très-honorable de la principauté de ces Archevêques, c'est qu'ils avoient de grands Officiers, & qu'ils inféodoient ces offices à des familles qui

les possédoient jusqu'à leur extinction ; après quoi l'Archevêque pouvoit les accorder à d'autres. A chacune de ces charges inféodées, étoient attachés ou une Terre ou un hôtel dans Besançon, & quelques droits utiles. La plupart de ces titres subsistent encore, & ceux qui les possedent n'ont d'autre obligation que d'accompagner l'Archevêque à son entrée, & d'y faire quelques fonctions.

On ne sera peut-être pas fâché de savoir quels étoient les possesseurs de ces titres il n'y a pas plus de quarante ans. La Maison de la Baume-Saint-Amour étoit encore alors en possession de la charge de Maréchal héréditaire de l'archevêché de Besançon : c'est le premier office ; il porte l'épée devant le Prince Prélat à son entrée ; il la porteroit devant l'Empereur, si ce Monarque venoit en cérémonie à Besançon. Il est obligé de faire ferrer d'argent la haquenée sur laquelle monte l'Archevêque à son entrée, mais aussi la mule lui appartient. Il avoit autrefois des droits sur les ouvriers en fer de la ville ; il n'en jouit plus. La glebe actuelle de son fief est une maison dans Besançon, connue de tout temps

sous

ſous le nom d'*Hôtel du Maréchal*, & qu'on appelle à préſent *Hôtel de Saint-Amour*.

Le ſecond office eſt celui de Grand-Chambellan ; il eſt dans la Maiſon de Beaufremont. Celui qui poſſede le fief qui y eſt attaché, prend, quand il le juge à propos, le titre de Grand-Chambellan héréditaire de l'archevêché. L'office de Grand-Maître d'Hôtel étoit poſſédé, en 1750, par le Marquis de Boutavant ; celui de Grand-Echanſon, par le Marquis de Leſai ; & celui de Grand-Veneur, par M. le Marquis de Grammont.

L'Archevêque avoit encore trois grands Officiers dont les fonctions étoient très-importantes, mais qui n'exiſtent plus ; le Maire, le Sénéchal & le Grand-Chambrier. Le Maire veilloit à tout ce qui ſe paſſoit dans la ville, & y maintenoit la tranquillité : il en étoit, pour ainſi dire, le Gouverneur ; ces fonctions étant très-difficiles à remplir, les Archevêques crurent devoir les confier à la Maiſon de Châlons : les Seigneurs de cette illuſtre Race accepterent volontiers l'inféodation de ce titre, & les Terres qui y étoient attachées ; mais ils négligerent les droits & les intérêts des Archevêques, qu'ils ont laiſſés

perdre : cependant les héritiers de la Maison de Châlons conſervent le titre de Maire héréditaire de la Ville de Beſançon.

Le Séchal avoit l'intendance des revenus de l'archevêché au dehors ; mais cet office ne ſubſiſte plus.

Celui de Grand-Chambrier, qui n'eſt plus qu'un titre ainſi que celui de Chancelier, n'eſt point héréditaire, & ils ſont conférés à chaque vacance par l'Archevêque à des Chanoines.

L'Archevêque de Beſançon, juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle, a joui de la ſéance à la Diete de l'Empire. Son rang étoit le quatrieme entre les Archevêques non Electeurs. Le premier étoit Salzbourg, le ſecond Magdebourg, & le troiſieme Brème.

Revenons à la ſuite des Archevêques. Hugues I, mourut en 1066; ſes ſucceſſeurs ſe firent honneur de porter le même nom que lui. Ainſi l'on vit ſucceſſivement ſur ce ſiége *Hugues II*, *Hugues III* & *Hugues IV*. Hugues III étoit fils de Guillaume le Grand, Comte de Bourgogne, par conſéquent frere du Pape Calixte II. Il acheva de bâtir l'égliſe de Saint-Vincent, d'y joindre un monaſtere & une abbaye qu'il enrichit, & qu'il attacha à l'égliſe métro-

politaine ; de ſorte qu'il établit une grande affinité entre les Moines, les Religieux & les Chanoines ; d'ailleurs il fit pluſieurs autres biens à ſon égliſe ; il étoit sûrement fort à portée de lui rendre de grands ſervices : enfin il voulut partir pour la Terre Sainte avec deux de ſes freres, & y mourut en 1100.

Pendant le cours du douzieme ſiecle, il y eut dix Archevêques, dont deux de la plus illuſtre naiſſance : le premier, de la Maiſon des Ducs de Bourgogne, deſcendans de Hugues Capet, & le ſecond de celle des Comtes de Bourgogne, &, à ce qu'on croit, fils de Gérard de Vienne. *Thierry II*, d'une famille de ſimples Gentilshommes, réuniſſoit bien des talens différens ; car il eſt Auteur des paroles & de la muſique d'une Proſe en l'honneur de Saint Vincent, que l'on chante encore à Beſançon le jour de la fête de ce Saint, dont l'air eſt ſi harmonieux, que les Connoiſſeurs le regardent comme un chef-d'œuvre en ce genre : d'ailleurs il étoit excellent à la guerre pour le conſeil & pour l'exécution, grand Ingénieur & habile Machiniſte. Il paſſa à la Terre Sainte avec l'Empereur Frédéric I, & fut d'une grande utilité à la priſe d'Acre, ou Pto-

lémaïde, qui fut le seul événement brillant de cette croisade; mais il mourut peu après (en 1191), d'une maladie épidémique, qui emporta plus de cinquante Evêques de l'armée chrétienne, & une multitude de Seigneurs, entre autres Frédéric, Duc de Souabe, fils de l'Empereur.

Pendant le cours du douzieme siecle, il s'établit en Franche Comté un grand nombre de monasteres, dont les uns furent soumis à l'abbaye de Cluni, & sont devenus des prieurés dépendans de l'Ordre de ce nom; les autres sont des abbayes de l'Ordre de Cîteaux; il y en a jusqu'à treize dans la province, dont cinq sont de la filiation de Clairvaux, & huit de celle de Morimont. Toutes subsistent encore; il n'y en a qu'une en regle, les douze autres sont riches, & ont des Abbés commendataires. Il y a deux abbayes de filles du même Ordre; l'une à Dôle, l'autre à Besançon; elles sont régies immédiatement par l'Abbé de Cîteaux.

Ce siecle est marqué par deux schismes considérables; l'un dans l'Eglise, l'autre dans l'Empire. Les Archevêques de Besançon se trouverent souvent embarrassés à choisir entre les concurrens;

ce qui engagea plusieurs d'entre eux à abdiquer & à se retirer dans des couvens avant leur mort.

Tandis que l'Archevêque Thierry étoit dans la Palestine, les habitans de Besançon tenterent de s'arroger des droits & des franchises, auxquels ils n'avoient pas encore osé prétendre. Ils obtinrent de l'Empereur la confirmation d'un réglement, qui est la base des libertés de la ville. De ce moment, les Bourgeois adopterent une forme d'administration, qui a subsisté jusqu'au dix-septieme siecle. Toute la ville fut alors divisée en sept quartiers, dont chacun avoit son enseigne : chaque quartier choisissoit deux Chefs pour l'administration commune, qu'on appela *Gouverneurs* ; ainsi il y eut bientôt quatorze Gouverneurs, qui trouverent le moyen de tout faire en dépit du Maire nommé par l'Archevêque. Ces Gouverneurs changeoient toutes les années, ou au plus tard tous les deux ans, & ne connoissoient de supérieur qu'un Conseil composé de tous les anciens Gouverneurs. Par la suite, ces Chefs se prirent toujours dans les principales familles bourgeoises de la ville. Le soixante unieme Archevêque de Besançon

mourut en 1219. Ceux qui remplirent ce siége pendant le treizieme siecle, furent au nombre de sept. Un d'entre eux, *Jean Algrin*, d'une famille originaire de Picardie, fut tiré d'Amiens pour être élevé sur le siége de Besançon ; c'étoit un homme très savant, qui avoit été Professeur en l'Université de Paris. Ses talens engagerent le Pape à le faire Cardinal, & à l'employer dans les négociations les plus importantes : il fut en Espagne & en Portugal prêcher la Croisade contre les Sarasins, & mourut à Rome ; ainsi il resta fort peu dans son diocese. Un autre Archevêque périt en se rendant par mer à Rome à un Concile que le Pape avoit convoqué pour condamner l'Empereur Frédéric II, avec lequel il étoit brouillé. Presque tous les Prélats qui résiderent, continuerent à avoir de grandes querelles avec la Bourgeoisie, & celle-ci eut toujours le dessus, & assura de plus en plus son indépendance. *Eudes de Rougemont* fut chassé de Besançon par les citoyens, qui détruisirent un château qu'il avoit voulu bâtir pour les contenir. Il mourut errant dans son diocese, & fut enterré à l'abbaye de Bellevaud.

Au reste, ce fut pendant ce siecle que s'établirent à Besançon les Dominicains & les Cordeliers, du vivant même des Fondateurs de leurs Ordres. Les Freres Hospitaliers du Saint-Esprit & de Saint-Antoine firent aussi dans la ville des établissemens qui subsistoient encore il n'y a pas long-temps. Pendant le cours du quatorzieme siecle, il y eut huit Archevêques de Besançon ; le premier, *Hugues V*, étoit de la Maison des Comtes de Bourgogne, branche de Châlons ; le second, d'une naissance ordinaire, & étranger à la province ; le troisieme & le quatrieme, de l'illustre Maison de Vienne; les cinquieme & sixième, de celle de Montfaucon, qui possédoit alors le Comté de Montbeliard ; le septieme, de celle de Vergy en Bourgogne ; & le dernier, qui ne mourut qu'en 1404, d'une famille noble de Picardie. Presque tous ces Archevêques furent occupés du soin de maintenir le droit exclusif, qu'ils prétendoient avoir, de battre monnoie dans toute l'étendue du Comté de Bourgogne. *Hugues VI* de Vienne jeta un interdit sur la ville d'Auxonne, qui est du diocese de Besançon, mais qui dépend du Duché de Bourgogne,

parce que le Duc y faisoit frapper de la monnoie à laquelle il vouloit donner cours dans le Comté. Le même Archevêque excommunia son propre oncle, qui prétendoit faire battre monnoie dans ses châteaux : cette querelle dura long-temps avec une égale opiniâtreté de la part des Prélats & des Seigneurs ; mais enfin Philippe le Hardi, premier Duc de Bourgogne de la seconde lignée, ayant pris possession des deux Bourgogne, prit la chose au sérieux. Il vint assiéger l'Archevêque *Guillaume III* dans son château de Gy. Le Prélat tenta d'abord de s'y défendre vaillamment ; mais voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, il capitula pour sa personne ; & sans rien relâcher des droits de son église, il aima mieux abdiquer son archevêché, & se retira à Metz. Par la suite, ces Prélats furent obligés de renoncer au moins au droit exclusif ; les Ducs de Bourgogne firent circuler leur monnoie dans toute la Franche-Comté, & les Archevêques continuerent de faire battre la leur à Besançon.

Le premier qui remplit le siége archiépiscopal, au quinzieme siecle, fut *Thiébaut de Rougemont*, d'une famille noble, & qui avoit déjà donné deux Mé-

tropolitains à l'églife de Befançon. Tout le temps de fon épifcopat fut très-agité, les Bourgeois ayant augmenté leurs prétentions, fe fentant foutenus par le Duc de Bourgogne, & favorifés par l'Empereur même. L'Archevêque fut contraint d'abandonner la ville, & de fe retirer à Gy, Terre qui lui appartenoit. En partant, il jeta un interdit fur Befançon : les Bourgeois firent ce qu'ils purent pour engager les Chapitres des deux cathédrales à ne pas s'y foumettre ; mais les Chanoines voulurent obéir à leur Chef. Ils reçurent à cette occafion tant d'infultes, qu'ils fe trouverent forcés de fe réfugier à Quingey. Les Moines eurent la complaifance de faire l'Office ; mais le Pape leur enjoignit de fe conformer aux ordres du Prélat, & de lui demander pardon : enfin tout étoit à Befançon dans une agitation terrible, & il y avoit guerre ouverte entre l'adminiftration civile & l'eccléfiaftique. Pendant ce temps, l'Archevêque étoit au Concile de Conftance : on s'entremit pour pacifier ces différens ; ils furent au moins *plâtrés*. Les Chapitres rentrerent dans Befançon ; mais l'Archevêque n'y voulut jamais mettre le pied : il

fit le voyage de la Terre Sainte, revint à Rome, & y mourut en 1429, après vingt-cinq ans de l'épiscopat le plus malheureux. Il eut pour successeur le fameux Cardinal de la *Roche-taillée*, en latin de *Rupe scissa*. Il étoit de Lyon, d'une basse naissance, mais d'un grand mérite. Après avoir commencé par être enfant de chœur de la cathédrale de sa ville natale, il étoit parvenu à être Evêque de Geneve, & ensuite Archevêque de Rouen; ce fut peut être pour se rapprocher du Concile de Bâle, dont il étoit l'oracle, qu'il quitta Rouen pour Besançon. Après avoir été reçu dans ce nouveau diocese, le premier usage qu'il fit de son crédit, fut d'engager les Peres du Concile à soutenir les droits des Archevêques de Besançon contre le Corps municipal. Il obtint que le Concile s'intéressât auprès de l'Empereur Sigismond, qui fit un Réglement, en vingt-deux articles, tout-à-fait favorable à la cause de l'Archevêque. Les citoyens de Besançon parurent d'abord disposés à s'y soumettre; mais par la suite ils ont si bien éludé toutes les dispositions de ce Réglement, qu'ils ont gagné plus de terrein qu'ils n'en avoient perdu alors, & ont été admis aux

Dietes de l'Empire parmi les villes libres & impériales. Le Cardinal de la Rochetaillée mourut en Italie en 1437.

Après la mort de ce Prélat, il y eut un schisme à Besançon, le Pape ayant nommé un Archevêque, & le Chapitre un autre. Le Concile de Bâle décida en faveur de l'Elu du Chapitre, *Jean Fruin*; mais il se démit moyennant une pension. Au bout de quelque temps, Philippe le Bon accommoda cette affaire; le protégé du Pape, qui étoit Vénitien, passa à l'évêché de Véronne, & l'Archevêque de Vienne, *Jean de Norry*, à celui de Besançon, en 1438, & mourut la même année. Il fut remplacé par *Quentin Ménart*, Evêque d'Arras, homme de mérite, & très-estimé de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Ce Prélat se défendit avec fermeté, pendant tout le cours de son épiscopat, contre les citoyens de Besançon, qui détruisirent ses châteaux, tant à la ville qu'à la campagne. Il obtint quelquefois satisfaction de la part des Empereurs mêmes & des Papes; mais, à tout prendre, il perdit plus qu'il ne gagna, & mourut en 1462, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Le successeur de Quentin Ménart fut un grand Seigneur, nommé *Charles*, fils de Jean de Neufchatel, l'un des premiers Chevaliers de la Toison d'or. Il fit dans son diocese l'entrée la plus superbe, n'ayant alors que vingt-un ans. Il posséda long-temps le beau titre d'Archevêque, puisqu'il ne mourut qu'en 1498 ; mais il ne résidoit pas beaucoup à Besançon : il étoit en même temps Evêque de Bayeux, & se tenoit plus en Normandie qu'en Franche-Comté. Il gouvernoit son archevêché par des Vicaires-Généraux tirés des monasteres, & qui étoient Evêques *in partibus.* Après l'extinction de la seconde Race des Ducs & Comtes de Bourgogne, il parut plus dévoué à la France & au Roi Louis XI, qu'à Marie de Bourgogne & à Maximilien ; ce qui lui attira bien des chagrins & des dégoûts.

Charles fut remplacé par un Flamand qui avoit été Précepteur de Philippe le Beau, pere de Charles-Quint : il suivit ce Monarque à Tolede, où il mourut en 1502.

Les Archevêques qui siégerent à Besançon, pendant le seizieme siecle, furent *Antoine de Vergy*, depuis 1502 jusqu'en 1541. Cet Archevêque, respecta-

ble par ses vertus & sa charité, eut encore de grandes querelles avec les Gouverneurs-Magistrats de Besançon, concernant leurs autorités respectives : il perdit presque tous ses procès, l'Empereur soutenant, ou du moins ménageant en toutes occasions les Bourgeois de Besançon, & le Parlement de Dôle étant toujours prêt à rendre des Arrêts contre l'extension de la Jurisdiction Ecclésiastique ; mais si cet Archevêque fut malheureux sur cet article, d'un autre côté il eut le bonheur d'écarter le Luthéranisme de son diocese ; & la Ville & le Parlement, qui étoient ses ennemis à d'autres égards, le seconderent sur cet objet. Dans les dernieres années de sa vie, Antoine de Vergy fit élire pour son Coadjuteur *Pierre de la Baume-Montrevel*, Evêque de Geneve, qui lui succéda effectivement, avec l'approbation de l'Empereur Charles-Quint, sous l'Empire duquel se passa toute la vie de notre Archevêque.

Ce Prélat n'entra en possession de l'archevêché qu'en 1542. Il conserva le titre d'Evêque de Geneve ; mais il étoit véritablement *in partibus Infidelium*, puisque les Calvinistes l'avoient chassé de son siége dès 1535. Il ne fut que deux ans

vraiment Archevêque de Besançon, & mourut en 1544. Pendant ce peu de temps, il obtint la coadjutorerie de Besançon pour *Claude de la Baume* son neveu, dont le pere étoit Gouverneur de la Franche-Comté. Claude n'avoit que douze ans lorsque son oncle mourut; ainsi il ne pouvoit remplir aucune des fonctions archiépiscopales : aussi fut-il convenu qu'il n'auroit que le titre d'Archevêque, & jouiroit seulement des deux tiers du revenu; mais que l'autre tiers appartiendroit à un Chanoine nommé *Berthelon*, que le Chapitre Métropolitain avoit d'abord voulu élire. Cette administration dura jusqu'à ce que Claude la Baume eût atteint l'âge de vingt-cinq ans; &, pendant ce temps, le jeune Archevêque fit ses études dans l'Université de Dôle. Etant devenu majeur, & ayant été ordonné Prêtre, il fit cesser l'administration, & alla se faire sacrer à Rome, où il resta trois ans. A son retour, son premier soin fut de faire recevoir le Concile de Trente dans son diocese : il n'y eut nulle difficulté quant au dogme; car la Franche-Comté & la ville de Besançon s'étoient soigneusement préservées des erreurs du Luthéranisme

& du Calvinisme. Théodose de Beze & Faret, qui étoient venus prêcher cette nouvelle doctrine, avoient été obligés de s'enfuir; & comme on reconnut qu'il y avoit un parti assez considérable qui se formoit dans la ville, & qui penchoit pour les nouvelles erreurs, on bannit un assez grand nombre de citoyens, dont les uns se retirerent à Geneve, & les autres à Neufchâtel.

La réception du Concile de Trente fit plus de difficulté, quant à la discipline; on trouva qu'à certains égards elle étoit contraire aux immunités de la ville & du Chapitre. Celui-ci, sans être soumis au Concordat Germanique, soutenoit toujours qu'il avoit des priviléges particuliers, & sur-tout celui d'élire ses Archevêques. Il fit des protestations & des représentations au Pape. Le Corps municipal adressa les siennes à l'Empereur, & le Parlement de Dôle à Philippe II, Roi d'Espagne, & Comte de Bourgogne. Comme il n'y eut aucunes réponses à ces remontrances, on en doit conclure que le Concile de Trente n'est point reçu en Franche-Comté, quant à la discipline.

En 1575, les Calvinistes conspirerent pour s'emparer de Besançon, &

leur complot fut conduit avec assez d'adresse pour qu'on ne s'en apperçût que lorsqu'ils étoient déjà maîtres de la basse ville, & qu'ils entroient dans la Cité ; mais le zele des habitans suppléa aux précautions qu'on n'avoit pu prendre : par bonheur, François de Vergy, Gouverneur de la province, se trouvoit dans la ville; il se mit à la tête de la Bourgeoisie, & attaqua vivement les Hérétiques conjurés. Ils s'étoient déjà emparés du fort du pont, & en avoient braqué les canons contre la ville ; mais on pointa contre cette batterie celles du Mont Saint-Etienne. Le canon des Hérétiques fut démonté, & leur principal canonnier tué. Leur Chef, qui s'avançoit dans la rue à la tête de sa troupe, ayant eu le même sort, les Conjurés furent mis en déroute. En s'enfuyant par-dessus le pont, la herse tomba, & barra le chemin à plusieurs d'entre eux, dont les uns se noyerent en voulant passer la riviere à la nage, & les autres furent faits prisonniers. Le Magistrat jugea, condamna & fit exécuter à mort ceux des citoyens qui furent reconnus parmi ces prisonniers. On célebre encore tous les ans, par une procession, l'anniversaire de la délivrance de la ville.

Claude

Claude de la Baume fut fait Cardinal par le Pape Grégoire XIII, en 1578, & mourut en 1584 : c'étoit un très-riche bénéficier, possédant en commende l'abbaye de Saint-Claude & d'autres de la province, du plus grand revenu ; mais on convient qu'il donnoit aux pauvres tout ce qu'il lui restoit par-delà les dépenses nécessaires pour vivre conformément à sa dignité.

Dès que le siége fut vacant, le Parlement de Dôle fit signifier au Chapitre que le Roi d'Espagne prétendoit nommer l'Archevêque, en vertu d'un Indult que le Pape lui avoit accordé pour tous les bénéfices de ses Etats. Cette disposition mortifia beaucoup le Chapitre ; mais il fallut bien qu'il s'y soumît & acceptât pour Archevêque le fameux Cardinal *Perennot de Grandvelle*, qui au reste étoit leur compatriote ; son pere avoit été Chancelier de l'Empereur Charles-Quint, étant né d'une famille bourgeoise de Besançon : pour mettre sa gloire à couvert, le Chapitre le postula en Cour de Rome ; mais le Pape prit un troisieme parti, qui fut de le nommer *proprio motu*, en vertu des réserves, quoiqu'elles eussent été abolies par le Concile de Bâle. De quelque

maniere que ce fût, Grandvelle parvint à être Archevêque de sa patrie, & il se flattoit d'y venir finir sa vie, qui avoit été remplie par les plus grands services & les plus importantes commissions; mais il n'eut pas seulement la satisfaction d'y être reçu en personne. Il mourut à Madrid le 21 Septembre 1586, deux ans après sa nomination. Son corps fut rapporté d'Espagne à Besançon, & enterré, comme il l'avoit ordonné lui-même par son testament, dans l'église des Carmes de cette ville: on y voit encore son mausolée avec celui de son pere, & du reste de sa famille.

On remarque aussi à Besançon le palais du Chancelier, pere de ce Cardinal. Il est vaste, & a été beau dans son temps; du moins on en peut juger ainsi par ce qui en reste; car il a essuyé un cruel incendie, dans lequel une infinité de monumens antiques, & même quelques meubles précieux, ont été enveloppés.

Après la mort du Cardinal de Grandvelle, les difficultés se renouvelerent pour lui donner un successeur: le Chapitre avoit élu son Doyen de la Maison de Grammont en Franche-Comté, & le Pape nommé *Ferdinand de Rye*, dont le nom n'étoit pas moins illustre dans la

province. Le Roi Philippe II hésita pendant quelque temps entre ces deux concurrens; mais enfin il donna son consentement en faveur du dernier. Ferdinand de Rye gouverna le diocese pendant cinquante ans, à la satisfaction de son Clergé, du Souverain & des Peuples. Il mérita que Philippe III unît en sa personne le titre de Gouverneur à celui d'Archevêque. Non seulement il n'eut aucune querelle avec le Chapitre, mais il lui procura la confirmation de tous ses priviléges. Il fit dans la ville une infinité de nouveaux établissemens pieux & utiles, couvens des deux sexes, colléges, séminaires, & hôpitaux. Les François ayant fait une irruption dans la province, & assiégé Dôle en 1636, l'Archevêque s'enferma dans cette ville, & la défendit si bien, que le Prince de Condé fut obligé d'en lever le siége : ce grand Archevêque mourut cette même année, aussi-tôt après un événement aussi glorieux pour lui.

Je ne ferai plus que nommer les Archevêques qui ont siégé durant le reste du dix-septieme siecle, & pendant celui-ci. Ferdinand de Rye avoit eu long-temps pour son Coadjuteur *François de Rye* son neveu, qui fut sacré Archevêque titulaire

de Césarée ; il étoit à la Cour de Bruxelles Grand-Aumônier de l'Archiduc Albert, & de l'Infante Claire Eugénie sa femme, lorsque Ferdinand de Rye mourut. Le Coadjuteur avoit alors soixante-dix ans : il se préparoit à venir recevoir le pallium, & à prendre possession de son archevêché ; mais il mourut à Bruxelles au bout de huit mois. *Claude d'Achey*, d'une ancienne Noblesse, Doyen du Chapitre de Besançon, fut élu ; son élection fut agréable à l'Empereur & au Roi d'Espagne, & il eut ses Bulles du Pape : c'étoit un Prélat sage & charitable, qui maintint la tranquillité dans son diocese jusqu'en 1654 qu'il mourut. Il fut remplacé par *Charles Emmanuel de Gorrevod*, fils du Duc de Pont-de-Vaux, qui mourut à Madrid en 1659. Le Chapitre élut pour successeur de ce dernier, son Doyen *Jean-Jacques Fauche*. Ce bon homme, enchanté d'être Archevêque de Besançon, accepta des Bulles du Pape, où il n'étoit pas question de l'élection du Chapitre ; ce qui lui attira les plus grands désagrémens de la part de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & de son Chapitre. Désespéré de cette disgrace, il en mourut de chagrin en 1662.

Son ſucceſſeur fut *Antoine-Pierre de Grammont*, qui fit les mêmes fautes que ſon prédéceſſeur ; mais il n'en fut pas puni ſi ſévérement : l'Empereur avoit cédé la ville de Beſançon au Roi d'Eſpagne ; celui ci agréa le nouvel Archevêque, fit conſentir le Chapitre à le recevoir, & tout fut pacifié ſur cet objet. Ce fut ſous le gouvernement de cet Archevêque, qui dura trente-quatre ans, que la Franche-Comté & Beſançon éprouverent de grandes révolutions. Louis XIV les conquit deux fois en 1668 & en 1674. Il les reſtitua la premiere année, & les conſerva, après la ſeconde conquête, par la paix de Nimegue.

Peu d'années après, ce grand Monarque établit à Beſançon le Parlement & l'Univerſité ; il fit augmenter les fortifications de la citadelle, & l'on fut alors forcé d'abattre l'ancienne cathédrale de Saint-Etienne, & quelques autres égliſes, chapelles & bâtimens qui en étoient trop voiſins. L'Archevêque ſe conduiſit, dans toutes ces circonſtances délicates, en Prélat judicieux & charitable. Uniquement occupé du bien de ſes ouailles, ſans prendre parti dans les querelles des deux Souverains, il ne perdit pas de vue un ſeul inſtant ſon troupeau ; il veilla à la

démolition de l'église de Saint-Etienne, & eut soin d'en tirer non seulement les reliques & les effets précieux, mais aussi les cendres des Archevêques qui y avoient été autrefois enterrés. Il fit construire dans l'église de Saint-Jean un caveau séparé, pour y déposer ces restes vénérables de ses prédécesseurs, dont on conserva avec soin les épitaphes. La Franche-Comté se trouvant en paix sous la domination Françoise, l'Archevêque, Antoine-Pierre de Grammont, eut la principale part à la construction du magnifique hôpital militaire que l'on voit à Besançon. Il mourut en 1698, âgé de quatre-vingt-quatre ans, emportant avec lui l'estime de Louis XIV, & les regrets de toute la Province. On ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix, pour le remplacer, que celui de *François-Joseph*, son neveu. Il étoit Evêque de Philadelphie, & Haut-Doyen du Chapitre métropolitain, vécut jusqu'en 1717, avec édification, & fit son séminaire son héritier.

On nomma à la place de François-Joseph, *René de Mornay de Montchevreuil*, Ambassadeur du Roi en Portugal; mais le temps que ce Prélat employa à revenir en France, & quelques difficultés

qui retardérent ses Bulles, furent cause qu'il mourut en 1721, sans avoir pris possession. *Honoré-François de Grimaldi*, frere du Prince de Monaco, & oncle du Prince régnant de ce nom, le remplaça, donna sa démission en 1731, & fut remplacé lui-même par M. *Antoine-François de Blisterwick de Moncley* : il avoit été long-temps, avec distinction, Grand-Vicaire de MM. de Grammont, & avoit ensuite été nommé à l'évêché d'Autun. Comme il étoit déjà vieux, il ne fut Archevêque que peu d'années, & mourut en 1734. Le nom de Grammont, si cher au Clergé, à la ville & à la Province, reprit sa place sur le siége archiépiscopal de Besançon en la personne d'*Antoine-Pierre de Grammont*, qui, après avoir gouverné en paix son diocese pendant plus de vingt ans, a fait place à M. le Cardinal de Choiseul, & celui-ci à M. de Durfort, ci-devant Evêque de Montpellier, qui a été transféré à Besançon en 1774.

Le diocese de Besançon a huit cent douze paroisses, presque toutes dans la Franche-Comté, mais qui ne composent pas toutes celles de cette province ; les Archevêques de Lyon, l'Evêque de Lan-

gres, & le nouvel Evêque de Saint-Claude, ſont en poſſeſſion des autres. On eſtime le revenu de l'Archevêque de Beſançon trente ſix mille livres; ce qui eſt peu pour l'éminence de ſon ſiége, & les grands titres dont il eſt revêtu. Le Chapitre de la métropole eſt compoſé de quarante-trois Chanoines, dont ſept Dignitaires : toutes ces prébendes & dignités ſont électives; mais il eſt d'uſage de nommer les plus anciens à toutes les dignités, excepté à celle de Haut-Doyen, qui eſt la premiere, & que l'on réſerve ordinairement pour un Eccléſiaſtique de la plus haute naiſſance & de grand mérite.

Les égliſes de Saint-Jean l'Evangéliſte & de Saint-Etienne de Beſançon n'ayant jamais eu le malheur d'être pillées par les Hérétiques, toutes les reliques qu'elles renfermoient y ont été précieuſement conſervées; lors de la démolition de l'égliſe de Saint-Etienne, elles furent toutes réunies dans celle de Saint-Jean. J'ai déjà parlé de la plupart de ces reliques, en faiſant l'hiſtoire des premiers Archevêques de Beſançon; mais je n'ai point encore fait mention du Saint Suaire, qui eſt honoré avec tant d'éclat dans la

cathédrale actuelle, & y opere, à ce qu'on assure encore, de fréquens miracles. C'est un linceul long de huit pieds, & large de quatre, tissu de lin terrestre, sur lequel sont imprimés, en couleur jaune, le corps, les jambes, les bras, & les traits du visage de Notre-Seigneur. On ne doute pas que ce Saint Suaire n'ait été autrefois tiré du Saint Sépulcre, & porté à Constantinople, où il étoit conservé avec respect. Lors du pillage & de la prise de cette ville par les Latins, il tomba entre les mains d'un des Chevaliers Bourguignons qui se trouvoient à cette expédition; celui-ci l'envoya ou le porta lui-même à Besançon, & le plaça dans l'église de Saint-Etienne, seconde cathédrale. Il est singulier qu'il y soit resté pendant à peu près deux siecles sans attirer la vénération des Fideles, autant qu'une relique qui a tenu de si près au corps du Sauveur auroit dû y engager. Ce ne fut qu'au seizieme siecle qu'on commença à l'exposer avec grande cérémonie à la vue des Fideles le jour de Pâques. Dans la suite, on en a fait une seconde exposition à l'Ascension, & il s'est toujours opéré dans ces occasions un grand nombre de miracles.

La réputation du Saint Suaire s'accrut infiniment pendant le cours de ce siecle. Dans le suivant, les fortifications de la citadelle obligerent à démolir l'église de Saint-Etienne ; le Saint Suaire fut, entre autres reliques, transporté à Saint-Jean. On le plaça d'abord dans une tour joignant cette cathédrale ; il faisoit le principal ornement d'une chapelle sur laquelle la tour étoit élevée : c'est là qu'on l'alloit prendre tous les ans pour le montrer au peuple, ou aux Souverains qui avoient la dévotion de le voir. En 1729, on s'apperçut que les murs de la tour menaçoient ruine; quoiqu'on ne crût pas le danger pressant, on résolut d'en tirer le Saint Suaire. L'Archevêque & le Chapitre ordonnerent qu'on iroit le prendre en cérémonie pour le porter dans la cathédrale, ce qui fut fait par l'Evêque de Philadelphie, suffragant de l'Archevêque. A peine ce Prélat fut-il sorti de la chapelle que la tour s'écroula avec grand fracas, mais sans tuer ni blesser personne. Les débris étant tombés en partie sur la cathédrale, firent quelque ravage sur les voûtes, les toits & les couvertures : cet événement fut regardé comme miraculeux. On continue de montrer le

Saint Suaire du haut d'une tribune élevée, afin que tout le peuple puisse le voir, & que personne ne soit dans le cas de le toucher, excepté les Chanoines chargés de le montrer. On accourt de fort loin à ces cérémonies; il s'y trouve toujours des malades de toute espece, & sur-tout des possédés vrais ou prétendus, qui font de grands cris & des contorsions qui n'édifient pas également tous les spectateurs.

Il y a dans Besançon une église collégiale sous l'invocation de *Sainte Marie-Magdeleine* : le Chapitre est composé de douze Chanoines, dont le Trésorier de la cathédrale est le Doyen; il fut fondé en 1064.

J'ai déjà eu occasion de dire qu'il y avoit dans la ville de Besançon deux abbayes d'hommes; la premiere est celle de *Saint-Vincent*, dont la fondation fut commencée par Hugues I, Archevêque de Besançon, au onzieme siecle, pour y placer des reliques de Saint Vincent, que l'Empereur Charles le Chauve avoit donné près de deux siecles auparavant à l'église de Besançon. Cet établissement ne reçut sa derniere main que sous le ponti-

ficat de Hugues II, en 1092. On y plaça dès lors des Religieux de Saint-Benoît, & le premier Abbé s'appeloit *Achard*. Ce monastere a toujours eu de grandes relations & communauté de prieres avec le Chapitre de la cathédrale; l'Abbé étoit toujours Vicaire-Général de l'Archevêque, l'assistoit & le suppléoit dans certaines cérémonies. Cette union a subsisté jusqu'au seizieme siecle, que l'abbaye a commencé d'être donnée en commende. Au dix-septieme, on introduisit la réforme dans le monastere, & il a été uni à la Congrégation de Saint-Vanne. L'Abbé commendataire en tire aujourd'hui deux mille livres.

L'abbaye de *Saint-Paul* de Besançon est encore plus ancienne que celle de Saint-Vincent; car on fait remonter son origine jusqu'à l'Archevêque Saint Donat, qui vivoit au septieme siecle: il y établit, dit-on, des Moines; mais il paroît qu'au onzieme, sous le regne de Robert, fils de Hugues Capet, le monastere & le couvent de Saint-Paul étoient habités par des Chanoines, auxquels l'Archevêque Hugues I fit de grands biens; sous Hugues III, successeur de ce Pré-

lat, ils embrasserent la vie commune, selon la Regle de Saint Augustin, qu'ils suivent encore. Hugues I avoit expressément défendu qu'on mît à leur tête un Abbé, & cette défense ne fut pas bien long-temps observée, car dès le treizieme siecle ils en eurent; mais ils conserverent toujours grande relation avec les Archevêques, qui, en différens temps, leur firent beaucoup de bien, & consentirent qu'ils eussent une Jurisdiction particuliere dans la ville de Besançon même. Au seizieme siecle, les Abbés réguliers devinrent commendataires, & l'abbaye fut possédée en commende par de très-grands Seigneurs de la province. L'Abbé perçoit tous les revenus, & est chargé de distribuer un certain nombre de prébendes à autant de Chanoines réguliers, à la tête desquels est un Prieur claustral. On a joint à cette Maison les titres & revenus d'une cure, dont les Chanoines acquittent les fondations. L'Abbé de Saint-Paul a la premiere place parmi les Abbés du diocese de Besançon à l'assemblée des Etats, & c'est la troisieme dans l'ordre du Clergé, l'Archevêque occupant la premiere, & le Haut-Doyen la seconde,

L'église de Saint-Paul eſt antique, & n'offre rien de remarquable que le tombeau & les reliques de Saint Antide, Archevêque de Beſançon.

Cette ville a auſſi deux abbayes de filles; l'une eſt de Bernardines, fondée en 1226, en dehors, près de la porte de *Battans* de Beſançon, dont l'abbaye a pris le nom : par la ſuite, ce monaſtere ſe trouvant expoſé aux ravages des ennemis, & la ſureté de la ville exigeant qu'on le raſât, ces Dames furent transférées dans Beſançon même, & ſur le terrein qu'elles occupent encore aujourd'hui. Cette abbaye eſt ſoumiſe immédiatement au Pape & à l'Abbé de Citeaux, ſans être attachée à aucune filiation particuliere.

La ſeconde abbaye de filles eſt pauvre, car elle eſt de l'ordre de Saint-François. Les Religieuſes ſont *Clariſtes*, c'eſt-à-dire, du nombre de celles qui font un vœu exact de pauvreté, & n'ont pas voulu profiter de la permiſſion que le Pape Urbain donna après leur inſtitution aux Cordelieres de poſſéder des biens en toute propriété. Celles de Beſançon ſont de la réforme de Sainte Colette, dont j'ai déjà

parlé. L'Abbesse est triennale, & ne porte pour marque de sa dignité qu'une crosse de bois.

Outre ces quatre abbayes, on compte dans Besançon plusieurs couvens d'hommes & de filles, dont quelques-uns sont antérieurs au dix-septieme siecle, & les autres y sont postérieurs; un séminaire, un beau collége, de très-grands établissemens charitables & hospitaliers. Les plus anciens couvens d'hommes sont ceux des Cordeliers, des Dominicains, & des Carmes. C'est dans l'église de ces derniers qu'est la chapelle de l'illustre Confrérie de Saint-Georges, toute composée de Gentilshommes de Franche-Comté. J'ai parlé, dans mon volume précédent, au sujet de la Terre de Saint-Georges, appartenante anciennement à l'illustre Maison de Vienne, d'une pareille institution pour la Noblesse du Duché : cette Terre se trouvant exposée aux ravages de différens partis pendant les guerres du quinzieme siecle, la Confrérie des Nobles Bourguignons fut dispersée; celle des Gentilshommes Francs-Comtois a été plus heureuse, & quand son premier établissement se trouva exposé aux ravages des guerres, les Chevaliers choisirent, pour

faire leurs dévotions & leurs cérémonies, l'église des Carmes de cette ville : c'est là qu'elles se font encore, & par-là l'église & le couvent sont devenus le rendez-vous de la Noblesse Franc-Comtoise. Il faut, pour être admis dans cette Confrérie, 1°. faire preuve de quatre degrés de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternelle; 2°. tenir des fiefs dans la province, ou être du nombre des familles nobles qui en sont originaires, & y ont de tout temps possédé des Terres. Ces dernieres conditions sont expresses, de sorte que quelque noble que l'on soit d'ailleurs, il faut tenir nécessairement à la Franche-Comté, pour être membre de cette Compagnie. Les Etats-Généraux de la province ne s'assemblant plus, & la Noblesse n'ayant point occasion de se réunir, s'est attachée de plus en plus à cette confraternité, qui est devenue le seul lien entre les membres de ce Corps. De nos jours, MM. de Saint-Georges ont obtenu la permission de porter une marque distinctive de leur association; c'est une petite représentation en or, de Saint Georges terrassant un dragon, attachée à la boutonniere par un ruban bleu. C'est à cette marque que l'on reconnoît

connoît à la Cour & à Paris les Gentilshommes de Franche-Comté. On qualifie quelquefois mal à propos cet établissement du nom d'Ordre ; ce n'en est pas un, mais une association respectable, & que l'on devroit même, avec la permission du Souverain, imiter dans plusieurs provinces. Si les Confreres prennent le titre de Chevaliers, ce n'est pas parce qu'ils le deviennent en entrant dans la confrérie, mais parce qu'ils le sont avant d'y entrer. Gollut & les autres anciens Historiens du Comté de Bourgogne rapportent ainsi l'origine de cette institution.

Philibert de Molan, Gentilhomme de la Franche-Comté, étant, en 1390, revenu de la Terre Sainte, en rapporta des reliques, qu'on lui avoit assuré être du grand Saint Georges, dès lors regardé comme le Patron des Chevaliers. Enchanté de cette possession, il avoit fait bâtir une chapelle exprès pour les placer, attenant sa paroisse de Rougemont, près de Vesoul. Il assembla autant qu'il put de Chevaliers & de Gentilshommes de la province, pour célébrer avec éclat la dédicace de sa chapelle. La principale Noblesse se trouvant ainsi réunie chez lui,

il lui proposa d'établir une Confrérie, dans laquelle on n'admettroit que des Gentilshommes Francs-Comtois : ils y consentirent tous, & on dressa le premier statut, dans lequel on régla la maniere de célébrer la fête de Saint Georges, & de faire plusieurs autres actes de dévotion. On décida que la Société auroit un Chef, qu'on appelleroit *Bâtonnier*, qui la dirigeroit, accommoderoit les différens qui s'éléveroient entre ses Membres, & changeroit tous les ans; qu'il régneroit d'ailleurs entre les Confreres une parfaite égalité, l'ancienneté de réception décidant seule du rang; qu'on feroit, pour y entrer, des preuves de quatre degrés de noblesse. Dans le courant du seizieme siecle, on fit plusieurs nouveaux réglemens sur la maniere de faire les preuves, & il fut décidé qu'elles seroient jurées par quatre Gentilshommes de la Confrérie même, & on les étendit jusqu'aux côtés maternels. On régla qu'aucun Confrere ne pourroit être reçu par Procureur, mais en personne, & qu'il jureroit d'être fidele à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine, & au Souverain actuel de la province, sans jamais s'écarter de son service. La place

de Bâtonnier fut assez onéreuse, tant que la Confrérie s'assembla à Rougemont; car il falloit que ce Chef s'y rendît, & défrayât toute la Compagnie depuis la veille de Saint Georges jusqu'au lendemain de cette fête; aussi il paroît que cette charge se remplissoit à tour de rôle : mais depuis le dix-septieme siecle, les assemblées & les cérémonies se faisant dans Besançon même, le Bâtonnier n'a plus une si considérable dépense à faire.

Je possede un Ouvrage, moitié manuscrit & moitié imprimé, qui contient des listes de tous les Confreres reçus pendant le cours des seizieme & dix-septieme siecles, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté. On peut regarder ces listes comme de bons Mémoires pour dresser un Nobiliaire de cette province; mais on est étonné & effrayé du grand nombre de familles finies & éteintes, dont dont les noms s'y trouvent. Je vais citer quelques-unes de celles que je suis certain qui subsistent encore, ou qui du moins ont duré jusqu'à nos jours.

La Maison de *Vienne* est généralement regardée comme la premiere de la Franche-Comté : j'ai déjà dit qu'il étoit pro-

bable qu'elle descendoit des anciens Comtes de Bourgogne; des Généalogistes plus hardis la font descendre des Héros de nos anciens Romans de Chevalerie, Guérin de Montglave, Beuves d'Hantosne, & Gérard de Vienne; on leur donne une tige commune avec les Rois d'Arles, ceux de la Bourgogne Transjurane, les premiers Ducs de Bourgogne, dont un fut Roi de France, sous le nom de *Ràoul*; les Comtes de Bourgogne, descendans d'Otton Guillaume, qui le furent aussi de Vienne & de Mâcon, & dont quelques-uns mêmes furent Ducs de Bourgogne, & Dauphins de Viennois: mais toutes les branches ne parvinrent pas également aux honneurs de la Souveraineté; on prétend que la Maison de Vergy étoit une de ces branches: on ne peut avoir plus d'illustration que celle-ci en eut; elle contracta, pendant plusieurs siecles, des alliances avec différentes Maisons Souveraines, sur-tout avec les Ducs de Bourgogne; elle eut le titre de Sénéchal héréditaire du Duché, posséda les premieres dignités ecclésiastiques, civiles & militaires des deux Bourgogne, eut jusqu'à six Chevaliers de la Toison d'or, & finit, en 1602, en la personne de

Claude de Vergy, Baron de Champlite, Gouverneur de la Franche-Comté pour le Roi d'Espagne. On prétend que la Maison de Coligny étoit aussi une branche de la Maison de Vienne; c'est de cette Maison qu'étoit l'Amiral de Coligny, dont la postérité a fini par un jeune Duc de Châtillon-sur-Loing, tué à la bataille de Saint-Antoine, sous la minorité de Louis XIV; une derniere branche de cette Maison s'est éteinte aussi à peu près avec le dix-septieme siecle; enfin la seule branche de la Maison de Vienne qui subsiste encore, est celle qui a donné un Amiral de France, fameux au quinzieme siecle, le premier Chevalier de la Toison d'or, & plusieurs autres personnages de la plus haute distinction; elle s'est subdivisée en plusieurs rameaux, dont celui d'Antigny, fondu dans la Maison de Damas, & celui de Comarin, dont est M. le Comte de Vienne, vivant en Bourgogne.

La Maison d'*Achey* est d'une noblesse très-ancienne, connue dans la province dès le douzieme siecle; cependant MM. d'Achey n'ont point reçu personnellement de grandes illustrations, mais ils ont toujours contracté de très-belles alliances,

& leurs preuves sont, pour ainsi dire, de temps immémorial, admises dans les Chapitres les plus nobles, & particuliérement à Remiremont.

MM. de *Scey* font remonter leur origine encore plus haut (au dixieme siecle) : cette Maison a eu pendant long-temps, dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, à présent démolie, une sépulture honorable & de famille ; ils ont été toujours considérés dans la province : le nom de Montbéliard, que porte encore la branche qui subsiste, lui vient de ce que MM. de Scey, suivant Gollut, ont possédé le Comté de Montbéliard ; mais comme on n'en a aucune preuve, il y a tout lieu de croire que c'est du moins parce que cette branche étoit alliée de très-près à la Maison de Montfaucon, qui a possédé ce Comté pendant deux siecles & demi.

La Maison de *Vaudray*, très-considérée dans la province, a, pour premier Auteur & pour Héros, un Chevalier nommé *Charles de Vaudrey*, qui tiroit son nom d'une Terre & d'un château situés dans la Franche-Comté, près d'Arbois. Gollut prétend que ce Chevalier eut, au onzieme siecle, des aventures merveilleuses & singulieres à la Cour de

Hugues I, Duc de Bourgogne. Il y a environ cinquante ans que l'on a imprimé un Roman intitulé, *la Comtesse de Vergy*, dont ce beau Chevalier est le principal Acteur. Ce Roman est agréablement écrit; on croit en Franche-Comté que l'Auteur étoit un jeune Chevalier de Malte, de la Maison même de Vaudrey. Depuis le onzieme siecle, ceux de ce nom n'ont cessé d'avoir part à tous les évènemens qui ont intéressé le Comté de Bourgogne; on les voit quelquefois occuper des emplois très-honorables à la Cour de leurs Ducs. Ils resterent fidélement attachés à la postérité du dernier, lorsque Louis XI s'empara du Duché de Bourgogne. Ce fut un Vaudrey qui défendit Auxonne, & qui se fit beaucoup d'honneur. Son fils devint Capitaine des Gardes de Maximilien, & ensuite de Charles-Quint. Tant que la postérité de cet Empereur posséda la Franche Comté, les Vaudrey lui resterent attachés comme à leurs légitimes Souverains; &, depuis la conquête par Louis XIV, ils se sont distingués dans les armées du Roi, & ont été élevés aux premiers grades. Un d'eux, dans la guerre d'Italie, fit des actions d'une prodigieuse valeur, reçut quantité

de blessures, & mérita les éloges & l'admiration de Louis XIV. Il continua l'année suivante, & périt malheureusement à la bataille de Cassano : on sait que la devise de la Maison de Vaudrey étoit, *Toujours vaudrai.*

Messieurs de *Toulongeon* étoient regardés comme les meilleurs Gentilshommes de la Franche-Comté ; ils avoient eu trois Chevaliers de la Toison d'or, & avoient possédé les charges les plus considérables de la province ; ceux de la derniere branche existante possédoient & possedent peut-être encore la belle Terre de Champlite dans le Comté de Bourgogne, mais du diocese de Langres, qui avoit appartenu à la Maison de Vergy.

Tout ce que l'on sait de la Maison de *Beaufremont*, donne lieu de présumer qu'elle est de l'origine la plus ancienne ; cependant ses commencemens sont obscurs, & les premieres filiations très-incertaines ; on ne sait sur quoi peut être fondée la devise qu'elle porte ; *Dieu aide au premier Chrétien* ; mais tout le monde connoît ce proverbe généalogique : *C'est de la Maison de Beaufremont d'où sont sortis les bons Barons.* L'opinion la plus

probable est que cette Maison est originaire de la haute-Lorraine, où l'on montre encore le château de Beaufremont, situé sur une hauteur : on prétend qu'on l'appeloit autrefois *Beffroimont*, c'est-à-dire, *Mont à la cloche d'alarme*, parce qu'il y en avoit dans ce château une de cette espece, qui sonnoit lorsque l'on appercevoit quelque troupe ennemie déboucher dans ce vallon & se répandre dans la campagne. On voit, dès le treizieme siecle, les Beaufremont établis en Bourgogne sur le pied de Grands Seigneurs. Les Ducs de Bourgogne les traitoient dès-lors de *cousins* ; ils étoient en effet assez proches parens, puisque le Duc de Bourgogne, Robert, étoit petit-fils d'Alix de Vergy, & Guillaume de Beaufremont petit-fils d'Agnès de Vergy, niece de la Duchesse Alix. Une si belle parenté mit MM. de Beaufremont en état de contracter d'autres alliances illustres, & d'occuper les plus grandes places à la Cour des Ducs. A la fin du treizieme siecle, Liébaut II, Baron de Beaufremont, épousa Marguerite de Choiseul, qui lui apporta la Seigneurie de Say-sur-Saone, qui depuis n'est point sortie de la Maison de Beaufremont, &

appartient à la branche encore ſubſiſtante. Ce fut en héritant d'une branche de la Maiſon de Vienne, que MM. de Beaufremont eurent la Seigneurie de Liſtenois, depuis érigée en Marquiſat, & elle leur appartient encore. Il leur fut preſcrit à cette occaſion de relever le nom & les armes de Vienne, & ils ont effectivement joint, pendant quelque temps, ce beau nom au leur; mais par la ſuite ils l'ont abandonné. La Maiſon de Beaufremont s'illuſtrant de plus en plus, ſe trouva, ſous le Duc Philippe le Bon, en grande faveur à la Cour de ce Prince. Pierre, l'un d'entre eux, fut Chevalier de la Toiſon d'or, lors de l'inſtitution de cet Ordre, & premier Chambellan de ce Duc, Seigneur de Mirebeau, en conſéquence d'une alliance contractée par ſon pere avec la Maiſon de Vergy. On compte deux autres Chevaliers du même Ordre, parmi les deſcendans de Pierre. Les Beaufremont reſterent fideles aux deſcendans de Marie de Bourgogne, Empereurs & Rois d'Eſpagne, juſqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV; après ils ſe ſoumirent au vainqueur comme leur pays même. En 1681, ils hériterent de la Maiſon de Gorrevod, en faveur de qui la Terre de

Pont-de-Vaux avoit été érigée en Duché ; ce qui a fondé MM. de Beaufremont à prétendre à de pareils honneurs. Louis-Bénigne de Beaufremont épousa, en 1706, Hélene de Courtenay, derniere d'une branche de la Maison Royale, descendante, comme tout le monde sait, du Roi Louis le Gros. Leurs petits-enfans possedent encore aujourd'hui les belles Terres de Listenois, Mirebeau, Scey-sur-Saone, & Pont-de-Vaux.

Il n'y a qu'environ trente ans que MM. de Beaufremont ont été élevés à la dignité de Princes de l'Empire ; leurs armes sont vairées & contre-vairées: on sait que le vair en armoiries représente des cloches, & l'on applique cette ressemblance à l'étymologie du château de Beaufremont, jadis fameux par sa cloche d'alarme. Une branche de Beaufremont, séparée de son aînée dans le treizieme siecle, s'établit dans le Duché de Bourgogne, où elle posséda la Baronnie de Senecey dont elle prit le nom. Elle a suivi le sort du Duché, & a été attachée à la France, dès que cette Couronne en est rentrée en possession : enfin elle a été en grande considération à la Cour de nos Rois jusqu'au milieu du dix-sep-

tieme siecle, que la Marquise de Senecey eut l'honneur d'être Gouvernante du jeune Roi Louis XIV. Elle n'eut qu'une fille, qui épousa un Seigneur de la Maison de Foix, que l'on nommoit *le Comte de Fleix*, qui fut élevé à la dignité de Duc; mais ce Duché s'est promptement éteint.

J'ai parlé au commencement de ce Volume, des Maisons de la Baume-Montrevel, & la Baume-Saint-Amour; elles sont originaires de Bresse, mais n'ont pas été moins illustrées en Franche-Comté que dans le pays de leur origine, sur-tout la premiere.

Il existe en Franche-Comté une Maison de Gentilshommes, dont le nom est *Champagne*, qui ont été reçus dans la Confrérie de Saint-Georges, depuis le commencement du seizieme siecle jusqu'à nos jours. Ils tirent leur nom d'un gros village auprès de Salins, & leurs armes sont toutes différentes de celles de la province de Champagne, puisque les leurs sont d'or, au lion de gueules.

MM. de *Falletans* tirent leur nom d'un village au Bailliage de Dôle, qu'ils possédoient déjà au quatorzieme siecle; ils ont toujours fourni des Chevaliers à l'illustre Confrérie de Saint-Georges, pendant les

quatorzieme & quinzieme ſiecles, & depuis jusqu'à nos jours, & des Religieux, Chanoines & Chanoineſſes aux couvens & Chapitres nobles de la province.

Le premier nom de la Maiſon de *Grammont* de Franche-Comté, étoit *de Granges*; il venoit d'une Baronnie ſituée près du Comté de Montbéliard, qu'elle poſſédoit de temps immémorial : mais les Comtes de Montbéliard ayant hérité de la plus grande partie de cette Terre en épouſant la fille d'un aîné, les cadets renoncerent à ce nom, & adopterent celui de Grammont, d'un château qu'ils firent bâtir dans la montagne, pas bien loin de Salins. Ils ont conſervé les anciennes armes de Grammont, en les écartelant avec de nouvelles qui ſont d'argent, à trois têtes de Reines couronnées d'or. Nos Auteurs ſe ſont occupés à rechercher l'origine de ces armes; la conjecture la plus vraiſemblable eſt, qu'un Chevalier de la Maiſon de Grammont défendit l'honneur de trois Reines injuſtement accuſées; mais on ne ſait point au juſte à quelle époque & dans quel pays cela ſe paſſa. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que MM. de Grammont ont adopté ces armes au treizieme ſiecle. Pendant le cours des quator-

zieme & quinzieme, on les voit figurer parmi les Seigneurs les plus considérables aux Cours des Ducs & Comtes de Bourgogne, & de plusieurs autres grands Princes : on trouve leurs noms inscrits dans les plus anciens registres de la Confrérie de Saint-Georges. Ils se sont séparés en plusieurs branches, dont la plupart se sont éteintes en différens temps : celle qui subsiste reçut, au dix septieme siecle, une grande illustration dans la personne d'un Archevêque dont j'ai parlé, qui siégea long-temps, & qui fut chéri & regretté dans la province : il y en a eu de nos jours un second de la même Maison, indépendamment de plusieurs Officiers-Généraux, dont un a commandé quelque temps en Franche-Comté.

MM. de *Jouffroi*, qui subsistent dans la branche d'Uxelle, sont de la famille du Cardinal Jouffroi, natif de Luxeul, & qui joua un grand rôle à la Cour de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qui le fit Evêque d'Arras, ensuite à celle du Roi Louis XI, qui lui donna l'évêché d'Alby, enfin à celle de Rome, à laquelle il rendit un grand service, en engageant Louis XI à révoquer la Pragmatique Sanction, ouvrage de son pere

Charles VII. On prétend que ce Cardinal mourut de chagrin de ne pouvoir pas obtenir l'archevêché de Besançon. Depuis le seizieme siecle, MM. de Jouffroi sont entrés dans la Confrérie de Saint-Georges, & ils font à cette heure les preuves nécessaires pour être admis dans les Chapitres de Lyon & de Saint-Claude.

La Franche-Comté n'est pas encore consolée de l'extinction de la Maison de *Poitiers*, arrivée il y a environ cinquante ans. C'étoit une branche de l'illustre Maison de Poitiers en Dauphiné, qui prétendoit faire remonter son origine jusqu'au Duc Guillaume d'Aquitaine, Comte de Poitou. Quoique cette prétention soit chimérique, on ne peut nier l'ancienneté de la noblesse, & l'illustration des Seigneurs de ce nom, qui avoient été Souverains des Comtés de Dyois & de Valentinois en Dauphiné. C'est dans cette province qu'étoit établie la branche aînée, qui finit en 1546, dans la personne de Guillaume de Poitiers, Seigneur de Saint-Vallier, pere de la fameuse Diane de Poitiers, que le Roi Henri II éleva au rang de Duchesse de Valentinois. Ce fut sous le Duc & Comte de Bourgogne, Philippe le Hardi, qu'une branche ca-

dette se fixa dans la Franche-Comté, où elle hérita dès-lors d'assez grandes possessions. Elle figura à la Cour des Souverains avec l'éclat dû à son origine : par la suite, les biens de cette branche, devenue unique par l'extinction de celle de Saint-Vallier, s'accrurent encore considérablement, les grandes possessions de la Maison de Rye ayant passé dans celle de Poitiers. MM. de Rye passoient pour extrêmement riches, & tenoient un rang distingué dans le Comté de Bourgogne : deux d'entre eux en avoient été Gouverneurs ; ils avoient fourni des Chevaliers à l'Ordre de la Toison d'or, & des Archevêques à la Métropole. Le dernier de ces MM. de Rye avoit hérité des biens de la famille de la Palud-Varambon. MM. de Poitiers se mirent en possession de ces deux grands héritages ; mais on leur disputa le second, & après de longs procès, ils furent condamnés au Conseil Souverain de Malines, & obligés de se contenter de l'héritage de Rye. Depuis, il leur en survint encore un autre ; ce fut celui de la Maison *Saladin-d'Anglure*. Toutes ces possessions se trouvèrent réunies, en 1714, sur la tête de Ferdinand Joseph, Comte de Poitiers, marié à Marie

Marie-Henriette de Bourbon-Malause, morte depuis peu d'années; mais son époux mourut jeune, ne laissant qu'une fille, qui épousa Louis de Durfort, titré d'abord Duc de Randan, & ensuite Maréchal de Lorges; cette Duchesse étant morte sans laisser de postérité, ses biens ont été partagés.

On trouve encore dans les listes des Chevaliers, Confreres de Saint-Georges, des Gentilshommes du nom de *Salives*, & jusqu'à quatre Maisons portant celui de *Saint-Maurice*, qui ne se distinguent que par l'orthographe, quoique la consonance soit à peu près la même : de ces quatre, il en subsiste encore deux, l'une desquelles possede la Terre de Montbarrey, érigée en Comté. Cette Maison a été de nos jours élevée à la dignité de Prince de l'Empire, & depuis peu a obtenu la Grandesse d'Espagne.

Depuis le commencement du seizieme siecle, on avoit vu s'établir en Franche-Comté une branche de l'illustre & ancienne Maison de *Vatteville*, qui fait remonter son origine jusqu'au dixieme siecle, & a une souche commune avec les plus grands Seigneurs de l'Allemagne. Le château de Vatteville est situé

dans le Toggenbourg, pays montagneux, placé du côté des sources du Rhin ; mais ces Seigneurs avoient des possessions dans le reste de la Suisse, entre autres, auprès de Berne. Lorsque la ville de ce nom se joignit aux Cantons Suisses, MM. de Vatteville désirerent d'être admis parmi les Membres de cette nouvelle République ; ils le furent avec la distinction convenable à leur illustre naissance ; car ils obtinrent dans le Sénat de Berne des honneurs différens des autres Membres de familles bourgeoises. Il y a encore une branche de la Maison de Vatteville, qui subsiste à Berne dans la plus haute considération. Celle qui passa en Franche-Comté se sépara de la premiere, lorsque ce Canton abjura la Religion Catholique. Maximilien de Vatteville abandonna sa patrie pour celle de sa mere, héritiere de la Maison de *Chauvirey* en Franche-Comté. Les Auteurs Catholiques soutiennent que son zele attira la bénédiction du Ciel sur lui & sa postérité. En effet, on voit tout de suite MM. de Vatteville figurer parmi les plus grands Seigneurs à la Cour de Charles-Quint & des Rois d'Espagne qui en descendoient, honorés du collier de

la Toison d'or, employés dans les plus belles ambassades, chargés du commandement des armées dans les Pays-Bas & en Italie, posséder les plus grandes Terres en Franche-Comté, & la gouverner. Ils firent les plus nobles & les plus riches alliances, obtinrent des Ducs de Savoie le Marquisat de Versoy dans le pays de Gex, & celui de Conflans en Savoie, dont ils porterent quelquefois le nom. Le dernier de cette Maison vient de mourir à Paris; il avoit épousé une sœur de M. le Comte de Maurepas.

Je me borne à ces notices sur la principale Noblesse admise dans la Confrérie de Saint-Georges. Ayant aussi épuisé ce que peut me fournir de recherches la ville de Besançon, je n'ai qu'un mot à dire de ses environs, & des cent villages qui composent aujourd'hui son Bailliage.

Les montagnes qui environnent la ville sont fécondes en curiosités d'Histoire Naturelle, en coquilles pétrifiées, sur-tout en cornes d'Ammon, en pierres de conformation singuliere, bélemnites, astroïtes, &c. : on y trouve des carrieres de marbre parfaitement noir, & d'autres veiné de blanc. La grotte d'*Aussel* est une curio-

sité d'un genre déjà connu ailleurs. Ce sont des stallactites ou congélations pierreuses, telles qu'on en voit dans les grottes d'Arcy en Bourgogne, & dans différens endroits, tant en France qu'en d'autres parties de l'Europe; les congélations sont formées par l'eau qui dégoûte du haut des voûtes de ces grottes, se gele avant que d'arriver à terre, & quelquefois y tombe en formant des colonnes brillantes à travers lesquelles on peut se promener, & qui présentent aux flambeaux, dont les curieux se font précéder, un spectacle bizarre, mais éclatant & singulier. Pour parvenir à en jouir, il faut pénétrer dans ces cavernes, ce qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de difficultés.

A cette occasion, je ne puis m'empêcher de raconter ce qui, dans ce siecle-ci, est arrivé à un Intendant de la province de Franche-Comté, qui pouvoit être d'ailleurs grand Magistrat, bon Administrateur, mais mauvais Physicien. Il entendit parler des grottes d'Aussel, voulut les voir, & en fut émerveillé. A son retour de ce petit voyage, il fit part de son enthousiasme à plusieurs Dames, tant étrangeres que

du pays, qui ſoupoient chez lui. Toutes témoignerent de la curioſité, mais furent retenues, parce qu'il avoit aſſuré que ce n'étoit pas ſans peine qu'il étoit arrivé à la grotte, à travers les rochers, les ronces & les pierres: » Meſdames, leur dit » l'Intendant, j'ai quelque autorité dans » le pays, & ſi vous voulez prendre jour » pour le voyage d'Auſſel, je vous pro» mets de vous y faire parvenir ſans em» barras ni difficulté «. En effet, M. l'Intendant donne des ordres pour que, ſous peu de jours, on fît ſauter les rochers, on écartât les ronces & les épines, on élargît l'entrée de la grotte. Tous ces travaux furent exécutés avec autant de zele que de diligence, & la compagnie ſe rendit avec aiſance au jour & au lieu convenus: mais quel fut ſon étonnement de ne plus voir dans la grotte, ni les colonnes tant admirées, ni le ſpectacle brillant qui avoit ſéduit l'Intendant! Le ſoleil s'étant fait ſentir juſqu'à l'ouverture, & l'air extérieur ayant pénétré dans la grotte, toutes les congélations étoient fondues; le haut ne préſentoit plus qu'un rocher pelé; & le bas qu'une mare d'une aſſez vilaine eau. Il a fallu remettre cette grotte dans ſon an-

cien état, pour concevoir l'eſpérance de revoir ces beautés qui avoient été ſi long-temps à ſe former, ou du moins pénétrer plus loin dans la grotte pour retrouver les ſtallactites anciennes.

Le reſte du Bailliage de Beſançon n'offre aucun lieu conſidérable ni remarquable.

Le ſecond des grands Bailliages de la Franche-Comté, eſt celui de *Dôle*, que nos Auteurs appellent auſſi quelquefois *Bailliage du Milieu*, parce qu'il occupe le centre de la province, ayant le Bailliage d'Amon à droite, & celui d'Aval à l'occident. Dôle, qui en eſt le chef-lieu, a prétendu long-temps être la capitale de la Franche-Comté; elle l'étoit en effet lorſque Beſançon, jouiſſant des priviléges de ville libre & Impériale, n'étoit point ſoumis aux Souverains du pays; mais Beſançon eſt une ville ſi riche & ſi conſidérable, que dès le même inſtant qu'elle a ſubi le ſort commun à la province, elle n'a pas manqué d'être regardée comme la capitale. Dôle eſt ſituée ſi avantageuſement & ſi agréablement, que le canton dont elle eſt entourée, eſt nommé communément par tous nos anciens Auteurs, le *Val d'Amour*. Elle eſt ſur la riviere du Doux, qui

n'eſt pas encore large en cet endroit, mais qui procure cependant bien des agrémens à cette ville. Un peu au deſſus & au deſſous, on ramaſſe dans les ſables de cette riviere, des paillettes d'or: on néglige à préſent cette précieuſe pêche; mais on prétend qu'autrefois les Seigneurs l'affermoient, & en tiroient un grand profit. Dôle eſt nommée dans Ptolémée, *Dola Sequanorum*; elle étoit connue des Romains : indépendamment de ce qu'on en entend quelquefois parler dans les anciens Hiſtoriens, on trouve dans cette ville & à ſes portes, des monumens qui ne laiſſent aucun lieu de douter qu'elle n'ait été très-conſidérable du temps des premiers Empereurs. Ce ſont des reſtes d'arcs de triomphes, de temples, d'aqueducs, & d'un amphithéatre où l'on ſe rendoit par une rue qui porte encore aujourd'hui le nom de *rue des Arenes*; on y conſerve un très-grand nombre d'inſcriptions qui conſtatent cette antiquité. Cependant l'hiſtoire de la ville de Dôle paroît interrompue pendant pluſieurs ſiecles; on n'en entend plus parler que lorſque la Franche-Comté étant ſoumiſe à des Comtes particuliers, ceux-ci jugerent à

propos de s'établir à Dôle, parce que Besançon refusoit de les reconnoître, se fondant sur les priviléges que les Empereurs avoient accordés d'abord aux Evêques, & ensuite aux citoyens mêmes. Les Besançonnois se regardoient comme Membres de l'Empire, & ne dépendant en rien des Comtes de Bourgogne. Ceux-ci, pour éviter tout embarras, fixerent leur résidence à Dôle, y tinrent leur Cour, & embellirent, autant qu'il leur fut possible, ce lieu déjà si heureusement disposé. Depuis ce moment, on vit les fondations d'églises & de couvens s'y multiplier, des palais & des châteaux s'élever de différens côtés. Je vais dire quelque chose de ceux qui subsistent encore dans Dôle.

La principale église de Dôle est dédiée à Notre-Dame; elle est en même temps paroissiale & collégiale. Les premiers fondemens du Chapitre ont été jetés, dès le douzieme siecle, par un Comte de Bourgogne, & depuis, plusieurs autres l'ont considérablement enrichi : il obtint des priviléges des Papes, qui l'exempterent de la Jurisdiction de l'Archevêque; cette exemption a donné lieu à des procès, qui enfin ont été jugés en

ſaveur du Métropolitain. Le Chapitre eſt composé d'un Doyen, de douze Chanoines, & de douze Chapelains ; mais d'ailleurs la paroiſſe étant établie dans la même égliſe, & ayant un Clergé nombreux, qui, dans les cérémonies, ſe réunit à celui de la collégiale, le Service divin ſe fait avec beaucoup d'éclat dans l'égliſe principale de Dôle, qui eſt vaſte & bien bâtie, & paſſe pour une des plus belles de la province. On y voit le tombeau de Jean Carondelet, d'une famille bourgeoiſe de Dôle, que ſon mérite & ſes talens éleverent à la dignité de Chancelier de l'Empereur Charles-Quint. Le fils de ce Chancelier, héritier de ſes talens & de la confiance de ſes Souverains, fut Archevêque de Palerme, & Vice-Roi de Sicile; ce fut lui qui érigea ce mauſolée pour ſon pere & ſa famille qui ſubſiſte encore, & eſt admiſe dans la Confrérie de Saint-Georges. Au deſſus du portail, eſt une tour très-élevée, qu'on apperçoit de fort loin, parceque l'égliſe eſt bâtie ſur une hauteur; cette tour étoit bien plus conſidérable au ſeizieme ſiecle : mais, en 1629, lorſque le Prince de Condé aſſiégea Dôle, ſes Canonniers parvinrent à abatre une partie de cette tour, d'où les

aſſiégés voyoient tout ce qui ſe paſſoit dans le camp des aſſiégeans. Elle tomba avec grand fracas, & l'on s'eſt contenté de raccommoder ce qui en eſt reſté ; elle eſt moins élevée de deux cents pieds.

On révere dans cette égliſe une des deux hoſties miraculeuſes qui, en 1608, avoient été vues par plus de dix mille perſonnes dans l'abbaye de Favernay, ſuſpendues en l'air pendant trente-deux heures, à la ſuite d'un incendie qui avoit conſumé le tabernacle & l'autel ſur lequel il étoit poſé. Cette hoſtie, tranſportée à Dôle avec grande cérémonie en 1609, y a toujours été révérée avec dévotion ; la chapelle dans laquelle elle eſt placée, eſt fort ornée.

Indépendamment de la collégiale, il y a dans Dôle un prieuré de l'Ordre de Cluni, qui eſt en même temps collége ; il étoit agrégé à l'Univerſité, du temps qu'elle étoit à Dôle : mais il ſubſiſte dans cette ville un collége bien plus beau que celui là ; c'eſt celui ci-devant occupé par les Jéſuites, & qui leur fut donné par le Roi d'Eſpagne Philippe II, en 1582 ; il eſt ſi vaſte, que les différens bâtimens ſont ſéparés par une rue. La cour du collége, les claſſes, & les logemens des

pensionnaires sont d'un côté, & l'église & la maison des Peres sont de l'autre, mais communiquent par une arcade.

Le couvent des Cordeliers est nombreux & très-considérable : il est fameux par une inscription ridicule en vers, moitié latin, moitié françois, qui étoit autrefois sur le portail, & que plusieurs graves Auteurs n'ont pas craint de rapporter, quoiqu'elle n'en vaille pas la peine. Il y a dans Dôle d'autres couvens plus modernes, tels que les Minimes, les Carmes déchaussés & les Capucins ; il y a aussi plusieurs monasteres de Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, Carmelites, Ursulines & de la Visitation de Sainte Marie. Les hôpitaux sont beaux & bien servis : en général la ville est bien bâtie ; il y a sur-tout deux belles rues, dont une porte le nom de Besançon, & l'autre de Mont-Roland. On y voit de beaux hôtels & de belles maisons appartenans à des Seigneurs de la province, qui passent dans cette ville une partie de l'année. Le palais dans lequel le Parlement tenoit ses séances quand il étoit à Dôle, est, dit-on, au même endroit où avoit été bâti le château des anciens Comtes de

Bourgogne : ceux qu'occupent encore la Chambre des Comptes & le grand Bailliage, sont décens & convenables.

On prétend que c'est l'Empereur Frédéric I, Comte de Bourgogne, qui fit bâtir le château que ses successeurs à ce Comté continuerent d'occuper & d'embellir ; ils y tenoient leur Cour ; ils y donnoient des fêtes ; & Dôle fut alors un séjour si brillant, qu'on la surnomma *Dôle la Joyeuse* : elle mérita & conserva ce surnom pendant plusieurs siecles ; mais au quinzieme (en 1479), les troupes de Louis XI étant entrées dans le Comté de Bourgogne, y causerent de grands dommages, & particuliérement à Dôle, si bien que nos mêmes Auteurs disent que, pendant quelque temps, on l'appela *la Dôle Dolente* ; cependant elle se rétablit. L'Empereur Charles - Quint la fit fortifier, c'est-à-dire, fit appuyer un rempart derriere ses anciens murs, qui d'ailleurs sont bons & solides, & creuser quelques fossés au pied de ses tours. Cette fortification fut suffisante jusqu'à ce que les François, sous le regne de Louis XIII, menaçant la Franche-Comté, & sur-tout Dôle, on chercha à augmenter & à perfectionner ses défenses. On

creusa davantage les fossés, on traça par-delà un chemin couvert, on commença même des ouvrages avancés, & l'on construisit des ravelins devant les portes. Ces travaux n'étoient pas achevés lorsque M. le Prince, pere du Grand Condé, vint à la tête d'une armée Françoise assiéger Dôle, en 1636; les habitans se défendirent avec courage. L'Archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, Gouverneur de la province, s'étoit enfermé dans la ville; &, de concert avec le Parlement, les engagea à une vigoureuse résistance; elle fut telle, que le Prince se vit obligé de lever le siége après plus de deux mois de tranchée ouverte: on attribua généralement cette retraite à la nécessité où se trouvoient les François d'aller défendre la Picardie; mais les gens à anecdotes prétendent que si le Prince de Condé ne prit pas Dôle, ce fut parce qu'il l'attaqua par l'endroit où il étoit déjà en état de défense, au lieu de s'attacher au côté le plus foible; on suppose même que ce fut par complaisance pour les Jésuites, que le Prince fit cette faute. Il avoit un Confesseur de cet Ordre, nommé le Pere *Motet*. Ce bon Pere engagea son Pénitent à ne pas détruire la maison de ses

Confreres ; &, pour cet effet, il fallut diriger les attaques du côté opposé.

Quoiqu'après la levée du siége de Dôle on en eût perfectionné les fortifications, cela n'empêcha pas qu'en 1668, le Roi ne s'en emparât en personne, ainsi que de toute la Franche-Comté ; mais il rendit cette province la même année. Lors de la seconde conquête, en 1674, le Roi prit encore Dôle en personne ; &, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, la Franche-Comté demeura alors à la France. Après la soumission de cette Province, Louis XIV fit d'abord réparer & perfectionner les fortifications de Dôle ; mais changeant d'avis par la suite, il les a fait raser.

Les environs de Dôle sont renommés par deux belles carrieres de marbre, dont la premiere est au village de *Sampans*, à moins de deux lieues de la ville. Le marbre en est couleur de rose, veiné de blanc, aisé à tailler, & prenant aisément le poli ; il est recherché. Plus loin, dans le même Bailliage, est une autre carriere de marbre pourpré, moins beau & moins agréable à l'œil que celui de Sampans. Tous deux ont un grand débit, tant à Lyon qu'à Paris.

Quoique le Bailliage de Dôle soit fort

étendu, il n'y a cependant que deux petites villes remarquables; l'une eſt *Quingey*, & l'autre *Ornans* : elles ſont chacune le ſiége d'un Bailliage, & n'ont l'une & l'autre qu'environ quinze cents habitans; Quingey eſt la plus petite. Ornans n'a qu'un prieuré & deux couvens d'hommes & de femmes. Il y a aſſez proche des mines de fer abondantes : on a établi, pour les exploiter, des forges dans les deux villes; elles s'entretiennent principalement avec les bois de la forêt de Chaux, qui eſt fort étendue. Le territoire de Quingey & d'Ornans n'eſt point du tout fertile.

Il me reſte à parler des deux plus grands & anciens Bailliages de la Franche-Comté, celui d'Amon & celui d'Aval : celui d'Amon, Bailliage ſupérieur, a pour chef-lieu la ville de Gray, ou, ſelon d'autres Auteurs, celle de Veſoul. On trouve dans ce Bailliage les abbayes de Luxeuil, Lure, de Baume-les-Dames, la ville de Faucogney, la belle Terre & ancienne Baronnie de Champlitte, & la ville d'Héricourt, qui confine au Comté de Montbelliard.

La ville de *Gray* n'a pas cinq mille habitans; cependant, indépendamment de

ce qu'elle eſt, comme je l'ai dit, le premier ſiége dépendant du Grand Bailliage d'Amon, Louis XIV y a établi un Préſidial. Son Corps municipal eſt compoſé, comme celui d'une grande ville, d'un Maire & de pluſieurs Echevins ; d'ailleurs c'eſt la ville la plus commerçante de toute la Franche - Comté : elle eſt ſituée ſur la Saone, que l'on y traverſe ſur un beau pont de pierre. Les grains, toutes les proviſions de toute eſpece de la province, & celles même du Baſſigny, y abordent ; on les embarque au port de Gray, & on les fait deſcendre à Lyon ; quelques-unes même paſſent par le Rhône, & on les conduit dans la Méditerranée. La ville eſt ſituée ſur le penchant d'une colline, & diſpoſée en amphithéatre : à ſes portes, & tout le long de la Saone, ſont de belles plaines aſſez fertiles, même des prairies & des pâturages ; auſſi eſt-ce un excellent quartier pour la cavalerie. Les Comtes de Bourgogne chériſſoient autrefois le ſéjour de Gray : leur héritiere, femme du Roi de France, Philippe le Long, s'y plaiſoit beaucoup ; elle s'y tint pendant tout le temps qu'elle fut brouillée avec ſon mari, & y retourna encore quand elle fut veuve. Elle fit bâtir un château

château à la même place où est encore celui d'aujourd'hui qui appartient au Domaine, mais qui, depuis long-temps, a été engagé à des Seigneurs particuliers. La Reine Jeanne établit dans la chapelle de ce château un Chapitre qui subsiste encore ; il est composé de huit Chanoines, d'un Prévôt, & de quelques Ecclésiastiques du second Ordre : cette collégiale est regardée comme de fondation royale. J'ai déjà eu occasion de dire que Gray, aussi bien que Vesoul, appartenoit autrefois aux Archevêques de Besançon ; que ces Prélats les inféoderent aux Comtes de Bourgogne, & que ces Princes n'ont fait pendant long-temps aucune difficulté d'en rendre hommage au Métropolitain.

Gray avoit été fortifiée du temps de l'Empereur Charles Quint, & étoit devenue même une place assez forte. Lors de la premiere conquête de la Franche-Comté, Louis XIV ne jugea pas à propos de l'attaquer à force ouverte ; mais après avoir pris Dôle, il employa la voie de la persuasion pour engager les habitans de Gray à se soumettre ; ce qu'ils firent. Le Roi donna ordre aussi-tôt qu'on démolît les principaux ouvrages de la

place ; au moyen de quoi, lors de la seconde conquête, elle n'eut pas d'autre parti à prendre que de se rendre comme la premiere fois.

Gray n'a qu'une seule paroisse, mais à laquelle est jointe une assez grande communauté de Prêtres. Il y a trois couvens d'hommes, dont deux sont anciens, les Cordeliers & les Carmes, & le troisieme, le plus récemment établi & le plus fréquenté, est celui des Capucins, hors de la ville : ces Moines conservent une image miraculeuse de la Vierge, qui journellement y attire beaucoup de Pélerins. Les communautés de filles sont, les Ursulines, les Carmelites, les Dames de la Visitation, indépendamment des Sœurs hospitalieres qui desservent deux hôpitaux, l'un destiné aux Enfans-trouvés, l'autre aux Militaires & aux Pauvres de la ville. Le collége est assez beau, & a été dirigé par les Jésuites jusqu'à leur extinction.

Les grands chemins qui aboutissent à Gray sont si beaux & si bien plantés d'arbres, qu'on peut les regarder comme autant de promenades : les environs sont remplis de curiosités & de singularités d'histoire naturelle, telles que les pétrifications, &c. Si une partie de ce territoire

est fertile, le reste est montueux, aride; mais l'on y trouve en récompense des mines de fer, & par conséquent des forges.

Vesoul n'est ni plus grand ni plus peuplé que Gray, & est aussi dans une situation agréable, mais éloignée de la Saone d'environ deux lieues, sur une petite riviere que le peuple appelle *la Pouilleuse*: on a lieu de croire que c'étoit une ancienne cité des Séquanois, dont le nom étoit *Vesullum*, d'où les Romains ont fait *Castrum Velosense*. Il paroît que les Empereurs abandonnerent ce Domaine aux Archevêques de Besançon, qui l'inféoderent aux Comtes de Bourgogne. Pendant long-temps, ces Princes n'hésiterent pas à en faire hommage aux Prélats. Avant le seizieme siecle, elle étoit beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais alors ayant été plusieurs fois menacée de surprise & de siége, on jugea à propos de la fortifier, & il fallut pour cet effet en diminuer l'enceinte. Elle est située en partie sur le penchant, & en partie au pied de la montagne qu'on appelle *la Motte de Vesoul*: tout au haut est une grande croix de bois, couverte de feuilles de fer blanc, qui se

remarque de plusieurs lieues. La ville est bien bâtie ; elle n'a qu'une seule paroisse dédiée à Saint Georges, & qui est en même temps collégiale, composée d'un Doyen & de huit Chanoines, sans compter le bas chœur. Le Chapitre avoit été fondé à Calmouthier, au onzieme siecle ; mais les bâtimens ayant été ruinés pendant les guerres des seizieme & dix-septieme, il fut transféré à Vesoul en 1658, & uni à cette église par une Bulle du Pape Alexandre VII. Le couvent des Capucins est le seul d'hommes, encore est-il hors la ville. Les deux de filles sont des Annonciades & des Dames de la Visitation de Sainte-Marie. Il y a un hôpital assez bien renté, & un collége qui a été entre les mains des Jésuites jusqu'à leur extinction.

A un quart de lieue de Vesoul, dans un endroit nommé *les Rippels*, on trouve deux puits d'eaux minérales, noires & froides, qui ont des vertus purgatives, mais dont on fait peu d'usage : ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de la ville, est ce qu'on appelle le *frais puits* ; c'est une source placée au fond d'une fosse, qui, dans les temps ordinaires, a assez peu d'eau ; mais à la suite des

faisons pluvieuses, il s'éleve de cette fosse une colonne d'eau qui monte quelquefois à plus de quatre toises de hauteur, inonde les campagnes voisines, & couvre deux lieues de pays jusqu'à la Saone.

J'ai déjà rapporté que la Justice de Vesoul disputoit à Gray l'honneur d'être le premier Siége du grand Bailliage d'Amont. Quoi qu'il en soit, le Bailliage de Vesoul a un Présidial comme celui de Gray ; d'ailleurs son ressort est très-étendu, & comprend quatre cent soixante-sept Communautés, qui se subdivisent en plusieurs parties, dont chacune a pour capitale une petite ville ou un gros bourg : le territoire de Vesoul fait une de ces parties. La Prévôté de *Jussey* forme la seconde ; celle de *Faucogney* est la troisieme : enfin celles de *Luxeul* & de *Lure* dépendent de deux grosses abbayes, dont je ne puis m'empêcher de faire l'histoire en peu de mots. Celle de *Luxeul* est la plus considérable ; l'Abbé est Seigneur temporel de la ville, & jouissoit même autrefois de certains droits de supériorité territoriale, qui approchoient beaucoup de la Souveraineté ; mais à présent ils se trouvent réduits

aux priviléges qu'ont les Juges & l'Abbé (dont la Jurisdiction s'étend sur une vingtaine de paroisses), de ressortir nuement au Parlement de Besançon ; de sorte que, quoiqu'enclavés dans le Bailliage de Vesoul, on n'y porte point leurs appels. La ville de Luxeul est fort ancienne ; elle étoit certainement connue du temps de Jules César ; l'on croit que ses eaux minérales ont occasionné sa construction, parce que les Romains, en connoissant la vertu, y envoyoient leurs soldats infirmes ou blessés, & avoient formé, pour leur habitation & leur défense, un camp retranché, qu'on appela *Castrum Luxovium*, du mot Celtique *Lex* ou *Lux*, qui vouloit dire eaux chaudes, d'où est venu le nom de *lessive* : dans ces temps reculés, on prenoit ces eaux en bains, en douches, en boissons, & même en lavemens ; on trouve encore des inscriptions qui prouvent incontestablement ce que je viens de dire.

Au cinquieme siecle, le terrible Attila pilla, saccagea & ruina de fond en comble la ville de Luxeul ; ce lieu resta désert & inconnu jusqu'à ce qu'au commencement du septieme siecle, Saint Colomban, né en Irlande, sortit du mo-

nastere de Bancor, avec quelques-uns de ses disciples, passa en France, & ayant traversé les montagnes des Vosges, vint s'établir à Luxeul; la sainteté de sa vie, le don des miracles, & celui de prophétie, qu'on prétendoit qu'il avoit, lui firent bientôt la plus grande réputation: il fut appelé à la Cour de Thierry, Roi de Bourgogne; mais ayant pris la liberté de reprocher à ce Prince ses désordres & ceux de sa grand'mere Brunehaut, cette Princesse le persécuta: il fut obligé de s'enfuir, & d'abandonner son monastere à son disciple Saint Gal; celui-ci y mit bientôt après un de ses confreres nommé *Eustaise*, qui est regardé comme le second Abbé: Saint Colomban mourut l'an 615, à Bobbio en Italie. Ce Saint est auteur d'une regle monastique qui a été presque généralement suivie en occident, jusqu'à ce que la regle de Saint Benoît ait prévalue. Sous le quatrieme Abbé, le monastere de Luxeul fut si peuplé, que l'on y comptoit jusqu'à neuf cents Religieux, & qu'il y avoit chœur perpétuel. Au huitieme siecle, les Sarasins ayant pénétré en France, vinrent à Luxeul, & massacrerent les Moines: la ville & l'abbaye furent abandonnées pendant

quinze ans. Enfin elles se rétablirent; Charlemagne ne contribua pas peu à cette restauration, en lui accordant de grands biens & les plus beaux priviléges. Au neuvieme siecle, Ansegise; vingt-huitieme Abbé, y introduisit la regle de Saint Benoît, au lieu de celle de Saint Colomban, qui fut ainsi oubliée dans le lieu même où elle avoit commencé, & dans toutes les abbayes, filles de celle de Luxeul, qui étoient en grand nombre en France, en Allemagne & en Italie: cependant l'abbaye continua de fleurir sous cette nouvelle regle; elle obtint, au commencement du onzieme siecle, à la recommandation de l'Empereur Saint Henri, l'exemption de la Jurisdiction de l'Ordinaire. Dans le siecle suivant, les Empereurs lui accorderent encore des Terres, de grands priviléges, & même les droits régaliens, & les Abbés de Luxeul firent fermer la ville de murs, ne laissant au dehors que trois fauxbourgs, dans lesquels ils n'étoient pas moins souverains que dans la ville même.

Au treizieme siecle, l'Abbé de Luxeul, mécontent apparemment des Comtes de Bourgogne, s'avisa de choisir pour Gardien, Avoué, & Défenseur, le Comte de

Champagne, en lui abandonnant une partie des revenus. Cet arrangement fut une ſource de chagrins & de pertes pour Luxeul; les Rois de France, héritiers des Comtes de Champagne, prétendirent faire valoir leurs droits ſur l'abbaye; les Comtes de Bourgogne les leur diſputerent : il s'enſuivit des guerres & des pillages, & ces différens ne furent terminés, & l'abbaye cédée à Philippe le Bon, Comte & Duc de Bourgogne, que par le Traité d'Arras de l'an 1435. En 1291, un Abbé de la Maiſon de Faucogney affranchit les habitans de Luxeul de la mainmorte. Vers la fin du quinzieme ſiecle, & au commencement du ſeizieme, l'abbaye fut poſſédée non plus par de ſimples Moines, mais par des gens de qualité, dont l'un, Jean de la Palu, conſentit à mettre en arbitrage le droit de ſouveraineté qu'il prétendoit, & ceux de l'Empereur Charles-Quint, qui les lui diſputoit en qualité de Comte de Bourgogne. L'Empereur gagna ſon procès, & fut reconnu comme ſeul Souverain dans Luxeul, en cédant quelques revenus à l'Abbé. Depuis ce temps-là, les Rois d'Eſpagne ont nommé par indult, à l'ab-

baye de Luxeul, d'abord des Cardinaux, ensuite de simples Abbés commendataires.

Vers 1630, le monastere de Luxeul embrassa la réforme de la Congrégation de Saint-Vannes, & il y eut alors de suite deux Abbés réguliers qui rétablirent parfaitement les affaires & les bâtimens dépendans de l'abbaye; mais quelques années après, le Roi d'Espagne nomma en commende un Abbé de Beaufremont, qui ensuite, du consentement de Louis XIV, la céda à son frere. Ce dernier Abbé la posséda pendant plus de soixante ans, & en eut peu de soins. Après un économat de quelques années, elle a passé au Prince René de Rohan-Soubise, & enfin à M. l'Abbé de Clermont Tonnerre, qui en jouit encore aujourd'hui, & à qui elle rapporte plus de vingt-cinq mille livres de rente.

Luxeul n'est qu'à deux lieues de la frontiere de Lorraine, au pied des Vosges, &, selon toute apparence, c'est de ces montagnes que découlent ses eaux minérales, qui tiennent beaucoup de la qualité de celles de Bourbonne & de Plombieres, les unes en Champagne, les autres en Lorraine, également voi-

ſines de la Franche-Comté. Celles de Bourbonne ſont bien plus fortes que les deux autres, & ſont employées pour de beaucoup plus conſidérables maladies & des accidens plus fâcheux : celles de Plombieres ſont plus douces; mais les partiſans de celles de Luxeul prétendent qu'elles ſont encore préférables. Cependant la mode a prévalu, depuis le commencement de ce ſiecle, en faveur de Plombieres. Les malades qui en reviennent, & dont le chemin eſt de paſſer par Luxeul, s'y arrêtent ſeulement pour prendre des lavemens, qu'on prétend propres à rafraîchir, après avoir fait uſage des autres eaux.

L'abbaye de *Lure*, dont les Terres à préſent dépendent du Bailliage de Veſoul, a été fondée par un diſciple de Saint Colomban, venu d'Irlande avec lui, dont le vrai nom eſt *S. Déicole*, & qu'on appelle communément dans le pays *Saint Déile* : ſes reliques ſont conſervées dans l'égliſe abbatiale; elles étoient jadis dans une égliſe particuliere, détruite aujourd'hui. Le monaſtere de Lure fut bientôt preſque en auſſi grande réputation que celui de Luxeul : Charlemagne & Louis le Débonnaire lui accorderent

également des Terres & de grands priviléges ; mais, ſous leurs deſcendans, les poſſeſſions en furent abandonnées à des Seigneurs laïques, qui en devinrent en quelque façon commendataires ; elles parvinrent même à Valdrade, Maîtreſſe de l'Empereur Lotaire II. Cette Dame s'étant convertie, ſe retira à Remiremont, & donna Lure à ſon parent Ebérard d'Alſace, que l'on regarde comme la tige de la Maiſon de Lorraine. Ce Seigneur & Hugues ſon frere s'embarraſſerent peu d'abord d'y entretenir la régularité ; mais enfin Dieu les toucha ; non ſeulement ils y rappelerent des Religieux, mais s'y firent Moines eux-mêmes. Quelque temps après leur mort, l'abbaye fut ravagée par les Barbares ; un peu plus tard, la diſcipline y fut de nouveau rétablie. Après l'extinction des Rois de la Bourgogne Transjurane, vu ſa ſituation, elle devoit être ſous la protection des Comtes de Bourgogne ; mais les Abbés aimerent mieux ſe ſoumettre aux Empereurs, qui leur accorderent les droits régaliens, & la qualité de Princes de l'Empire : ils prirent ces titres, qui leur furent toujours conteſtés par les Souverains de la Franche-Comté, & choiſirent pour leurs Avoués

les Comtes de Ferrette, dont les Terres étoient dans leur voisinage. Bientôt la Maison d'Autriche hérita de la Maison de Ferrette; elle défendit l'abbaye de Lure contre les Souverains de la Bourgogne : mais les Empereurs Autrichiens ayant encore hérité du Comté de Bourgogne, les intérêts se confondirent; l'Abbé de Lure se trouvoit bien embarrassé pour se soustraire à la supériorité de la Franche-Comté, lorsqu'un Abbé de la Maison de Helmstat, & qui l'étoit en même temps des abbayes de Lure & de Morback en Alsace, imagina d'unir si bien ces deux abbayes, qu'elles fussent inséparables. Cette union établie par un Légat du Pape en 1554, & qui a subsisté jusqu'à nos jours, a fort gêné les Comtes de Bourgogne; mais Louis XIV, étant en même temps Souverain de l'Alsace & de la Franche-Comté, sans détruire l'union des deux abbayes, a continué aux Abbés la permission de prendre la qualité de Princes de l'Empire, ordonnant que la Justice de Lure ressortît au Bailliage de Vesoul & au Parlement de Besançon, & celle de Morback aux Tribunaux supérieurs d'Alsace. Les choses sont restées dans cet état jusqu'à ce que dernièrement

on a converti ces deux abbayes en collégiales, de fondation royale. On faisoit des preuves de noblesse, pour être admis tant à Lure qu'à Morback, & y mener la vie religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît, non réformé. Les Chanoines font les mêmes preuves, mais ils ne sont pas astreints à l'austérité à laquelle étoient assujettis leurs prédécesseurs.

Le grand Bailliage d'Amont a encore dans son étendue un petit Bailliage moins considérable que celui de Vesoul, qui renferme un assez grand nombre de communautés, c'est celui de *Baume-les Dames* ou les *Nones*, ainsi nommé de son abbaye de filles, & par opposition à une autre ville du Bailliage, appelée *Baume-les-Hommes*, parce qu'il s'y trouve un couvent de Moines. La ville de Baume-les-Nones est petite, & on n'y compte pas trois mille habitans; elle n'a qu'une paroisse avec familiarité ou communauté de Prêtres, & un couvent de Capucins. Ce qu'il y a seulement de remarquable, c'est l'abbaye de Religieuses, fondée par Saint Romain & Saint Lupicin, freres, & dont le premier fut Fondateur de l'abbaye de Saint-Claude: ils placerent pour premiere Abbesse leur propre sœur, vers

le milieu du cinquieme ſiecle. Bientôt ce monaſtere fut très-peuplé & fort fréquenté. Les Rois de Bourgogne le prirent en affection, entre autres Saint Gontran, qui y eſt enterré. On y montre encore ſon tombeau, ſur lequel on a ſculpté le fameux ſonge de ce Roi, en conſéquence duquel il fonda pluſieurs abbayes, & celle de Baume eſt peut-être du nombre. Charlemagne & ſon fils Louis le Débonnaire s'empreſſerent également à enrichir l'abbaye de Baume ; & le premier de ces Monarques lui fit tant de bien, qu'elle le regarde comme ſon ſecond Fondateur : en conſéquence, on célebre tous les ans un ſervice ſolennel pour le repos de ſon ame, dans cette abbaye. Les Religieuſes qui, au neuvieme ſiecle, embraſſerent la regle de Saint Benoît, l'obſerverent d'abord très-étroitement ; mais par la ſuite elles ſe ſont relâchées au point qu'elles ne gardent pas même la clôture. La cauſe de ce relâchement eſt ſans doute l'uſage où ces Religieuſes ſont depuis long-temps, de ne recevoir parmi elles que des filles de qualité. Moyennant cela, elles ſont regardées comme des Chanoineſſes, quoiqu'elles faſſent toujours vœu d'obſerver la regle de Saint Benoît.

Il y a dans le Bailliage d'Amont plusieurs autres abbayes moins considérables, mais aussi anciennes; je vais les indiquer. Celle de *Faverney* est à quatre lieues de Luxeul; c'étoit anciennement une abbaye de filles, peut-être de fondation très-ancienne; mais, au douzieme siecle, on y substitua des Moines Bénédictins, tirés de l'abbaye de la Chaise-Dieu : elle est restée réguliere jusqu'en 1582, que le Roi d'Espagne y nomma en commende, autorisé par un Indult du Pape; mais, en 1608, elle a été de nouveau mise en regle, en vertu du miracle de la Sainte Hostie, dont j'ai parlé à l'article de Dôle : les Religieux qui l'occupent à présent, sont de la Congrégation de Saint-Vannes. *Bellevaux*, *Clairefontaine* & *Bitaine* sont trois abbayes de l'Ordre de Cîteaux, fondées au douzieme siecle; elles ont aussi des Abbés commendataires, dont les revenus ne sont pas bien considérables. *Cherlieu* est du même Ordre, & sa fondation du même temps; elle a été autrefois beaucoup plus riche, mais le revenu en est diminué, & celui de l'abbaye de la *Charité*, qui en est voisine, est à présent plus fort : cette derniere a pour Fondateurs

dateurs Jean & Etienne, Comtes de Bourgogne. *Cormeille* est de l'Ordre de Prémontré, & fondée aussi dans le douzieme siecle; elle est en regle.

On voit auprès de Vesoul une petite abbaye de Cordelieres, qui, à force de se relâcher, s'est presque érigée en Chapitre de Chanoinesses; elle se nomme *Montigny* : l'Abbesse est perpétuelle, & n'observe point la clôture, non plus que ses Religieuses; elles sont toujours vêtues de noir, mais comme les personnes du monde: la seule preuve de leur état, est qu'elles portent en ceinture le cordon de Saint François. Tout ce qu'on sait de leur fondation, est qu'elle est ancienne, & l'on ne sait pas non plus quand elles ont commencé à n'admettre que des filles nobles.

Dans le ressort du Bailliage de Baume-les-Dames, se trouve la Baronnie d'*Héricourt*, & trois autres, *Blamont*, *Clemon* & *Chatelot*, qui reconnoissent sans difficulté la souveraineté des Comtes de Bourgogne; mais leur Seigneur particulier est le Comte de Montbelliard : le Roi tient garnison dans le Comté de Blamon, pour contenir le Comte de Montbelliard, qui d'ailleurs est Prince

de l'Empire, & indépendant de la France. Il a été maintenu dans la jouiſſance de ces droits; mais ce n'a été qu'après de longues diſcuſſions, comme nous l'allons voir dans l'hiſtoire que je vais faire de ce Comté, qui tient de trop près à l'hiſtoire de la Franche-Comté, pour que je differe à en parler. Le Comté de *Montbelliard* a en tout cent villages; mais plus de la moitié ſont compris dans les quatre Seigneuries que j'ai nommées, & qui ſont abſolument dépendantes de la Franche-Comté. Ce n'eſt qu'au dixieme ſiecle, pour la premiere fois, que dans l'hiſtoire il eſt queſtion de ſes Comtes. Le premier que l'on connoiſſe s'appeloit *Louis*; il n'avoit point d'autre nom de famille que celui de ſon Comté; il étoit vaſſal des Rois de la Bourgogne Transjurane. Après l'extinction de ceux-ci, ils ne dépendirent pas d'abord des Comtes de Bourgogne; mais ils furent regardés comme des Princes indépendans, d'autant plus que leur Comté étoit beaucoup plus étendu qu'il ne l'eſt aujourd'hui, tant du côté de la Suiſſe, que de la Lorraine & de l'Alſace. Ils eurent de fréquentes alliances avec les Comtes de Bourgogne; cette Maiſon s'étant partagée en pluſieurs

branches, des cadets hériterent du Comté de Ferrette; d'autres, de ce que les aînés possédoient dans la Lorraine: enfin, en 1158, la branche aînée des Comtes de Montbelliard manqua, & Agnès, qui en fut l'héritiere, porta ce Comté à Richard de Montfaucon, d'une grande & illustre Maison de Franche-Comté.

Pendant deux siecles & demi que cette Maison a possédé le Comté de Montbelliard, elle a toujours joui des honneurs & rangs dus aux grands Seigneurs; cependant il paroît qu'ils n'ont fait aucune difficulté de se regarder comme vassaux des Comtes de Bourgogne, quoique l'Empereur Henri IV eût déclaré Henri de Montfaucon-Montbelliard Vicaire de l'Empire dans toute l'étendue de l'Archevêché de Besançon. En 1397, Evrard, Comte de Virtemberg, épousa Henriette, fille aînée d'Etienne de Montfaucon, & hérita ainsi du Comté. Comme il étoit Prince de l'Empire de l'autre côté du Rhin, il soutint la prétention à l'indépendance des Comtes de Bourgogne; mais ce ne fut que relativement au Comté de Montbelliard proprement dit; car la Maison de Virtemberg ne posséda pas d'abord les quatre Baron-

nies : elles avoient été le partage d'une seconde fille du Comte Etienne, & elles étoient passées dans la Maison de Neuchâtel en Franche-Comté, qui en avoit rendu hommage aux Comtes de Bourgogne. En 1505, la branche aînée de ces Neufchâtel étant près de s'éteindre, Ulric de Virtemberg racheta ces quatre Baronnies des héritiers présomptifs de cette branche; mais un cadet de Neufchâtel lui ayant intenté procès au Parlement de Besançon, il fallut que le Comte de Montbelliard se soumît à cette Jurisdiction; le procès fut long-temps à être jugé : le dernier rejeton de la Maison de Neuchâtel transmit ses droits à la Maison de Rye; celle-ci à celle de Poitiers : après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, ce Monarque approuva l'arrangement par lequel les Baronnies sont restées à la Maison de Virtemberg, mais en se soumettant décidément à les tenir en fiefs du Roi, comme Comte de Bourgogne. Quant au vrai Comté de Montbelliard, un de ces Comtes, de la Maison Virtemberg, voulut le vendre au Roi François I. Charles-Quint empêcha ce marché, & força, pour ainsi dire, le Comte à con-

ſerver ſes petits Etats, en lui accordant tous les droits de Prince de l'Empire, la ſéance à la Diete, &c.

Les Comtes de Virtemberg & de Montbelliard ont joui de ces avantages jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV; mais en 1681, le Roi fit rendre au Parlement de Beſançon un Arrêt, par lequel faiſant revivre les anciens droits des Comtes de Bourgogne ſur Montbelliard, il fut preſcrit aux Princes de Montbelliard d'en rendre foi & hommage, & d'en donner des aveux & dénombremens, ſous peine de commiſe: le petit Prince ne ſe ſentant pas le plus fort, obéit; mais à la paix de Riſwick, il fut rétabli dans ſes droits, & reprit ſon rang de Prince de l'Empire. Le Comté de Montbelliard paſſa alors à une branche cadette de la Maiſon de Virtemberg, qui l'a poſſédé jusqu'au regne de Louis XV; alors la ſucceſſion à cette Principauté occaſionna de grands procès, que pluſieurs perſonnes encore vivantes ont vû durer. Le Prince de Montbelliard, qui étoit Luthérien, ayant contracté pluſieurs mariages qu'il fit ſucceſſivement rompre par le Conſiſtoire de ſes petits Etats, fit enſuite des alliances inceſtueuſes de

ſes enfans d'un lit avec ceux d'un autre, déclarant les uns légitimes, les autres bâtards. A ſa mort, tous ces arrangemens ayant paru vicieux aux Tribunaux de l'Empire, ils déclarerent ſes prétendus héritiers inhabiles à lui ſuccéder, & adjugerent le Comté de Montbelliard à la branche aînée de Virtemberg; mais le Roi ſe réſerva de prononcer ſur ce qui regardoit les quatre Baronnies. Ce procès, comme je l'ai dit, a duré long-temps; mais enfin le Duc de Virtemberg eſt en pleine & entiere poſſeſſion de tout ce qui appartenoit à la branche Montbelliard.

La Maiſon de Virtemberg ayant embraſſé le Luthéraniſme au ſeizieme ſiecle, chaſſa, autant qu'il lui fut poſſible, tout le Clergé catholique de ſon pays : elle n'a pourtant pas pu y réuſſir complétement dans les quatre Seigneuries; mais dans le Montbelliard on a détruit la collégiale qui étoit dédiée à Saint Mainbeuf, & une abbaye voiſine.

On compte que les biens eccléſiaſtiques confiſqués valent au Prince un revenu d'environ vingt - quatre mille livres de rente. Au milieu du Comté de Montbelliard, eſt une Seigneurie nommée *Mandœuvre*, que les Archevêques de

Besançon possedent par moitié avec le Prince de Montbelliard : chacun d'eux tient sa partie en souveraineté, le Roi laissant jouir l'Archevêque, dans cette portion de son domaine, de tout ce qu'il peut prétendre en qualité de Prince de l'Empire ; au reste, cette moitié de Seigneurie n'est venue aux Comtes de Montbelliard que comme héritiers d'une Maison de Franche-Comté, nommée *Courtagnon*, qu'ils tenoient en fief de l'Archevêque.

A l'autre extrémité du Bailliage d'Amont, sur la frontiere de Champagne, est la belle Terre de *Champlitte*, qui n'a jamais été du diocese de Besançon, mais a appartenu à celui de Langres jusqu'à l'érection de celui de Dijon de qui elle dépend à présent. On sait qu'elle a été long-temps possédée par la Maison de Vergi, à titre de Baronnie ; ce fut pour le dernier de cette illustre race qu'elle fut érigée en Comté. Dans la suite, elle vint par héritage à MM. de Toulongeon, qui la possedent encore, & qui l'ont embellie & augmentée ; de sorte que c'est une des plus belles Terres du royaume. La petite ville de Champlitte n'a pas deux mille habitans ; cependant elle est divisée en deux parties,

dont la plus élevée s'appelle *Champlitte-le-Château*, & l'autre au pied de la colline *Champlitte-la-Ville*. Il n'y a que quatre églises; la collégiale, qui est en même temps paroissiale, fondée par les anciens Seigneurs de la Maison de Vergy, composée de onze Chanoines & d'un Prévôt en dignité : un des Chanoines fait les fonctions curiales. L'église est belle, grande, & dédiée à Saint Christophe. Il y a un couvent d'Augustins, un d'Annonciades, dont la communauté est nombreuse, & l'église jolie & ornée, & un hôpital desservi par des Sœurs hospitalieres. A quelque distance de la ville, on trouve un couvent de Capucins, & un peu plus loin un joli ermitage habité par plusieurs Ermites, qui cultivent de leurs mains la terre des environs. Le château est tout-à-fait sur la hauteur, commandant la ville, & n'étant commandé d'aucun côté. C'étoit autrefois une place très-forte, regardée comme le boulevart de la Franche-Comté contre les courses des Champenois & des Bourguignons; mais les fortifications en ayant été démolies au dix-septieme siecle, & un incendie ayant depuis consumé une partie des vieux bâtimens, il a été rebâti à la moderne, & l'on a profité de la situation

du lieu pour le rendre agéable, sans aucun projet de défense. La vue en est très-belle, & les jardins en pente le long du côteau, disposés avec élégance du côté opposé à la ville. On voit au milieu de la cour un puits vaste & profond, qui est réellement un ouvrage digne d'admiration. Il a fallu, pour trouver l'eau, percer toute la montagne, & parvenir au niveau de la petite riviere de Salon qui coule au bas. Les environs de Champlitte sont très-fertiles : le vin que produit ce canton est fort estimé, & c'est un objet de commerce pour le pays.

Le dernier Bailliage de la Franche-Comté, & le plus étendu, est celui d'Aval, dont la ville la plus considérable est *Salins*, qui n'est pas le principal Bailliage, mais qui en a un particulier, avec un Présidial, indépendamment de la Jurisdiction des Salines. On croit généralement que ces sources salées ont donné le nom à la ville, & qu'elles ont été connues des Séquanois & des Romains. Un assez grand nombre de médailles, & quelques autres monumens trouvés à Salins même, appuient à cet égard le sentiment de Gollut. On sait que cette ville existoit, au quatrieme siecle, du temps

de Saint Déſiré, Archevêque de Beſançon, & qu'on en tiroit déjà du ſel, en faiſant évaporer l'eau de ſes ſources; mais il paroît qu'un plus tard elles furent négligées. Les Barbares ruinerent les bâtimens qui ſervoient à l'exploitation des ſalines. Au commencement, Saint Sigiſmond, Roi de Bourgogne, donna au fameux monaſtere d'Agaune (à préſent S. Maurice en Valais) la propriété de ces Salines, qui étoient déjà d'un grand revenu. On ne ſait trop quel parti les Moines d'Agaune en tirerent; mais on voit qu'au dixieme ſiecle ils les inféoderent à Albéric, Comte de Bourgogne: celui-ci les tranſmit à ſes ſucceſſeurs, qui, ainſi que lui, en ont long-temps fait hommage à l'abbaye; on en a la preuve dans une longue ſuite de reconnoiſſances des Souverains de la Franche-Comté, juſqu'à ce que le Duché & le Comté aient été poſſédés par les mêmes Princes.

Les Comtes de Bourgogne, pour défendre ces précieuſes ſources, firent conſtruire pluſieurs châteaux ſur les montagnes qui les environnent. Le premier de tous s'appeloit *Château-ſur-Salins*; il a été converti en un monaſtere de l'Ordre de Cluni: le ſecond, placé ſur la monta-

gne de *Bracon*, en portoit le nom; on a bâti à sa place le fort *Poupet*, & ensuite le fort *Belin*, qui est encore à présent un de ceux qui défendent Salins. Sur une montagne à l'opposite, on a élevé un autre fort, qui a l'avantage de n'être point commandé, & domine la ville qui est précisément au pied. Les Comtes de Bourgogne firent de fréquens séjours à Salins, d'où il résulta que la ville s'augmenta, se peupla, & qu'il s'y est établi successivement plusieurs paroisses, des couvens des deux sexes, des hôpitaux & des colléges.

Dans l'état présent des choses, il y a trois collégiales : la premiere est dédiée à S. Anatoile; ce Saint étoit de Cappadoce. Les persécutions l'ayant obligé de quitter son pays, il se réfugia en Bourgogne, dans un ermitage auprès de Salins, & mourut en odeur de sainteté; son corps ayant fait des miracles, ses reliques furent & sont encore honorées dans la collégiale dont je viens de parler, qui est en même temps paroisse : la seconde collégiale est sous l'invocation de Saint Maurice; elle a été tirée du Chapitre métropolitain de Besançon, avec lequel elle conserve encore quelque relation; elle est aussi paroisse, indépendamment de deux autres

de la ville, qui ne sont pas collégiales : le troisieme Chapitre est dédié à Saint Michel. Il y a d'ailleurs dans la ville, ou tout auprès, un prieuré de l'Ordre de Cluni, trois couvens de Moines mendians, cinq de Religieuses, deux maisons de Prêtres de l'Oratoire, dont une est un collége, & deux hôpitaux.

Salins étoit autrefois divisé en deux parties, dont l'une s'appeloit *Bourg-dessus*, & contenoit la grande saline; & l'autre *Bourg-dessous* renfermoit la petite. Le premier de ces bourgs a appartenu pendant assez long-temps à différentes branches de la Maison de Châlons, & à des héritiers de ces branches; mais les Ducs de Bourgogne ont réuni toutes les portions de cette Seigneurie, & les droits de tous ceux qui en avoient de prendre du sel à la grande saline.

La Seigneurie du Bourg-dessous étoit en souveraineté aux Comtes de Bourgogne; mais ils avoient donné ou aliéné presque toutes les parties de la petite saline à des Corps ecclésiastiques, ou à des particuliers qui contribuoient aux frais de l'exploitation, & retiroient le prix de leurs portions. Les Rois d'Espagne n'eurent rien de plus pressé que de

les réunir toutes à leur Domaine ; ils en vinrent à bout, si bien qu'au dix-septieme siecle toutes les salines de Salins appartinrent aux Souverains, qui fournissoient le sel à un prix très-modique aux habitans de la province, & faisoient vendre le reste à leur profit, tant aux Suisses qu'aux autres Etrangers : le produit, défalcation faite des frais, n'en étoit pas immense ; mais Louis XIV s'étant rendu maître de la Franche-Comté, l'administration a été changée, & le rapport en a été fort augmenté. Le Roi a affermé le produit des salines, & les Fermiers sont chargés, 1°. de tous les frais de l'exploitation des deux salines ; 2°. de fournir le sel aux habitans à un prix fixe, & qui a été rehaussé. Comme la province s'est considérablement peuplée, la fourniture est plus forte, & se distingue en ordinaire & extraordinaire ; 3°. de fournir le sel *gratis* ou *franc-salé*, aux personnes qui occupent certaines charges ou places distinguées ; 4°. enfin, de faire aux Cantons Suisses des fournitures de sels que la France s'est engagée de leur donner par d'anciens traités, en partie *gratis*, en partie à un prix modique, pour la fabrication de leurs fromages. Quoique les

Fermiers remplissent exactement toutes ces conditions, ils gagnent encore beaucoup, le sel du Comté de Bourgogne passant d'un côté dans le Duché de ce nom, de l'autre dans toutes les provinces voisines, qui sont éloignées de la mer, & les Suisses en consommant beaucoup plus encore qu'on ne leur en donne.

Les grandes & petites salines de Salins sont un objet de curiosité, digne d'arrêter tous les voyageurs. La grande saline est entourée de murailles, & fortifiée de tours; de sorte qu'elle ressemble à une citadelle. Les puits d'eau salée, qui sont en dedans les galeries souterraines, qui ont leur entrée au milieu de cette enceinte, qui s'étendent sous toute la ville de Salins, les chaudieres immenses dans lesquelles on fait bouillir & évaporer l'eau salée; les ateliers des ouvriers qui recueillent ce sel, le pétrissent & le font sécher, en font des pains, en remplissent des tonneaux & des magasins, l'ordre admirable qui regne dans la distribution des travaux, les envois, & la comptabilité des salines, tout cela mérite qu'on l'examine, & en quelque façon qu'on l'étudie. Le Directeur général des salines de Salins s'appeloit, du temps des Rois d'Es-

pagne, *M. le Par-dessus*, parce qu'il étoit le supérieur de tous les employés & ouvriers. La petite saline se gouverne comme la grande; mais les eaux de ces sources ne sont pas si abondantes. Les salines consument une grande quantité de bois; mais le Roi a pris à cet égard des mesures. Les propriétaires des forêts qui se trouvent dans le voisinage, sont obligés de fournir leur bois à un prix que les Fermiers taxent eux-mêmes. On a formé exprès pour les salines une Jurisdiction particuliere, dont les jugemens sont communément très-séveres : on appelle de ses Sentences, dans certains cas, au Parlement, & dans d'autres au Conseil du Roi.

Avant que de parler des autres villes du grand Bailliage d'Aval, il est à propos de dire un mot de celles qui ont, ainsi que Salins, des salines, telles que *Lons-le-Saunier* & *Montmorot*, qui n'en est qu'à une lieue. On prétend que le nom de Lons-le Saunier vient du nom que portent dans les salines les grandes mesures du sel, que l'on appelle *des onces*. Le surnom de *Saunier* vient de ce qu'il y avoit autrefois des salines; mais elles se sont épuisées, & ne produisent presque plus rien : cependant on voit

encore la fontaine dont l'eau a un flux & reflux comme celui de la mer ; elle est dans un fauxbourg de la ville, qui étoit très-anciennement connu, puisque Saint Désiré, Evêque de Besançon, au cinquieme siecle, en étoit natif, & y a été inhumé. On y voit encore son tombeau ; & dans l'église paroissiale qui a été bâtie dessus, ses reliques dans une châsse. On y montre également, à l'entrée de la ville, les restes du château des anciens Seigneurs de la Maison de Vienne. La ville s'est formée tout autour ; elle renferme un couvent de Cordeliers, de la fondation de ces mêmes Seigneurs, deux autres couvens d'hommes plus modernes, deux de filles, dont un de Religieuses Cordelieres-Urbanistes, & un d'Ursulines (1). Lons-le Saunier a un Présidial ;

(1) Les Cordelieres de Lons-le-Saunier, fondées, au plus tard au commencement du quatorzieme siecle, par les Seigneurs de cette ville, de la Maison de Vienne, honorées des bienfaits des Rois Philippe le Bel & Philippe le Long, & des Reines leurs épouses, de la Maison des Comtes de Bourgogne, ayant eu toujours pour Abbesses des Princesses & des Dames, & s'étant mises sur le pied de ne recevoir dans leur maison que des filles de qualité de qui l'on exigeoit des preuves de huit quartiers & ensuite de seize, se sont infiniment relâchées de l'austérité de l'Ordre de

cependant

cependant il n'y a pas deux mille habitans. Le Bailliage, qui est regardé comme le premier siége du grand Bailliage d'Amon, étoit originairement à Montmorot; mais il tient par emprunt ses séances à Lons-le-Saunier.

Montmorot est un bourg particulier, qui a eu autrefois des Seigneurs de son nom; & au treizieme siecle, cette Terre

---

Saint-François : elles se sont rangées dans la classe des Urbanistes, & ont adopté tous les adoucissemens accordés à la regle par le Pape Urbain IV; elles ont cessé de vivre en communauté, ont des maisons particulieres où elles vivent avec quelques Novices qu'elles appellent leurs *Nieces*, & des prébendes ou revenus que l'Abbesse accorde aux plus anciennes Novices, ou aux Nieces de celles qui meurent. Elles ne font leurs vœux que lorsqu'elles sont près de parvenir à ces prébendes, & ces vœux consistent à suivre la regle de Saint François, telle qu'elle se pratique dans la maison. Elles ne portent de voile qu'au chœur, & n'ont de marque de religion au dehors, qu'un petit cordon blanc de Saint François, qui leur sert de ceinture. L'Abbesse est perpétuelle, à la nomination du Roi. Enfin elles semblent avoir pris pour modele les Chanoinesses de Château-Châlons; cependant elles sont dirigées par des Cordeliers, & reconnoissent le Provincial de ces Religieux pour leur Supérieur. Les Religieuses de l'abbaye de Migette & de Montigny vivent absolument comme celles de Lons-le-Saunier : j'ai déjà dit un mot des dernieres, & je parlerai bientôt de celles de Migette.

passa par une héritiere dans la Maison de Vienne : elle se trouva ainsi avoir les mêmes Seigneurs que Lons-le-Saunier. La Maison de Châlons en hérita, & elle a vendu l'un & l'autre aux Souverains du pays, qui ont fait valoir les salines aussi long-temps qu'ils ont pu ; mais il a fallu les abandonner, &, au commencement de ce siecle, on a essayé de faire revivre du moins celle de Montmorot, en tirant parti d'un lac d'eaux salées, & en écartant les eaux douces qui s'y étoient mêlées ; on y a été d'autant plus engagé, que les salines de Salins ne pouvoient plus suffire aux demandes de sels extraordinaires que faisoient les Suisses & les habitans d'autres provinces. Cependant plusieurs Compagnies, formées dans la vûe de rétablir ces salines, y ont échoué & s'y sont ruinées ; à la fin, on y a réussi jusqu'à un certain point. Les Fermiers-Généraux ont réuni cette exploitation à celle des anciennes salines de Franche-Comté ; & en employant des moyens nouveaux, tels que les pompes à feu, les bâtimens de graduation, &c. on est parvenu à faire à Montmorot un grand établissement de salines, & on a affecté à son service les bois du voisinage.

Il y a eu autrefois des salines à *Groson*, près de Poligny en Franche-Comté ; mais elles sont abandonnées : il y en a à *Saunot*, dans la Baronnie de Grange, près de Montbelliard ; celles-ci ne servent que pour ce Comté & les environs, les sources en étant peu abondantes.

Parlons maintenant des autres villes du grand Bailliage d'Aval, & disons un mot des principaux bénéfices de cette partie de la Franche-Comté.

Arbois est à deux lieues de Salins : c'est une assez jolie ville, qui ne renferme pas quatre mille habitans. Il n'y a qu'une paroisse, & une collégiale composée d'un Doyen & de douze Chanoines, fondée par Philippe le Hardi, premier des Ducs de Bourgogne de la derniere Race ; un prieuré simple assez considérable, dépendant de l'abbaye, à présent évêché de Saint-Claude ; cinq couvens, dont deux d'hommes & trois de femmes, & une commanderie de Malte.

Arbois est principalement connu par son vin blanc, que l'on boit dans différens pays, sur-tout quand il est bourru, c'est-à-dire, dans la premiere année après la vendange, & lorsqu'il fermente encore. On prétend que c'est Henri IV qui a mis

le vin d'Arbois à la mode dans la France; mais bien des gens préferent de garder ce vin pendant plusieurs années, de lui laisser jeter tout son feu, après quoi on assure qu'il est excellent. On trouve aux environs d'Arbois une assez grande quantité de coquilles de mer pétrifiées, & à Vallempouliére, village dans son territoire, une carriere de marbre bleu très-estimé.

La petite ville de *Poligny* est située entre Arbois & Lons-le-Saunier : on y compte environ deux mille six cents habitans : on prétend qu'au neuvieme siecle elle étoit très-considérable ; mais elle a beaucoup perdu de sa grandeur, ayant essuyé un siége, & depuis un incendie très-considérable en 1673, qui a réduit la ville à trois rues. Il n'y a qu'une seule paroisse, qui est en même temps collégiale ; elle est composée d'un Doyen-Curé, de douze Chanoines & d'un bas-chœur, & a été fondée, en 1475, par Jean Chousat, Conseiller de Philippe le Bon. On y compte deux couvens d'hommes & deux de filles, dont un d'Ursulines. Les productions du territoire de Poligny ne consistent presque qu'en vins; par conséquent, dans les années de mauvaise ré-

colte, les habitans sont très-à plaindre; encore ces vins ne sont-ils pas fort estimés : ils se consomment dans le pays, & ne vont pas plus loin que Besançon ; rarement en passe-t-il en Bresse.

Orgelet est une très-petite ville, qui cependant a un Bailliage dépendant de celui d'Aval. Il n'y a qu'une paroisse & trois couvens, un de Bernardins, un de Capucins, & le troisieme de Religieuses. L'air passe pour y être bon & très-pur : il y a trente ou quarante ans que cette ville contenoit trois à quatre mille habitans; mais un terrible incendie, qui la ruina en 1752, en a réduit le nombre à un peu plus de moitié.

Nozeroy est une autre médiocre ville, assez jolie, où il se fait quelque commerce : au milieu est un château, fameux pour avoir été habité par les Princes de la Maison de Châlons, qui s'y plaisoient beaucoup. Philibert de Châlons, Prince d'Orange, le dernier de cette Maison, un des plus grands Généraux qu'ait eus l'Empereur Charles-Quint, étoit né dans le château de Nozeroy, & fut le dernier de sa Maison. Il laissa tous ses biens à ses neveux, Princes de la Maison de Nassau, qui porterent après lui le nom de Princes

d'Orange, sous lequel ils se sont rendus si fameux. Il y a à Nozeroy un Chapitre fondé, en 1411, par Jean de Châlons, Prince d'Orange, composé d'un Doyen & de six Chanoines. On voit près de cette ville un château que l'on appelle *Fort Sainte-Anne*, que sa situation rend imprenable : il a été bâti par les Princes de la Maison de Châlons ; mais il n'est d'aucune utilité, ne défendant rien.

La ville de *Pontarlier* est ancienne ; elle s'appeloit, du temps de Jules César, *Ariarica* ; mais l'Empereur Adrien ayant passé par-là, & ayant fait construire un pont sur le Doux, il lui donna son premier nom, qui étoit *Ælius* ; & la ville ayant pris la même dénomination, s'appela *Pont-Elien*, dont on a fait *Pontarlier*. Elle n'a pas trois mille habitans, & a plusieurs fois souffert des incendies qui en ont encore diminué le nombre, la principale cause de ces malheurs provenant de ce que les maisons n'étoient couvertes que de chaume ou de planches : depuis elles le sont de tuiles ; & quand on a passé les vieilles murailles, on rencontre des maisons neuves & bien bâties ; consolation ordinaire des villes qui ont été incendiées. On ne trouve plus qu'une paroisse dans la ville,

& il y en avoit deux avant le dernier incendie ; mais il y subsiste trois couvens d'hommes, dont deux de Mendians & un de Religieuses. Dans les guerres du siecle dernier, Pontarlier s'est trouvé assez fort pour soutenir des siéges de plusieurs jours & de tranchées ouvertes; mais la principale défense de la province de ce côté-là, qui est frontiere de la Suisse, est le château de *Joux*, placé sur une montagne escarpée, au dessus de laquelle il s'éleve comme une pyramide: il a, dans les temps dont je viens de parler, soutenu jusqu'à quinze jours ou trois semaines de tranchées ouvertes, & pouvoit même tenir davantage. C'est entre le pied de ce château & le bourg de *Tougues*, qui touche aux terres du canton de Berne, qu'est le passage célebre taillé dans les Alpes, pour pénétrer de la Suisse dans la Gaule. Pontarlier a un petit Bailliage dépendant du grand Bailliage d'Aval. Le climat y est froid, & par conséquent peu fertile: il n'y croît aucuns grains, on n'y voit point de vignes, & il n'y a de pâturages que dans quelques parties; cependant les habitans y élevent des bestiaux, & font même des fromages à l'imitation de ceux de Gruyere; mais la mau-

vaiſe qualité du ſel de Montmorot, dont on les force de ſe ſervir, a décrié depuis quelque temps ſes fromages, & fait infiniment de tort à ce petit commerce. D'un autre côté du Bailliage de Pontarlier, on trouve des mines de fer & des carrieres de beau marbre, & même d'albâtre.

Les Curieux d'antiquités Romaines peuvent viſiter, ſur les frontieres du territoire de Saint-Claude, le village de *Moirans* ou *Moran*, les deux petits hameaux des *Villars* ou *Villers*, & le petit lac d'*Antre*, ainſi appelé, parce qu'il a ſa ſource dans une caverne. On y trouve des monumens & des ruines conſidérables, d'après leſquels on reconnoît qu'il y avoit autrefois une ville d'une grande étendue, & qui renfermoit pluſieurs Temples. On a reconnu que l'un d'eux avoit été dédié au Dieu Mars, ſurnommé *Auguſte*, & l'autre, du côté de la campagne, au Dieu Pan, révéré dans ces cantons à cauſe des pâturages dans leſquels on nourrit des beſtiaux, dont le lait ſert à faire des fromages. Quelques inſcriptions, des débris d'architecture, de pavés en moſaïque, de marbre précieux, prouvent que ce lieu étoit de conſéquence, & qu'il a été habité en partie

par une Légion Romaine, originaire d'un pays fort éloigné (l'Afrique).

Pendant le siecle dernier, un savant Franc-Comtois fit imprimer un Ouvrage, dans lequel il prétend établir que c'étoient-là les ruines de l'ancienne ville d'*Aventicum*, que les plus anciens Auteurs placent dans le pays des Helvétiens, mais que quelques autres croient avoir été dans celui des Séquanois. Ce systême fut promptement & vivement combattu par un savant Suisse, qui prouve bien que l'ancien *Aventicum* s'appelle à présent *Avenche*; que ce lieu qui appartient au canton de Berne, renferme autant & même plus de ruines que le lieu de Moirans. L'Auteur Suisse, pour assigner un nom à l'ancienne ville de Franche-Comté, soutint que c'étoit *Isernodore*, patrie de Saint Romain & de Saint Lupicin son frere, Fondateurs de l'abbaye de Saint-Claude. Le Franc-Comtois répliqua, & prouva qu'Isernodore est à présent *Isernore* en Bugey; mais il ne réussit point à établir qu'Aventicum fut ailleurs qu'à Avenche en Suisse. S'il y a eu un temps où l'on a dit qu'Aventicum étoit de la province Séquanoise. c'est que, pendant un temps, l'Helvétie a été dépendante des Séquanois: enfin un

troisieme Savant a concilié les deux autres, & nous a appris ce que c'étoit que la ville située auprès de Moirans : elle s'appeloit *Mauriana*, & avoit pris son nom d'une Légion Romaine venue de Mauritanie, qui avoit été établie dans ces cantons pour défendre les passages du Mont Jura. Cette ville subsista jusqu'au premieres irruptions des Barbares, Allemands, Huns & Sarasins qui la ravagerent; les derniers acheverent de la détruire. Les habitans, qui y revinrent après qu'elle fut ruinée, passerent de l'autre côté de la montagne, & fonderent les villages du grand & petit Villars ou Villers, auxquels on a donné ce nom comme étant un reste de l'ancienne ville de Mauriana. Tel est le résultat de trois ou quatre Volumes que j'ai lus, imprimés sur cette matiere.

Je vais à présent parler des lieux du grand Bailliage d'Aval, qui sont principalement connus par les abbayes ou maisons religieuses qu'ils renferment, en réservant l'abbaye de Saint-Claude, qui est la plus importante, pour la derniere. *Baume-les-Moines*, ainsi appelée par opposition à la petite ville & au monastere de Baume-les-Dames, dont j'ai parlé, est aussi une ville, mais très-petite, n'ayant

que neuf cents habitans. Elle est située à deux lieues de Lons-le-Saunier, à la source d'une petite riviere que l'on appelle la *Seille*, dans un pays affreux, entre deux rochers pelés & très-élevés : ce lieu paroît propre, & fait pour avoir servi de retraite à des Religieux qui vouloient mener la vie la plus pénitente. Si l'on en croyoit Gollut, ce seroit le plus ancien monastere de la Franche-Comté, puisque cet Auteur pense que ce fut Saint Desiré, Evêque de Besançon au quatrieme siecle, qui en fut le Fondateur ; mais cette opinion n'est rien moins que bien établie, & l'on ne doit pas faire remonter cette ancienneté plus haut que Saint Lauthain, qui vivoit au sixieme siecle ; ses reliques sont conservées à Gigny.

Dès le temps de l'Empereur Charlemagne, l'abbaye de Baume est déjà mise au nombre des plus riches de son Empire, & de celles qui devoient un service militaire au Monarque. Au commencement du neuvieme siecle, sous le regne de Louis le Débonnaire, Saint Tutice, autrement Saint Benoît d'Aniane, y établit la réforme, c'est-à-dire, qu'il soumit à la regle de Saint Benoît les Reli-

gieux, qui suivoient avant celle de Saint Colomban. A la fin de ce même siecle, les Religieux de l'abbaye de Glanfeuil, fuyant devant les Normands qui avoient débarqué dans la Neustrie, ayant emporté avec eux les reliques de leur Patron, Saint Maur, disciple de Saint Benoît, & après avoir erré dans différentes provinces, parvinrent dans l'abbaye de Baume, où ces reliques resterent pendant quelque temps, jusqu'à ce que les craintes étant dissipées, ils les rapporterent dans l'intérieur du royaume. La plus grande partie a été placée dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris; l'abbaye de Baume en possede encore une portion assez considérable.

La plus belle époque pour l'abbaye de Baume, est celle où elle eut pour Abbé, Bernon, Seigneur de la naissance la plus illustre, qui, ayant embrassé l'état religieux, & ayant gouverné avec la plus grande édification les monasteres de Baume & de Gigny, fut engagé par Guillaume Duc d'Aquitaine, à établir la régularité dans le nouveau monastere de Cluni, que ce Prince avoit fondé. Bernon y conduisit un détachement de ses Moines, qui jeterent ainsi avec lui les premiers

fondemens de cette fameuse abbaye, Chef d'Ordre qui devint bientôt Mere d'une multitude d'autres monasteres; ceux de Baume & de Gigny s'y soumirent eux-mêmes, & Baume perdit alors, du moins pour un temps, le beau titre d'abbaye: mais à la fin du douzieme siecle, l'Empereur Frédéric I le lui fit rendre, & il fut déclaré même exempt de la Jurisdiction de Cluni; elle s'est formée une petite Jurisdiction à part, composée d'un certain nombre de prieurés. Elle a continué d'ailleurs de jouir de grandes Terres, dont le revenu seroit plus considérable si elles étoient dans un pays moins aride & moins montagneux.

Depuis un temps presque immémorial, l'usage s'est établi de ne recevoir dans l'abbaye de Baume que des Gentilshommes qui prouvent seize quartiers; mais quelque honorable que soit cette maniere de composer un monastere, on peut dire qu'elle n'est ni favorable ni conforme à l'esprit monastique. Aussi depuis quelque temps a-t-on converti en collégiale la plupart des couvens qui étoient assujettis à cette coutume; & je crois que celui de Baume-les-Hommes a depuis peu subi ce changement, qui étoit aisé; car il n'y avoit

que ſeize places de Religieux, fondées & rentées, dont dix poſſédoient des offices clauſtraux qui augmentoient leurs revenus: il a été aiſé d'en faire autant de Chanoines & de Dignitaires. L'égliſe abbatiale de Baume eſt grande, & dédiée à Saint Pierre, longue de deux cent cinquante pieds: on y conſerve le chef de Saint Deſiré, qui a été Evêque de Beſançon, les reliques de Saint Lauthain, quelques-unes de Saint Maur, & pluſieurs autres. Nombre de grands Seigneurs, des Comtes de Bourgogne, de Vienne, de Châlons & de Montbelliard y ont été enterrés; leurs monumens & ſépultures s'y voient encore, ainſi que celle de pluſieurs Abbés: mais ces monumens ſont très-négligés; les Moines Gentilshommes, Contens de leur propre nobleſſe, s'embarraſſent peu de ce qui prouve l'ancienne illuſtration de leur abbaye. Depuis un ſiecle & demi, l'abbaye de Baume eſt en commende, & produit environ douze à quinze mille livres de rente.

Gigny, quoiqu'en Franche-Comté, n'eſt pas du dioceſe de Beſançon, mais de celui de Lyon; d'ailleurs cela eſt aſſez indifférent, parce qu'il eſt ſoumis immédiatement au Saint Siége. Je viens de

dire que le Bienheureux Bernon, de la race des Comtes de Bourgogne, & premier Abbé de Cluni, étoit ſon Fondateur. Il ne ſoumit pas ſes anciennes abbayes à la nouvelle; ce ne fut que quelque temps après, que le Pape Grégoire VII leur fit ce tort, & voulut les rendre Filles de Cluni, de Meres qu'elles devoient être. L'Empereur Frédéric I fit rendre à l'abbaye de Baume ſes anciens droits; mais Gigny eſt reſté prieuré, & dépendant de Cluni. La diſcipline monaſtique s'y eſt promprement relâchée, & n'y eſt aſſurément pas rétablie; les Religieux, s'ils portent encore ce nom, ne vivent point en communauté. Ils ſont au nombre de vingt-cinq, qui ont chacun leur revenu; ceux qui obtiennent des offices clauſtraux en ont d'avantage. Ils portent au chœur l'habit monaſtique des anciens Bénédictins; hors de là, ce n'eſt qu'un petit ſcapulaire étroit qui les diſtingue des Prêtres ſéculiers. Il y a un grand nombre de cures à la nomination des différens Officiers clauſtraux, & des villages entiers dont la Seigneurie eſt affectée à ces offices.

On conſerve & on honore à Gigny les reliques de Saint Taurain, premier

Evêque d'Evreux, apportées de Neuſtrie, lors des invaſions des Normands.

L'abbaye de *Balerne* eſt ſituée entre Nozeroy & Salins; elle fut fondée, en 1114, pour des Religieux Bénédictins; mais, en 1136, Saint Bernard y établit ceux de ſon Ordre, & leur donna pour Abbé, Brocard, un de ſes diſciples: elle eſt reſtée aux Bernardins, & eſt fille de Clairvaux. Elle a un Abbé commendataire, dont le revenu eſt d'environ ſix mille livres.

On trouve encore dans le Bailliage d'Aval deux abbayes de Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Auguſtin; l'une eſt *Goile*, à un quart de lieue de Salins, dont la ſituation eſt ſi agréable, vu l'aridité du pays, qu'on la nommoit autrefois *Baulieu*. Elle reconnoît pour ſon Fondateur Gaucher de Bourgogne-Vienne, Sire de Salins, qui, de petit prieuré qu'elle étoit, la fit ériger en abbaye, les premieres années du treizieme ſiecle. Elle a un Abbé commendataire, mais qui n'en tire que peu de revenu.

La ſeconde abbaye, celle de *Mont-Benoît*, eſt ſituée près de Pontarlier; elle tire ſon nom d'un ſaint homme appelé

Benoît,

Benoît, qui se retira dans une caverne de la montagne où elle est bâtie; il y fut enterré, & ses reliques opérerent des miracles, & y sont encore révérées. Ce fut dans les premieres années du douzieme siecle, que les Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin s'y établirent, &, quelque temps après, ce prieuré fut érigé en abbaye; elle est à présent en commende, & vaut à son Abbé huit mille livres de rente.

Le bourg & l'abbaye de *Château-Châlons* sont situés à deux lieues de Lons-le-Saunier; le bourg n'a qu'une paroisse, indépendamment de l'église de l'abbaye, dont celle du bourg n'est, pour ainsi dire, qu'une vicairerie: le Curé & tous les autres Prêtres qui desservent l'une & l'autre église, sont à la nomination & à la disposition de l'Abbesse. Les environs de Château-Châlons sont renommés par l'excellent vin qui croît dans leurs vignobles; on le boit quelquefois bourru, comme le vin d'Arbois, & il est encore meilleur que celui-ci, tant dans l'état de fermentation, que lorsqu'il a été longtemps conservé. Quant à l'abbaye, on ignore le temps précis de sa fondation; mais, selon toute apparence, elle la

doit à Robert, qui étoit, au ſeptieme ſiecle, Patrice, c'eſt-à-dire, premier Juge de ce qui forme aujourd'hui la Franche-Comté. Apparemment que ce Patrice étoit ami de Saint Léger, Evêque d'Autun; car celui-ci conſacra la premiere égliſe du monaſtere de Château-Châlons, aſſiſté de treize autres Evêques; c'étoit ſans doute dans le temps de la faveur de Saint Léger, qui fut premier Miniſtre & tout-puiſſant ſous le regne de Clotaire II & la regence de la Reine Batilde, mere de Clotaire III : mais après la mort de ce jeune Monarque, le Saint fut diſgracié par les intrigues d'Ebroin, Maire du Palais, exilé à Luxeuil, & enfin aſſaſſiné. Cependant le monaſtere de Château-Châlons ſubſiſta, & il paroît qu'au commencement du neuvieme ſiecle il étoit déjà ſoumis à la regle de Saint Benoît, & très-riche, puiſqu'en 811, il obtint la reſtitution des biens conſidérables qui lui avoient été enlevés.

Nous avons, depuis ce temps, la liſte des Abbeſſes, dont les premieres ne ſont déſignées que par leurs noms de baptême; mais lorſqu'elles commencent à porter des noms de familles, on voit à la tête de cette abbaye des Princeſſes du

ſang des Comtes de Bourgogne, & enſuite des Dames portant les noms des plus illuſtres Maiſons de la province. On ne peut pas préciſément fixer l'époque où elles ont commencé à exiger des preuves de nobleſſe de leurs poſtulantes; c'eſt preſque de temps immémorial qu'on eſt obligé d'y prouver les ſeize quartiers des côtés paternels & maternels. On en établit d'abord la preuve par titres, enſuite on la fait jurer par quatre Gentilshommes de la province : l'Abbeſſe & le Chapitre en ſont les Juges; mais s'il s'élevoit de trop grandes difficultés entre elles à ce ſujet, le Roi s'eſt réſervé la connoiſſance de ces diſcuſſions, pour ne pas les abandonner aux Juges ordinaires. L'Abbeſſe eſt à la nomination du Roi, & c'eſt elle qui pourvoit aux places vacantes dans le Chapitre, qui conſiſtent, 1°. dans quinze prébendes; les Dames qui les poſſedent forment le véritable Chapitre, & ſont ordinairement les ſeules Profeſſes, l'uſage s'étant introduit dans cet ancien monaſtere, de ne faire des vœux qu'à la veille d'obtenir une de ces prébendes : juſque là elle reſtent novices, ſous deux titres différens; les unes s'appellent *Nieces*, étant propoſées &

adoptées par une ancienne prébendée; les autres se nomment *Écolieres*, & sont présentées par l'Abbesse, & admises au noviciat. C'est l'ancienneté de ce noviciat qui décide de l'obtention de la prébende. Quand elles font leurs vœux, elles promettent de suivre la regle de Saint Benoît suivant qu'elle se pratique dans le monastere, c'est-à-dire, de la maniere la plus aisée, car ces Dames ne se sont soumises à aucune réforme : elles font gras comme les personnes séculieres, n'observent point la clôture, & ne vivent point en communauté. Chaque Dame Professe a sa maison à part. Les Nieces vivent auprès de leurs Tantes, & les Ecolieres sont sous la direction immédiate de l'Abbesse, qui est toujours d'une haute naissance. Il y en a eu de suite trois de la Maison de Vatteville. Ces Dames portent au chœur de grandes capes noires, & sont toujours habillées de cette couleur dans leur maison; mais quand elles sont dans leurs familles, elles sont vêtues en séculieres; en un mot, quoique Bénédictines, elles jouissent de tous les avantages des Chanoinesses.

L'abbaye de *Migette*, de l'Ordre de Saint François, située dans le Bailliage de Salins, a été fondée au commencement du quatorzieme siecle, par

une Comtesse de la Maison de Châlons, qui n'en forma que le projet : son fils & son petit-fils le suivirent, & il fut pleinement exécuté en 1345. La premiere Abbesse fut de la Maison de Châlons même : bientôt on se mit sur le pied de ne recevoir pour Religieuses que des filles de qualité, comme à Lons-le-Saunier, & les Cordelieres de Migette ont adopté les mêmes adoucissemens à leur regle, ont suivi les mêmes réglemens & les mêmes usages. Il y a eu des Bulles des Papes & des Arrêts du Conseil, qui les ont déclarés communs entre elles. Actuellement elles sont regardées dans la province comme de vraies Chanoinesses : Hugues de Châlons est un de leurs principaux Bienfaiteurs ; plusieurs autres Princes de cette Maison, & un bâtard nommé *Jean de Châlons*, qui firent beaucoup de bien à cette abbaye, au quinzieme siécle, y sont enterrés.

Il ne me reste plus à parler que de la fameuse abbaye de *Saint-Claude*, actuellement érigée en évêché, & qui, avant cette époque, ne dépendoit point du diocese de Besançon, mais de celui de Lyon, dont le nouvel Evêque est devenu Suffragant : on convient qu'elle doit

son établissement aux deux freres Saint Romain & Saint Lupicin, qui vivoient dans le cinquieme siecle. Saint Romain se retira le premier dans la partie du Mont-Jura la plus montueuse, la plus stérile & la plus déserte, qu'on appeloit *Condat*, pour y mener la vie érémitique. Quelque écarté que fût le désert qu'il avoit choisi pour sa retraite, ses vertus & ses austérités firent du bruit, & il eut des disciples. Son frere Lupicin, qui étoit resté dans le monde, & étoit marié, ayant perdu sa femme, vint le joindre à Condat ; mais quelque temps après, les deux freres se séparerent, & Lupicin conduisit une nouvelle colonie au lieu nommé *Laucone*, qu'on a depuis appelé le monastere *Saint-Lupicin* : il est à présent, pour ainsi dire, fondu dans celui de Saint-Claude ; & quoiqu'il en soit peu éloigné, il étoit du diocese de Besançon.

Les deux Saints avoient laissé dans le siecle une sœur qui vint les joindre, pour mener comme eux une vie religieuse & austere : ses freres l'envoyerent plus avant dans les Terres, & elle est, comme je l'ai dit, la Fondatrice du couvent de Baume-les-Dames.

Quelques-uns de nos anciens Auteurs

ont cru que Saint Romain étoit aussi le Fondateur du couvent de *Romain Moustier* en Suisse ; mais de meilleurs Critiques ne lui attribuent que la fondation de Condat, où il mourut en 460, âgé de soixante-dix ans. On appela pour lui succéder, son frere Saint Lupicin, qui gouverna pendant vingt ans les deux monasteres. On raconte des traits étonnans de l'austérité de ce Saint ; cependant il étoit plus indulgent pour ses disciples que pour lui-même : on continua de mener sous son gouvernement la vie anachorétique à Condat & à Raucone ; mais Saint Ouyan, qui ne fut pas son successeur immédiat, & ne fut Abbé que quelque temps après sa mort, y établit la vie cénobitique, suivant une regle qu'on croit avoir été dictée par le grand Saint Martin, Evêque de Tours. Ce Saint mourut en 510 : les grands changemens qu'il avoit faits dans ce monastere furent cause qu'il prit son nom, qu'il a conservé assez longtemps ; car ce n'est que depuis quelques siecles que celui de Saint Claude a prévalu.

Saint Ouyan fut célebre après sa mort, par les miracles qu'il opéra ; aussi ses reliques furent-elles révérées à S. Claude

aussi bien que celles de S. Romain & de S. Lupicin, qui y furent apportées de Laucone; mais malheureusement de fréquens incendies ont embrasé l'église de Saint-Claude, & la plus grande partie des reliques dont je viens de parler, a été détruite par l'embrasement. Ce fut du temps de Saint Olympe, qui fut le sixieme Abbé, que commença la ville de Saint-Claude: comme l'Abbé étoit déjà Seigneur des environs de son abbaye, par donation de nos Rois de la premiere Race, & que les Religieux travailloient & cultivoient ce terrein de leurs propres mains, mais qu'il y en avoit plus que les Moines n'avoient pu en défricher, l'Abbé Olympe permit à un certain nombre de gens du pays de s'y établir. Bientôt la ville devint assez peuplée pour que les habitans eussent besoin d'avoir une église paroissiale, & que Saint Sapient, successeur de S. Olympe, leur accorda à la fin du sixieme siecle.

Au septieme, parut Saint Claude, qui gouverna pendant cinquante-cinq ans l'abbaye qui porte aujourd'hui son nom; on prétend qu'il étoit de la plus haute naissance: ses vertus, encore plus que sa noblesse, l'éleverent sur le siége de Besançon; mais après avoir gouverné le

diocese pendant assez long-temps, sans perdre de vue son ancienne abbaye, il revint y mourir l'an 696 : il est regardé comme le douzieme Abbé. Le quinzieme fut Saint Hyppolite ; il devint Evêque de Belley, & vécut sous l'empire de Charlemagne, qui, à sa considération, fit de grands biens à l'abbaye. On a encore une chartre de cet Empereur, expédiée en faveur de Ricbert, successeur de Saint Hyppolite ; elle comprend la donation, non seulement de terres, mais même d'une certaine quantité de familles entieres, qui devinrent serfs de l'abbaye : c'étoit l'usage de ces temps-là ; il n'y avoit aucun Seigneur ecclésiastique ou laïque qui n'eût des sujets soumis à cette sorte de dépendance, dont le droit de main-morte d'à-présent ne retrace qu'une foible image : il est dit, dans le diplome de Charlemagne, qu'il donne ses sujets à l'abbaye, à cause de la douceur & de la charité de l'Abbé ; effectivement les paysans & manans aimoient ordinairement mieux être soumis aux Ecclésiastiques, qui les vexoient moins, & ne les menoient pas si souvent à la guerre. Ricbert ne mourut qu'en 792.

Dans le siecle suivant, l'Abbé Agil-

mar devint Archevêque de Vienne, & Archichancelier de l'Empereur Lothaire; ce qui valut encore à l'abbaye de nouveaux dons en terres & en familles. Agilmar fut remplacé par Remy, qui fut Archevêque de Lyon, & encore Archichancelier. L'an 900, pendant que Berthaud II étoit Abbé, un Seigneur de la Maison de Coligny se fit Moine, & donna tout son bien à l'abbaye en 1183.

L'Empereur Frédéric Barberousse se trouvant possesseur du Comté de Bourgogne, par sa femme Béatrix, fit, comme j'ai eu occasion de le dire, de grandes graces aux Seigneurs Ecclésiastiques de l'ancien royaume de Bourgogne qu'il prétendoit faire revivre. Il éleva à la dignité de Princes de l'Empire les Archevêques de Besançon, les Evêques de Belley; & s'il ne décora pas de ce titre les Abbés de Saint-Claude, au moins leur accorda-t-il sur leurs sujets des droits régaliens, d'une partie desquels nos Rois les laissent jouir encore. La discipline monastique s'étoit dès-lors infiniment relâchée à Saint-Claude: Saint Bernard leur avoit déjà reproché, & n'avoit pu réussir à ramener ces Moines à l'ancienne austérité des Saints leurs Fondateurs. Ils

avoient embrassé la regle de Saint Benoît; mais ils y apportoient de grands adoucissemens : ils étoient déjà trop riches & trop nobles pour être très-réguliers. En 1271, le Chapitre de Lyon établit entre lui & eux une espece de confraternité ; il paroît que dès-lors ces deux Corps ne recevoient dans leur sein que des Ecclésiastiques de la plus haute naissance : cet usage s'est continué dans l'un & dans l'autre, & a été depuis confirmé par des Bulles des Papes, des Diplomes des Empereurs, & enfin par des Arrêts du Conseil des Rois d'Espagne & de France.

La liste des Abbés de Saint-Claude présente les noms des plus grandes Maisons du Comté de Bourgogne, de la Bresse & de la Savoie : les Thoiré, les Villars, les Vaudrey, les la Baume. En 1482, l'abbaye fut possédée par le Prince Jean Louis, fils du Duc de Savoie. Dès 1448, Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, de concert avec le Pape, avoit nommé des Commissaires, non pour réformer les Religieux, mais pour faire des réglemens touchant le régime de l'abbaye. Les Religieux cesserent de vivre en communauté; mais leurs revenus furent partagés en vingt-quatre prébendes & neuf offices

claustraux, especes de dignités qui, ayant eu autrefois des fonctions, n'avoient plus que des honneurs différens des prébendes ordinaires.

Ce fut en 1510 que l'abbaye fut mise pour la premiere fois en commende, & accordée en vertu d'un Indult du Pape à Pierre de la Baume-Montrevel, Archevêque de Besançon, qui mourut en 1544. Son neveu lui succéda : il y a ensuite cinq Abbés de la Maison de Rye, dont quelques-uns ont été Archevêques de Besançon. Sur la fin de la domination Espagnole, un fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne, en fut pourvu. Louis XIV y nomma ensuite le Cardinal d'Estrées, puis son neveu; enfin, sous le regne de Louis XV, elle a été possédée par M. le Comte de Clermont, Prince de la Maison de Condé : ce Prince ayant donné sa démission en 1742, cette abbaye fut érigée en évêché, du consentement des Archevêques de Lyon & de Besançon, aux dépens desquels a été formé ce nouveau diocese, composé de quatre-vingt-sept paroisses, qui presque toutes étoient déjà dépendantes de l'abbaye de Saint-Claude. Le titre de Chanoine convient certainement bien mieux à la maniere dont vi-

voient ces Religieux, que celui de Moines. On a formé des dignités, en réunissant les offices claustraux & les changeant de nom.

Le corps de Saint Claude, douzieme Abbé, conservé miraculeusement tout entier & sans corruption dans l'église ci-devant abbatiale, à présent cathédrale, est, depuis plusieurs siecles, l'objet de la dévotion des habitans de ce canton, & même des étrangers, qui accouroient en foule à ce pélerinage : cette dévotion avoit enrichi la petite ville de S. Claude, qui, étant située dans un terrein fort aride, & ne produisant guere que du buis, n'avoit d'autre commerce que celui de certaines petites statues qui représentoient ce Saint, sa châsse & son église, ou bien des croix & des chapelets de la même matiere, travaillés avec adresse; mais la dévotion à ce Saint est à présent assez réfroidie, & par conséquent ce commerce fort tombé.

Tout est également misérable dans le pays dépendant de l'abbaye de Saint-Claude. Comme il y a quelques pâturages, on y nourrissoit autrefois des bestiaux, & on y faisoit des fromages; mais

le mauvais ſel de la ſaline de Montmorot, dont on force ces malheureux Montagnards à ſe ſervir, a fort décrié cette marchandiſe, fait dépérir & mourir les beſtiaux, & a nui à la ſanté des hommes mêmes : de là s'eſt enſuivi que la plupart de ces infortunés ſujets ont voulu fuir. Les Officiers de l'abbaye ou évêché, voyant leurs terres abandonnées, ont prétendu les confiſquer, ſuivant le droit qu'ils en avoient, n'ayant jamais renoncé à celui de main-morte. La rigueur qu'ils ont exercée à cet égard, a occaſionné des plaintes ; l'un des plus beaux eſprits de nos jours a pris le parti des habitans contre leurs Seigneurs, & s'eſt déclaré en général contre le droit de main-morte. Un Miniſtre des Finances ayant cru trouver dans la ſuppreſſion de ce droit, qui ne produiſoit rien dans les coffres du Roi, l'occaſion d'exercer un acte de bienfaiſance envers quelques pauvres payſans, en a fait abolir, avec beaucoup d'éclat, les foibles reſtes. Il étoit jadis général par-tout le royaume, mais déjà anéanti dans la plus grande partie, & ſi bien adouci, excepté à Saint-Claude, qu'il n'excitoit plus ni plaintes ni murmures.

L'*Alſace*, qui eſt aujourd'hui une des plus belles provinces de France, étoit regardée, au ſeizieme ſiecle, comme abſolument appartenante à l'Allemagne, & fut ſoumiſe aux Conrads, aux Henris, & aux Othons : ces Empereurs y avoient établi des Gouverneurs, qui avoient pris le titre de Landgrave, ou Comtes du pays; ils étoient Allemands, & ainſi la domination Françoiſe, & juſqu'à la langue de ce pays, furent oubliées en Alſace. Indépendamment des Landgraviats, il s'y forma des Principautés, des Comtés & des Seigneuries relevant immédiatement de l'Empereur : l'Evêque de Straſbourg, quelques Abbés & gros Bénéficiers jouiſſoient de la même immédiateté ; le premier de ces Prélats prenoit même & prend encore le titre de Landgrave d'Alſace. Lors de la diviſion des Cercles de l'Empire, l'Alſace fut placée dans celui du Haut-Rhin. Alſace.

Cette Province n'étant devenue Françoiſe qu'au milieu du dix-ſeptieme ſiecle, il n'eſt pas étonnant qu'aucun Auteur du ſeizieme n'en ait écrit l'hiſtoire en notre Langue; ainſi me bornant à extraire nos Livres de ce temps-là, je ne peux prendre pour guides dans ce que je vais dire, que *Munſter*, *Belleforêt* &

Davity; ils m'apprendront du moins quels étoient alors les possesseurs des Principautés, Seigneuries, Villes, Abbayes & Monasteres d'Alsace. J'ajouterai à leur exposé ce que chacun de ces lieux est devenu, & quels en sont aujourd'hui les maîtres, tant en souveraineté qu'en simples Seigneuries : travaillant d'après des Mémoires moins étendus, je serai plus court sur cette province que sur les autres qui composent actuellement le royaume ; mais si le tableau que je vais tracer est abrégé, j'ose assurer qu'il n'en sera pas moins exact.

L'*Alsace* entiere a pour bornes, dans toute sa longueur à l'orient, le Rhin, qui la sépare des provinces de *Brisgau*, *Ortnau*, & du *Margraviat de Baden* ; au nord, le Bas-Palatinat ; à l'occident, la Lorraine, & les fameuses montagnes des Vosges ; & enfin au midi, la Franche-Comté, & les terres des Cantons Suisses & de leurs alliés.

On la divise en trois principales parties ; celle qui est la plus au sud, voisine des Suisses & de la Franche-Comté, a le nom particulier de Suntgau. En descendant, entre le Rhin & les Vosges, on trouve la Haute-Alsace, qui se termine

mine à Schelestat. Le reste, jusqu'au Palatinat, forme la *Basse-Alsace*. Je vais commencer par décrire le *Suntgau*, qui n'a qu'environ dix lieues en longueur & en largeur. Son nom signifie en vieux Allemand, *canton* ou *contrée du sud*.

Le Suntgau faisoit, du temps des Romains, partie de la province Séquanoise; les Bourguignons s'en emparerent comme de tout le reste du pays des Séquanois, & il resta sous la domination de leurs premiers Rois, jusqu'à ce que les enfans de Clovis leur succédassent; alors le Suntgau fit partie du royaume de Bourgogne: sous la seconde race, il fut même compris dans la Bourgogne Transjurane, & passa ensuite aux premiers Comtes de Bourgogne. J'ai marqué dans l'histoire de ces Comtes, à quelle époque ils perdirent la partie de leur Comté la plus près du Rhin, qui étoit précisément le Suntgau, & quelques pays voisins, tels que Montbelliard & Porentrui. Ce fut, au douzieme siecle, lorsque Conrad, Duc de Zeringuen, fit la guerre au Comte Renaud III. Alors, quoique ce Duc ne réussît pas à le dépouiller de son Comté, lui & quelques autres de ses alliés le priverent du moins du Suntgau. Il se forma

dans ce canton & dans les environs différentes petites Principautés & Seigneuries Allemandes, qui resterent indépendantes du Comté de Bourgogne, & le pays de Suntgau n'a plus rien eu de commun avec la Franche-Comté que la Jurisdiction ecclésiastique, une partie étant du diocese de Besançon, & l'autre de celui de Bâle, dont l'Evêque est suffragant de cette métropole.

Le Comté de *Ferrette* (en Allemand *Pfirt*), renfermé dans le Suntgau, a été, à ce que l'on croit, possédé anciennement par une famille de ce nom, dont les Comtes de Montbelliard hériterent dès le douzieme siecle ; mais la Maison de ces Comtes étant divisée en plusieurs branches, Ferrette fut le partage d'une cadette. A la fin du treizieme, un de ces Seigneurs, du consentement de son fils, vendit son Comté à l'Evêque de Bâle, à condition qu'il continueroit d'en jouir lui & ses descendans mâles, sous la mouvance du Prélat. Cent ans après, le dernier mâle de ces Comtes abandonna une partie de ces domaines aux Evêques ; mais ces dispositions ne tinrent pas long-temps. Albert le Sage, Duc d'Autriche, ayant

épousé Jeannette, fille unique du dernier Comte, son fils Rodolphe réclama toutes les Terres de la Maison de sa mere; l'Evêque de Bâle n'osa les lui refuser, moyennant qu'il les tînt en fief de l'église de Bâle. Les Ducs d'Autriche se saisirent de même de presque tout le reste du Suntgau, dont ils sont restés possesseurs pendant deux siecles & demi, mais non sans troubles : les Suisses, après leur révolte, s'emparerent, entre autres, du Comté de Ferrette; & nous avons vu que Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, leur fit la guerre, après avoir voulu l'acheter d'eux. Cette guerre fut malheureuse pour ce Duc; mais les Princes de la Maison d'Autriche, étant ses héritiers, rentrerent dans ce Comté. Ces Princes étoient maîtres, à la fin du seizieme siecle, de tout le Suntgau, à l'exception de *Mulhausen*. Ce n'est qu'en 1648, en vertu du Traité de Westphalie, que la France en a été mise en possession. Alors Louis XIV, voulant récompenser les services du Cardinal de Mazarin, lui donna & à ses héritiers le domaine utile, & la Seigneurie du Comté de Ferrette, s'en réservant la souveraineté, sans aucun hommage à l'Evêque de Bâle. Hortense

Mancini, niece du Cardinal, ayant épousé Charles de la Porte de la Meilleraye, qui prit le nom de Duc de Mazarin, leur postérité masculine a joui du Comté de Ferrette jusqu'à son extinction, dans ce siecle-ci. Alors Mademoiselle de Durfort-Duras en a hérité de son grand-pere maternel, & prit le nom de Duchesse de Mazarin. Elle est morte n'ayant laissé de M. le Duc d'Aumont qu'une fille, qui a épousé M. le Duc de Valentinois, fils aîné de M. le Prince de Monaco.

Le bourg & le château de Ferrette sont à deux lieues de Bâle, vers la source de la riviere d'*Ill*, qui a donné son nom à l'Alsace même, que l'on appelle en Allemand *Elsass*, en Latin *Alsacia*. Le vrai nom de la riviere d'Ill, qui traverse le Suntgau, toute la Haute-Alsace, & se jette dans le Rhin, dans la Basse, est *Ell* ou *All*.

Le Comté de Ferrette n'est pas renfermé tout entier dans le Bailliage de ce nom, il s'étend plus loin dans le Suntgau, & celui-ci a quatre autres Bailliages; savoir, celui de *Landsser*, dont le centre est en partie occupé par une forêt que l'on appelle dans le pays *le Hartz*, nom com-

mun à toutes les forêts en Allemagne. Au seizieme siecle, il n'avoit que cela de remarquable, Landsser n'étant qu'un village; mais depuis le dix-septieme, on y voit deux forteresses, dont la plus grande est *Huningue*, presque à la portée du canon de Bâle : on commença à la construire en 1679, & elle a été achevée en 1682. La fortification consiste en cinq bastions avec des contre-gardes & des demi-lunes en avant. La ville est peu considérable, ne contenant pas plus de quatre-vingts maisons bourgeoises, indépendamment des bâtimens appartenans au Roi, & nécessaires pour le logement de la garnison, qui consiste ordinairement en un ou deux bataillons. Les habitans, qui ne sont pas plus nombreux que cent cinquante, élisent eux-mêmes leurs Bourgmestres & leurs Juges ou Prévôts. La place, qui est au milieu de la ville, est jolie, aussi bien que l'église paroissiale, qui est la seule. Louis XIV avoit fait, à différentes reprises, construire un fort dans l'isle, qui est sur le Rhin, vis-à-vis d'Huningue; mais à chaque Traité de paix, il a été décidé qu'il seroit démoli, ce qui a été exécuté. On est même convenu qu'il n'y auroit point vis-à-vis

d'Huningue de pont ſur le Rhin; cependant, en temps de guerre, il eſt d'uſage d'y en jeter un de batteaux, mais qu'on retire à la paix.

La ſeconde forteresſſe eſt le château de *Landſcron*, ſitué ſur la croupe d'une montagne à trois lieues de Bâle, tout-à-fait ſur la frontiere de ce canton & de celui de Soleure. Il eſt fort par ſa ſituation, mais très-petit : il n'a ordinairement pour ſa garniſon que des Invalides. Louis XIV ne peut avoir eu d'autres deſſeins, en fortifiant cette place, que de contenir les Suiſſes, qui n'avoient pas beſoin de cette bride de la part de la France.

Le Bailliage d'*Altkirck* ne contient d'intéreſſant que la petite ville de ce nom, qui n'a que ſix cents habitans. C'eſt là qu'eſt établie l'Officialité de l'évêché de Bâle pour le reſſort du Conſeil ſupérieur de Colmar.

Le Bailliage de *Tanne* dépend du Comté de Ferrette. La ville eſt plus conſidérable qu'Altkirck, car elle a environ deux mille habitans. Auprès de cette ville, eſt la montagne de *Ran*, ſur laquelle il croît du vin qui eſt en réputation. Il y a dans cette ville, qui eſt

du diocese de Bâle, une collégiale, dont l'église a un clocher très-élevé, plus beau qu'il n'appartient à une aussi petite ville. Le Bailliage de Tanne touche à la vallée de Saint-Amarin (1), & celle-ci à la Lorraine. Dans cette vallée, est située la belle abbaye de *Masmunster*, habitée par des Chanoinesses qui sont au nombre de douze, sous le gouvernement d'une Abbesse. C'est la plus riche des trois abbayes de ce genre, qui sont en Alsace; cependant on ne lui donne pas plus de huit à dix mille livres de rente. Il faut, pour être reçue dans ce Chapitre, faire preuve de noblesse du côté paternel & maternel, & être originaire d'Alsace. Le nom de *Masmunster* ne veut dire autre chose que *monastere de Mazon*; c'est le nom du Fondateur, dont le fils est enterré dans l'abbaye,

(1) Saint Amarin étoit Abbé d'un monastere qui a donné son nom à cette vallée : on raconte que Saint Prix se rendant à la Cour de Childebert II en Alsace, passant par cette abbaye, trouva Saint Amarin malade, & le guérit. Les deux Saints allerent ensemble trouver Childeric, qui les reçut très-bien; mais à leur retour, ils furent assassinés par des brigands. Leurs reliques sont conservées dans l'abbaye de Murbach. Le monastere a été sécularisé; c'est aujourd'hui la collégiale de Thann.

avec une épitaphe qui donne à son pere le titre de Roi. On ne sait où pouvoit être le royaume de ce personnage inconnu dans l'Histoire; on soupçonne seulement qu'il étoit fils d'Adelbert, Duc d'Alsace, sous les Rois de la premiere Race. Le monastere de Masmunster s'appelle en François *Moisevaux*.

L'abbaye d'*Ottmarsheim* est aussi dans le Suntgau, mais à l'extrémité opposée, & sur les bords du Rhin : elle est habitée par des Chanoinesses, qui font les mêmes preuves qu'à Moisevaux ; mais elles sont encore plus pauvres, & étoient, il n'y a pas long-temps, réduites à ne recevoir aucunes Dames : le Roi a bien voulu s'occuper de venir à leur secours.

Enfin le dernier Bailliage du Suntgau est celui de *Befort*, qui en est actuellement la ville la plus considérable, & qui l'a toujours été après celle de Mulhausen. Cependant la ville proprement dite n'est pas grande ; il y a un long fauxbourg, & actuellement de grandes fortifications : elle est du diocese de Besançon, & la seule église de la ville, qui est en même temps paroissiale, est collégiale ; elle n'a que six Chanoines & un Prévôt. Ces bénéfices sont à la no-

mination du Seigneur du Comté de Ferrette, dont Befort est le principal château. Au seizieme siecle, cette ville avoit déjà des fortifications antiques, dont on voit encore quelques restes. Mais Louis XIV ayant senti l'importance de cette place, qui couvre & défend la Franche-Comté, l'a fait fortifier par l'illustre & savant M. de Vauban, qui a déployé toutes les ressources de son art pour rendre imprenable cette place commandée de tous côtés, & dont le terrein est très-inégal ; aussi regardoit-il cette fortification comme son chef-d'œuvre, par les difficultés qu'il avoit eues à surmonter. Depuis cette époque, il y a toujours à Befort une garnison & un grand Etat-Major. Les environs sont agréables & fertiles sur-tout en pâturages. A peu de distance, il y a des mines de fer qui sont aisées à exploiter, à cause du voisinage des bois qui fournissent en abondance de quoi chauffer les forges.

La ville de *Mulhausen* ne dépend ni de la France ni de l'Allemagne, puisqu'elle est entiérement libre & alliée des Cantons Suisses; cependant elle est tout-à-fait enclavée dans le Suntgau, & en a

même été autrefois la capitale : on prétend qu'elle eſt ancienne, & nommée dans l'Itinéraire d'Antonin, *Arialbinum*. Depuis le temps de Charlemagne juſqu'au quinzieme ſiecle, elle a été fidélement attachée aux Empereurs, & a même ſoutenu leur parti contre celui des Papes, lors des querelles du onzieme ſiecle, entre le Sacerdoce & l'Empire. Le zele attira à Mulhauſen des perſécutions de la part des Evêques de Strasbourg, qui parvinrent à s'en emparer & à y conſtruire une forteresſe ; mais l'Empereur Rodolphe de Hasbourg, à la fin du treizieme ſiecle, la fit démolir, & rendit la liberté à la ville. Cet Empereur accorda à *Mulhauſen* tous les priviléges de ville libre & Impériale, qui lui furent confirmés au quatorzieme ſiecle, par l'Empereur Charles IV. Dès-lors Mulhauſen adopta le gouvernement, qu'elle ſuit encore ; elle eſt partagée en ſix tribus, dont chacune fournit quatre Conſeillers, qui, étant réunis, forment un Conſeil de vingt-quatre, dont on tire les Bourgmeſtres : cependant les Landgraves & les Préfets de l'Alſace tenterent pluſieurs fois de troubler la liberté des Mulhauſiens. Pour empêcher l'effet de leurs entrepriſes, ceux-ci

ont formé, au commencement du quinzieme ſiecle, une alliance avec les Cantons de Bâle & de Berne; cette alliance a été renouvelée à pluſieurs repriſes : enfin la ville de Mulhauſen eſt parvenue à être regardée comme membre du Corps Helvétique. C'eſt cette union qui a conſervé en paix la ville de Mulhauſen au milieu de toutes les guerres & les troubles qui ont agité l'Alſace pendant le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecle : elle a vu tout ravager autour d'elle, & ſon territoire ſeul reſpecté; enfin elle a joui, deux cents ans avant toute l'Alſace, de la tranquillité dont cette province jouit à préſent, & a de plus l'avantage de n'être aſſujettie à aucun impôt, & de ne contribuer à aucunes charges qu'aux ſiennes propres.

Quoique la ville ne ſoit pas fort grande, elle eſt propre & bien peuplée, à proportion de ſon étendue. Ses principales fortifications conſiſtent dans la ſolidité de ſes murailles, & en ce qu'elle eſt entourée de tous côtés de trois foſſés d'eaux vives; deux bras détachés de la riviere d'Ill, formant le premier, le ſecond, & le troiſieme en partie, ſont faits de mains d'hommes, & le reſte eſt l'Ill même. On pêche dans ces foſſés de beau & excellent

poiſſon ; les environs de la ville ſont fertiles. Lors du changement de Religion, Mulhauſen embraſſa celle des cantons Suiſſes ſes alliés, c'eſt-à-dire, la Zwingliene ou Sacramentaire, qui, par la ſuite, s'eſt confondue avec la Calviniſte. Mulhauſen eſt la ſeule ville d'Alſace où cette Religion ſoit dominante, car tout le reſte de la province eſt Luthérien où Catholique.

En ſuivant le cours du Rhin & de l'Ill, on paſſe dans la Haute-Alſace, qui a encore appartenu au pays des Séquanois, puiſqu'elle dépendoit de celui des *Rauraciens* qui en faiſoit partie : elle a été conquiſe par les Bourguignons ; mais il ne paroît pas que les Rois de la Bourgogne Transjurane en aient été les maîtres, & encore moins les Comtes de Bourgogne. Cependant elle eſt preſque tout entiere du dioceſe de Bâle, qui, comme on ſait, eſt ſuffragant de Beſançon. Cette partie de l'Alſace eut jadis pour capitale une ville nommée *Argentaria* ou *Argentina*, qui étoit grande & belle ; mais elle a été ruinée par Attila, & n'a point été rebâtie. C'eſt à tort que Colmar a la prétention d'être élevée ſur ſes ruines ; la place de cette ancienne Cité ſe trou-

veroit plutôt à Horbourg, bourgade située sur l'Ill à une lieue de Colmar, où l'on voit encore des traces d'une ville antique. Quant à *Colmar*, sa fondation est bien plus moderne, puisqu'elle ne date que du milieu du treizieme siecle, sous le regne de Frédéric II; mais si elle n'a pas succédé à la vieille capitale de la Haute-Alsace, elle l'est incontestablement aujourd'hui, & la seconde ville de la province. Cependant elle essuya de grands accidens trente à quarante ans après avoir été bâtie : Rodolphe de Hasbourg, successeur de Frédéric II, la ravagea pour la punir de sa révolte contre lui, & Adolphe de Nassau, qui remplaça cet Empereur, acheva de la détruire pour le même sujet : ses malheurs l'ayant corrigée, elle parut si attachée aux Empereurs suivans, qu'elle mérita d'être déclarée ville libre & Impériale. Elle jouit de tous les avantages attachés à ce titre pendant les quinze & seizieme siecles, & comme la situation en est avantageuse pour le commerce, & agréable d'ailleurs, & que les environs en sont fertiles & bien arrosés, elle s'enrichit & s'embellit : elle fut fortifiée assez bien pour le temps. Lors des troubles

de Religion, elle pencha d'abord pour les opinions des Zwingliens ou Sacramentaires; mais cette Religion n'étant pas reçue dans l'Empire, l'Empereur força les Bourgeois de Colmar d'opter entre l'ancienne Religion Catholique & le Lutheranisme: ils se déterminerent pour ce dernier. Au dix-septieme siecle, les François l'assiégerent, la prirent, & y mirent garnison; mais, en 1648, ils furent obligés de l'évacuer, les dix villes Impériales, dont Colmar faisoit partie, ayant été restituées à l'Empire par le Traité de Westphalie. En 1673, Louis XIV y fit rentrer de nouveau ses troupes, en fit démolir les fortifications, ne laissant subsister qu'une enceinte de simples murailles, sans aucune tour ni bastions revêtus. C'est en cet état qu'est encore Colmar. La France ayant été obligée de restituer le Vieux-Brisack, dans lequel avoit été établie la Cour supérieure du premier Tribunal Royal de l'Alsace, cette espece de Parlement a été transféré à Colmar, où il est encore.

On compte dans la ville entre sept & huit mille habitans. La Religion Catholique y a été rétablie, & les Catholiques y possedent l'église de Saint-Martin, qui

eſt paroiſſiale & collégiale; mais le Chapitre ne conſiſte qu'en un Prévôt & quatre Chanoines.

Le *Neuf-Briſack*, qui eſt à préſent une place conſidérable & très-forte de la Haute-Alſace, n'exiſtoit pas au ſeizieme ſiecle; elle n'a été bâtie que par les ordres de Louis XIV, & fortifiée par le célebre M. de Vauban, qui en a fait la place la plus réguliere qu'il y ait en France, l'inégalité du terrein ne mettant aucun obſtacle à l'exécution des plans & projets de cet habile Ingénieur. Il y a une paroiſſe & un couvent de Récollets, qui ſervent tant à la garniſon qu'aux habitans (qui ſont en petit nombre), & deſtinés uniquement à l'utilité & à la commodité des gens de guerre. La place, qui eſt au milieu de la ville, offre un aſpect agréable, & eſt plantée d'arbres. Quatre rues y aboutiſſent, qui répondent chacune aux portes de la ville: les plus beaux bâtimens ſont les caſernes & les logemens de l'Etat-Major. Le Neuf-Briſac n'eſt qu'à une demi-lieue du Rhin: ſur le bord de ce fleuve, eſt un petit fort qu'on appelle le fort *Mortier*; il appartient encore à la France; mais le pont ſur le fleuve, dont il défendoit la tête, a été détruit: à l'au-

tre extrémité de ce pont, est la ville du *Vieux-Brisac*, que Louis XIV a prise, qu'il a fait fortifier, & qu'il a conservée pendant plusieurs années; mais il a été obligé de la rendre à la fin de son regne; & comme cette ville n'appartient pas à l'Alsace, ce n'est point encore ici le lieu d'en parler.

Munster est une petite ville de la Haute-Alsace, qui est aussi du nombre des dix villes Impériales, quoiqu'elle n'ait pas mille habitans; elle est située au pied des Vosges, dans un canton qu'on appelle en Allemand *Grégorienthal*, & en François *Val Saint-Grégeire.* Ce qu'il y a de plus remarquable à Munster, c'est l'abbaye fondée, dès le septieme siecle, par Childéric II, Roi de France. L'Empereur Charlemagne & Louis le Débonnaire firent de grands biens à ce monastere, qui embrassa la regle de Saint Benoît; mais s'étant mise, comme bien d'autres, sur le pied de ne recevoir que des Religieux nobles, la regle y fut long-temps mal observée. Les Abbés eurent voix & séance dans les Diétes de l'Empire, & les Princes de la Maison d'Autriche s'en déclarerent *Landvogt*, c'est-à-dire, avoués ou protecteurs: le revenu en étoit alors considérable;

considérable ; mais ses richesses s'étant fort diminuées par les pillages qu'elle essuya pendant les guerres de religion & autres, & d'ailleurs une maladie épidémique ayant emporté, à la fin du siecle dernier, l'Abbé & tous les Moines, elle a été mise sur un pied très-différent. Le couvent est à présent habité par des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes, qui jouissent de quinze à dix-huit mille livres de rente : on n'exige plus des Religieux de faire preuve de noblesse.

Turckeim est une des dix villes Impériales, & la dixieme en rang ; aussi est-elle fort petite, n'ayant que sept à huit cents habitans : elle n'a jamais été fortifiée, & n'est connue que par la bataille que gagna sous ses murs M. de Turenne contre les Impériaux, en 1675.

Kaiserberg est la neuvieme des dix villes Impériales ; elle fut bâtie en même temps que Colmar, & de même par Wulfelin, Préfet d'Alsace pour l'Empereur Frédéric II. Comme elle est sans défense, elle a été souvent pillée pendant la guerre ; on y compte à peine mille habitans.

Ensisheim est sur la riviere d'Ill, à quatre lieues de *Brisack*, dans une jolie situation. Au seizieme siecle, elle appartenoit

aux Princes de la Maiſon d'Autriche, qui y avoient établi une Chambre Archiducale pour la régie de leurs Domaines. Lorſque ces Domaines eurent été cédés à la France par le Traité de Weſtphalie, Louis XIV y plaça auſſi un Conſeil ſupérieur ; mais quand il voulut étendre ſa domination, il transféra le Conſeil à Briſack, & de là, comme je l'ai dit, à Colmar.

Rapolſtein, autrement dit *Ribauvillers*, dont le château s'appelle en François *Ribaupierre*, eſt le chef-lieu d'une belle Terre qui a eu autrefois ſes Seigneurs particuliers, déjà puiſſans au treizieme ſiecle : leur Maiſon ne finit qu'au dix-ſeptieme ; alors le Prince Palatin de *Birckenfeld* en ayant épouſé l'héritiere, Louis XIV le maintint dans la poſſeſſion de ce domaine, malgré des prétentions contraires de la part de quelques autres Princes & Seigneurs. Cette branche de la Maiſon Palatine eſt reſtée, depuis cette époque, très-attachée à la France : dans ce ſiecle, elle a hérité du Duché des Deux-Ponts, & eſt ſur le point de ſuccéder à toutes les poſſeſſions des Electeurs Palatins & de Baviere. Il y a à Rapolſtein trois châteaux reſpectables par leur anti-

quité ; d'ailleurs la ville n'a pas plus de deux mille habitans, & la Terre n'est pas en tout bien considérable. On ne sait pas trop quelle est l'origine du droit dont jouissent ces Seigneurs sur tous les violons & joueurs d'instrumens de la Haute-Alsace, ou qui passent par cette province ; mais il est certain qu'ils sont obligés de venir jouer un air aux pieds du château de Ribaupierre, en l'honneur du Seigneur & de ses Officiers, & de plus, qu'ils leur doivent une redevance en argent : ce qu'il y a de singulier, c'est que les Princes de Birkenfeld jouissoient du même droit dans la Basse-Alsace, pour leur château de *Bischweiler*.

Sainte-Marie-aux-Mines est le chef-lieu d'un petit canton au pied des Vosges, qui comprend deux vallées, dont l'une s'appelle le *Lebertal*, & l'autre le *Vebertal* : on y trouve aussi la ville de *Saint-Hippolyte* (1), qui appartient aux Ducs de Lorraine ; ce pays

(1) Le nom de Saint Hippolyte vient d'un couvent qui avoit été fondé dans ce lieu dès le huitieme siecle, & dont le Fondateur étoit Wulfrade, Abbé de Saint-Denis, qui jouissoit de la plus grande considération auprès du Roi Pepin.

est partagé entre la Lorraine & l'Alsace. Le nom de Sainte-Marie-aux-Mines vient de ce qu'effectivement on en trouve abondamment dans ces deux vallées, non seulement de fer, mais d'argent, de cuivre & de plomb; en général, le pied des Vosges, le long de la Haute-Alsace & du Suntgau, est rempli de mines. Les plus riches en argent & en cuivre sont à *Giromagni* dans le Suntgau; celles de fer, à Munster dans le *Grégorienthal*: auprès de ces mines, il y a des manufactures de fer-blanc d'un assez grand produit. Les immenses forêts qui se trouvent, tant dans les montagnes des Vosges que dans les vallées d'Alsace qui sont au pied, fournissent abondamment de quoi entretenir les forges dont ce canton est rempli.

Ruffach & *Sultz* sont deux petites villes de la Haute-Alsace, desquelles l'Evêque de Strasbourg prétend être Seigneur; son autorité est mieux établie sur la seconde que sur la premiere: quant au spirituel, elles ne sont point de son diocese, mais de celui de Bâle. Les environs de ces deux villes sont agréables, & le vin qui y croît est estimé. Il y a dans chacune à peu près deux mille habitans. On montre au dessus

de Ruffach un château nommé *Isembourg*, bâti, dit-on, par le Roi Dagobert II, insigne bienfaiteur de l'évêché de Strasbourg, & qui donna à cette église l'*Obermundat*, c'est-à-dire, la haute Jurisdiction sur les villes de Ruffach & de Sultz.

Gebweiller est une ville à une lieue de Sultz, qui n'a que quinze cents habitans; elle appartient à l'Abbé de Murbach, dont l'abbaye n'est qu'à trois lieues de là. J'ai déjà dit un mot de cette abbaye, à l'occasion de celle de Lure en Franche-Comté, qui lui a été unie pendant plus de deux cent cinquante ans. Cette union s'est faite d'une maniere, pour ainsi dire, insensible, le même Abbé ayant été pourvu par le Pape Paul III, & investi par l'Empereur Charles-Quint des deux abbayes. Ses successeurs ont toujours continué de les posséder ensemble jusqu'à nos jours.

Murbach fut fondée, l'an 724, par Eberard, Comte ou Préfet d'Alsace, pendant le regne de Thierry IV, dit de Chelles, avant-dernier Roi de la premiere Race. Cette abbaye ne tarda pas à être si fort enrichie par Charlemagne & ses successeurs, que ses possessions s'étendirent dans l'Al-

face & dans la Suisse, au point que la ville de Lucerne étoit dans sa dépendance. Différentes révolutions lui ont fait perdre beaucoup de ses domaines; mais elle est demeurée pendant long-temps puissante & considérée. L'Abbé avoit séance parmi les Princes de l'Empire, & sa voix n'étoit pas confondue avec celles d'un cercle ou d'un ban; elle étoit comptée seule, comme celles des grands Princes de l'Empire. Dès le moment que l'abbaye de Murbach fut unie à celle de Lure, l'Abbé eut deux voix à la Diete. Les Religieux qui avoient embrassé la regle de Saint-Benoît, au neuvieme siecle, la pratiquoient avec tous les adoucissemens possibles. Depuis long-temps, ils avoient pris l'usage de ne recevoir parmi eux que des Nobles qui pouvoient prouver quatre degrés, tant paternels que maternels. Lorsque l'Alsace fut unie à la France, en 1648, l'abbaye de Murbach fut précisément exceptée de cette cession, comme étant une Principauté immédiate de l'Empire. Les choses resterent sur ce pied jusqu'en 1680, que le Cardinal de Furstemberg, étant Evêque de Strasbourg, & Abbé de Murbach & de Lure, reconnut, tant pour son évêché que pour ses ab-

bayes, la souveraineté absolue de Louis XIV. Depuis cette époque, l'Abbé a perdu ses voix à la Diete ; mais lui & ses Religieux ont conservé leurs biens en Alsace, qui s'étendent sur les villes de Gebweiller, Waterwiler, & la vallée de Saint-Amarin au pied des Vosges. En dernier lieu, le monastere de Murbach & celui de Lure ont été transformés en Chapitres, dont les Chanoines continuent de faire les mêmes preuves que l'on exigeoit des Moines.

La Haute-Alsace contient encore quatre abbayes, dont trois d'hommes : celle de *Lutzel*, de l'ordre de Cîteaux, reconnoît pour ses Fondateurs les Comtes de Ferrette ; elle étoit encore très-riche au seizieme siecle, mais a été ruinée pendant les guerres ; celle de *Periet*, du même Ordre & de la même fondation, & fille de la premiere, a toujours été moins riche ; celle de *Marbach* est habitée par des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. L'Abbé est régulier : elle n'est pas considérable, & reconnoît pour ses Fondateurs les Comtes d'Eguisheim. L'abbaye de filles d'*Alspach* est assez pauvre ; aussi les Religieuses sont-elles Cordelieres-Urbanistes ; cependant on n'y reçoit

que des filles nobles, ou au moins de bonnes familles.

La derniere ville de la Haute-Alſace, qu'on rencontre en s'avançant vers Straſbourg, eſt *Scheleſtat*, qui étoit la troiſieme des dix villes Impériales de la province. Elle eſt ſur la riviere d'Ill, qui la traverſe, & fournit de l'eau à ſes foſſés : on prétend qu'elle eſt ancienne, & s'appeloit *Elſebus* ; elle fut ruinée par Attila, & n'a été rétablie que ſous le regne de l'Empereur Frédéric II, qui la fit entourer de murailles, vers l'an 1216. Par la ſuite elle a été fortifiée ; mais ſes fortifications ont été ruinées à diverſes repriſes pendant les guerres : la ville ſouffrit alors. Louis XIV l'ayant conquiſe en 1673, les fit raſer ; quatre ans après, il la fit fortifier de nouveau par le célebre M. de Vauban : les ouvrages ſont irréguliers ; relativement à l'inégalité du terrein, on s'eſt attaché à rendre formidable le ſeul côté qui ſoit acceſſible : il y en a un autre dont les eaux & les marais rendent l'abord impraticable. La ville n'eſt pas grande, mais jolie, & on y compte environ cinq mille habitans. Le Magiſtrat a à ſa tête quatre Bourgmeſtres, au deſſus deſquels on a établi un Préteur Royal, comme à Straſbourg. Preſque toute la Bourgeoiſie

eſt catholique. La principale égliſe eſt grande & belle ; on y voit les tombeaux de quelques perſonnages conſidérables. Il y a dans cette ville une Prévôté ou Prieuré qui porte le titre de Sainte-Foy. On voit dans ſon égliſe une repréſentation du Saint Sépulcre de Jéruſalem, qu'on dit avoir été faite par les ordres de Frédéric II. Ce prieuré, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, a été uni au collége que les Princes de la Maiſon d'Autriche fonderent dans Scheleſtat. Les Jéſuites qui y furent placés alors, l'ont deſſervi jusqu'à l'extinction de leur Ordre.

La Baſſe-Alſace eſt, ſans contredit, la partie la plus étendue & la plus riche de la province : elle renferme dans ſon ſein la fameuſe ville de Strasbourg, qui ſeule mérite un long article ; c'eſt par elle & par l'hiſtoire de ſes Evêques, que je vais commencer.

Toute la Baſſe-Alſace étoit autrefois occupée par les *Triboccıens*, peuples qui faiſoient partie de la Gaule Belgique ; elle fut enſuite regardée comme appartenante à la Germanie ſupérieure, fut conquiſe par les Allemands, & ſoumiſe par Clovis. Sous ſes deſcendans, elle a fait partie du royaume d'Auſtraſie,

a été possédée par Charlemagne & ses premiers successeurs, tant qu'ils confondirent le titre d'Empereur avec celui de Roi de France ; mais, après cela, elle suivit le sort de la Couronne Impériale ; & du moment que celle-ci est sortie de la Maison de Charlemagne, la Basse-Alsace est devenue tout-à-fait étrangere à la France, jusqu'à ce qu'au dix-septieme siecle, cette Couronne, après une longue guerre, acquît ce que possédoit la Maison d'Autriche : c'étoit peu de chose en comparaison de ce qui fut réservé à l'Empire ; mais Louis XIV sut si bien tirer parti du pied qu'il eut en Alsace, en 1648, que moins de quarante ans après, il força tous les Princes, Seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, & toutes les villes qui se prétendoient Impériales, à lui faire hommage ; & que par le Traité de Riswick, en 1697, il fut reconnu seul Souverain & Seigneur de toute l'Alsace ; l'Evêque & la ville même de Strasbourg furent obligés de plier sous ce joug.

L'ancien nom de *Strasbourg*, du temps des Romains, étoit *Argentoratum* : du moins si ce n'est pas absolument sur les ruines de cette ville que Strasbourg est

bâtie, elle l'a remplacée dans la conſidération dont jouiſſoit la premiere, qui étoit regardée comme un des remparts de l'Empire, défendant l'important paſſage du Rhin. Il y avoit sûrement une ou pluſieurs Légions Romaines en garniſon, & on y avoit établi une manufacture d'armes à l'uſage de ces troupes. Il y a apparence que cette ville n'étoit pas auſſi ancienne que Jules Céſar; car ce Conquérant n'en fait aucune mention dans ſes Commentaires; peut-être devoit-elle ſon origine à Druſus, qui le premier forma, ſur les bords du Rhin, une barriere contre les irruptions des Barbares. Il en eſt parlé dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans Ptolomée; mais on ſait ſur-tout que ce fut auprès de cette ville que l'Empereur Julien défit une armée de Barbares, commandée par un Roi nommé *Chonodomar.*

Au commencement du cinquieme ſiecle, les Barbares ayant paſſé le Rhin, ſaccagerent *Argentorate*, en enleverent les habitans, & les tranſplanterent dans la Germanie. Cependant une partie de ce malheureux peuple ayant trouvé moyen de revenir dans ſa patrie, elle commençoit à ſe rétablir, lorſqu'Attila la pilla &

la brûla de nouveau, en entrant dans les Gaules, &, à son retour, acheva de la ruiner de fond en comble. Depuis ce moment, on n'entend plus parler de l'ancien Argentorate ; mais il paroît que les petits-fils de Clovis établirent, à peu près au même lieu, une nouvelle ville & un château, qu'ils appelerent *Strasbourg*, du mot *Strat*, qui signifioit en Tudesque *grand chemin*, d'où est venu le mot Italien *Strada*, & le vieux mot Gaulois l'*Estrée*. On dit que Childebert II, fils de Sigebert, y demeuroit & s'y plaisoit. Il paroît que les premieres fondations d'églises que l'on voit en Alsace & à Strasbourg, sont de son temps. Plusieurs événemens, du regne de Clotaire II, se passerent aussi en Alsace. Dagobert I & Childéric II y firent de fréquens séjours & des fondations ; mais Dagobert II fut le plus insigne bienfaiteur des églises d'Alsace, son fils Sigebert ayant été guéri par l'intercession de Saint Arbogaste, Evêque de Strasbourg.

Ces trois regnes sont de la fin du sixieme siecle, & du commencement du septieme ; l'évêché de Strasbourg subsistoit déjà depuis le quatrieme : on prétend même que la Foi y avoit été prêchée encore plus

anciennement, & que Saint Pierre y avoit envoyé *Saint Euchaire* & *Saint Materne*; que le dernier ayant commencé à instruire les peuples des environs d'Argentorate, se trouva atteint d'une maladie dont il mourut à *Ell*, alors ville, & aujourd'hui petit village entre Schelestat & Strasbourg, que l'on prétend avoir donné son nom à la riviere d'Ell ou d'Ill, & à l'Alsace même. Euchaire enterra le compagnon de ses travaux; mais pénétré de la foi la plus vive, il ne désespéra pas de lui rendre la vie; il retourna promptement à Rome, implora le secours de Saint Pierre. Le Prince des Apôtres lui mit en main son bâton pastoral, & lui ordonna d'en toucher le corps de Materne. Euchaire ayant obéi, Materne ressuscita, & les deux disciples de Saint Pierre ayant achevé leur Mission dans l'Alsace, passerent à Treves, dont ils furent les premiers Evêques. Il ne paroît pas qu'ils soient comptés parmi ceux de Strasbourg. Le premier de tous est *Saint Amand*, qui vivoit au quatrieme siecle, assista aux Conciles de Sardiques & de Cologne, en 346 & 347, & mourut en 359.

Juste, *Maximin*, *Valentin* & *Solaire*, qui le remplacerent successivement,

portent le titre de Saints; mais on sait peu de choses de leurs actions: on croit que le dernier fut Martyr des Barbares, qui, en 406 & 407, passerent le Rhin, & détruisirent *Argentoratum*.

Depuis cette époque, on ne trouve plus d'Evêques de cette ancienne ville. Quelques vieux Auteurs attribuent à Clovis la construction de la ville de Strasbourg, & la fondation de sa cathédrale; mais rien n'est moins prouvé, & l'existence de quelques Evêques, dont on place les noms avant celui de *Saint Amand II*, est fort douteuse: ce second Saint Amand vécut au septieme siecle; c'est le même qui, ayant voulu aller ensuite prêcher l'Evangile aux peuples du pays des Tongres, mourut Evêque de Mastricht. *Rotaire*, qui fut son disciple & son successeur, fut aussi considéré à la Cour de Childebert II, qui, à sa recommandation, confirma la fondation de plusieurs monasteres; mais *Saint Arbogaste*, qui remplaça Rotaire, fut encore bien plus illustre: il étoit né en Irlande, se retira dans une solitude située au milieu des bois, près d'Haguenau, remplie d'Ermites, & qu'on appeloit, pour cette raison, la *Sainte Forêt*. Arbogaste se distingua par-dessus tous les

autres, par ses austérités, sa piété & même ses miracles; il mérita d'être élevé, par les peuples & par la Cour, à la dignité d'Evêque de Strasbourg. Il fut favorisé & honoré des Rois d'Austrasie, & particuliérement de Dagobert II; ce dernier donna de grandes Terres à l'évêché de Strasbourg. Arbogaste mourut en 678, & il fut remplacé par *Saint Florent*. Celui-ci étoit Ecossois de nation, & s'étoit rendu solitaire en Alsace, comme son prédécesseur. On continua, sous son épiscopat & sous ceux de ses successeurs, à faire des fondations en Alsace, jusqu'à la décadence de la Race de Clovis.

Pendant ce temps, il y avoit des Ducs en Alsace : ils étoient originairement amovibles, & envoyés par les Rois; mais ces Seigneurs chercherent à rendre leurs gouvernemens héréditaires. L'on juge bien que les Maires du Palais avoient grande part à leurs nominations; & ces Maires vouloient quelquefois les destituer, mais n'en pouvoient pas venir à bout; ce qui occasionnoit des guerres, des troubles, des révoltes. Le plus fameux de ces Ducs fut Adalric ou Athic, qui fut remplacé par son fils Adelbert, que l'on croit pere de ce Roi Mason dont j'ai parlé à l'oc-

caſion du monaſtere de Mas - Munſter. Athic fut pere de Sainte Odile, qui eſt regardée comme l'Inſtitutrice des Chanoineſſes, eſpece de Religieuſes bien plus libres que les autres, n'étant jamais aſſujetties à la clôture, faiſant tard leurs vœux, & étant preſque toujours de familles nobles. Ainſi, c'eſt à l'Alſace qu'eſt dû l'honneur de cette inſtitution, plus commode qu'auſtere, & qui rend d'autant plus de ſervices. à pluſieurs illuſtres familles, que, ſans leur faire perdre tout-à-fait l'eſpérance de voir durer leur poſtérité, elle les met en état d'élever leurs cadettes, & de leur donner un état honorable. Il eſt étonnant combien la famille du Duc Athic a fondé de monaſteres en Alſace : j'aurai occaſion, en achevant de parcourir la province, de parler de la plupart d'entre eux qui ſubſiſtent encore, ou qui ont donné lieu à la fondation de certaines villes ; mais il y en a beaucoup qui ſont à préſent oubliés.

Sous le gouvernement de Charles Martel, l'Alſace & Strasbourg furent encore agités de grands troubles ; mais il paroît que Pépin y établit aſſez paiſiblement ſa puiſſance. Pendant le regne de ce Monarque, & la plus grande partie de celui

de

de Charlemagne, Strasbourg eut pour Evêque *Ebbon*, qui avoit été Abbé du monastere de Richenau sur le Haut-Rhin; c'étoit un Prélat d'un grand mérite & d'une grande piété. Il fit d'excellens réglemens pour réformer le Clergé de son diocese, & fonda un grand nombre de monasteres des deux sexes, & d'églises; il reconnut pour son Métropolitain Saint Boniface, Apôtre de l'Allemagne, Evêque de Maïence, & qui fut le premier élevé à la dignité d'Archevêque de cette ville: Ebbon étoit de la famille du Duc Adalric ou Athic, petit-fils d'Adelbert, & neveu de Luitfride I, qui prit encore le titre de Duc d'Alsace; mais après lui, Charlemagne abaissa la puissance de ces demi-Souverains, & ne permit à Luitfride II, fils de Luitfride I, de prendre que la qualité de Comte d'Alsace: les cadets prenoient le titre de Comtes en Alsace.

La branche aînée des descendans d'Athic subsista en Alsace jusqu'au onzieme siecle, ou, pour mieux dire, elle a subsisté jusqu'à nos jours, puisque, suivant les meilleurs Auteurs, elle est la tige des Comtes de Habsbourg, & par conséquent de la Maison d'Autriche. Ce fut en 800 que Luitfride II cessa de prendre le titre

de Duc d'Alsace. Vers 900, Luitfride V ne s'intitula plus que Comte du Suntgau. Il eut deux fils; l'aîné, Luitfride VI, fut pere de Luitfride VII, qui mourut sans postérité. Gontran, second fils de Luitfride V, fut pere de Lancelin, & celui-ci eut trois fils, dont l'un, nommé *Wernaire*, fut Evêque de Strasbourg. Ce fut lui qui fit bâtir le château de Habsbourg: son neveu, fils de son second frere, en hérita; il se nomma Wernaire comme son oncle, fut la tige de la Maison de Habsbourg en Suisse, & mourut en 1096. Le troisieme fils de Lancelin s'appela *Bertold*; il fut Landgrave ou Comte de Brisgaw. Son fils aîné, Bertolde II, forma la branche des Comtes de Zeringen; & le cadet, nommé *Herman*, celle des Margraves de Baden, qui subsiste encore aujourd'hui.

Cependant une autre grande & illustre Maison est sortie de la lignée du Duc Athic, dès le huitieme siecle; elle descend d'Etichon, second fils du Duc Ethic; ses descendans se contenterent, pendant deux siecles, de la qualité de Comtes en Alsace; mais environ l'an 1000, Adelbert I devint Marquis de Lorraine; son fils Adelbert II prit le titre de Duc.

Le neveu de celui-ci, avant de parvenir au Duché, s'appeloit ſimplement *Gérard d'Alſace*; il eſt la tige de l'auguſte Maiſon de Lorraine, qui occupe aujourd'hui le trône Impérial : ainſi, on voit que la deſcendance du Duc Athic a fait une aſſez belle fortune. La Maiſon Royale de France même en deſcend par femmes, Adelaïde, petite-fille du Comte Luitfride II, ayant épouſé Robert le Fort, grand-pere de Hugues Capet.

Pour revenir aux Évêques de Strasbourg, *Ebbon* eut pour ſucceſſeur ſon frere *Remi*, toujours de la famille des Ducs d'Alſace. Ceux qui les remplacerent ſur ce ſiége, ne furent pas d'une ſi haute naiſſance; mais ils ſe rendirent toujours recommandables par leurs vertus & leur piété : ils ne purent ſe diſpenſer de prendre part dans les troubles qui agiterent le regne de Louis le Débonnaire. L'Alſace fut ſoumiſe à l'Empereur Lothaire; elle entra dans le partage de Lothaire ſon ſecond fils, & on l'appela de ſon nom *Lorraine*; cependant ce Prince céda l'Alſace à Louis le Germanique ſon frere; elle paſſa enſuite à Charles le Chauve & à Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, & enfin à Louis IV, dernier

Empereur de la Race de Charlemagne. Pendant le regne de celui-ci, l'Evêque de Strasbourg, qui s'appeloit *Baltram*, eut de grandes disputes avec les citoyens de sa ville. Louis s'entremit avec succès pour les appaiser; mais après la mort de cet Empereur, qui ne laissa point de postérité, *Otberg*, successeur de Baltram, fut moins heureux. La révolte s'échauffa au point qu'il fut obligé d'aller se renfermer dans le château de Ratbourg, où il fut assassiné par les rebelles. Ce siecle, le dixieme, fut un temps de trouble & d'ignorance, sur-tout pour l'Alsace, province frontiere entre la France & l'Allemagne. Les Empereurs Allemands la disputerent continuellement contre les derniers Princes du Sang de Charlemagne. Conrad de Franconie s'en empara; mais Charles le Simple y rentra, & en fut quelque temps le maître. Henri de Saxe, successeur de Conrad, fut aussi dans le même cas à l'égard de Charles le Simple; & l'on voit des Diplomes de ces deux Empereurs & de ce Roi, concernant l'Alsace.

Othon I, fils d'Henri, fut aussi pendant un temps obligé de laisser dominer en Alsace Louis d'Outremer, fils de Char-

les le Simple, qui d'ailleurs étoit ſon beau-frere ; car il avoit épouſé Gerberge, fille d'Henri I : ſur la fin de ſon regne (il mourut en 973), il paroît qu'Othon étoit paiſible poſſeſſeur de l'Alſace. Il avoit épouſé Adélaïde, fille de Rodolphe, Roi de Bourgogne Transjurane, & veuve en premieres nôces d'un Roi d'Italie. Cette Impératrice eut pour ſon douaire de grandes Terres en Alſace : elle fonda l'abbaye de Seltz dans cette province, ſur les bords du Rhin ; elle y a été enterrée, & révérée comme Sainte ; mais les inondations du fleuve ont par la ſuite détruit l'abbaye, & emporté ſon tombeau. Ce fut ſous le regne de l'Empereur Othon, ſurnommé *le Grand*, que ſiégea à Straſbourg l'Evêque *Archambaud*, qui nous a laiſſé en mauvais vers latins les Vies ou l'Hiſtoire de tous ſes prédéceſſeurs ; monument précieux, mais mêlé de fables.

Sous Othon II, en 977, Charles, ſecond fils de Louis d'Outremer, & frere du Roi Lothaire, eut la foibleſſe d'accepter en fief de l'Empire la Baſſe-Lorraine ; & cet acte fut ſi bien reproché par la [illegible]te à ce malheureux Prince, qu'il ſervit de prétexte pour l'exclure du trône de France, après la mort de ſon neveu Louis le

Fainéant. Il en survint une grande guerre, pendant laquelle Othon vint jusqu'à Paris; mais il fut repoussé & battu par l'armée du Roi Lothaire, commandée par Hugues, au passage de la riviere d'Aisne.

La Race de Charlemagne étant éteinte, la France, pendant plusieurs siecles, ne parut plus avoir aucune prétention sur l'Alsace & la Lorraine. Les Empereurs d'Allemagne en étoient regardés comme les premiers Souverains, ayant sous eux des Ducs qui reconnoissoient leur suprématie, & que les Monarques faisoient rentrer dans le devoir, lorsqu'ils tentoient de s'en écarter; d'ailleurs les Empereurs ménageoient les Evêques de Strasbourg, pour les opposer, en cas de besoin, à ces Ducs d'Alsace. A la fin de ce siecle, & au commencement du onzieme, il y eut trois fameux Evêques de Strasbourg. Les vieilles Chroniques attribuent aux deux premiers une fin fort extraordinaire; l'un, nommé *Wideroff*, fut, disent-ils, mangé par les vers & les souris, en punition d'un attentat qu'il avoit commis contre l'abbaye & des Religieuses de Saint-Etienne de Strasbourg. Ce monastere avoit été fondé, au commencement du huitieme siecle, par Attale, petite-fille du Duc

Athic ; cette sainte Fondatrice y étoit morte en 741, & il s'étoit fait tant de miracles sur son tombeau, qu'elle avoit été canonisée par la voix publique. La dévotion à cette Sainte s'étant renouvelée au onzieme siecle, on accouroit de toutes parts pour honorer ses reliques, & elles avoient fait tomber dans l'oubli toutes celles que possédoit même la cathédrale de Strasbourg. L'Evêque, jaloux de cette préférence, fit, à main armée, une irruption dans le couvent, chassa les Religieuses, & enleva la châsse de Sainte Attale : le Ciel l'en punit rigoureusement.

Son successeur, élu l'an 1000, ne profita pas de cet horrible exemple ; il trouva mauvais que les Religieux d'Ebersmunster eussent élu un Abbé sans son agrément : il se rendit chez eux, chassa le nouvel Abbé, & maltraita les Moines, qui appelerent à leur secours Saint Maurice & tous les Martyrs de la Légion Thébaine leurs Patrons ; ce ne fut pas en vain. On prétend que pendant la nuit ce Saint Martyr enleva l'Evêque, & qu'après lui avoir donné une rude leçon, il le mit dans un batteau sur le Rhin, qui le conduisit à Strasbourg. Ses gens furent

bien étonnés de le voir revenir si mal accompagné ; on fut obligé de le mettre au lit, & il mourut n'ayant occupé le Siége de Strasbourg qu'un peu plus d'un an.

Il fut remplacé par l'illustre *Wernaire*, de la Maison d'Altenbourg ; la même que celle des Comtes d'Alsace & de Habsbourg. J'ai dit que ce fut Wernaire qui fonda le château d'Habsbourg, dont son neveu hérita & prit le nom. Il siégea pendant vingt-huit ans, & mourut en 1029, à Constantinople, où il avoit été envoyé comme Ambassadeur par l'Empereur Conrad II, de la Maison des Ducs de Franconie, & avoit été fort attaché à l'Empereur Henri II, prédécesseur de Conrad. Celui-ci abaissa les Ducs d'Altembourg, les força de se soumettre, & les réduisit au titre & au pouvoir des Comtes ou Landgraves. Ce fut peut-être pour les humilier davantage, qu'il donna le même titre à l'Evêque de Strasbourg. Henri aima & honora d'ailleurs beaucoup le Chapitre de cette ville, & l'on prétend qu'il vouloit, après avoir abdiqué l'Empire, finir ses jours Chanoine de cette cathédrale ; il y fonda du moins une riche prébende ; ceux qui en ont été pourvus,

ont pris long-temps le titre de Roi du Chœur, ou Chanoine Impérial. Wernaire fonda les Chapitres de Saint-Pierre le Vieux & Saint-Pierre le Jeune à Strasbourg. Après sa mort, ce fut un Prince de la Maison de Baviere, nommé *Guillaume*, qui fut élu ; mais il ne siégea pas long-temps : il acheva l'église de Saint-Thomas, commencée par son prédécesseur ; il reçut à Strasbourg le Pape Léon IX, son parent, car ce Pape étoit de la Maison des Comtes d'Alsace, branche d'Eguisheim. Il fut remplacé, pendant le reste du onzieme siecle, par de simples Gentilshommes, si l'on en excepte *Othon de Hohenstauffen*, qui suivit Godefroi de Bouillon à la Croisade. Celui-ci étoit frere d'un Duc de Souabe, auquel, dans les temps de troubles, on avoit aussi abandonné l'Alsace. L'épiscopat d'Othon de Hohenstauffen, & celui de son prédécesseur Wernaire II, se passerent pendant que la querelle entre Grégoire VII & l'Empereur Henri IV étoit la plus animée.

L'Empereur fut excommunié à différentes reprises par le Pape, & les deux Evêques, qui lui étoient intimement attachés, furent également *suspens*, &

leur église mise en interdit. Wernaire II eut une fin très-tragique; car ce Prélat ayant eu ordre de l'Empereur de marcher à la tête d'un détachement pour détruire l'abbaye d'Hirsaugen, habitée par de pieux Moines, qui n'avoient d'autre tort que de respecter les foudres du Vatican, il s'apperçut que les soldats avoient de la répugnance à exécuter une pareille violence: pour leur donner l'exemple, il endossa la cuirasse, & l'épée nue à la main, il s'avançoit pour enfoncer les portes du monastere, & y mettre tout à feu & à sang, lorsque se sentant frappé comme d'un coup de foudre, il tomba mort aux pieds de sa troupe. Les soldats effrayés renoncerent à cette entreprise. Othon de Hohenstauffen mourut dans son diocese au commencement du douzieme siecle, à peu près dans le même temps que l'Empereur Henri IV, auquel succéda son fils Henri V, qui vint en Alsace, mais n'y trouva point encore les troubles appaisés. Ils durerent pendant le reste de la vie de cet Empereur. *Cuns*, Evêque de Strasbourg, fut chassé de son siége, par l'effet d'une révolte générale des esprits contre lui. Il étoit d'ailleurs soupçonné d'être complice de l'assassinat

de Berthold, Duc de Zeringen, Fondateur de la ville de Fribourg en Brisgau.

Après la mort d'Henri V, on élut pour Empereur Lothaire II, Duc de Saxe, qui trouva un partisan très-zélé dans la personne de *Gérard*, qui fut nommé Evêque de Strasbourg, & à qui les Historiens accordent de grands talens militaires : il fut remplacé par *Burckard*, moins guerrier, mais sage & savant, & qui n'en fut pas moins fidele à l'Empereur ; après la mort de Lothaire, il s'attacha à son successeur Conrad III, Duc de Franconie, & l'un des neveux de l'Empereur Henri V. Conrad avoit pour frere Frédéric, Duc de Souabe & d'Alsace ; par conséquent l'Alsace étoit chere à cette nouvelle Famille impériale : il vint souvent à Strasbourg, & augmenta les priviléges déjà accordés à la ville de ce nom, par l'Empereur Henri V. Ce sont ces priviléges qui sont le fondement des libertés qu'a prétendues la ville de Strasbourg, & de son indépendance des Evêques.

Vers le milieu du douzieme siecle, Conrad résolut de partir pour la Croisade, & voulut emmener avec lui Frédéric, surnommé *Barberousse*, son neveu,

fils du Duc de Souabe. Le pere de ce Prince fut au désespoir du départ de son fils, & en mourut de chagrin, malgré les consolations que tenta de lui donner Saint Bernard : ainsi Barberousse, avant que de quitter l'Europe, se trouva maître de la Souabe & de l'Alsace; mais il étoit destiné à une bien plus haute fortune. Conrad étoit arrivé en Asie, & vit périr son armée d'une maladie contagieuse ; son fils unique Frédéric mourut sous ses yeux, & lui-même enfin y succomba. En mourant, il remit les ornemens impériaux à son neveu Frédéric Barberousse. Cette désignation réunit tous les suffrages des Princes de l'Empire.

Frédéric, de retour en Europe, fut élu unanimement Roi des Romains. Par la suite, il épousa l'héritiere du royaume de la Bourgogne Transjurane, & particuliérement du Comté de ce nom; il se trouva un des plus puissans Empereurs qu'il y eût eu depuis Charlemagne. Il fit de longs séjours en Alsace, province qu'il affectionnoit; il y fit bâtir plusieurs palais, dont le plus fameux est celui de Keyserloutre; il parvint enfin à faire cesser le schisme, & toute division entre le Sacerdoce & l'Em-

pire; mais il fallut, pour cet effet, faire quelque sacrifice, entre autres, celui de la déposition de *Rodolphe*, Evêque de Strasbourg, qu'il aimoit cependant beaucoup. Enfin l'Empereur Frédéric Barberousse mourut en 1190, comme tout le monde sait, dans une seconde Croisade qui lui réussit aussi mal qu'à l'Empereur Conrad, son oncle & son prédécesseur.

Henri VI avoit été reconnu Roi des Romains avant la mort de son pere; il fut Empereur sans difficulté; mais son regne ne se passa pas sans de grands troubles, tant en Allemagne que dans les royaumes de Naples & de Sicile, dont Henri avoit épousé l'héritiere, nommée *Constance*. Cet Empereur passa une partie de son regne dans cette extrémité de l'Italie, à combattre contre des rebelles; il y mourut empoisonné, & l'on soupçonna l'Impératrice, sa femme, d'avoir avancé ses jours. Il avoit eu le projet de rendre l'Empire héréditaire dans sa famille, & il y avoit même trouvé de la facilité, en y joignant les Deux Siciles & ses Terres héréditaires, telles que la Franconie, la Souabe, & l'Alsace; il s'en fallut peu qu'il ne vînt à bout de cette

grande entreprise, mais sa mort y mit obstacle.

Frédéric II, fils d'Henri VI, ne monta pas d'abord sur le trône Impérial; la couronne fut déférée à Philippe I, son oncle, qui la porta plus de dix ans, & fut assassiné en 1208. Il fut remplacé par Othon de Saxe-Brunswick, fils du fameux Duc de Saxe, Henri le Lion, qui régna quatre ans, fut déposé, & ne mourut que six ans après. Frédéric II devint Empereur par la déposition d'Othon: ainsi la Maison des Ducs de Souabe & d'Alsace remonta sur le trône Impérial; aussi le regne de Frédéric II, qui dura trente-sept ans, fut-il très-favorable à l'Alsace, aux Evêques & à la ville de Strasbourg. Rodolphe de Habsbourg fut fait Landgrave d'Alsace: ce titre ne rendoit Rodolphe que Lieutenant du Duc, & arriere-vassal de l'Empereur; mais lors de l'extinction de la Maison de Souabe, & sur-tout après que Rodolphe & sa postérité furent devenus Empereurs, on sent bien qu'il signifia infiniment davantage. Les Evêques de Strasbourg firent, pendant ce temps, des acquisitions de plusieurs grandes Terres & Comtés, & ces Prélats devinrent de plus en plus

grands Seigneurs & grands Princes; cependant ce ne fut pas sur leur ville épiscopale qu'ils acquirent le plus d'autorité, car cette ville obtint de nouveaux priviléges de Frédéric II, qui en fut libéral envers plusieurs autres; elle fut déclarée indépendante de l'Evêque. Frédéric est le véritable Fondateur de Schelestat, de Kayserberg, & de Colmar en Alsace.

Pendant les vingt années qui suivirent la mort de Frédéric II, l'Empire fut fort troublé. Conrad IV, son fils, ne lui survécut que quatre ans, & ne régna pas même paisiblement. Guillaume, Comte de Hollande, ne fut seul Empereur que pendant deux ans, & périt par un assassinat. Richard de Cornouailles, fils du Roi d'Angleterre Jean Sans-Terre, & Alfonse, Roi de Castille, porterent pendant quelque temps le titre d'Empereur; enfin, après un interregne de deux ou trois ans, Rodolphe de Habsbourg, Landgrave d'Alsace, fut élu Empereur. Avant que d'être parvenu à cette dignité, Rodolphe s'étoit déclaré contre l'Evêque *Gauthier de Geroldseck*, qui ne vouloit pas reconnoître l'indépendance de sa ville épiscopale. Cet Evêque, qui avoit le génie militaire, fit la guerre pour soutenir ses droits, surprit

des villes & des châteaux, fut ſurpris dans d'autres; enfin il mourut en 1263, & eut pour ſucceſſeur ſon neveu *Henri de Geroldſeck*, qui ne mourut qu'en 1273, & fut remplacé par *Conrad de Lichtemberg*, d'une Maiſon auſſi illuſtre que celle de ſon prédéceſſeur, & qui a poſſedé de grandes Terres en Alſace. Il étoit déja, au treizieme ſiecle, d'un uſage conſtant de n'élire pour Evêques de Strasbourg que des Eccléſiaſtiques de la premiere naiſſance, & même de n'admettre dans le Chapitre que ceux qui pouvoient faire de grandes preuves tant du côté paternel que maternel. Dès l'an 1239, le Pape ayant voulu faire recevoir un Chanoine roturier, le Chapitre s'obſtina à l'exclure; ce fut en vain que Grégoire IX déclara, dans une décrétale qui nous reſte, que les bénéfices eccléſiaſtiques devoient être accordés à la piété, à la vertu & à la ſcience, & non à la naiſſance. Le Chapitre de Strasbourg & pluſieurs autres d'Allemagne ont toujours perſiſté dans un uſage qui leur a paru précieux à conſerver.

Au commencement du regne de l'Empereur Rodolphe, la ville de Strasbourg, de concert avec ſon Evêque, Henri de

Lichtemberg, fit la guerre à la Ville de Seltz, qui prétendoit faire payer des droits aux marchandises de Strasbourg, qui descendoient le Rhin. Le Marquis de Bade se joignit à l'Evêque & à la Ville. Dans un premier siége, l'abbaye de Seltz fut presque entiérement brûlée. Les hostilités ayant continué, enfin la ville fut prise, & Strasbourg eut la satisfaction d'en démolir les fortifications, & de détruire les péages qui gênoient son commerce. Quant au territoire de la ville & de l'abbaye, il fut aussi-tôt donné au Marquis de Bade, qui l'inféoda à l'Evêque de Strasbourg, *Conrad*, neveu d'Henri, & son successeur, qui lui en fit hommage.

Rodolphe n'avoit été élu Empereur que parce que les Electeurs avoient cru placer la couronne Impériale sur la tête d'un Prince foible; mais il montra bientôt qu'il avoit autant de fermeté dans le caractere, que de ressources dans l'esprit. En usant de ses ressources, il soutint la gloire de l'Empire, & prépara la haute fortune de sa Maison. Il acquit l'Autriche, se ménagea des droits sur la Carinthie, &c.; mais pour ne parler que de ce qui regarde l'Alsace, la Ville & l'Evêque de Strasbourg lui témoignerent un

égal attachement. La premiere lui avoit élevé une ſtatue même avant qu'il fût Empereur ; le ſecond, qui avoit l'eſprit militaire & des troupes bien diſciplinées, les employa pour ſon ſervice contre les Bâlois. Pendant ce temps, l'Evêque Henri continuoit d'élever à grands frais l'égliſe cathédrale de Strasbourg, telle qu'on la voit aujourd'hui. Elle ne fut pourtant achevée que ſous ſon ſucceſſeur *Conrad*, qui jeta en même temps les fondemens du magnifique clocher qui ſubſiſte encore, & fait l'admiration des étrangers, mais qui ne reçut ſa perfection que dans le quinzieme ſiecle.

Ce fut auſſi Rodolphe de Habsbourg qui commença à établir des Préfets en Alſace : ils n'étoient proprement que des Gouverneurs pour lui, ou des Baillis ; cependant ils devinrent, par la ſuite, riches & très-puiſſans. Avant la fin de ſon regne, il fut obligé de venir en perſonne en Alſace, pour mettre fin aux guerres cruelles que différens Seigneurs ſe faiſoient entre eux : il y réuſſit, & tint à ce ſujet une diete dans la ville de Strasbourg.

Après la mort de Rodolphe, en 1291, Albert ſon fils, déjà Duc d'Autriche,

avoit à l'Empire des prétentions bien fondées ; cependant il n'y parvint pas encore. Les Princes Electeurs craignirent & son caractere altier & un peu féroce, & sa puissance qui s'annonçoit comme pouvant venir de jour en jour plus redoutable : ils en élurent un autre moins dangereux, & qui leur fut indiqué par l'Archevêque de Maïence ; ce fut Adolphe de Nassau, de la branche de Weilbourg ; cependant les Alsaciens, l'Evêque & leur capitale resterent toujours attachés à Albert. Ce fut vainement qu'Adolphe vint en Alsace, prit Colmar, & que Strasbourg feignit de se soumettre : on conspira dans la province contre ce foible Prince ; enfin les intrigues d'Albert parvinrent à le faire déposer. Adolphe combattit pour conserver sa couronne ; & les troupes des deux Compétiteurs s'étant rencontrées dans une plaine près de Worms, le parti d'Albert eut l'avantage : le Duc d'Autriche poursuivit son rival, l'atteignit, & le tua de sa propre main (en 1208). Alors Albert monta sans difficulté sur le trône Impérial ; mais son caractere ne lui permit pas d'y régner paisiblement. Dans ce temps, Conrad, Evêque de Strasbourg,

fut remplacé par ſon frere *Frédéric*, qui avoit toutes les qualités d'un brave Officier, mais pas une de celles propres à un Evêque.

Albert fit une étroite alliance avec Philippe le Bel, Roi de France, dont la fille Blanche épouſa Rodolphe, Duc d'Autriche, fils d'Albert, qui aſſigna le douaire de la Ducheſſe ſur l'Alſace. Le Pape Boniface VIII, ennemi de Philippe le Bel, en haine de cette alliance, refuſa longtemps de reconnoître Albert pour Empereur; il l'accuſoit toujours de n'être monté ſur le trône que par un régicide en aſſaſſinant ſon véritable Souverain. A la fin pourtant il fallut bien que le Pape cédât.

Tout le monde ſait que ce fut pour ſecouer le joug d'Albert, que les Suiſſes ſe révolterent: nous verrons dans d'autres volumes qu'elles furent les véritables occaſions de cette révolte, & les circonſtances qui en rendirent le ſuccès ſi heureux pour ces peuples, qui ſont parvenus à enlever à la Maiſon d'Autriche & à l'Empire, non ſeulement des cantons montagneux, agreſtes, &, pour ainſi dire, ſauvages, mais encore des villes conſidérables, peuplées, riches &

commerçantes, & quelques pays fertiles, qui ont recouvré leur liberté à la faveur de celle que se sont procurée les premiers cantons Suisses. Le seul point qui nous intéresse dans cet article-ci, c'est que l'Empereur Albert, marchant en personne dans le dessein de punir cruellement ceux qui vouloient se soustraire à sa tyrannie, fut assassiné en passant la riviere de Russ, près de Windisch, dans le canton de Berne, par son neveu Jean, Duc de Suabe, auquel il retenoit injustement les Etats qui lui appartenoient. Il avoit eu de sa femme Elisabeth de Tirol ou de Carinthie, un grand nombre d'enfans, dont l'aîné étoit Rodolphe, qui fut Duc d'Autriche, mais qui n'osa d'abord prétendre à l'Empire.

La mémoire d'Albert étant trop odieuse, les suffrages se réunirent en faveur d'Henri, Comte de Luxembourg, qui prit le nom d'*Henri VIII* : il fut élu en 1308, & couronné à Aix-la-Chapelle en 1309. Son regne ne dura guere plus de quatre ans ; pendant ce temps, on voit qu'il chercha à s'attacher l'Evêque de Strasbourg d'alors, qui s'appeloit *Jean* : on prétend que ce Prélat étoit neveu, par sa

mere, de l'Empereur Albert, mais qu'il eut trop d'obligation à Henri, pour ne lui pas rester fidele pendant qu'il occupa le trône Impérial. En effet, ce Monarque lui donna les villes de Molsheim, de Moutzig, & le château de Neubourg en Brisgaw, en échange de la ville de Mulhausen en Suntgaw, sur laquelle l'Evêque avoit des droits, & qui ne resta pas long-temps à l'Empire, s'étant bientôt alliée aux Suisses. Mais après la mort d'Henri, l'Evêque Jean s'attacha avec raison à son parent Frédéric d'Autriche, qui disputa l'Empire à Louis de Baviere : ce dernier cependant resta en possession de la couronne Impériale pendant trente-trois ans, & son Compétiteur mourut dix sept ans avant lui (en 1330); ils avoient été alternativement vaincus, dans des batailles qu'ils s'étoient livrées. L'Alsace souffrit beaucoup durant ces troubles; l'Evêque Jean étoit mort deux ans avant Frédéric. Son successeur fut *Bertold de Bucheck*, homme d'une haute naissance, frere de l'Archeque de Maïenne. Cet Evêque eut des querelles & même des guerres avec ses voisins. Les habitans de Stras-

bourg ne prirent point ſon parti. Il fut fait priſonnier, & ne ſortit de priſon qu'à des conditions honteuſes.

Pendant ce temps-là, il s'opéroit des révolutions dans le gouvernement & l'adminiſtration de la ville de Strasbourg : elle avoit déjà un Sénat, mais dans lequel la Nobleſſe dominoit. Les Chefs, qui étoient toujours Gentilshommes, s'appeloient *Stattmeiſtres*. Ils avoient tout pouvoir, au lieu que l'*Ammeiſtre*, qui étoit le Chef de la Bourgeoiſie & de tous les Corps de métiers, ne jouiſſoit d'aucune conſidération, & que les Bourgeois & les Artiſans ne pouvoient obtenir aucune juſtice. Ceux-ci ſaiſirent la premiere occaſion de ſecouer le joug des Nobles, & la trouverent dans une querelle qui s'éleva entre eux. S'étant partagés en deux factions, ils ſe battirent cruellement dans la ville, & chacun tenta d'appeler du ſecours du dehors. Mais l'Ammeiſtre, qui ſe trouva être un homme de tête, ayant fait fermer les portes de la ville & armer la Bourgeoiſie il ſe rendit arbitre du différent, & par conſéquent devint maître de la Nobleſſe. Il lui fit la loi, & rendit ſon autorité

bien inférieure à celle du peuple. Le fond de cet arrangement a subsisté & subsiste encore ; & l'Empereur, les Landgraves, & les Landwogts, Préfets ou Grands Baillis d'Alsace, n'ayant point voulu prendre part dans cette querelle, laissèrent les habitans de Strasbourg la démêler comme il leur plairoit : après différens changemens, il en est résulté que le Gouvernement de Strasbourg réside toujours dans le Sénat, qui a à sa tête les Stattmeistres & les Ammeistres ; mais comme la Noblesse fournit beaucoup moins de Sénateurs que les Tribus ou Corps de métiers de la ville, la Bourgeoisie est toujours la plus forte, & les Ammeistres, Chefs des Tribus, les plus puissans.

Après la mort de Louis de Baviere, on élut pour Empereur, ou, si l'on veut, pour Roi des Romains, Charles de Luxembourg, fils de Jean, Roi de Boheme, & petit-fils de l'Empereur Henri VII. Ce Prince est fameux sur-tout pour avoir publié la fameuse Bulle d'or, qui regle les droits des Empereurs, des Electeurs, & des autres Princes & Etats de l'Empire. Il régna plus de trente ans ; pendant qu'il occupa le trône Impérial, l'Alsace fut troublée

par les irruptions de certains Fanatiques qui vinrent de Souabe, dont les principaux étoient *Flagellans*, c'est-à-dire, qui se donnoient le fouet & la discipline en public, & croyoient par-là racheter les péchés & les crimes de toute espece qu'ils commettoient d'ailleurs. Sous son regne, l'Evêque Bertold mourut en 1353; il fut remplacé par *Jean de Lichtemberg*, d'une famille illustre, qui avoit déjà plusieurs fois rempli ce siége. Celui-ci procura aux Evêques de Strasbourg un nouveau titre, auquel ils n'ont jamais renoncé; c'est celui des Landgraves d'Alsace. Par droit héréditaire, la famille d'Œttingen possédoit le titre de Landgrave de la Basse-Alsace, qui avoit appartenu aux Comtes de Werd, dont la famille étoit éteinte. Elle le vendit à Jean de Lichtemberg, qui l'a fait passer à ses successeurs. Ce Prélat mourut en odeur de sainteté, en 1365. Un parent de l'Empereur Jean de Luxembourg, de la branche de Ligny, monta alors sur ce siége; mais, en 1371, il fut transféré à l'archevêché de Maïence. En 1376, Charles IV fit élire Roi des Romains son fils Venceslas; c'est le premier exemple d'une pareille élection du vivant de l'Empereur, qui mourut en 1378.

Le regne de Venceslas fut un des plus agités de tous ceux des Empereurs d'Allemagne : il dura cependant plus de vingt ans, car ce Prince ne fut déposé qu'en 1400 ; mais chaque année fut marquée par de nouveaux troubles, guerres particulieres, batailles, surprises de places, & enfin par des ligues des Etats des différens cercles contre Venceslas. Il avoit consenti que l'Empire fût divisé en quatre grands cercles, qui le furent par la suite en plusieurs autres. Les Princes, les Comtes, les Barons, la Noblesse immédiate de l'Empire, les villes libres l'accusoient d'attenter à leurs priviléges : au fond, c'étoient eux qui vouloient les étendre ; mais en cherchant à les contenir, l'Empereur ne les ménageoit pas assez : quoiqu'avec beaucoup de bravoure & même d'esprit, il étoit mal élevé, débauché, brutal, & se conduisit dans son royaume de Boheme avec une telle dureté, qu'ayant voulu d'ailleurs protéger les Juifs, ses sujets se révolterent, & le tinrent pendant quelque temps en captivité. Les Princes de l'Empire en étant informés, choisirent pour les gouverner, en qualité de Vicaire, Robert, Electeur Palatin. Sigismond, frere cadet de Ven-

ceſlas, ſe joignit à ſes ennemis, & ne retira l'Empereur de la Boheme que pour le livrer au Duc Albert d'Autriche, qui le garda dans une vieille tour près du Danube, d'où enfin il s'échappa & rentra dans l'Empire. Il y fut d'abord reconnu, convoqua pluſieurs Dietes pour pacifier l'Empire, mais ne put y réuſſir ; enfin il fut déposé, l'an 1400, par les trois Electeurs Eccléſiaſtiques & l'Electeur Palatin. L'Electeur de Saxe & celui de Brandebourg même (Sigiſmond, frere de Venceſlas) adhérerent à cette dépoſition, & élurent Robert, Electeur Palatin. Venceſlas, hors d'état de ſoutenir ſes droits, y renonça, ſe contenta du royaume de Boheme que ſon frere lui fit rendre, & mourut en 1418, Sigiſmond étant déjà ſur le trône ; car celui-ci ſuccéda à Robert, qui mourut en 1413.

Pendant le regne de Venceſlas, il s'éleva un Prétendant à la poſſeſſion de l'Alſace, du Briſgaw, de la Souabe, & enfin des principaux Etats de la Maiſon d'Autriche, le long du Rhin. Il paroiſſoit ſi étranger à l'Allemagne, qu'on ne s'attendoit pas à le voir conduire une armée de ce côté-là : c'étoit un Seigneur Fran-

çois, nommé *Enguerrand de Coucy*, d'une Maison illustre, qui dédaignoit le titre de Prince, mais qui s'étoit alliée aux plus puissans Potentats de l'Europe, & entre autres au Duc de Lorraine qui protégea Enguerrand dans cette entreprise. Les droits de Coucy étoient fondés sur ceux de sa mere Catherine d'Autriche, fille aînée de Léopold, fils de l'Empereur Albert I. Léopold avoit eu en partage les biens que son petit-fils réclamoit, & n'avoit point eu d'enfans mâles ; ses cousins s'étoient emparés de son héritage ; celui qui en étoit en possession, quand Coucy entra en Alsace, s'appeloit aussi *Léopold*, & étoit alors très-occupé de faire la guerre aux Suisses. Enguerrand rassembla seize mille hommes de cavalerie, pénétra jusqu'à Brisack, où le Duc Léopold s'étoit enfermé avec le Duc de Virtemberg son allié ; mais les Princes Allemands s'y défendirent si long-temps, que l'armée étrangere se dispersa, & se perdit, pour ainsi dire, dans un pays montagneux, qui leur étoit inconnu ; & ayant trouvé toute communication coupée avec le pays d'où il étoit parti, Coucy n'en remporta que la gloire d'avoir tenté une si belle

entreprise. Peu de temps après, le Duc Léopold fut tué dans une bataille qu'il livra contre les Suisses à Sempach.

En 1388, il y eut à Strasbourg un fameux tournois. Les relations qui nous en restent conservent les noms de la principale Noblesse d'Alsace de ce temps-là : je vais en nommer un petit nombre dont j'ai lieu de croire que les familles subsistent encore; les *d'Andlau*, les *Bock*, les *Kagenck*, les *Landsperg*, les *Ratzamausen*, *Zorn*, *Zuckmantel*, *Wangen*, *Wurmser*, &c.

Sur la fin du quatorzieme siecle, il s'éleva une grande question concernant l'évêché de Strasbourg. *Burcard de Lutzelstein* le permuta avec Guillaume de *Diest*, Evêque d'Utrecht. Ce ne fut que difficilement que cette affaire s'arrangea, & les Strasbourgeois n'eurent aucun lieu d'en être satisfaits ; car ils eurent de grandes querelles avec ce dernier Evêque ; ils le mirent même en prison pendant le cours du Concile de Constance : le Concile les excommunia, & l'Empereur Sigismond eut bien de la peine à arranger leurs différens ; ils le furent enfin, & cet Evêque ne mourut qu'en 1439, sous le regne d'Albert II, & eut

pour successeur *Robert*, de la Maison de Baviere.

Sous le regne de Sigismond, il se passa peu de choses intéressantes en Alsace : les Ducs d'Autriche faisoient toujours la guerre aux Suisses ; mais l'Alsace, quoique ce fût dans leur voisinage, y prenoit peu de part, jusqu'à ce qu'en 1437, Albert II d'Autriche fut élu Empereur à la place de Sigismond son beau-pere : il lui transmit en même temps les droits qu'il avoit sur les royaumes de Hongrie & de Boheme. Les premiers n'étoient pas bien certains, Sigismond n'ayant été Roi que par sa premiere femme, dont il n'eut point d'enfans, & Elisabeth, femme d'Albert II, étant fille d'une seconde femme : cependant Albert jouit paisiblement de la Hongrie, & laissa cette couronne à ses descendans. Les droits sur la Boheme étoient plus assurés, puisque le Roi Venceslas, ci-devant Empereur, n'avoit point laissé d'enfans, & que Sigismond en avoit hérité sans difficulté. Albert ne porta pas plus de deux ans la couronne Impériale : les Electeurs lui donnerent pour successeur son cousin Frédéric III, petit-fils du

Duc Léopold, tué à la bataille de Sempach contre les Suiſſes. Il fut couronné en 1440, & ſon regne fut aſſurément un des plus longs, puiſqu'il dura cinquante-trois ans.

On prétend que ce fut cette même année 1440, que l'Imprimerie fut inventée à Strasbourg par Guttemberg & Mentel, deux citoyens de cette ville. Je ſuis entré, dans un autre Volume, dans la diſcuſſion de cette époque conteſtée.

L'Alſace, en général, ne pouvoit voir qu'avec plaiſir monter ſur le trône Impérial la Maiſon d'Autriche, deſcendue des anciens Seigneurs de cette province; mais l'Empereur Frédéric III diminua la conſidération dont il auroit pu jouir, en aliénant, dès le commencement de ſon regne, une partie de ſes domaines, & en renonçant à ſoumettre les Suiſſes. Il vint à Strasbourg, & trouva les habitans diſpoſés à ſoutenir leurs priviléges, auxquels ils croyoient qu'il vouloit attenter. Cependant, par la ſuite, l'Empereur & les Strasbourgeois ſe réconcilierent. Ces Républicains ſe trouverent aſſez puiſſans pour jouer un rôle dans la guerre contre le Duc de Bourgogne : ils donnerent du ſecours aux Suiſſes,

& contribuerent au ſuccès qu'obtint cette Nation contre Charles le Téméraire. Frédéric III donna aux Strasbourgeois le privilége de porter l'étendard Impérial dans les armées, ce qui lui aſſuroit la prééminence ſur les autres villes libres; les plus puiſſantes diſputoient cet honneur à Strasbourg, & ce fut ſur celle de Cologne qu'elle l'emporta, dans une revue générale de l'armée de l'Empire, en 1474. Jean de Mullenheim, d'une famille noble de Strasbourg, porta alors cet étendard.

En 1477, Robert, Evêque de Strasbourg, mourut, & fut remplacé par ſon couſin *Albert de Bavïere*, qui occupa ce ſiége juſqu'à la fin du ſiecle.

En 1486, Frédéric III fit élire & reconnoître pour Roi des Romains, ſon fils Maximilien, qui, quelques années auparavant, avoit épouſé l'héritiere de Bourgogne, & en étoit déjà veuf; mais ce ne fut qu'à la mort de ſon pere, en 1493, que ce Prince prit véritablement poſſeſſion de l'Empire, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en 1519.

Le ſeizieme ſiecle, qui, pendant tout ſon cours, fut, pour l'Allemagne, un temps

temps de troubles & de révolutions, le fut ſur-tout pour l'Alſace. Nous allons voir en peu de mots ce qui s'y paſſa, relativement à l'Evêque & à la Ville de Strasbourg. Pendant les premieres années de ce ſiecle, l'Empereur Maximilien fit la guerre à Philippe, Electeur Palatin, qui poſſédoit, entre autres fiefs, la *Landvogtie*, c'eſt-à-dire, la Préfecture des villes Impériales de la Haute & Baſſe-Alſace, qui lui donnoit autorité, ou du moins droit de protection ſur ces villes & leurs territoires, & lui procuroit ainſi un grand pouvoir & de grands revenus. Les troupes de Maximilien, aidées des ſecours de la ville de Strasbourg, s'emparerent des villes où l'Electeur avoit mis des garniſons, qui ne purent lui réſiſter. Il y joignit la ville de Landau, qui étoit en avant ſur les terres du Palatinat. La paix s'étant conclue, toute cette Landvogtie ou Préfecture demeura à l'Empereur, qui la tranſmit à ſes deſcendans : poſſédant ainſi en même temps la Landvogtie & le Landgraviat, ils ſe trouverent très-puiſſans en Alſace. Maximilien choiſit un Lieutenant pour la Préfecture ; ce fut un Gentilhomme nommé *le Baron de Moersberg*. Les Princes de la Maiſon d'Autriche ont continué de

ſe nommer ainſi des Lieutenans, étant eux-mêmes les véritables Landvogts.

L'Empereur, reconnoiſſant des ſecours qu'il avoit reçus de la ville de Strasbourg, lui accorda le droit de frapper de la monnoie d'or, avec ſes armes, & une deviſe qui indiquoit la protection de la Sainte Vierge, ſous laquelle la ville s'étoit miſe. Cette deviſe a été changée, lorſque le Magiſtrat a quitté la Religion Catholique pour embraſſer l'Héréſie de Luther.

L'an 1506, Albert de Baviere étant mort, Guillaume de *Hohenſtein* fut élu unanimement Evêque de Strasbourg par les Chanoines, qui étoient alors des plus grandes Maiſons d'Allemagne. On y remarquoit ſix Princes, pluſieurs Comtes & cinq Barons. Entre les Princes, trois étoient de la Maiſon de Baviere, & trois de celle de Bade. Il y avoit deux Barons de celle de Limbourg, dont un Evêque de Bamberg, & un Baron de Hohenloë. Le nouvel Evêque ayant reçu ſes Bulles du Pape, & ſon inveſtiture de l'Empereur, fit ſon entrée ſolennelle dans Strasbourg, moyennant une reverſale, par laquelle il aſſura à la Ville de Strasbourg la confirmation de ſes priviléges & de ſon indépendance. Un ſi brillant début, joint

au caractere du Prélat, qui étoit également savant, pieux, régulier, doux & sage, devoit faire espérer que son épiscopat seroit heureux & tranquille; cependant il s'en fallut de beaucoup qu'il ne le fût, comme nous allons le voir. Le premier soin de Guillaume de Hohenstein fut de réformer son Clergé, accoutumé à la licence, & qui ne répondit point aux bonnes intentions du Prélat. Dès l'an 1518, quelques Bourgeois de Strasbourg oserent publier & afficher des propositions pareilles à celles que Luther avoit prêchées l'année précédente en Saxe. L'Evêque & le Magistrat en imposerent d'abord aux novateurs; mais le dernier ne persista pas long-temps dans son zele pour le maintien du Catholicisme. En 1521, Martin Bucer, qui étoit natif de Strasbourg, mais qui étoit entré chez les Dominicains à Schelestat, & étoit passé à Weissembourg, quitta son froc, & se maria publiquement dans cette ville: il en fut chassé par le Grand Vicaire de l'Evêque de Spire, & par le Magistrat. Il se retira à Strasbourg, & non seulement obtint la protection des principaux du Sénat de cette ville, mais

il y séduisit plusieurs Bénéficiers, Curés & Religieux, qui suivirent son exemple, en prétendant cependant conserver leurs bénéfices & leurs revenus. L'Evêque, qui dès-lors résidoit à Saverne, les cita à son Tribunal; mais le Magistrat les protégea, & approuva leur appel au futur Concile général.

Charles-Quint avoit déjà remplacé l'Empereur Maximilien son pere; il convoqua, en 1522 & 1523, deux Dietes à Nuremberg, dans la derniere desquelles Luther fut condamné; mais ses partisans n'eurent aucun égard à cette condamnation. Le Magistrat de Strasbourg ne continua pas moins à protéger les Luthériens, & à faire violence aux Catholiques. Il y eut des pillages dans les églises & les maisons des Chanoines Catholiques. Les Cordeliers abandonnerent la ville en 1524, & les Dominicains en 1525, faute de subsistance, étant Mendians. Une partie des Chanoines de la cathédrale se retira & emporta les principaux titres & quelques pieces précieuses de leur trésor à Molsheim, en protestant cependant qu'ils n'abandonnoient ni leur église, ni leur revenu dans la ville, & que cette retraite

n'étoit que passagere & momentanée, & pour se soustraire à la fureur des novateurs.

Les collégiales de Strasbourg voulurent imiter l'exemple de la cathédrale ; mais le Magistrat sévit contre elles, en faisant arrêter leurs effets, & même mettre en prison le Doyen de Saint-Pierre-le-Vieux & quelques autres Ecclésiastiques. Il y eut près de cent Prêtres Catholiques qui furent ainsi maltraités ; & le Prieur des Augustins, après avoir été un mois en prison, fut chassé de la ville pour avoir fait imprimer un livre en faveur de l'ancienne Religion. Cependant les troubles de l'Alsace augmenterent. Le Baron de Sikingen, Gentilhomme du Palatinat, avoit déclaré la guerre à l'Archevêque, Electeur de Treves. On prétend qu'il étoit sous-main soutenu par l'Empereur Charles-Quint, ennemi de ce Prélat. Encouragé par les succès qu'il eut dans cette premiere guerre, Sikingen se déclara Luthérien & protecteur des novateurs, particuliérement de Bucer, qui lui assura une sorte d'alliance avec Strasbourg. Pendant ce temps, les paysans de la Souabe & de l'Alsace, voyant que les Nobles, les Villes libres, les Ecclésiastiques, les Catholiques

& les Luthériens se faisoient la guerre, & qu'il se formoit des ligues dans tous les Etats, se révolterent aussi, se plaignant de l'esclavage dans lequel ils gémissoïent depuis long-temps. Ils formerent des armées assez nombreuses, d'ailleurs mal disciplinées : ils pillerent de tous côtés, sans ordre ni mesure; mais le Duc de Lorraine craignant que ceux d'Alsace n'entrassent dans son pays pour le ravager, se mit en marche, vint au devant d'eux, les combattit, & les défit entiérement près de Saverne, qu'ils avoïent déjà pillé.

En 1527 & 1528, les Magistrats de Strasbourg, poursuivant de plus en plus le projet d'abolir le Catholicisme dans leur ville, firent enlever des images dans la cathédrale, en dépit des ordres de l'Evêque; ils défendirent & empêcherent de dire la Messe dans aucune église avec les anciennes cérémonies. L'Evêque Guillaume fit tous les efforts possibles pour soutenir la Religion dont il étoit le Pontife; il s'adressa au Pape, à la Diete de l'Empire; il obtint toujours des réponses & des décrets favorables; mais tout cela fut inutile : il entama des négociations avec le Magistrat & les Bourgeois de Strasbourg, & elles n'eurent aucun succès.

L'Empereur Charles V fit refuser l'entrée de la Diete, en 1529, aux Députés de la Ville de Strasbourg, sous prétexte qu'ils refusoient de se soumettre à ses Décrets en faveur des Catholiques. Tout ce que cet acte de vigueur produisit, ce fut d'engager la Ville de Strasbourg à faire alliance avec les Cantons Suisses de Zurich, de Berne & de Bâle, qui étoient indépendans de l'Empire, & qui professoient hautement la nouvelle Religion.

Depuis l'an 1530 jusqu'au milieu du seizieme siecle, Strasbourg prit part aux grandes affaires qui agiterent l'Empire d'Allemagne : ses Députés se joignirent à ceux des autres villes luthériennes, qui présenterent à la Diete d'Augsbourg la fameuse Confession de ce nom ; cependant les sentimens des Ministres de Strasbourg n'étoient pas tout-à-fait semblables à ceux de Luther. Bucer & Capiton son confrere étoient du nombre de ceux qu'on appeloit *Sacramentaires*, parce qu'ils pensoient sur le Sacrement de l'Eucharistie d'une maniere différente de celle de Luther, & à peu près semblable à celle de Zwingle & de Calvin ; mais comme il s'agissoit à la Diete d'Augsbourg de lever hautement l'étendard du schisme contre

les Catholiques qu'ils regardoient comme leurs ennemis communs, ils s'unirent de sentimens & d'intérêt avec les Luthériens. Charles-Quint répondit qu'il feroit examiner cette profession de Foi. Le résultat de cet examen fut de la rejeter, & elle le fut par un résultat de la Diete & un Rescript de l'Empereur. Les Luthériens protesterent contre, & de là ils reçurent dans l'Empire le nom de *Protestans.* Il se forma une grande ligue de ces derniers contre les Catholiques; elle fut signée à *Smalkalde*; la Ville de Strasbourg y entra; & cette ligue embarrassa beaucoup l'Empereur Charles V, d'autant plus qu'après avoir été une premiere fois dissipée, elle se renouvela : il fit ce qu'il put pour en détacher la ville de Strasbourg; celle-ci, sans paroître manquer ouvertement au respect dû à l'Empereur, tint ferme. Henri VIII, Roi d'Angleterre, qui s'étoit ouvertement séparé de l'Eglise Romaine, étant entré dans cette ligue, y donna un grand poids. Le fameux Calvin vint à Strasbourg; il y fut reçu avec distinction; on lui assigna même une église, où il prêcha, & y établit pour Ministres quelques-uns de ses disciples qui professoient sa doctrine, dont, comme je l'ai dit,

Bucer même n'étoit pas éloigné. On établit dans l'ancien couvent des Dominicains un beau & grand collége, qui a donné lieu à l'Université Luthérienne de Strasbourg. Par la suite, elle a été décorée, comme celles d'Allemagne, du beau titre d'Académie. Les plus grands événemens de la guerre des Protestans d'Allemagne avec l'Empereur Charles-Quint, se passerent en Saxe : ils n'intéressent pas également l'Alsace ; ainsi je n'entrerai pas dans leurs détails. L'Empereur voulut les terminer par un Réglement que l'on appela *Interim*, parce que son objet étoit de faire vivre en paix ceux des deux Religions ; mais au lieu de les accommoder, l'Empereur mécontenta l'une & l'autre.

Une nouvelle espece de Fanatiques s'éleva dans la Westphalie ; on les appela *Anabaptistes* ; ils y firent des extravagances, qui pourroient paroître aujourd'hui incroyables. Les désordres que causa cette nouvelle Secte, s'étendirent jusqu'en Alsace ; mais ces malheureux furent bientôt réprimés, domptés, punis & dissipés : ceux qui portent encore les noms de ces Hérétiques turbulens, sont les meilleurs gens du monde, & les plus pacifiques ;

tant il eſt vrai que les erreurs mêmes, ſans ſe diſſiper tout-à-fait, conduiſent quelquefois les hommes par des chemins bien différens.

Cependant Strasbourg ſe laiſſa perſuader d'accepter l'Interim, par pure complaiſance pour l'Empereur. L'Evêque de cette ville ſaiſit le moment de cette eſpece de treve, pour négocier avec le Magiſtrat. Cet Evêque étoit *Eraſme de Limbourg*, qui avoit remplacé Guillaume de Hohenſtein. Il obtint un partage des égliſes de la ville entre les Catholiques & les Proteſtans; mais cet arrangement ne s'exécuta pas ſans de grandes difficultés. Les Dietes rendoient toujours des Décrets favorables aux Catholiques, qui étoient peu ſuivis. Le Concile général s'aſſembla à Trente; mais on y rebuta les Députés de Strasbourg & autres villes Proteſtantes. En 1552, le Roi de France Henri II s'empara de Metz & des trois Evêchés, s'y étant introduit ſous apparence de protection; il voulut auſſi entrer de même dans la ville de Strasbourg, ſous prétexte qu'il étoit appelé en Allemagne par quelques Princes mécontens; mais les Strasbourgeois, jaloux de leur liberté, ne donnerent point dans ce piége: ils élude-

rent avec politesse la demande du Monarque François, & se contenterent de lui envoyer de magnifiques présens en poisson & en vivres de toute espece.

L'armée d'Henri II s'étant retirée de l'Alsace, celle du Margrave de Brandebourg s'en approcha, & menaçoit Strasbourg; mais elle fut délivrée de cet ennemi par l'Empereur en personne. Charles-Quint fut reçu dans la ville avec tous les honneurs qui lui étoient dus : il en partit pour aller assiéger Metz; cette tentative fut malheureuse, & les troupes Impériales, après avoir fait d'inutiles efforts pour prendre la ville, se retirerent par le même chemin, & très en désordre.

En 1555, il se fit à la Diete d'Augsbourg un traité entre les Etats de l'Empire des deux Religions, qui, sans arranger absolument leurs différens, parut les pacifier pour quelque temps.

On prétend que le mauvais succès du siége de Metz dégoûta si fort Charles-Quint de la guerre & des affaires en général, que, dès 1555, il prit la résolution d'abdiquer ses royaumes : il passa en Espagne, dont il céda la couronne à son fils Philippe II; & il fit signifier à la Diete, que, ne voulant plus absolument

se mêler des affaires, il en remettoit le soin à son frere Ferdinand, qui avoit été élu Roi des Romains en 1543; cependant Charles-Quint ne mourut, comme on sait, qu'en 1558, & Ferdinand ne prit qu'alors le titre d'Empereur.

Pendant les premieres années du regne de Ferdinand, il y eut de grands troubles intérieurs dans Strasbourg; car, premiérement, les Catholiques, qui, depuis l'Interim & la Diete d'Augsbourg, y avoient été assez tranquilles, en furent chassés, & le culte de leur Religion interdit, malgré les plaintes de l'Evêque & du Chapitre; secondement, les Ministres Protestans de la ville se diviserent entre eux. J'ai dit que depuis que Bucer y avoit prêché, ils étoient plutôt Sacramentaires que Luthériens; mais ceux-ci prirent le dessus: ils firent adopter la Confession d'Augsbourg dans toute son étendue; il fut déclaré que ce seroit la seule Religion permise dans la ville, & le culte Calviniste y fut interdit.

En 1568, l'Evêque Erasme de Limbourg mourut, & l'élection de son successeur souffrit de grandes difficultés; plusieurs Princes très-puissans, & particuliérement ceux de la Maison Pala-

tine, avoient des vûes ſur ce riche bénéfice : l'Electeur Palatin s'étoit déjà déclaré pour les nouvelles erreurs, & toute ſa Maiſon étoit ſuſpecte de les favoriſer ; cependant quelques-uns d'entre eux étoient Membres du grand Chapitre. Heureuſement que l'on vint à bout d'éluder leurs prétentions, & de faire échouer leurs projets. Le Chapitre, aſſemblé dans Strasbourg, élut, en 1569, *Jean de Manderscheid-Blanckenheim*, qui, ſur le champ, fut inſtallé dans la cathédrale. Le Magiſtrat ne mit aucune oppoſition, & le reconnut moyennant les reverſales ordinaires; mais ce Prélat eut bientôt de grands déſagrémens auxquels il devoit s'attendre. Sous ſon épiſcopat, le Chapitre fit bâtir à Strasbourg la maiſon du *Bruderhoff*, deſtinée non ſeulement à renfermer les archives & papiers du Chapitre, mais auſſi à ſerrer leurs grains & les deniers communs de leurs prébendes; enfin, en cas de beſoin, à loger les grands Chanoines.

A peu près dans le même temps, on travailla à la fameuſe horloge de Strasbourg, qui fut finie en 1574. On l'a long-temps admirée comme un chef-d'œuvre de ſcience aſtronomique, de

mécanique, & même de sculpture ; mais aujourd'hui on la regarde avec moins de surprise. L'Evêque Jean fut long-temps encore sur le siége épiscopal, & ses dernieres années furent très-malheureuses ; il eut le chagrin de voir détruire les couvens de Religieuses, & chasser toutes celles qui voulurent s'expatrier ou renoncer à leur état. Quelques-unes tinrent bon, malgré toutes les menaces, & demeurerent dans leurs cloîtres jusqu'à leur mort. Mais ce qui pensa porter le dernier coup au Catholicisme de l'évêché, c'est que quelques Chanoines se déclarerent hautement Luthériens. Gérard Truchses, Grand Doyen du Chapitre, leur donna l'exemple, & après être parvenu à l'archevêché & Electorat de Cologne, il se maria publiquement. L'Evêque & les Chanoines Catholiques firent ce qu'ils purent pour l'exclure ; mais le Magistrat continua à le faire jouir de ses revenus. Il en usa de même pour deux autres Chanoines, qui entrerent même par violence dans le Bruderhoff ; ainsi on peut dire que le Chapitre de Strasbourg fut mi-parti entre les deux Religions. Il y parut bien, lorsqu'en 1592, Jean de Manderscheid mourut ;

car alors il y eut scission. Les Chanoines Protestans, assemblés à Strasbourg, élurent *Jean-Georges*, Margrave de Brandebourg, neveu de l'Electeur de ce nom; & les Catholiques, assemblés à Molsheim, *Charles de Lorraine*, Cardinal-Evêque de Metz, fils du Duc. Les deux Prétendans se disposerent à se faire la guerre, & se la firent en effet, appuyés des Princes de leurs Maisons. La Ville se déclara pour celui de la Maison de Brandebourg. Ce fut en vain que l'Empereur prit le parti du Cardinal de Lorraine. Celui-ci ne fut jamais paisible possesseur de l'évêché, jusqu'à ce qu'en 1607 il le céda, & s'en démit en faveur de *Léopold d'Autriche*, de la branche de Stirie: cette branche descendoit de l'Empereur Ferdinand I, qui avoit fini ses jours dès l'an 1564; son fils Maximilien II étoit mort en 1576; & Rodolphe II, fils de celui-ci, régnoit lorsque Léopold fut élu. Il mourut en 1612, & fut remplacé par son frere Mathias, mort, en 1619, sans enfans. Ce fut alors que Ferdinand II, de la Maison d'Autriche, de la branche de Stirie, frere de l'Evêque Léopold, fut élu. Il mourut en 1637. Son fils aîné lui succéda sous le nom de *Ferdinand III.*

L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer par la démiſſion de Léopold, *Léopold Guillaume*, frere cadet de l'Empereur, en fut pourvu auſſi bien que de l'évêché de Paſſaw, & de la Grande Maîtriſe de l'Ordre Teutonique.

Tous mes guides m'abandonnant à la fin du ſeizieme ſiecle, je n'ai plus que deux mots à dire ſur ce qui ſe paſſa en Alſace pendant le dix-ſeptieme. Ce que l'on appelle encore dans l'Empire la *guerre de trente ans*, remplit preſque tout l'intervalle de temps qui s'écoula depuis le commencement du regne de Ferdinand II, juſqu'à la paix de Weſtphalie. Ce fut un temps de troubles, de déſordres, de ravages & de pillages dans toute l'Allemagne, & particuliérement en Alſace. Cette province fut en partie le théatre des exploits du Général Tilly, & de ceux des troupes du grand Roi de Suede, Guſtave-Adolphe, commandées par les Généraux qui avoient ſervi ſous ſes ordres. L'évêché de Strasbourg fut, à bien des repriſes, ravagé & pillé. Les villes Impériales, dépendantes de la grande Prefecture d'Haguenau, les Terres appartenantes à la Maiſon d'Autriche, celles des Princes de la Maiſon Palatine,

&

& autres, eurent le même ſort, & cette province ne commença véritablement à reſpirer, que lorſque, par le Traité de Munſter, en 1648, la Maiſon d'Autriche céda à la France tous ſes droits ſur l'Alſace. Cependant il y eut encore de fréquentes guerres juſqu'au Traité de Nimegue. Mais ce fut pour le bonheur de l'Alſace, que, pendant les trente années qui s'écoulerent entre ces deux Traités, Louis XIV fit d'heureuſes entrepriſes pour s'aſſujettir cette province tout entiere. Les dix villes libres & Impériales ſe reconnurent ſes ſujettes. Tous les Princes & Seigneurs qui avoient des poſſeſſions dans la province, ſe ſoumirent, & l'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer, en 1662, par la mort de l'Archiduc Léopold Guillaume, ſes deux ſucceſſeurs, *François Egon*, & *Guillaume Egon de Furſtemberg*, ſon neveu, montrerent pour la perſonne de Louis XIV un attachement ſi ſincere, qu'aucun Prélat de ſon royaume ne lui fut plus ſoumis. Strasbourg réſiſta un peu plus long-temps que le reſte de l'Alſace; c'étoit le ſeul lieu de la province, qui, loin de ſouffrir des guerres, en avoit profité. Toujours ménagée par les deux partis, auxquels elle n'accordoit le paſſage

du Rhin que quand elle le jugeoit à propos, elle étoit devenue une République riche & puissante : cependant elle fut obligée de plier devant la grandeur de Louis XIV. Si ce Monarque ne lui a pas conservé sa liberté, au moins ne lui a-t-il rien fait perdre de son éclat, de sa magnificence, de son commerce & de son opulence. L'on en jugera par ce que je vais exposer de son état au seizieme siecle, & de ce qui en reste ou y a été ajouté depuis.

Munster & Belleforêt nous représentent *Strasbourg* dans la même situation où elle est aujourd'hui, à un quart de lieue du Rhin, traversée par la riviere d'Ill, & par deux autres qui s'y jettent; ils nous parlent de son fameux pont & des fortifications qui le défendoient, qui appartenoient toutes à la ville. Celle qui en étoit le plus près, consistoit dans un château placé à l'entrée du pont, du côté de la ville; il y en avoit un autre au milieu du fleuve, & enfin le Fort de Kell à l'extrémité opposée. Depuis que Strasbourg appartient à la France, le Fort de Kell ne dépend plus de cette ville : les fortifications qui étoient dans l'isle ont été démolies, & elle est libre &

neutre entre les ſujets du Roi & ceux de l'Empire. Nos vieux Auteurs parlent du péage qui s'eſt perçu de tout temps pour l'entretien du pont, & qui ſe paye par toutes les perſonnes & les voitures qui y paſſent. Il a encore lieu, & le produit ſert au même uſage. Belleforêt prétend qu'à peine ſuffiſoit-il de ſon temps pour remplir cet objet ; mais ce revenu doit être beaucoup plus conſidérable aujourd'hui, vu l'augmentation du commerce, & de la communication entre l'Empire & la France. Le pont n'eſt toujours que de bois, cloué ſur des bateaux, mais très-ſolide ; il s'ouvre pour laiſſer paſſer les bateaux qui naviguent ſur le Rhin.

Les fortifications de la ville conſiſtoient autrefois dans des murailles qui ſoutenoient de beaux & larges remparts ; les foſſés étoient larges, & en partie remplis d'eau ; mais le défaut de cette enceinte étoit que les baſtions en étoient très-petits & les courtines trop longues ; malgré cela, la ville étoit regardée comme très en état de ſe défendre, ayant d'ailleurs une belle artillerie. Louis XIV n'en fut pas plus tôt le maître, qu'il ordonna au célebre M. de Vauban d'envelopper

cette vieille enceinte par une fortification plus réguliere. Cet habile Ingénieur y ajouta quelques ouvrages avancés, qu'on a dans la ſuite couverts par pluſieurs autres; de ſorte que la place eſt devenue redoutable & preſque imprenable. Ce Monarque a de plus fait conſtruire une citadelle grande, forte & réguliere, qui, s'étendant juſqu'au Rhin, met parfaitement en ſûreté l'entrée du pont.

Je ne m'amuſerai point, comme nos vieux Coſmographes, à citer les noms Allemands des neuf portes de la ville de Strasbourg, des places & des principales rues de cette Cité. Auprès de deux de ces portes, ſont deux petits fortins ou réduits, qui ont chacun leur Commandant particulier, indépendamment des deux grands Etats-Majors de la ville & de la citadelle.

On compte à préſent dans Strasbourg juſqu'à cinquante mille ames, ſans y comprendre les deux garniſons qui ſont toujours nombreuſes. Il s'en falloit certainement beaucoup, au ſeizieme ſiecle, que la population fût auſſi grande. Les maiſons particulieres étoient preſque toutes de bois, & il n'y avoit que les

édifices publics qui fussent de pierre ; aujourd'hui presque tous les bâtimens sont en pierre. On n'y voyoit anciennement qu'un petit nombre de rues larges, actuellement on en a ouvert un plus grand nombre. La plupart des édifices & des maisons particulieres étoient peints, comme le sont encore ceux d'Augsbourg & de Nuremberg ; maintenant il en reste fort peu.

La principale église a toujours été la cathédrale : j'ai dit, il n'y a qu'un moment, en faisant l'histoire des Evêques, que mal à propos on attribuoit sa fondation à Clovis, & qu'on ne devoit pas la faire remonter plus haut que le regne de Dagobert. Il ne reste plus rien de cette premiere construction ; mais on prétend que le chœur est du temps de Charlemagne, qu'étant tout en pierre, il ne fut point brûlé, comme la nef & le portail, en 1004, par Herman, Duc de Suabe, qui assiégea Strasbourg, & força les habitans dans leurs derniers retranchemens, qui fut la cathédrale. L'an 1015, on commença à rebâtir cette nef, qui fut achevée l'an 1028 ; mais ayant encore été brûlée, elle fut parfaitement relevée au treizieme siecle, ainsi

que le portail, à l'exception du clocher, qui, commencé au quatorzieme, ne fut fini que vers le milieu du quinzieme (1439). Il est certain que la magnificence de cet ouvrage méritoit qu'on y travaillât assidument pendant un si long-temps. En 1459, l'église fut entiérement couverte de plomb : j'ai fixé l'époque de la construction de l'horloge. L'église étoit superbement ornée en dedans, avant que les Luthériens la dépouillassent de ce genre de magnificence si contraire à leurs opinions ; il abattirent même le grand Crucifix, posé au dessus de la grille qui séparoit le chœur de la nef. Depuis que Louis XIV y a rétabli le culte Catholique, l'Evêque & le Chapitre, on en a de nouveau embelli l'intérieur.

Le grand Chapitre est toujours composé de vingt quatre Chanoines, qui, de toute ancienneté, font les grandes preuves usitées dans les Chapitre d'Allemagne : de ces vingt-quatre Chanoines, il y en a douze Capitulaires, & douze Domicellaires; les premiers sont les seuls qui aient voix délibérative pour l'élection de l'Evêque & celles de leurs confreres. Ces places sont remplies par les plus anciens Domicellaires, qui sont

dans les Ordres sacrés. Entre les Capitulaires, il y en a cinq constitués en dignité; savoir, le Grand-Prévôt, le Grand-Doyen, le Grand-Custos, le Grand-Chambrier, & le Grand-Ecolâtre. Chaque Chanoine Capitulaire, pour toucher ses revenus, est obligé de passer trois mois à Strasbourg, & d'assister soixante fois au chœur. Depuis que Strasbourg est soumise à la France, il a été décidé que des vingt-quatre Chanoines, il y en aura toujours six François (dont deux Dignitaires), tous six des premieres Maisons du royaume. L'Evêque & le Chapitre ont chacun leur officialité à part; celle de l'Evêque s'étend sur tout le diocese, & celle du Chapitre, dont le Grand-Prévôt est le Chef honoraire, sur le Chapitre & ses suppôts. Il y a eu autrefois jusqu'à soixante-douze Vicaires & quarante Chapelains qui composoient le bas-chœur; mais ces bénéfices ayant été envahis par les Luthériens, on en rétablit seulement douze Chapelains à Molsheim : lorsque le Chapitre est rentré dans Strasbourg, les Vicaires ont été portés à vingt, & il n'y a qu'un petit nombre de chapelles qui ait été conservé. Il seroit à souhaiter que ce bas-chœur fût plus considérable. Les revenus des gran-

des prébendes consistent en grains & en vin provenant des dîmes; mais les Dignitaires ont des terres & même des fiefs qu'ils peuvent conférer lorsqu'ils viennent à vaquer; ils ont d'ailleurs la nomination à beaucoup de cures. Les deniers destinés à la fabrique de la cathédrale, sont entre les mains des Magistrats, qui répondent de toutes les réparations qu'il y auroit à faire, quelque considérables qu'elles puissent être.

Il n'y a plus d'abbayes d'hommes ni de femmes dans la ville de Strasbourg, depuis que celle de Saint-Etienne, de Chanoinesses, autrefois régulieres, a été supprimée tout à fait à la fin du dix-septieme siecle. Cette abbaye avoit été fondée, dès le huitieme, par le Duc Adelbert, fils du fameux Duc Athic. Il y mit pour premiere Abbesse sa fille Attale, qui avoit été élevée par Sainte Odile sa tante. Elle peupla l'abbaye de Chanoinesses, qui suivirent d'abord la Regle de Saint-Augustin avec beaucoup d'édification & de régularité. Sainte Attale fut canonisée, & ses reliques placées dans des châsses, qui, malgré les erreurs auxquelles ces filles se sont livrées par la suite, ont toujours été

conſervées dans cette maiſon. Elle a toujours eu pour Abbeſſes des Demoiſelles de la plus haute naiſſance, contre leſquelles il n'y eut aucunes plaintes à former, juſqu'à ce qu'au quatorzieme ſiecle elles tomberent dans un rélâchement que les Evêques s'efforcerent de réprimer : ces Dames y mirent le comble, en 1545, en embraſſant le Luthéraniſme. L'Abbeſſe, Marguerite de Lansberg, & quelques Chanoineſſes, conſerverent leurs titres & leurs revenus; elles ne ſe marioient point, tant qu'elles reſtoient dans leur état; mais ne faiſant point de vœux, elles étoient les maîtreſſes de le quitter quand elles le jugeoient à propos. Les choſes reſterent dans cet état juſqu'à ce que Louis XIV fit la conquête de Strasbourg. Mais la derniere Abbeſſe étant morte, & ſa Coadjutrice ayant donné ſa démiſſion, le titre de l'abbaye & le Chapitre des Dames Luthériennes ont été ſupprimés. On a établi à leur place des Dames de la Viſitation Sainte-Marie; l'égliſe ſert en même temps de paroiſſe aux Catholiques.

Indépendamment de la cathédrale, il y a dans Strasbourg trois Chapitres collégiaux. Le plus ancien eſt celui de *Saint-Thomas*, qui fut fondé ſur la fin du

septieme siecle, par l'Evêque Saint Florent, qui y mit des Chanoines réguliers, qui furent sécularisés au onzieme siecle, vers 1031. Ils se conduisirent en bons Catholiques jusqu'en 1528, que leur Doyen, qui étoit aussi Curé, embrassa le Luthéranisme, se maria publiquement, après avoir publié lui-même ses bans. Ce mauvais exemple fut suivi par tout le Chapitre. Malgré tous les efforts des Evêques, & les Rescripts des Empereurs, ce Chapitre est toujours demeuré & appartient encore aux Luthériens. Louis XIV même a laissé les choses dans cet état, parce que les revenus en sont appliqués aux appointemens du Principal & Professeur du Collége ou Académie Luthérienne de Strasbourg. Il n'y a en tout que quatorze Chanoines Luthériens, dont deux Dignitaires, & un seul Chanoine Catholique, nommé par l'Evêque. L'église sert de paroisse aux Luthériens.

La seconde collégiale de Strasbourg s'appelle *Saint-Pierre le Jeune*; elle fut fondée, en 1131, dans un fauxbourg, qui, par la suite, a été enclavé dans la ville : elle est composée de quinze Chanoines, qui ont à leur tête trois dignités, dont la premiere est le Prévôt, qui est

ordinairement un Grand-Chanoine de la cathédrale, homme de qualité, qui donne l'investiture aux Chanoines ; le Doyen & le Custos sont du nombre des Prêtres. Un des Chanoines-Prêtres est Curé des Catholiques ; mais actuellement la paroisse de l'église de Saint-Pierre est double : le Curé Catholique & les Chanoines font leur Office dans le chœur, & les Luthériens ont leur paroisse dans la nef. Cet arrangement a eu lieu depuis l'intérim de Charles Quint, avant lequel les Protestans s'étoient absolument emparés de l'église de Saint-Pierre le Jeune, & en avoient chassé les Chanoines.

La troisieme collégiale est nommée *Saint-Pierre le Vieux*, quoique le Chapitre soit bien moins ancien dans Strasbourg que le précédent ; mais l'église est plus vieille, puisqu'on prétend que c'est la plus ancienne de Strasbourg : elle est paroisse depuis un temps immémorial ; mais ce n'est qu'au quatorzieme siecle que les Chanoines s'y sont établis ; ils l'avoient été, à la fin du neuvieme, dans un bourg sur le Rhin ; une inondation de ce fleuve emporta leur église au treizieme ; on les transporta dans une isle,

d'où le même accident les chassa cent ans après. C'est alors qu'ils obtinrent le chœur de l'église de Saint-Pierre le Vieux, en laissant la nef au Curé & à la Paroisse. Lorsque le Magistrat embrassa le Luthéranisme, ce Chapitre eut le même sort que celui de Saint-Pierre le Jeune; il a été rétabli sur le même pied : les canonicats sont au nombre de dix-huit, mais il n'y en a que douze en résidence; les six autres n'y sont pas obligés, & ne sont regardés que comme des bénéfices simples : les Dignitaires sont aussi un Prévôt, un Doyen & un Custos.

Il y a encore dans la ville une petite collegiale, dont l'église est dédiée à *tous les Saints*, & est paroisse, avec douze Chanoines, six Catholiques & six Luthériens, sans aucune dignité; elle fut fondée, au quatorzieme siecle, par un Bourgeois de la famille Mullenheim, qui subsiste encore parmi la Noblesse de la Basse-Alsace; elle nomme aux prébendes, & c'est le Prévôt de Saint-Pierre le Jeune qui institue les Chanoines Catholiques.

Il n'y a plus dans Strasbourg que trois couvens d'hommes; savoir, un de Récollets, & deux de Capucins; ceux des

Cordeliers, Dominicains, Augustins & Carmes qui y étoient au commencement du seizieme siecle, ont été détruits par les Luthériens, & leurs bâtimens employés à différens usages; ceux des Cordeliers forment actuellement un des grands magasins de la ville; ceux des Dominicains ont été transformés en un collége dépendant de l'Université ou Académie Luthérienne, & on y a joint une paroisse pour ceux de la même Religion, qu'on appelle l'*Eglise neuve.* L'église des Carmes, dont les Luthériens avoient fait un magasin à suif, a été rétablie, & forme une paroisse Catholique, desservie par des Chanoines réguliers de la Congrégation de Lorraine.

Depuis la conquête de Strasbourg, il y a une Université ou Collége Catholique & un Séminaire, qui reconnoissent pour leurs Fondateurs le Roi Louis XIV & le Cardinal Guillaume de Furstemberg. Dès l'origine de ces utiles établissemens, on en confia le soin aux Jésuites; mais depuis la destruction de cet Ordre, ce sont des Prêtres séculiers qui en sont chargés. On leur avoit donné la maison

de Bruderhoff, dont j'ai parlé comme ayant appartenu au grand Chapitre.

On compte actuellement cinq monasteres de filles; savoir, 1°. les Pénitentes, dites de Sainte-Magdeleine; 2°. les Dominicaines : les premieres avoient conservé une petite église, à condition qu'elle ne serviroit que pour elles, & les Dominicaines s'étoient retirées avec elles. Depuis le rétablissement du Catholicisme, elles forment deux couvens distincts. L'église des Dominicaines est dédiée à Sainte Marguerite, & celle des Pénitentes à Sainte Magdeleine. 3°. Les Dames de la Visitation occupent, comme je l'ai déjà dit, l'abbaye de Saint-Etienne, les deux autres monasteres appartiennent l'un aux filles de la Congrégation de Notre-Dame, établis où étoient jadis les Augustins, & l'autre à des Religieuses, dont l'église est dédiée à Sainte Barbe.

Il y a à Strasbourg quatre grands hôpitaux; savoir, 1°. celui des Bourgeois, ancien, mais riche & magnifique à certains égards : on admire les magasins de blé & de vin, & le bel ordre qui regne dans l'administration & le service; 2°. l'Hôpital Royal Militaire, appelé commu-

nément l'*Hôpital François*, l'un des plus beaux qu'il y ait dans le royaume; les deux autres ſont ceux des Orphelins & des Enfans-trouvés, auſſi bien ſoignés que les premiers. Entre les bâtimens civiles de la ville, on en remarque d'anciens & beaucoup plus de modernes : ces derniers ne ſubſiſtent que depuis la conquête ; les autres ſont l'arſenal, qui, du temps que la ville étoit libre & Impériale, méritoit déjà l'attention des voyageurs ; il contenoit une nombreuſe artillerie & des armes anciennes & modernes, bien entretenues. Depuis que les François en ſont les maîtres, ils y ont encore beaucoup ajouté ; c'eſt sûrement aujourd'hui le plus bel arſenal du royaume. Les magaſins de la ville ſont vaſtes & bien remplis, & la police qui y regne eſt digne d'être admirée. L'hôtel-de-ville eſt un bâtiment aſſez beau; il eſt peint en dehors, & contient en dedans des ſalles, les unes vaſtes, les autres moindres, mais décorées, quelques-unes à l'Allemande, & d'autres à la moderne & à la Françoiſe : c'eſt là que le Magiſtrat & les Tribunaux qui en dépendent, tiennent leurs ſéances ; & c'eſt ici le lieu

d'expliquer quelle étoit l'administration de la ville au seizieme siecle.

Elle est encore la même, non quant à l'autorité, mais quant à la forme. On distingue dans la Magistrature de Strasbourg, deux Ordres ; celui de la Noblesse, & celui de la Bourgeoisie. Le premier est composé des Gentilshommes originaires de la ville, ou qui y sont domiciliés. J'ai déjà dit qu'ils avoient autrefois toute autorité dans la ville ; mais que les Bourgeois, profitant de leurs querelles, étoient venus à bout de la gagner sur eux. Les Nobles continuent cependant toujours d'occuper les premieres places dans les Tribunaux ; mais comme ils y sont en bien moindre nombre que les Bourgeois, ils n'y dominent pas. Ils ont à leur tête six Gentilshommes, que l'on appelle *Stattmeistres* ; mais il n'y en a jamais qu'un, que l'on appelle *Régent*, qui préside au Sénat & à différens Bureaux. Chacun des Stattmeistres occupe à son tour la régence pendant un an ; mais ceux qui sont hors de régence, n'ont aucune autorité. Le second Ordre est composé des Bourgeois : pour en être membre, il ne suffit pas d'être domicilié dans

la ville, il faut encore avoir été admis dans la Bourgeoisie, & reçu dans une des vingt-quatre Tribus, dont chacune porte le nom d'un Corps de métier, sans que pour cela ceux qui en sont soient obligés d'exercer aucune profession mécanique. Chaque Tribu a à sa tête un Chef & quinze Echevins, du nombre desquels on tire les Sénateurs, les Juges des différens Tribunaux, & l'*Ammeistre*, qui est le plus puissant Magistrat de la ville, & qui n'est Régent que pendant un an.

Les Tribunaux sont le grand Sénat, composé de trente Juges, dix Nobles & vingt Bourgeois, moitié Catholiques, moitié Luthériens. Ils jugent toutes les grandes affaires civiles & criminelles, celles-ci en dernier ressort, & font exécuter leurs Jugemens; il en est de même des affaires civiles, s'il ne s'agit pas de plus de dix mille francs. Quand la somme est plus considérable, on en appelle à présent à Colmar; autrefois on en pouvoit appeler à la Chambre Impériale de Spire, mais seulement dans les affaires majeures. Le second Tribunal est celui des Treize, composé de quatre Nobles, & de huit Bourgeois; il a toujours pour Président l'Ammeistre-Régent; les autres Juges sont perpétuels. On y pré-

pare bien des affaires civiles, que l'on ne porte au grand Sénat que quand elles sont de conséquence, ou que les Parties s'y obstinent. Le petit Sénat est composé de seize Sénateurs ; il juge ce qui concerne l'exécution des testamens ; on en appelle dans certains cas à la Chambre des Treize. La Chambre des Quinze, dans laquelle il y a cinq Nobles & dix Bourgeois, est chargée de l'administration & de l'économie des revenus de la ville : enfin, la Chambre des Vingt-un n'a qu'un Noble & vingt Bourgeois ; on en tire des personnes, pour les charger de différentes commissions & parties d'administration.

Louis XIV promit, par la capitulation qu'il fit avec la Ville de Strasbourg, de conserver cette forme de gouvernement. Il a tenu parole ; mais il a mis à la tête du Sénat un Commissaire que l'on appelle *Préteur Royal*, qui a droit d'assister à toutes les assemblées, dans tous les Tribunaux, & à qui on accorde même, dans ce cas, la premiere place. Il n'a aucune voix délibérative, mais le droit d'arrêter & d'empêcher toute délibération qu'il croit contraire aux intérêts du Roi, d'en rendre compte à la Cour, & de se procurer des ordres

conséquence. Il n'en a pas fallu davantage au Préteur de Strasbourg, pour avoir la plus grande influence sur l'administration entiere de la Ville, dont les revenus sont très-considérables ; car, indépendamment des droits qu'elle leve sur différentes denrées & productions du pays, elle possede des terres qui s'étendent assez loin aux environs. La Baronnie de Bar est la plus considérable ; avant la conquête, elle en avoit encore au delà du Rhin.

Le territoire de Strasbourg est très-fertile & très-abondant; les fruits & les légumes y sont excellens ; on y recueille du blé, du chanvre, du safran, de la garance : on y plantoit, au commencement de ce siecle, beaucoup de tabac ; mais cette plantation est à présent défendue: on recueille même dans quelques endroits d'assez bon vin ; on pêche d'excellent poisson dans le Rhin & dans l'Ill, on en transporte jusqu'à Paris. Il y a depuis quelque temps des manufactures considérables à Strasbourg ; enfin le commerce en est très-étendu.

Il y a un petit Tribunal dans la ville, affecté aux Nobles, & qui ne juge que des causes qui les regardent uniquement.

Il s'assemble dans une maison particuliere, que l'on appelle *Ritterhaus*. Le Stattmeistre-Régent y préside; mais d'ailleurs la Noblesse immédiate de la Basse-Alsace a dans Strasbourg un autre Tribunal, le Roi ayant bien voulu conserver une partie des priviléges dont elle jouissoit sous les Empereurs : elle les tenoit principalement de l'Empereur Ferdinand III, qui les lui accorda en 1651, postérieurement au traité de Westphalie. Ce Monarque établit un Directoire ou Conseil, auquel la Noblesse pouvoit porter ses causes, & dont on ne pouvoit appeler qu'au Conseil Aulique ou à la Chambre Impériale, & seulement dans les causes majeures. Louis XIV ayant soumis cette Noblesse comme le reste de l'Alsace, a permis au Directoire de juger, comme les Présidiaux, les affaires de peu d'importance; pour les autres, on en appelle au Conseil de Colmar : au reste, ces priviléges étoient fondés sur d'autres plus anciens, qui remontoient jusqu'au regne de Charles-Quint.

Pour être admis dans la Noblesse de la Basse-Alsace, il faut posséder des fiefs ou terres dans la province, relevans immédiatement du Roi, & autrefois des Em-

pereurs ; secondement, être Noble d'ancienne Race d'Allemagne, ou du moins de France : cependant on se relâche depuis quelque temps, & on y admet des anoblis. Les plus anciennes familles qui soient entrées dans cette association, qui subsistent encore, & que je connoisse, sont MM. de *Ratzamhausen*, d'*Andlau*, de *Landsberg*, de *Lutzelbourg*, de *Zugmantel*, de *Mullenheim*, de *Zorn*, de *Wangen*, de *Wurmser*, de *Bock* & de *Bocklin*. Ce n'est qu'en 1682 que le Consistoire de la Noblesse de la Basse-Alsace a commencé à tenir ses séances dans la ville de Strasbourg, avec la permission du Roi. Le Chef du Tribunal Présidial se nomme *Président*, & ses Adjoints *Assesseurs*. Lorsque quelque place vaque, la Noblesse y nomme un de ses Membres, par voie d'élection.

Les Nobles de la Haute-Alsace n'ont point de Tribunal ; cependant l'on y trouve des familles nobles de la plus grande ancienneté & distinction, entre autres une branche de la Maison de *Truchkses*, à laquelle on ne peut disputer d'être des plus illustres d'Allemagne, non plus qu'à celle de *Montjoie*,

de *Reinach*, de *Flachsland*, de *Reich*, & de *Waldner*.

Des dix villes d'Alsace, qui étoient autrefois libres & Impériales, il y en a cinq dans la Basse; *Haguenau*, *Weissembourg*, *Landau*, *Obernheim*, & *Rosheim*. La premiere est le chef-lieu de cette Préfecture, que les Electeurs Palatins & les Princes de la Maison d'Autriche ont autrefois possédé; c'étoit un des plus beaux fiefs de l'Empire : le Roi en dispose à présent, & la descendance mâle du premier Duc de Mazarin étant finie, il a été accordé au Duc de Châtillon; le fils de celui-ci étant mort sans postérité, M. le Duc de Choiseul en a été pourvu: les plus beaux droits honorifiques, autrefois attribués à cette place, sont presque oubliés; mais elle est toujours d'un grand revenu.

La ville d'*Haguenau* reconnoît pour son Fondateur l'Empereur Frédéric Barberousse, qui la fit enclore de murailles, l'an 1164 : auparavant elle ne l'étoit que d'une haie, d'où lui étoit venu le nom qu'elle porte encore. On prétend que cet Empereur y fit bâtir un château, dans lequel il ordonna que les ornemens Im-

périaux seroient conservés; mais ils n'y resterent pas long-temps. Il y établit un Préteur ou Préfet Impérial, dont il voulut que l'autorité s'étendît sur quelques autres villes; ce qui a donné lieu à la Préfecture, qui est devenue, par la suite, si considérable & si importante, que les plus grands Princes ont ambitionné de la posséder. C'est postérieurement à cette époque, que Haguenau & les autres villes d'Alsace sont devenues libres. Lors de l'établissement du Luthéranisme, elle en fut presque entiérement préservée; mais elle a eu beaucoup à souffrir pendant les guerres des seizieme & dix-septieme siecles, parce que n'étant pas bien forte, elle a été plusieurs fois pillée & saccagée. Louis XIV s'en empara sans beaucoup de difficulté en 1673; mais les Impériaux la reprirent en 1675, ce qu'ils firent encore en 1704. Il n'y a qu'une seule paroisse, dont l'église collégiale est dédiée à Saint Georges. Le Chapitre est composé d'un Prévôt & de douze Chanoines. Il y a d'ailleurs dans la ville trois couvens de Moines mendians, Cordeliers, Dominicains & Augustins, & un de Religieuses. La forêt de Haguenau est une des plus considérables du

royaume; elle appartient presque toute au Roi. Il n'y a pas trois mille ames dans Haguenau.

La ville de *Weissembourg* est, à ce qu'on prétend, très ancienne; elle s'appeloit, dit-on, autrefois *Sebusium*; mais on ne sait rien de bien précis jusqu'au regne de Dagobert I, qui y fonda une abbaye, à laquelle il donna des possessions considérables, & y fit d'ailleurs des présens, entre autres celui d'une couronne d'argent doré, que l'on y voit encore, & qui a vingt-quatre pieds de circonférence: l'abbaye se trouva si fort honorée de ce présent, qu'elle en a pris le surnom de *Cron-Weissembourg*, Weissembourg à la Couronne; ce fut, dit-on, l'an 623. Dagobert II accorda encore à cette ville de nouveaux bienfaits; l'on y voyoit le tombeau d'une de ses filles, nommée *Sainte Irmine*: cependant c'étoit un monastere d'hommes; le premier Abbé s'appela *Principius*. Bientôt il se forma auprès d'elle une ville, dont l'Abbé fut regardé, pendant plusieurs siecles, comme le Seigneur, étant même devenu si puissant, qu'il tenoit dans l'Empire le rang de Prince, & étoit le troisieme entre les Abbés d'Allemagne (celui de *Fulde*

étoit le premier, & celui de *Kempten* le second). Vers le onzieme siecle, cette abbaye étoit dans son plus haut point de richesses & de grandeur, quand elle fut consommée presque entiérement par un incendie : on travailla peu après à la rétablir ; la regle de Saint Benoît y avoit été introduite, mais elle étoit très-négligemment suivie. En 1262, l'Abbé Philippe d'Erspach fit entourer la ville de murailles, & lui accorda des priviléges ; l'Empereur lui en ayant aussi accordé de son côté, elle se crut bientôt en état de secouer le joug des Moines, & d'être regardée comme ville libre & Impériale : les Abbés firent long-temps ce qu'ils purent pour conserver leur autorité sur elle ; enfin ils furent forcés de céder. Frédéric III obligea, au quinzieme siecle, les Religieux eux-mêmes à se réformer : cette réforme leur déplaisant fort, & se trouvant d'ailleurs inquiétés par les Seigneurs laïques, tels que l'Electeur Palatin, l'Abbé Rudiger prit le parti de solliciter à Rome sa sécularisation, & il l'obtint. Au commencement du quinzieme siecle, les Moines devinrent Chanoines, & l'Abbé fut réduit à n'être que le premier Dignitaire du Chapitre, sous

le titre modeste de Prévôt. Peu d'années après, cette Prévôté s'étant trouvée réunie sur la même tête avec l'évêché de *Spire*, dont le diocese s'étend jusqu'à Weissembourg, l'Evêque sollicita la réunion de ce bénéfice à sa mense épiscopale; ce qui lui fut accordé, pour le mettre plus en état de se défendre contre les Luthériens. Tel est encore l'état des choses. L'Evêque jouit de la Prévôté; mais il n'a point d'ailleurs d'autorité dans la ville: elle a été libre & Impériale jusqu'à ce que toutes celles d'Alsace aient été obligées de se soumettre à la France. La foiblesse de ses fortifications a été cause qu'elle a été souvent pillée & ravagée pendant la guerre. Louis XIV la fit encore démanteler, & l'on n'y a rétabli que la simple enceinte: elle n'a pas, dit-on, actuellement plus de treize cents habitans; cependant le Magistrat est composé d'un Préteur, cinq Bourgmestres & vingt Conseillers: l'église de l'ancienne abbaye est vaste & belle; le Chapitre est encore composé de deux Dignitaires, dix Chanoines & deux Vicaires; mais ces canonicats sont aujourd'hui réduits à très-peu de chose, la Prévôté ayant même perdu une grande

partie de ses biens, que les Abbés & Prévôts ont été obligés de céder dans des temps de troubles à différens Princes & Seigneurs. Les vins des environs de Weissembourg sont assez bons; c'est l'objet du plus grand commerce de cette ville: on recueille aussi dans les environs des châtaignes & des noix, dont on a un grand débit; on les transporte sur le Rin par la Loutre, qui traverse la ville, & se jette dans ce fleuve à Louterbourg, petite place frontiere d'Alsace, d'ailleurs de peu de conséquence.

Landau étoit la derniere des dix villes Impériales d'Alsace qui composoient la Préfecture d'Haguenau; de là vient qu'elle fait encore partie de cette province, & qu'elle appartient à la France, quoiqu'elle soit enclavée dans le Haut-Palatinat, & à six lieues de Weissembourg, à quatre du Rhin. Elle est située sur la riviere de Queich, dans une plaine fertile; elle ne contient qu'environ quatre mille habitans, dont la moitié sont Luthériens, & l'autre moitié Catholiques: il y a une église paroissiale pour chacune de ces Religions; à celle des Catholiques est jointe une petite collégiale. Il y a d'ailleurs dans

la ville un couvent d'Augustins & un de Capucins. Le Magistrat est composé de quatre Bourgmestres & de douze Conseillers ; ils sont mi-parties, moitié Catholiques & moitié Luthériens ; ils ont à leur tête un Préteur royal, comme à Strasbourg. La grande considération où est actuellement Landau, vient de ses fortifications. Louis XIV s'en étant emparé en 1673, chargea M. de Vauban de la fortifier, & cet Ingénieur en a fait une des plus fortes places de l'Europe. Elle a été deux fois assiégée, & prise par les Impériaux, depuis le commencement de ce siecle, & reprise par les François, auxquels elle est enfin restée par le Traité de Bade de 1714. On prétend qu'elle est très-ancienne, & fut ruinée par Attila, & rétablie par un Général Allemand, nommé *Landfrid*, qui lui donna son nom. Rien n'est moins certain : ce qui est le mieux établi, c'est qu'en 1320 elle appartenoit à l'Empire ; mais Louis de Baviere l'engagea alors aux Evêques de Spire, qui en jouirent pendant près de deux siecles. En 1511, elle obtint les priviléges de ville libre & Impériale, & fut jointe à la Préfecture de Haguenau,

par l'Empereur Maximilien I : elle eſt venue à la France dans le même temps, & par la même voie que les autres.

Ober-Eheneim eſt ſituée à cinq lieues de Strasbourg, & à une lieue d'un village nommé *Nider-Eheneim* ou le *Bas-Eheneim* ; elle n'eſt pas fortifiée, & contient environ trois mille ames ; c'eſt la ſixieme en rang des dix villes Impériales : ſon Magiſtrat eſt compoſé d'un Préteur, quatre Bourgmeſtres & huit Conſeillers. Depuis qu'elle eſt à la France, elle a un Gouverneur qui l'eſt en même temps de *Rosheim*, ſeptieme des villes Impériales, mais plus petite que la premiere, n'ayant que douze à treize cents habitans : ces deux villes ne furent fondées que vers 1220, ſous le regne de l'Empereur Frédéric II. *Rosheim* a à la tête de ſon Magiſtrat un Prévôt ou Préteur, dont la Charge a été inféodée par les Empereurs dans la famille de *Rumelin*. Il a ſous lui quatre Bourgmeſtres & ſix Conſeillers, mais il n'eſt pas obligé à réſidence.

Les villes & les châteaux de la Baſſe-Alſace, dont il me reſte à parler, appartiennent au Roi ou à des Princes & Seigneurs particuliers.

Le *Fort-Louis* du Rhin eſt dans une iſle de ce fleuve, à huit lieues au deſſous de Strasbourg. Il n'exiſtoit point au ſeizieme ſiecle, mais a été conſtruit par le Maréchal de Vauban; ce n'eſt qu'un fort qui renferme environ cent cinquante maiſons & huit cents habitans. Il eſt reſté à la France, parce qu'il étoit plus du côté de l'Alſace que de celui de l'Allemagne. D'ailleurs, les Impériaux ont bâti ſur l'autre rive à Stoloffen un fort & des lignes pour défendre les Terres de l'Empire.

La France a encore dans la Baſſe-Alſace, au pied des Voſges, deux autres petites places fortes, qui le ſont par leur ſituation, & auxquelles Louis XIV n'a été obligé d'ajouter que de très-légers ouvrages; l'une s'appelle *Lichtemberg*, & l'autre *Lutzelstein* ou *la Petite Pierre*. C'étoient autrefois des Comtés, dont le premier appartenoit à une Maiſon de ce nom, qui a été long-temps illuſtre en Alſace: les Comtes d'Hanau en ont hérité, & en poſſedent encore les biens, qui ſont très-conſidérables.

Le principal domaine des Evêques de Strasbourg eſt *Saverne*; c'eſt-là qu'eſt leur Régence ou Conſeil d'Aminiſtra-

tion, tant pour leurs Terres en Alſace, que pour celles au delà du Rhin; car ils en ont encore quelques-unes de ce côté, moyennant quoi ils conſervent leur voix à la Diete de l'Empire. *Zabern* en Allemand, & Saverne en François, eſt évidemment une corruption du nom *Tabernæ*; auſſi c'eſt celui que portoit ce lieu, du temps des Romains. Il eſt marqué ſur tous les anciens Itinéraires ſur le chemin de Metz à Strasbourg, & eſt quelquefois appelé *Tres Tabernæ*. On ſait que le mot *Taberna* indiquoit le ſéjour que les troupes Romaines faiſoient en paſſant d'un pays dans un autre. On a lieu de croire que Saverne fut ruinée par Attila: l'Hiſtoire garde long-temps le ſilence ſur ce lieu; mais on voit qu'au dixieme ſiecle il appartenoit aux Evêques de Metz, qui en ont conſervé aſſez long-temps la Seigneurie: on ne ſait pas préciſément dans quel temps elle paſſa de ces Evêques au pouvoir de ceux de Strasbourg; mais il paroît qu'il y avoit déjà du temps qu'ils la poſſédoient, lorſqu'au ſeizieme ſiecle, les querelles qu'ils eurent avec les Magiſtrats de Strasbourg, & ſur-tout les progrès que le Luthéra-

nisme faisoit dans cette ville, obligerent les Evêques de faire leur résidence presque perpétuelle à Saverne. Ils ne purent empêcher que cette petite ville ne fût, pendant ces troubles, souvent insultée & pillée. Elle n'a jamais été bien forte, quoiqu'entourée d'assez bonnes murailles. Les Evêques y ont depuis long-temps un palais; mais ce sont sur-tout ceux de la Maison de Furstemberg, François Eggon & le Cardinal Guillaume son frere, qui ont embelli ce séjour; le premier fit commencer le château, & son frere l'acheva. Le Grand Cardinal, Armand Gaston de Rohan, y avoit encore ajouté de grands embellissemens, & y tenoit le plus grand état; mais depuis peu, ce magnifique château a été consumé par un incendie. Il y a dans Saverne douze à treize cents habitans, une église collégiale paroissiale, dont le Chapitre est composé de huit Chanoines, dont deux en dignités, avec titre de Prévôt & de Doyen; un troisieme fait les fonctions curiales, & les cinq autres doivent résider. Ce Chapitre n'est établi à Saverne que depuis le quinzieme siecle, & n'a été sécularisé qu'alors; c'étoit auparavant une maison ou couvent de Chanoines

noines réguliers, établie à deux lieues de là; il y a encore à Saverne un couvent de Récollets & un de Religieuses.

Molsheim appartient, comme Saverne, à l'Evêque de Strasbourg, & étoit même regardée, au douzieme siecle, comme la place la plus considérable de son domaine & la plus forte; mais dès ce temps, elle fut assiégée, prise & brûlée: les fortifications du château ont été plusieurs fois rétablies; mais il semble que ces fortifications ont, pendant longtemps, fait plus de tort que de bien à la ville, puisqu'elles ont été l'occasion & le prétexte de bien des malheurs qu'elle a éprouvés. Lorsque la ville de Strasbourg se déclara pour les nouvelles erreurs, ceux des Chanoines qui restoient fidélement attachés au Catholicisme, se retirerent à Molsheim; ils firent agrandir l'église paroissiale, & y firent l'Office divin. Les Chanoines de Saint-Pierre le Vieux & de Saint-Pierre le Jeune de Strasbourg vinrent les y joindre, & tous y sont restés jusqu'à la soumission de l'Alsace à la France, qu'ils sont retournés dans leurs anciennes demeures. La Chartreuse de Strasbourg ayant été détruite dans le même siecle, les Chartreux

en formerent à Molsheim une autre, qui subsiste encore. Enfin les Evêques de Strasbourg y avoient donné aux Jésuites un magnifique établissement; leur église étoit très-belle, & ils y avoient un collége & une espece d'Université qui a subsisté même après que le soin du Collége, du Séminaire & de l'Université de Strasbourg leur eut été confié. Je ne sais quels arrangemens ont été pris à cet égard depuis la destruction de l'Ordre des Jésuites. Depuis cent ans, Molsheim est bien rétablie des désastres qu'elle a essuyés pendant les seize & dix-septieme siecles; on n'y compte cependant qu'environ douze à treize cents habitans.

Le plus grand Seigneur Terrien d'Alsace, après l'Evêque de Strasbourg, est le Prince Palatin de Birkinfeld, à présent Duc des Deux-Ponts. J'ai dit qu'il possédoit dans la Haute-Alsace la ville & le château de *Rapolstein* ou *Ribaupierre* : le chef-lieu de ses possessions dans la Basse, est la petite ville de *Bischweiler*; elle est mal fortifiée; mais le château est assez bon, & revêtu d'un fossé plein d'eau.

Bouxweiler est le lieu principal des Terres du Comte de Hanau en Alsace : c'est là où est sa Régence ou Conseil

d'administration, & un Tribunal pour ses sujets. La Maison de ces Comtes est éteinte depuis environ cinquante ans. Mais le Landgrave de Hesse-Darmstat est en possession de ces biens, en ayant épousé l'héritiere. On distingue en deux portions les biens de Hanau dans l'Alsace, *Hanau-Lichtenberg*, & *Hanau-Muntzenberg*; les premiers viennent de l'héritage de l'ancienne Maison de Lichtenberg : ils sont situés aux pieds des Vosges; les autres sont au centre de la province, & dans un meilleur canton. Bouxweiler est une place de nulle défense, étant commandée par des montagnes de tous les côtés.

Le Comté de *Dachsbourg* a appartenu à une Maison de ce nom, très-ancienne & très-illustre : elle s'est éteinte dans celle de Linange, dont une branche en a pris le nom, & a joui de ses Terres comme d'un Comté immédiat de l'Empire, & depuis 1680 sous la souveraineté du Roi.

Il y a encore dans la Basse-Alsace deux petites villes qui ont donné le nom à deux familles anciennes de la province : l'une est *Vangen*, actuellement sans défense, mais qui a été jadis fortifiée. Le château a d'épaisses murailles & un fossé en mauvais état, mais autrefois large & plein d'eau.

La petite ville *d'Andlau* appartient encore à la Maiſon de ce nom ; mais elle eſt particuliérement connue par ſon abbaye, qui reconnoît pour ſa Fondatrice l'Impératrice Richarde, fille d'un Roi d'Ecoſſe, & femme de Charles le Gros. Cette Princeſſe ayant été ſoupçonnée par ſon époux, ſe ſépara volontairement de lui vers l'an 880, & ſe retira dans ce lieu où elle eſt enterrée. Les Dames qui habitent cette maiſon ſont Chanoineſſes, & font les grandes preuves uſitées dans tous les Chapitres d'Allemagne. L'Abbeſſe prend le titre de Princeſſe ; cependant elle n'a d'autre Seigneurie que l'enceinte de ſon abbaye. Avant la conquête de l'Alſace, elle avoit voix & ſéance aux Dietes de l'Empire. Les douze Chanoineſſes qui compoſent ſon Chapitre, vivent avec elle en communauté, lorſqu'elles ſont dans l'abbaye ; mais paſſé cela, elles n'ont qu'un revenu très-modique pour leur entretien.

Je n'ai plus à parler que de quelques autres abbayes de l'Alſace qui ſubſiſtent encore, mais avec bien moins d'éclat qu'elles ne faiſoient autrefois. La plus ancienne eſt celle d'*Hohenbourg*, fondée, dans les montagnes des Voſges, par Sainte Odille,

fille du fameux Duc Athic, à deux lieues d'Oberheim : on prétend que ces Religieuses ont toujours été Chanoinesses régulieres, de l'Ordre de Saint Augustin. Elles habiterent d'abord un monastere tout au haut de la montagne ; mais ensuite elles en établirent un autre à mi-côte, qu'on appela *Nidermunster*, d'où il leur étoit plus aisé de communiquer avec les habitans de la plaine. Ce monastere subsiste encore, & c'est là où l'on révere le tombeau & les reliques de Sainte Odille : on y pourroit voir aussi la sépulture du Duc Athic & de sa femme Bérécinthe, qui y vinrent finir leurs jours, & moururent, entre les bras de leur fille, à neuf jours l'un de l'autre, vers l'an 690. Sainte Odille mourut en 708 : on prétend que son testament nous est resté. Il paroît par cette piece, qui est certainement d'une antiquité respectable, que le monastere étoit très-riche ; mais il a perdu presque tous ses biens, & a été entiérement ruiné pendant la guerre. L'Evêque & le grand Chapitre de Strasbourg se sont emparés de ce qui restoit : on trouve cependant encore quelques Chanoines réguliers de l'Ordre de Prémontrés, qui se sont établis sur les ruines

du monastere de Nidermunster, & y conservent le tombeau de Sainte Odille.

L'abbaye d'*Ebermunster* est presque de la même antiquité, ayant été fondée, au septieme siecle, par le Roi Sigebert II, à l'occasion d'un miracle que fit, en faveur de ce Monarque, Saint Arbogaste, Evêque de Strasbourg. On prétend que ce Prince ayant été blessé à la chasse par un sanglier, &, à ce qu'on assure même, étant mort de ses blessures, Saint Arbogaste le rappela à la vie. Un pareil miracle méritoit bien une fondation considérable; aussi cette abbaye eut-elle de grandes possessions; & l'on croit que, pendant un temps, elle a eu séance aux Dietes de l'Empire; quoiqu'elle soit aujourd'hui fort déchue, elle conserve encore un revenu suffisant pour l'entretien de l'Abbé, qui est régulier, & de ses Religieux. C'est la principale Maison d'une Congrégation de Bénédictins réformés à un certain point, qui porte le nom de Congrégation de Strasbourg.

L'abbaye de *Surbourg* fut fondée par Dagobert en faveur de Saint Arbogaste, & ce fut la premiere retraite de ce saint Evêque; elle a été long-temps habitée par des Moines, ensuite transformée en

collégiale, souvent pillée & ravagée pendant les guerres; il fut question de la transporter de différens côtés : enfin elle a été fixée à Haguenau.

Marmunster ou *Maurmunster*, à une lieue de Saverne, fut fondée, en 721, par Saint Firmin, Evêque de Strasbourg, aidé de la protection des Rois Thierry & Dagobert. Cette abbaye est occupée par des Bénédictins de la Réforme & Congrégation d'Alsace : lors de sa fondation, elle s'appeloit *Lewarselitz*. L'Abbé est Seigneur de deux villages voisins, & a un revenu honnête.

L'abbaye d'*Aslach* est de la fondation de Dagobert II; elle est située à deux lieues de Molsheim; elle subsiste encore, mais convertie en collégiale. Celle de *Saint-Walbourg* fut fondée dans la forêt d'Haguenau, en 1131 : elle a été autrefois riche & considérable, mais elle n'existe, pour ainsi dire, plus; les Abbés & Prévôts de Weissembourg, & sur-tout l'Evêque de Spire, s'étant emparés de la plus grande partie de ses biens, le reste a été uni au collége des Jésuites de Strasbourg. Il y a encore assez près de Molsheim l'abbaye d'*Altorf*, autrefois riche, à présent très-pauvre; elle est occupée par des Bénédictins.

On trouve dans la forêt d'Haguenau les deux abbayes de *Neubourg* & de *Konisbruck*, toutes deux de l'Ordre de Cîteaux ; l'une d'hommes, & l'autre de filles. La premiere reconnoît pour ses Fondateurs les anciens Comtes de Lutzelbourg, qui avoient aussi fondé celle de *Saint-Jean-des-Choux* ; mais elle est si pauvres, que les Religieuses ne sont point obligées à la clôture, & qu'on leur permet d'aller travailler à la campagne pour gagner leur vie.

Enfin la petite ville de *Dachstein*, entre Saverne & Molsheim, renfermoit autrefois une abbaye de Chanoines réguliers, qui a été ruinée & détruite dans le temps des troubles : le Magistrat de Dachstein s'est emparé du revenu, & le tombeau de Saint Arbogaste, Evêque de cette ville, a été transporté à Saverne, où on le voit encore. Ce saint Prélat, par un effet d'humilité assez singulier, avoit voulu être enterré sous les fourches patibulaires de Dachstein : on juge bien que, depuis cette époque, elles changerent d'usage ; & qu'on bâtit une chapelle sur le tombeau de ce Saint.

L'Ordre de Malte & l'Ordre Teutonique ont l'un & l'autre des Commanderies

en Alſace, qui dépendent de la Langue & du Grand-Prieuré d'Allemagne ; mais ces Commanderies ſont purement eccléſiaſtiques. La principale eſt dans Strasbourg même, ou du moins dans un de ſes fauxbourgs : elle s'eſt conſervée par la prudente conduite des Eccléſiaſtiques, qui ont occupé cette maiſon ſous l'empire du Luthéraniſme. Le Prieur a droit d'officier avec la croſſe & la mitre : il eſt élu par les Prêtres de ſa communauté, & toujours choiſi parmi eux. Son revenu eſt honnête. Depuis quelque temps, ces Eccléſiaſtiques Maltois ſont chargés de la deſſerte d'une petite paroiſſe dédiée à Saint Marc, & qui s'étend ſur tout le fauxbourg de Pierres.

L'Ordre Teutonique a en Alſace deux Commanderies, l'une à Strasbourg même, l'autre dans la petite ville d'Andlau ; elles ne ſont pas bien conſidérables.

Fin du quarante-ſeptieme Volume.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le quarante-feptieme Volume.

ONZIEME fuite du Tableau géographique & historique de la France au feizieme fiecle. Page 1
La Breffe. Ibid.
Le Bugey. 35
Pays de Gex. 55
Franche-Comté. 59
Alface. 255

FIN de la Table.

ERRATA

Pour le quarante-sixieme Volume.

PAGE 2, ligne 14, 1684, *lisez* 1584.

ERRATA

Pour le quarante-septieme Volume.

Page 2, lignes 23 & 24, *lisez* envoyé des Gouverneurs Généraux, & créé des, &c.
P. 6, l. 14, Louis, Allemand, *lisez* Louis-Alleman.
P. 7, l. 27, sans enfans, *ajoutez* mâles, Simon, &c.
P. 10, l. 10, *ôtez* ce fut inclusivement jusqu'à Ripailles.
P. 34, l. premiere, son cinquieme, *lisez* troisieme.
P. 55, l. 17, Ecclésiasques, *lisez* Ecclésiastiques.
P. 63, l. 7, défrichées, *lisez* défriché.
P. 73, l. 24, en 915, sa sœur, *lisez* en 965, sa niece.
P. 105, l. 21, couverte, *lisez* couvert.
P. 119, l. 16, abdica, *lisez* abdiqua.
P. 123, l. 9, élirent, *lisez* élurent.
P. 126, l. 2, *lisez* & de Douane.
P. 129, l. derniere, laissés, *lisez* laissé.
P. 130, l. 4, Sechal, *lisez* Sénéchal.
P. 155, l. 25, donné, *lisez* données.
P. 175, l. 25, pere, *lisez* frere.
P. 199, l. 22, prévalue, *lisez* prévalu.
P. 202, l. 15, soins, *lisez* soin.
P. 228, l. 23, 1475, *lisez* 1429.
P. 230, dans cette page mettez deux fois tranchées ouvertes au singulier.
P. 232, reformez le numéro de la page.
P. 237, l. 10, formée, *lisez* formé.
P. 238, l. 19, d'avantage, *lisez* davantage.
P. 264, l. 27, est, *lisez* &.
P. 272, l. 15, Grégeire, *lisez* Grégoire.
P. 274, l. 28, Palatins, *lisez* Palatin.
P. 289, l. 2 & 13, Ebbon, *lisez* Hebbon.
P. 291, l. 14, son frere, *lisez* son parent.
P. 298, l. 20, au commencement, &c. *lisez* environ cinq ans.